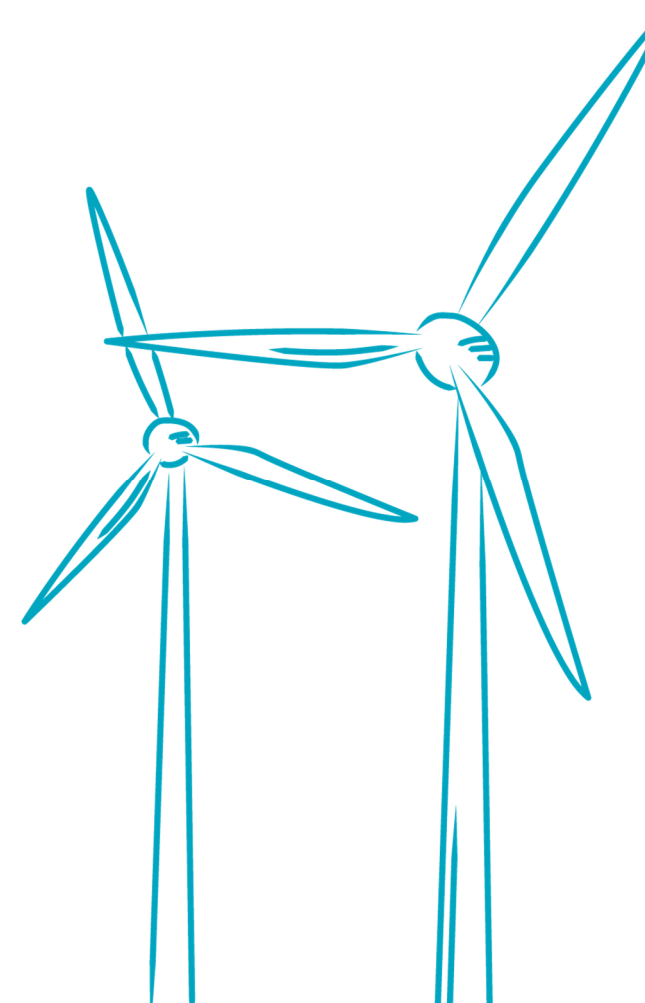




Volet paysager

Parc éolien des Althéas



**Dancourt-Popincourt, L'Échelle-Saint-Aurin et
Marquivillers**

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Région Hauts-de-France

Juin 2022


Enviroscop
27 rue André Martin
76710 Montville
www.enviroscop.fr



H2air
29, rue des Trois Cailloux
80000 Amiens
www.h2air.fr



Pour le compte de :

| | |
|---|---|
| EOLIENNES DES ALTHEAS | |
| Maîtrise d'ouvrage déléguée / assistance à maîtrise d'ouvrage : | |
|  | H2air S.A.S. 29 Rue des 3 Cailloux, 80000 Amiens Contrôle qualité et suivi de projet : Chloé BLAISE, Responsable de projets & autorisation Tél : +33 (0)3 65 88 9 08 Courriel : cblaise@h2air.fr |
| Projet de Parc éolien des Althéas | |
| Éoliennes : | 7 éoliennes de 186 m de hauteur maximale en bout de pale |
| Puissance du parc : | Puissance totale maximale de 43,8 MW |
| Localisation : | Dancourt-Popincourt, l'Echelle Saint-Aurin, Marquivillers (80) |

Citation recommandée Enviroscop, 2021, version complétée en mai 2022 en réponse à la demande de compléments.
Volet paysager du Parc éolien des Althéas (Communes de Dancourt-Popincourt, l'Echelle Saint-Aurin, Marquivillers - 80).
Dossier de demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien de la société Eoliennes des Althéas

Sommaire

| | |
|---|------------|
| A. NOTE METHODOLOGIQUE | 5 |
| A.1 Auteurs de l'étude | 5 |
| A.2 Objectifs et déroulé du volet paysager | 5 |
| A.2-1. Définition des aires d'étude | 6 |
| A.2-2. Description de l'état initial paysager et patrimonial | 7 |
| A.2-3. Choix de la variante d'implantation | 9 |
| A.2-4. Analyse des impacts visuels | 9 |
| A.2-5. Détermination des mesures ERC | 10 |
| A.2-6. Coupes topographiques et blocs-diagramme | 10 |
| A.2-7. Zone d'Influence Visuelle | 11 |
| A.2-8. ZIV cumulées et saturations visuelles | 12 |
| A.2-9. Photomontages | 15 |
| A.3 Glossaire | 18 |
| A.3-1. Notions générales sur le paysage | 18 |
| A.3-2. Notions spécifiques à l'étude d'impact éolien | 18 |
| B. ÉTAT INITIAL | 19 |
| B.1 Localisation, contexte et territoire d'étude | 19 |
| B.1-1. Contexte régional | 19 |
| B.1-2. Définition des aires d'étude | 21 |
| B.2 Structure et composition des paysages | 24 |
| B.2-1. Situation géographique et climat | 24 |
| B.2-2. Relief, hydrographie et occupation du sol | 24 |
| B.2-3. État de l'éolien existant | 27 |
| B.2-4. Paysages du quotidien | 31 |
| B.2-5. Perception sociale des paysages | 34 |
| B.3 Unités paysagères et sensibilités | 45 |
| B.3-1. Plateau du Santerre | 46 |
| B.3-2. Vallée de l'Avre et des Trois Doms | 71 |
| B.3-3. Noyonnais | 88 |
| B.3-4. Plateau du Pays de Chaussée | 97 |
| B.3-5. Vallée de la Luce | 103 |
| B.3-6. Vallée de l'Ingon | 106 |
| B.3-7. Sources au Canal du Nord | 108 |
| B.4 Synthèse de l'état initial | 110 |
| B.4-1. Contexte et structure du paysage | 110 |
| B.4-2. Synthèse des sensibilités | 111 |
| C. ELABORATION DU PROJET | 116 |
| C.1 Justification du site d'étude et préconisations | 116 |
| C.1-1. Capacité d'accueil du site d'implantation | 116 |
| C.1-2. Préconisations paysagères et patrimoniales pour l'élaboration du projet | 116 |
| C.2 Analyse des variantes | 117 |
| C.2-1. Point de vue 1 : Sortie ouest de Marquivillers | 118 |
| C.2-2. Point de vue 2 : D930, à l'ouest de Dancourt-Popincourt | 120 |
| C.2-3. Point de vue 3 : D1017, à l'est de Laucourt et du parc des Tulipes | 122 |
| C.2-4. Point de vue 4 : La vallée de l'Avre et L'Échelle-Saint-Aurin depuis la D54E | 124 |
| C.3 Conclusion de l'analyse des variantes | 126 |
| C.4 Projet retenu | 126 |
| D. IMPACTS VISUELS | 128 |
| D.1 Influence visuelle du projet | 128 |
| D.2 Zone d'influence cumulée | 135 |
| D.3 Photomontages et saturation visuelle | 138 |
| D.3-1. Justification des sites d'analyse du risque de saturation visuelle | 138 |
| D.3-2. Justification des points de vue | 140 |
| D.3-3. Carnet de modélisation du projet | 144 |
| Village de L'Échelle-Saint-Aurin | 144 |

| | |
|--|-----|
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de L'Échelle | 144 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°1 – Vue à 360° : Centre de l'Échelle | 145 |
| Photomontage n°1 – Vue à 120° : Centre de l'Échelle | 148 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Saint-Aurin | 152 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°2 – Vue à 360° : Sortie sud de Saint-Aurin | 153 |
| Photomontage n°2 – Vue à 120° : Sortie sud de Saint-Aurin | 156 |
| Photomontage n°3 : Silhouettes de L'Échelle-Saint-Aurin et de la Vallée de l'Avre | 160 |
| Village d'Armancourt | 164 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour d'Armancourt | 164 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°4-A – Vue à 360° : Chemin de l'Échelle à Armancourt | 165 |
| Photomontage n°4-B – Vue à 120° : Sortie est d'Armancourt | 168 |
| Village de Marquivillers | 172 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Marquivillers | 172 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°5 – Vue à 360° : Sortie ouest de Marquivillers | 173 |
| Photomontage n°5 – Vue à 120° : Sortie ouest de Marquivillers | 176 |
| Village de Laboissière-en-Santerre | 180 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Laboissière-en-Santerre | 180 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°6 – Vue 360° : Sortie nord de Laboissière-en-Santerre et silhouette de Marquivillers | 181 |
| Photomontage n°6 – Vue 120° : Sortie nord de Laboissière-en-Santerre et silhouette de Marquivillers | 184 |
| Village de Dancourt-Popincourt | 188 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Dancourt-Popincourt | 188 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°7 – Vue à 360° : D133 Dancourt-Popincourt | 189 |
| Photomontage n°7 – Vue à 120° : D133 Dancourt-Popincourt | 192 |
| Photomontage n°8 : Silhouette nord de Dancourt-Popincourt | 196 |
| Photomontage n°9 : Rue principale de Dancourt-Popincourt | 200 |
| Photomontage n°10 : Silhouette sud de Dancourt-Popincourt | 204 |
| Village de Laucourt | 208 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Laucourt | 208 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°11 – Vue à 360° : A l'ouest de Laucourt | 209 |
| Photomontage n°11 – Vue à 120° : A l'ouest de Laucourt | 212 |
| Photomontage n°12 : Silhouette de Laucourt depuis la D1017 | 216 |
| Village de Tilloloy | 220 |
| Photomontage n°13 : Bosquets de Tilloloy depuis la D1017 | 220 |
| Photomontage n°14 : Depuis l'axe du Château de Tilloloy | 224 |
| Photomontage n°15 : Au pied de l'église Notre-Dame de Lorette | 228 |
| Photomontage n°16 : Silhouette de Tilloloy depuis la D1017 | 232 |
| Village de Guerbigny | 236 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Guerbigny | 236 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°17 – Vue à 360° : Rue centrale de Guerbigny | 237 |
| Photomontage n°17 – Vue à 120° : Rue centrale de Guerbigny | 240 |
| Photomontage n°18 : Au pied de l'Eglise Saint-Pierre | 244 |
| Village d'Andechy | 248 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour d'Andechy | 248 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°19 – Vue à 360° : Sortie sud d'Andechy | 249 |
| Photomontage n°19 – Vue à 120° : Sortie sud d'Andechy | 252 |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| Photomontage n°19 bis - Vue à 120° : Sortie ouest d'Andechy, au niveau du cimetière militaire | 256 | Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°33 – Vue à 360° : Sortie nord de Beuvraignes..... | 349 |
| Photomontage n°20 : Silhouette d'Andechy depuis la D934..... | 260 | Photomontage n°33 – Vue à 120° : Sortie nord de Beuvraignes..... | 352 |
| Village de Villers-lès-Roye | 264 | Village de Crapeaumesnil | 356 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Villers-lès-Roye..... | 264 | Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Crapeaumesnil | 356 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°21 -Vue à 360° : Sortie sud de Villers-lès-Roye | 265 | Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°34 – Vue à 360° : Sortie nord de Crapeaumesnil | 357 |
| Photomontage n°21 - Vue à 120° : Sortie sud de Villers-lès-Roye | 268 | Photomontage n°34 -Vue à 120° : Sortie nord de Crapeaumesnil | 360 |
| Village de Saint-Mard | 272 | Ville de Montdidier | 364 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Saint-Mard..... | 272 | Photomontage n°35 : Sortie nord de Montdidier | 364 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°22 – Vue à 360° : Entrée nord de Saint-Mard..... | 273 | Photomontage n°36 : Au pied de l'Hôtel de ville de Montdidier | 368 |
| Photomontage n°22 – Vue à 120° : Entrée nord de Saint-Mard | 276 | Photomontage n°37 : Silhouette de Montdidier depuis la D930 | 372 |
| Ville de Roye | 280 | Photomontage n°37bis : Silhouette de Montdidier depuis la D930 | 376 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Roye | 280 | Axes de déplacements principaux, secteurs éoliens et patrimoine | 380 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°23 – Vue à 360° : Sortie sud de Roye | 281 | Photomontage n°38 : Carrefour du GR123 et de la D930..... | 380 |
| | 281 | Photomontage n°39 : Chemin vicinal au nord de Davenescourt..... | 384 |
| Photomontage n°23 – Vue à 120° : Sortie sud de Roye | 284 | Photomontage n°40 : Parcs éoliens de l'Avre..... | 388 |
| Photomontage n°24 : En haut des Remparts de Roye..... | 288 | Photomontage n°41 : D934 depuis Noyon..... | 392 |
| Photomontage n°25 : Silhouette de Roye..... | 292 | Photomontage n°42 : Silhouette de Piennes-Onvillers et l'église Saint-Martin..... | 396 |
| Village de Grivillers | 296 | D.3-4. Synthèse du carnet de modélisation | 400 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Grivillers..... | 296 | D.4 Synthèse des impacts visuels | 402 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°26 – Vue 360° : Rue principale de Grivillers..... | 297 | D.4-1. Bassin de visibilité du projet | 402 |
| Photomontage n°26 – Vue à 120° : Rue principale de Grivillers..... | 300 | D.4-2. Impacts visuels | 402 |
| Photomontage n°27 : Silhouette de Grivillers..... | 304 | E. MESURES DU PROJET | 409 |
| Village de Bus-la-Mésière | 308 | E.1 Mesures d'évitement et de réduction | 409 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Bus-la-Mésière..... | 308 | E.1-1. Mesures en phase de conception du projet | 409 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°28 – Vue à 360° : Sortie nord de Bus-la-Mésière..... | 309 | E.1-2. Mesures en phase chantier de construction et de démantèlement | 409 |
| Photomontage n°28 – Vue à 120° : Sortie nord de Bus-la-Mésière..... | 312 | E.1-3. En phase exploitation | 410 |
| Village de Fescamps | 316 | E.2 Mesures d'accompagnement | 410 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Fescamps..... | 316 | E.3 Bilan des impacts résiduels | 411 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°29 – Vue 360° : Rue principale de Fescamps..... | 317 | F. SCENARIO DE REFERENCE | 412 |
| Photomontage n°29 – Vue à 120° : Rue principale de Fescamps..... | 320 | G. CONCLUSION DU VOLET PAYSAGER | 413 |
| Village de Lignièrès | 324 | H. ANNEXES | 414 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Lignièrès | 324 | H.1 Cartes complémentaires | 414 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°30 – Vue à 360° : Sortie nord de Lignièrès | 325 | H.2 Compléments saturation visuelle | 417 |
| Photomontage n°30 – Vue à 120° : Sortie nord de Lignièrès | 328 | H.3 Bibliographie | 423 |
| Village de Erches | 332 | H.3-1. Bibliographie générale | 423 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Erches..... | 332 | H.3-2. Bibliographie et sitographie propres à l'étude | 423 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°31 – Vue à 360° : Rue de Guerbigny, à Erches..... | 333 | H.4 Glossaire | 424 |
| Photomontage n°31 – Vue à 120° : Rue de Guerbigny, à Erches | 336 | H.4 Table des illustrations | 425 |
| Village de Goyencourt | 340 | H.4-1. Liste des figures | 425 |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Goyencourt..... | 340 | H.4-2. Liste des photos | 425 |
| Analyse par photomontage de la saturation visuelle – Photomontage n°32 – Vue 360° : Limite ouest de Goyencourt | 341 | H.4-3. Liste des tableaux | 425 |
| Photomontage n°32 – Vue à 120° : Limite ouest de Goyencourt | 344 | H.4-4. Liste des cartes | 426 |
| Village de Beuvraignes | 348 | | |
| Analyse cartographique théorique du risque de saturation visuelle autour de Beuvraignes..... | 348 | | |

A. Note méthodologique

Le présent document constitue le **VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)** du Parc éolien des Althéas. Sa réalisation suit le cadre de recherche d'une qualité paysagère préconisée par le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2020 (Ministère de la Transition écologique) et des différentes préconisations émises par la DREAL lors de la réunion de cadrage du 30/06/2020. L'expertise sur site pour le volet paysage et patrimoine s'est déroulée les 21/01/2020, 30/07/2020, 26/10/2020 et 23/02/2021. Certaines de ces prises de vue ont été utilisées pour réaliser les photomontages. L'étude d'impact globale reprend les points clés de l'analyse du volet paysager.

A.1 Auteurs de l'étude

La rédaction du volet paysager ainsi que les modélisations (zones d'influence visuelle, saturations et photomontages) ont été réalisées par :



ENVIROSCOP
27 rue André Martin, 76710 MONTVILLE
Tél. +33 (0)952 081 201 / contact@enviroscop.fr
Réalisation : Elise Cassagnabère, paysagiste DPLG
Contrôle qualité : Fanny Martinon, paysagiste DPLG

Le bureau d'études, conseils et expertises **Enviroscop** capitalise plus de 25 ans en assistance à maîtrise d'ouvrage, études et conseils en environnement et développement durable, en concertation ainsi qu'en évaluation environnementale de projets, plans et programmes, en intégration paysagère et en cartographie et bases de données sous SIG.

Enviroscop est une société coopérative et participative (SCOP) ayant signé la Charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale. Le bureau d'études a contribué à l'autorisation de plus de 370 MW éoliens en France.

Enviroscop dispose d'une équipe de 10 profils complémentaires : environnementalistes, écologues, hydrogéologues, sigistes, paysagistes :

- Élise CASSAGNABERE (paysagiste DPLG de l'ENSP Versailles-Marseille), Fanny MARTINON (paysagiste DPLG de l'ENSP Versailles-Marseille et diplômée de l'IUAR d'Aix-en-Provence) et Marie-Laure SEGUIN (ingénieure paysagiste d'Agrocampus Ouest Centre d'Angers).
- Nathalie BILLER et Philippe SAUVAJON, consultants seniors d'Enviroscop, rédacteurs de nombreuses évaluations environnementales dont des volets paysagers (parcs éoliens, carrières...).
- Caroline JAMBON, Yvonnick HOLTZER et Blandine LETIENNE, environnementalistes, formés aux modélisations informatiques (SIG, photomontages, ZIV...).
- Émilie BREANT et Etienne PEYRAS, environnementalistes avec une spécialisation dans les études eau, sol et agricoles.

Toutes les paysagistes de l'équipe disposent du titre de paysagiste conceptrice.

A.2 Objectifs et déroulé du volet paysager

Le projet de Parc éolien des Althéas s'insère dans la politique de transition énergétique. Il vise à contribuer aux objectifs nationaux et régionaux en matière de développement des énergies renouvelables, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Un **objectif de qualité paysagère** est aujourd'hui au centre des préoccupations d'aménagement du territoire. La France, en ratifiant en décembre 2006 la Convention européenne du paysage de Florence, a « *reconnu juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité* ». Ainsi, la France s'est engagée à intégrer le paysage dans les politiques publiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage. Le but est de répondre aux attentes de la société en termes de qualité paysagère.

Le paysage est continuellement en changement : il est le reflet des sociétés passées et présentes. Par exemple, les paysages champêtres reflètent les besoins anciens en fourrage et bois de chauffage, les parcelles cultivées la mécanisation de l'agriculture, les passerelles ferroviaires en acier le développement du train, les lignes haute-tension la démocratisation de l'électricité, etc. Transformer le paysage, c'est porter une attention particulière à la qualité de vie des populations et à la préservation des patrimoines, tout en permettant le développement de nouveaux usages, de nouvelles activités, pour contribuer à l'épanouissement des êtres humains. Les parcs éoliens font partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique, industriel et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction d'éléments monumentaux.

Les éoliennes participent à la mutation des paysages liée à l'évolution des besoins d'une société. Le volet paysager est constitué d'un ensemble d'éléments qui ont pour objectif de permettre d'élaborer un projet de moindre impact paysager. L'étude paysagère cherche ainsi à établir les rapports entre les éoliennes du projet et leur site d'accueil.

L'étude est organisée en quatre grands chapitres (voir Tableau 1 ci-dessous) qui suivent la trame du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens rédigé par le Ministère de l'Environnement :

Tableau 1 : Éléments constitutifs de l'étude d'impact paysagère et du cadre réglementaire de l'étude paysagère

| Chapitre | Objectifs |
|--|---|
| Etat initial | Mettre en évidence les qualités paysagères, les enjeux, du territoire dans les différentes aires d'étude et définir un scénario d'évolution de référence |
| | Recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien |
| | Déterminer si le paysage étudié est capable d'accueillir des éoliennes, et de quelle manière |
| Alternatives (ou variantes) | Composer un projet d'aménagement de paysage |
| Evaluation des effets | Mesurer les effets visuels produits (impacts), ainsi que les effets sur la perception du territoire par la population, notamment par le biais de photomontages |
| Mesures ERC « Eviter, Réduire, Compenser » et mesures d'accompagnement | Composer des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les effets sur le paysage et accompagner la mise en place du projet, des mesures. |
| Réglementation | Éléments à prendre en compte dans le volet paysager |
| Code du Patrimoine | Livre VI : Protection du patrimoine mondial (Titre Ier), Monuments historiques et leurs abords et sites patrimoniaux remarquables (titre II) Livre V : archéologie (Zone de présomption de prescription archéologique) |
| Code de l'environnement | Sites classés (Loi de 1930) Sites inscrits Grands Sites de France |
| Code de l'urbanisme | Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) Plan local d'Urbanisme (PLU), notamment article L. 151-19 |

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2020. Ministère de l'Environnement.

A.2-1. Définition des aires d'étude

La perception d'un élément dans le paysage (dont les éoliennes) dépend de la **distance** de celui-ci avec l'observateur, de la **nébulosité** et de **l'heure de la journée**, de **l'échelle du paysage**, (voir Figure 1) mais aussi du relief et de l'occupation du sol. Tous ces éléments jouent sur la prégnance des éoliennes sur le territoire et vont être déterminants pour la définition des aires d'études.

L'importance visuelle, ou **prégnance visuelle**, des éléments dans un paysage diminue très vite dès que l'on s'en éloigne, selon une courbe asymptotique. Pour les éoliennes, cette prégnance décroît de manière exponentielle avec la distance, car elle est liée à l'angle de vue mais aussi à la hauteur de l'éolienne. La notion de vue « proche » et de vue « éloignée » est donc liée aux dimensions de la machine. Ainsi, trois aires sont définies autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) en fonction de bassins de vision, qui reflètent la prégnance attendue des éoliennes :

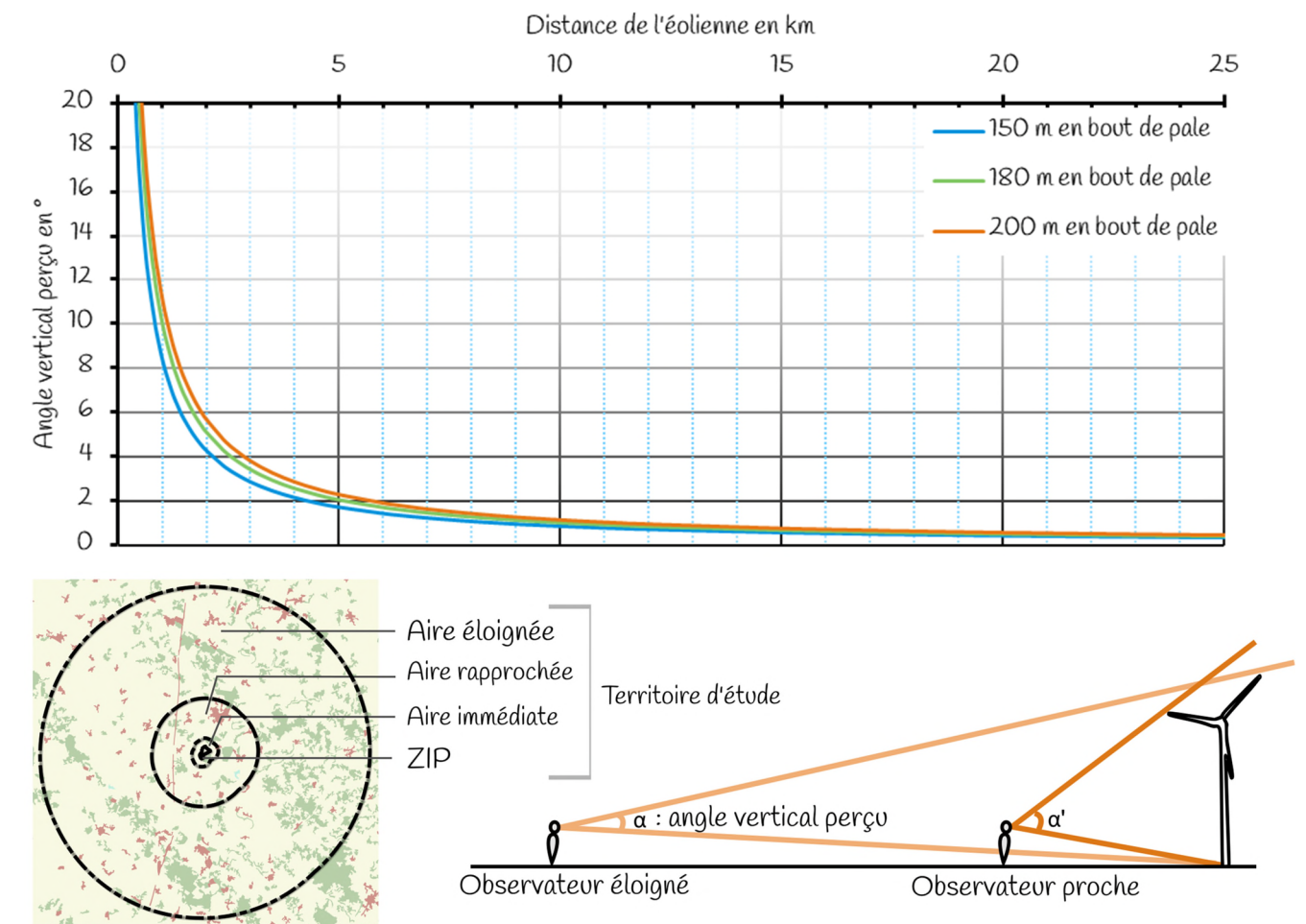
- L'aire immédiate, sur 1 à 2 km environ autour de la ZIP,
- L'aire rapprochée, sur 6 km à 10 km,
- L'aire éloignée sur 15 à 25 km.

Les éoliennes influencent de manière importante les vues les plus proches tandis qu'elles n'impactent qu'à la marge les perceptions les plus lointaines. L'effet de la distance est modulé en fonction du relief et de l'occupation du sol pour obtenir trois grandes zones de perception : immédiate, rapprochée et éloignée. Ces aires sont présentées au chapitre Définition des aires d'étude.

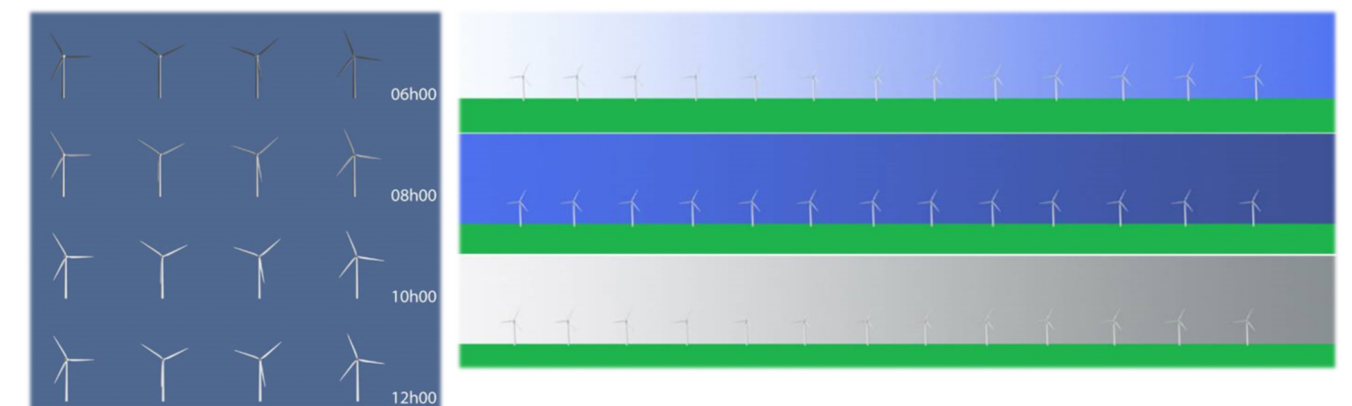
Ces échelles sont mises en cohérence avec les aires d'études de l'EIE, qui couvre tous les champs de l'environnement physique, naturel, humain et patrimonial.

Ce que dit le guide de l'étude d'impact. « L'analyse de l'aire d'étude immédiate va se consacrer aux éléments de paysage et de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et des aménagements connexes. C'est également là que se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. Elle permet de décrire le contexte [...], les aménagements [...] et le traitement du projet. [...] L'aire d'étude rapprochée correspond à un périmètre de quelques kilomètres autour de la zone d'implantation possible (de l'ordre de six à dix kilomètres, en fonction de la hauteur des éoliennes). Elle s'appuie sur la description des structures paysagères (de la ou des unités paysagères concernées), qui sont liées notamment à des usages et véhiculent des valeurs. [...] Les aires d'étude immédiate et rapprochée constituent les zones dans lesquelles la prégnance des éoliennes peut être particulièrement importante. En conséquence, ce sont les aires dans lesquelles l'impact est susceptible d'être le plus élevé pour les riverains proches du projet dans la mesure où il modifie l'environnement qui composait jusqu'alors leur paysage de référence. [...] Les effets sur le paysage ont une portée visuelle telle qu'il est nécessaire de mener l'étude d'impact paysager au sein du périmètre d'étude éloigné. L'aire d'étude éloignée est ainsi la zone d'impact potentiel (ou bassin visuel) maximum du projet [...] (et) permet de localiser la zone de projet dans son environnement large. » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Octobre 2020, paragraphe 4.3.7 en page 46.

Figure 1 : Perception d'une éolienne en fonction de la distance, de la journée et de la couleur du ciel



Source. Enviroscop d'après DIREN Bretagne



Source : guide ADEME - ABIES

A.2-2. Description de l'état initial paysager et patrimonial

Figure 2 : Lignes de force autour du parc de Cap Fegnet vers Fécamp



Source: G. MANNAERT, Wikimedia Commons.

Afin d'assurer une bonne intégration du projet éolien dans son site d'accueil, une analyse poussée du territoire est nécessaire. L'objectif est de comprendre comment sont organisés et perçus les paysages et le patrimoine autour de la zone où s'implante le projet.

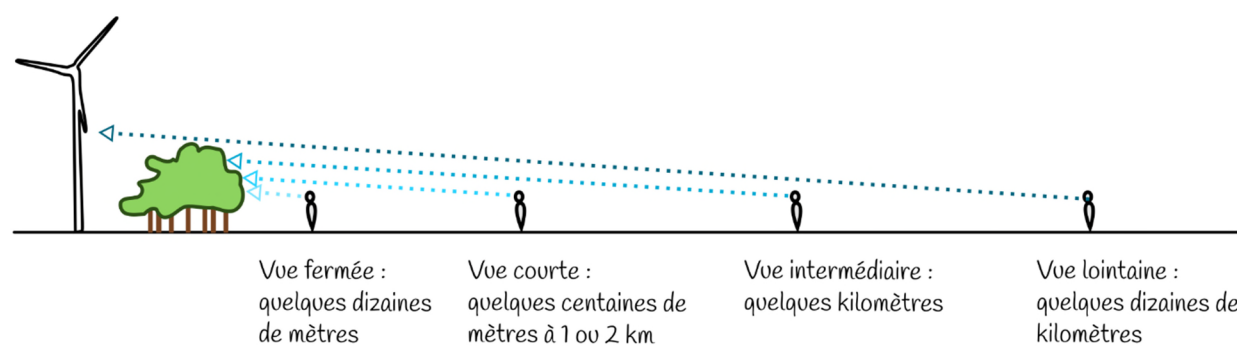
L'organisation du paysage est **définie par sa structure, ses ambiances et ses dynamiques d'évolution**. Ces caractéristiques définissent des ambiances paysagères particulières : intimistes, bucoliques, naturelles, urbaines, etc.

La structure du paysage fait émerger des **lignes de forces**, qui viennent guider le regard, et des **points d'appel** verticaux qui viennent accrocher l'œil de l'observateur.

Enfin, la structure d'un paysage permet également de mettre en exergue les **différents types de vues sur le territoire**, en fonction de la distance de visibilité maximale.

- Les vues sont dites **fermées** si un obstacle vient arrêter le regard au bout de quelques mètres à quelques dizaines de mètres. C'est le cas en cœur de bourg dense où les bâtiments masquent les vues en direction de l'extérieur au-delà de la rue où se situe l'observateur.
- Les vues **courtes et intermédiaires** sont de l'ordre de la centaine de mètres à quelques kilomètres. Elles sont souvent présentes dans les territoires de bocage où le regard ne va pas au-delà de la parcelle agricole, les haies masquant les perceptions plus lointaines.
- Les vues **lointaines** donnent à voir le paysage sur une dizaine de kilomètres, voire au-delà. Elles sont caractéristiques des territoires d'openfield par exemple.

Figure 3 de définition de la typologie des vues.







Réalisation : Enviroscop

Les grandes caractéristiques d'un paysage se reflètent dans la mise en exergue des unités paysagères issues des Atlas de Paysage. Ces dernières, souvent identifiées à l'échelle d'un département ou d'une région, demandent parfois à être affinées pour correspondre à l'échelle d'analyse du volet paysager.

Scénario de référence et enjeux

Les dynamiques paysagères permettent de décrire un **scénario de référence** pour prédire l'évolution probable du territoire sans le projet. Cette évolution probable sera comparée à la situation avec le projet. Les différents paysages d'un territoire, au-delà de leurs caractéristiques structurelles, peuvent être plus ou moins appréciés, reconnus, que ce soit par les habitants, les personnes de passage, les touristes... : c'est la **perception sociale du paysage**.

Figure 4 : Perception sociale des grands paysages

-  Les **paysages occultés**, banalisés, ne sont plus perçus et ne sont pas appropriés.
-  Les **paysages ordinaires** sont connus et vécus par les habitants, à l'échelle locale.
-  Les **paysages reconnus** sont mis en avant dans les documents touristiques à diverses échelles (communauté de communes, département, région...).
-  Les **paysages emblématiques** sont les vitrines du territoire et focalisent le regard. Ils peuvent être connus à l'échelle nationale voire internationale.

La perception sociale du paysage permet de définir une **typologie de paysage présentant des enjeux plus ou moins forts**. Ces paysages « reconnus » sont identifiés à partir des protections réglementaires et des labels paysagers ou patrimoniaux, des points d'intérêt mentionnés dans les documents de référence comme le Schéma Régional Eolien ou les Atlas de Paysage mais aussi dans les documents touristiques, les données de fréquentation d'un paysage (si la donnée est disponible), les iconographies anciennes et récentes (peintures, photos...).

La perception sociale du paysage reflète l'attachement d'une société à un certain type de paysage et se base sur les représentations culturelles de ce paysage. Cette perception sociale du paysage est un élément essentiel pour déterminer le niveau d'enjeu des éléments paysagers et patrimoniaux.

La perception sociale d'un paysage permet de mettre en avant des usages partagés, ou différenciés, entre unités paysagères (dichotomie entre paysages du quotidien et les paysages reconnus par les personnes extérieures au territoire).

L'analyse des structures, des ambiances, des perceptions, etc. permet de définir un **enjeu** vis-à-vis de l'éolien pour chaque élément paysager ou patrimonial recensé. Un élément paysager ou patrimonial présente un enjeu quand il réunit les critères suivants :

- il possède un **intérêt particulier** (en fonction de la perception sociale qui lui est attachée, de ses caractéristiques physiques et esthétiques, etc.)
- il est situé dans un **environnement ou présente un intérêt de nature à être perturbé par un projet éolien**.

De manière générale, l'enjeu d'un élément paysager ou patrimonial est d'autant plus important que la perception sociale est forte et que son accessibilité au grand public est aisée.

Figure 5 : Définition du niveau d'enjeu paysager

| Élément | Perception sociale | Niveau d'enjeu |
|--|--|----------------|
| Site emblématique protégé ou labellisé : site du patrimoine Mondial de l'UNESCO, grand site de France, patrimoine européen, parc national... | Vitrine du territoire national | Exceptionnel |
| Protection réglementaire : site inscrit ou classé, Site Patrimonial Remarquable (SPR), monument historique (MH) | Vitrine d'une région | Principal |
| Ensemble paysager ou site remarquable, parc naturel régional, grands itinéraires de randonnée et véloroutes | | |
| Autoroute, route principale et ligne TGV | Fréquentation importante | Significatif |
| Paysages singuliers : labels (jardin remarquable, petite cité de caractère...), sites et itinéraires touristiques | Représentation d'un pays, d'une commune... | |
| Pôle urbain et routes secondaires | Fréquentation significative | Local |
| Village, boucle de promenade locale, site de mémoire parc éolien et routes locales | Usage partagé | |
| Zone d'activités, jardin d'une maison... | Usage privé | Particulier |

Réalisation : Enviroscop, d'après Charte de cadrage des projets éoliens en Bourgogne-Franche-Comté, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2020.

Hiérarchisation des sensibilités

Un enjeu est indépendant du projet éolien sur lequel porte le volet paysager : un élément paysager ou patrimonial présentera ainsi un enjeu vis-à-vis de l'éolien en général, ou de toute autre thématique d'aménagement territorial, et non d'un parc éolien en particulier, au contraire de la sensibilité. Au stade de l'état initial, un enjeu est dit « sensible à un projet » quand la localisation de la ZIP vis-à-vis de cet élément – associée à une hauteur maximale envisagée pour les éoliennes définie au lancement de l'étude – implique une **incidence visuelle potentielle** pour une implantation fictive recouvrant l'ensemble de la ZIP.

Dans le cadre d'un projet éolien, les grands types d'éléments considérés à enjeux et étudiés par le volet paysager sont d'une part les **paysages du quotidien** « partagés » ou « privés », et d'autre part les « **grands paysages** » et leurs éléments ponctuels d'intérêt, patrimoniaux ou reconnus (voir ci-contre).

- La sensibilité de **VISIBILITE** est liée aux effets potentiels du projet sur les vues qu'un observateur peut avoir depuis l'élément paysager ou patrimonial (projet visible ou non depuis l'élément).
- La sensibilité de **COVISIBILITE** est liée aux effets potentiels du projet sur les vues qu'un observateur peut avoir sur cet élément (projet vu en simultané ou non avec l'élément).

La notion de visibilité ou de covisibilité peut s'appliquer à n'importe quel élément du paysage ou du patrimoine. Appliquée au projet éolien, elle permet de définir le niveau de sensibilité.

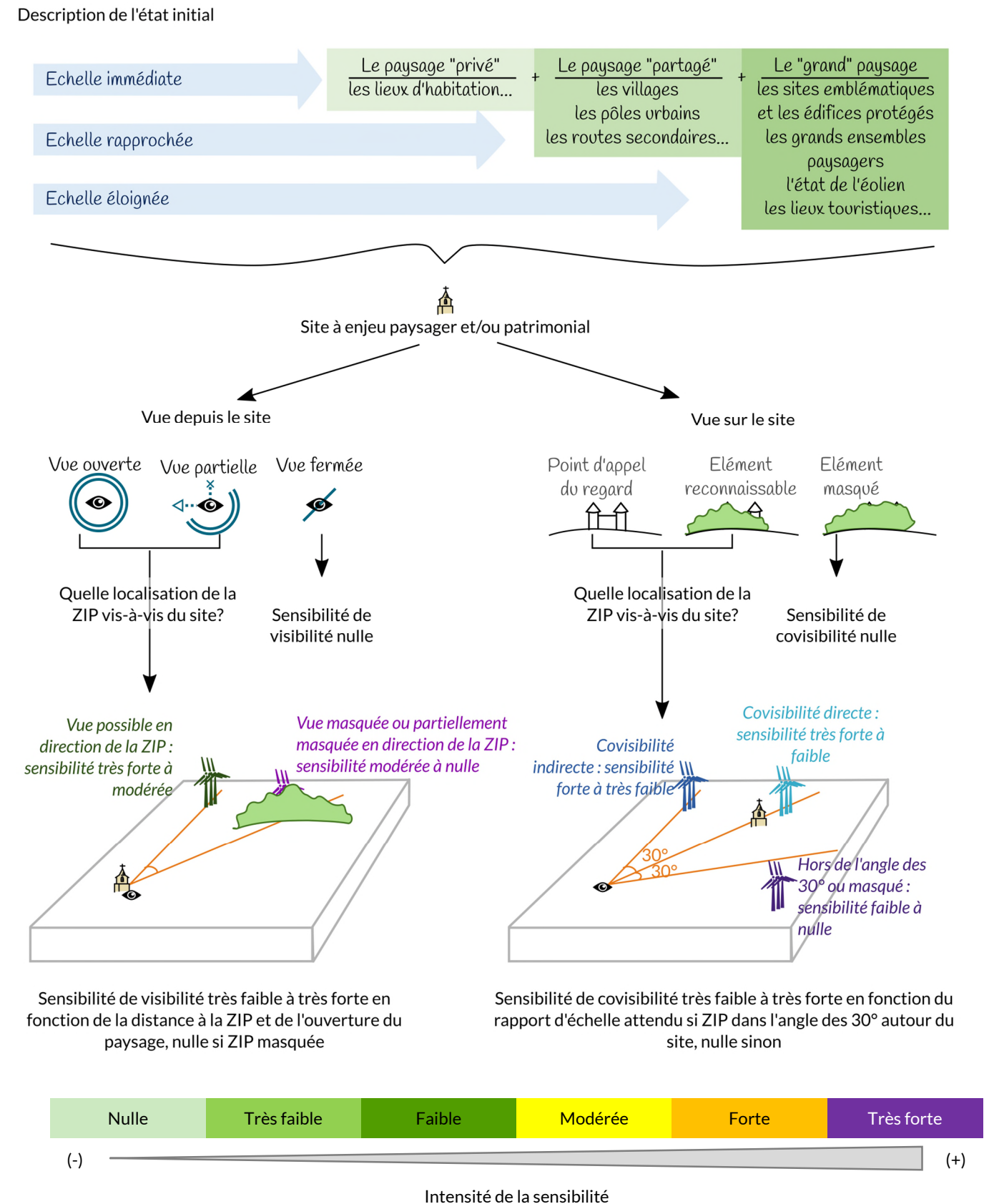
Remarque : à ce stade de l'étude sont référencés les parcs construits et autorisés non construits du territoire d'étude. Leur sensibilité de covisibilité est étudiée au regard de la position et de la proximité de la ZIP.

Les enjeux paysagers et patrimoniaux sont inventoriés dans la première partie de l'étude, au chapitre B.2-5 Perception sociale des paysages. Il s'agit ensuite d'étudier leur sensibilité au projet éolien au vu de la localisation de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). La caractérisation des sensibilités et leur hiérarchisation est développée au chapitre B.3 à partir de la page 45.

Cet inventaire, repris en fin d'état initial dans une carte de synthèse, constitue une base pour la définition des grandes orientations d'aménagement qui guideront l'élaboration du projet éolien et le choix des points de vue des photomontages pour l'analyse des impacts du projet. La synthèse de l'état initial conduit à la définition de recommandations pour l'élaboration des variantes. Ces éléments font l'objet du chapitre B.4-2 Synthèse des sensibilités.

Ce que dit le guide de l'étude d'impact. « Plus spécifiquement, cette étude du paysage et du patrimoine a pour objectifs principaux de mettre en évidence les caractéristiques et les qualités paysagères du territoire en lien avec le sujet éolien (il n'est pas nécessaire de tout décrire, il convient de qualifier notamment les structures paysagères dominantes, et les éléments de paysage, qui vont compter pour les populations, pour chaque unité paysagère considérée) et identifier les paysages protégés, ainsi que les structures paysagères protégées ; recenser et hiérarchiser les valeurs portées aux paysages et les sensibilités patrimoniales et paysagères induites vis-à-vis de l'éolien [...]. » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020, paragraphe 4.1 en page 32.

Figure 6 : Définition des sensibilités dans l'état initial



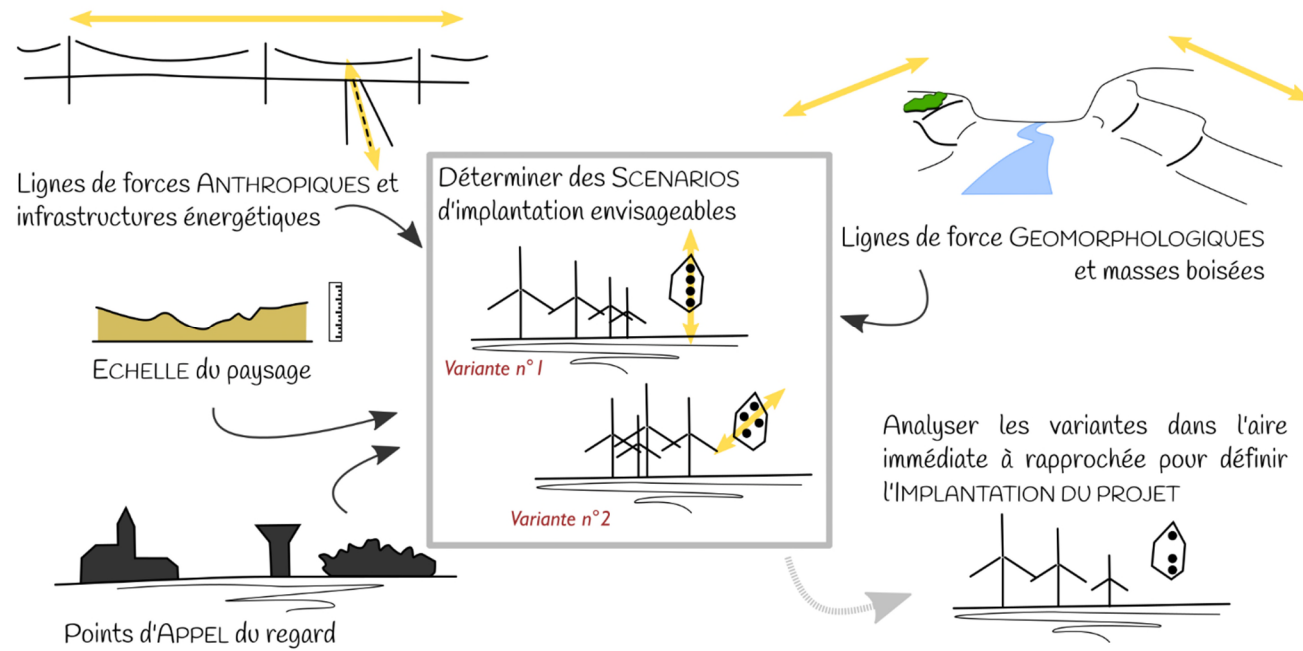
Réalisation : Enviroscop

A.2-3. Choix de la variante d'implantation

Le choix de la **variante d'implantation** découle des éléments suivants :

- la cohérence des variantes avec les **lignes de forces anthropiques** et géomorphologiques issues du relief, de l'hydrographie, de l'occupation du sol, des infrastructures...
- le **rapport d'échelle** entre les éoliennes et le paysage (vallées...) mais aussi entre les variantes et les **points d'appel du regard** (silhouette de bourg, abbaye...),
- la qualité des vues depuis les **axes de perceptions proches** (rues tournées en direction du projet...).

Figure 7 : Exemples de critères paysagers utilisés pour déterminer les scénarios d'implantation.



Réalisation : Enviroscop

La ou les implantations ayant la meilleure insertion paysagère est alors identifiée, en cohérence avec les autres enjeux environnementaux, techniques et sociaux.

La variante retenue peut faire l'objet de mesures d'évitement et de réduction si les impacts environnementaux attendus demeurent malgré tout trop importants. L'implantation peut être légèrement adaptée en fonction des contraintes techniques du projet (aires de survol, pistes d'accès, etc.).

L'analyse des variantes et le choix du projet sont l'objet du chapitre C.2 Analyse des variantes.

La variante identifiée comme ayant la meilleure capacité d'insertion paysagère contribue à la définition du projet retenu, en cohérence avec les autres enjeux de l'environnement. En effet, l'optimum paysager peut ne pas être retenu : le projet retenu est le fruit d'une analyse multicritère (biodiversité, contraintes techniques et réglementaires, concertation, etc.).

Les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre à cette étape sont reprises à partir de la page 409

Ce que dit le guide de l'étude d'impact. « Sur la base de la présentation de l'état initial, le pétitionnaire pourra proposer un premier niveau de réflexion sur la stratégie d'intégration paysagère du projet éolien [...] si dans l'étude paysagère et patrimoniale, la partie justifiant du choix du projet et présentant les variantes met en avant principalement les éléments relatifs au paysage et au patrimoine ayant conduit au choix du projet retenu, c'est dans le volet principal de l'étude d'impact que sera conduite l'analyse multicritères justifiant du projet final. » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020, paragraphes 4.5.3 et 3.7 en pages 50 et 53.

A.2-4. Analyse des impacts visuels

Une fois les caractéristiques de l'implantation retenue décrites, le volet paysager s'attache à évaluer les impacts visuels :

- aux abords immédiats du projet,
- sur les structures paysagères et éléments de paysage ou de patrimoine identifiés comme sensibles dans l'état initial,
- au regard des effets cumulatifs avec l'éolien existant et les autres projets connus.

Un **IMPACT VISUEL** correspond à l'effet visuel projeté du projet sur un paysage. En effet, l'analyse ne se réduit pas à identifier les lieux où le projet sera visible et les endroits où il sera masqué : son objectif est de qualifier l'insertion du projet dans le paysage et le rapport qu'il entretient avec les différents éléments préexistants de ce paysage.

Un **IMPACT CUMULE** correspond à une situation où l'implantation de plusieurs éléments/projets de nature similaire renforce leur effet visuel sur l'environnement.

Remarque : pour l'analyse des impacts cumulés sont pris en compte tous les parcs éoliens connus soit : les parcs construits, les parcs autorisés et les parcs en instruction ayant reçu un avis de l'autorité environnementale (AE).

L'impact visuel du projet se détermine grâce à l'utilisation d'outils dédiés, notamment par la réalisation et l'analyse de photomontages. De manière générale, un impact peut être négatif si le projet modifie la nature ou la cohérence d'un paysage ou neutre à négligeable si le projet n'a pas d'influence significative.

L'évaluation du niveau d'impact reprend la méthodologie développée dans l'état initial au regard du projet retenu :

- les visibilité et les covisibilités sont analysées en termes de prégnance, de lisibilité, de rapport d'échelle, d'occupation de l'horizon, etc.
- la hiérarchisation des impacts va de **nulle** à **très forte**.

| Niveau d'impact | | Interprétation |
|-----------------|---|--|
| Nul | - | Projet non visible |
| Très faible | ▲ | Projet très peu prégnant |
| Faible | | Projet cohérent avec les structures paysagères et bien équilibré |
| Modéré | | Projet avec un manque de lisibilité ou un léger déséquilibre d'échelle |
| Fort | | Projet non cohérent avec la structure du paysage, créant un effet de rupture d'échelle |
| Très fort | + | Projet entraînant un changement très fort des caractéristiques du paysage d'accueil |

Faisant suite au choix d'une implantation, l'analyse des impacts est détaillée dans le chapitre D Impacts visuels à partir de la page 128. Elle permet de définir quelle relation le projet entretient avec les éléments sensibles du paysage et du patrimoine, déterminés à l'état initial, et de caractériser l'insertion paysagère des éoliennes.

Les mesures ERC qui découlent de cette analyse sont décrites au chapitre E Mesures du projet.

Ce que dit le guide de l'étude d'impact. « L'évaluation des impacts repose sur un principe de comparaison entre l'état initial du paysage et l'état projeté. Elle se fait au moyen d'une modélisation graphique du projet (photomontages, plans, coupes et croquis). L'objectif est : de vérifier la pertinence de la stratégie d'intégration paysagère proposée et d'ajuster, le cas échéant, le projet initial ; d'analyser les effets de cumul induits par le parc projeté pour éviter de générer des situations de saturation ; d'informer le public avec la plus grande objectivité possible de l'impact du projet sur le paysage. » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020, paragraphe 4.8, page 53.

A.2-5. Détermination des mesures ERC

Les MESURES « EVITER, REDUIRE, COMPENSER » (ERC) concernent les éoliennes et leurs équipements connexes. Pour les éoliennes, les mesures ERC sont principalement mises en œuvre lors de l'élaboration de la variante d'implantation et à la suite des recommandations de l'état initial. Elles peuvent être :

- déplacements d'éoliennes,
- réduction du nombre d'éoliennes,
- plantation d'arbres devant des habitations ou des établissements publics,
- choix du gabarit, etc.

Au vu de leur hauteur, il est difficile d'envisager de masquer les éoliennes. Seul un traitement ponctuel des abords de certains sites sensibles peut être envisagé pour renforcer la cohérence paysagère, comme l'indique le guide de l'étude d'impact sur l'environnement.

Les mesures pour les équipements connexes concernent :

- **l'intégration environnementale des pistes d'accès** par des mesures simples comme par exemple le choix d'un tracé respectant la topographie et le parcellaire agricole, ou l'utilisation de matériaux dans une gamme de couleur compatible avec les ambiances du paysage d'accueil.
- **l'habillage des locaux techniques** afin qu'ils soient peu perceptibles dans le paysage, en accord avec les préconisations émises par l'étude naturaliste.

Des MESURES D'ACCOMPAGNEMENT du projet peuvent également être définies. C'est le cas par exemple des mesures de création de chemins de découverte autour du parc éolien, qui permettent l'émergence de nouveaux usages dans le paysage d'accueil du projet. « Certaines caractéristiques du paysage telles que les haies brise-vent, des alignements caractéristiques, une texture particulière de l'occupation du sol, la présence forte d'une activité, peuvent être reprises dans le cadre de l'accompagnement paysager du projet. Des plantations (alignements d'arbres, etc.) ou des aménagements rappelant ces caractéristiques faciliteront ainsi la compréhension du site. » (Les mesures pour réduire les effets du parc éolien sur le paysage. Guide de l'étude d'impact sur l'Environnement. Actualisation 2016. MEDDM. 2017)

Présentées au chapitre au chapitre E, les mesures ERC et d'accompagnement visent à optimiser l'insertion paysagère du projet éolien et à améliorer son acceptabilité.

Ce que dit le guide de l'étude d'impact. « Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts. [...] Si le paysagiste a été amené à proposer une mesure de modification d'implantation d'une ou plusieurs machines pour réduire les effets visuels, ce type de mesure de réduction (qui entre dans le cadre de la démarche itérative projet/impacts) est à rappeler. Les autres mesures possibles sont donc plus des mesures d'accompagnement du projet telle que la mise en valeur patrimoniale [...] ou paysagère [...] plutôt que de suppression ou de réduction des impacts. » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020, paragraphe 2.5 en page 17.

| Outils engagés

Pour cette étude, les principaux outils utilisés sont les photographies, les cartographies, les coupes topographiques, schémas ou autre document graphique, la modélisation et simulation de l'influence visuelle du projet.

Les illustrations du présent document, hors mention contraire, sont réalisées par Enviroscop, à partir de données sous les licences suivantes :

Tableau 2 : Sources et licences des illustrations

| Source | Nom de la donnée | Licence |
|--------------------------------------|---|--|
| Institut Géographique National (IGN) | Scan 25® et Scan 100® | copie et reproduction interdites |
| | Ortho 50 cm® | Licence ouverte ETALAB |
| | Plan V2® | |
| | Admin Express® | |
| | BD Alti® 25, 75 et 250 | |
| | OCS GE® | |
| | PCI Express® | |
| | Routes 500® | |
| Scan Express 250® | | |
| Géoportail de l'Urbanisme | Plans Locaux d'Urbanisme | Licence ouverte ETALAB |
| Agence de services et de paiement | Registre parcellaire graphique agricole | Licence ouverte ETALAB |
| European Environment Agency | Corine Land Cover 2012/2018 | licence Copernicus data and information policy Regulation (EU) |
| European Environment Agency | EU-DEM 25 v1.1 | licence Copernicus data and information policy Regulation (EU) |
| ONEMA, ©IGN PARIS | BD Carthage® | Licence ouverte ETALAB |
| Open Street Map | Open Street Map | Licence libre ODbL |
| Diffusion via Géopicardie | Observatoire des sols à l'échelle communale (OScom) | Licence ouverte ETALAB |
| | Unités paysagères de la Somme de l'Oise | Licence ouverte ETALAB |

Les photographies sont réalisées par ©Enviroscop sauf mention du contraire. Le cas échéant, les photos intégrées sont libres de droit (licence creative commons).

Les cartes font également appels aux fonds régionaux (Géocentre, Géo2France, PIGMA...). Ceux-ci sont indiqués dans les sources.

Par défaut, les cartes de l'étude sont orientées au nord, sauf mention contraire.

A.2-6. Coupes topographiques et blocs-diagramme

Les éventuelles coupes topographiques et blocs-diagramme de l'étude permettent de réaliser des modélisations respectivement planes et en 3D du relief. Ces outils permettent de présenter le contexte géographique du territoire voire d'analyser les visibilitées attendues sur les éoliennes pour les coupes topographiques.

Les coupes topographiques sont réalisées via le module Profil Tool du logiciel QGIS 3.4 ou supérieur avec les données suivantes : relief modélisé avec les données IGN BD Alti au pas de 75 m ou EU-DEM 30 au pas de 25 m en fonction du contexte (voir sources de chaque coupe topographique); occupation du sol issue des fonds IGN Scan 25 et orthophotographies ; éoliennes existantes, accordées ou en instruction et monuments historiques issues des fonds DREAL et DRAC. L'échelle des altitudes et des distances est affichée sur chaque coupe topographique, en cohérence avec les préconisations du guide de l'étude d'impact.

Les éventuels blocs-diagramme reprennent les mêmes sources de données et sont réalisées avec le module Qgis2threejs de QGIS.

A.2-7. Zone d'Influence Visuelle

Une **Zone d'Influence Visuelle (ZIV)** permet de définir, théoriquement, les vues sur les éoliennes. C'est une modélisation informatique SIG en 3 dimensions qui reflète, pour une implantation donnée, l'ensemble des visibilitées potentielles des éoliennes sur le territoire d'étude. La simulation matricielle utilise les données suivantes :

Tableau 3 : Données utilisées pour le calcul de la ZIV et caractéristiques associées

| Donnée | Source | Caractéristique |
|--|--|--|
| Relief | EU-DEM30 | Pas de 25 m |
| Boisements | Mode d'Occupation du Sol (MOS) des Hauts-de-France | Hauteur de 10 m associée |
| Contexte éolien | DREAL Hauts-de-France, Windpower, BD ortho | Gabarit adapté à chaque éolienne (hauteur du mât et diamètre du rotor) |
| Projet | Maître d'ouvrage | |
| Visibilité d'une ou plusieurs éolienne(s) calculée en chaque point du territoire (pas de 25 m) pour une hauteur des yeux de 1,70 m | | |

Cet outil donne une **image quantitative, maximaliste** de la zone de perception visuelle du projet, mais pas une lecture de la qualité des perceptions. Les ZIV doivent être couplées à une analyse qualitative de l'insertion du projet dans le paysage, notamment via le photomontage pour définir les visibilitées réelles.

La ZIV peut être représentée de manière à délivrer plusieurs types d'information comme :

- la prégnance des éoliennes, modélisée via **l'angle vertical de visibilité** du projet ;
- l'emprise horizontale du parc en projet, modélisé via **l'angle horizontal de visibilité** ;
- le nombre d'éoliennes visibles en tout point du territoire ;
- la part des éoliennes visibles (bouts de pales, rotor, mât).

Au stade de l'état initial, l'implantation du projet n'est pas connue mais une ZIV théorique est calculée à partir de la zone d'implantation potentielle (ZIP). Cette ZIV « maximale » (ZIVmax) représente les visibilitées de tous les projets possibles à l'intérieur de la ZIP. Pour réaliser le calcul, un nuage de point est créé sur l'ensemble de celle-ci. La hauteur maximale d'éolienne envisagée par le maître d'ouvrage au lancement du projet est appliquée à ce nuage de point (ici 186 m). La ZIVmax aide à la définition des sensibilités des différents éléments analysés. Elle est présentée au chapitre B.1-2 Définition des aires d'étude.

Après définition de l'implantation, la ZIV du projet (ZIV pro) donne une idée de la visibilité et de la non-visibilité des éoliennes sur le territoire d'étude. Enfin, la ZIV cumulée (ZIVcum) permet de définir les visibilitées cumulées du projet intégré et du contexte éolien (voir paragraphe suivant sur les saturations visuelles). Ces ZIV sont présentées aux chapitres D.1 et D.2.

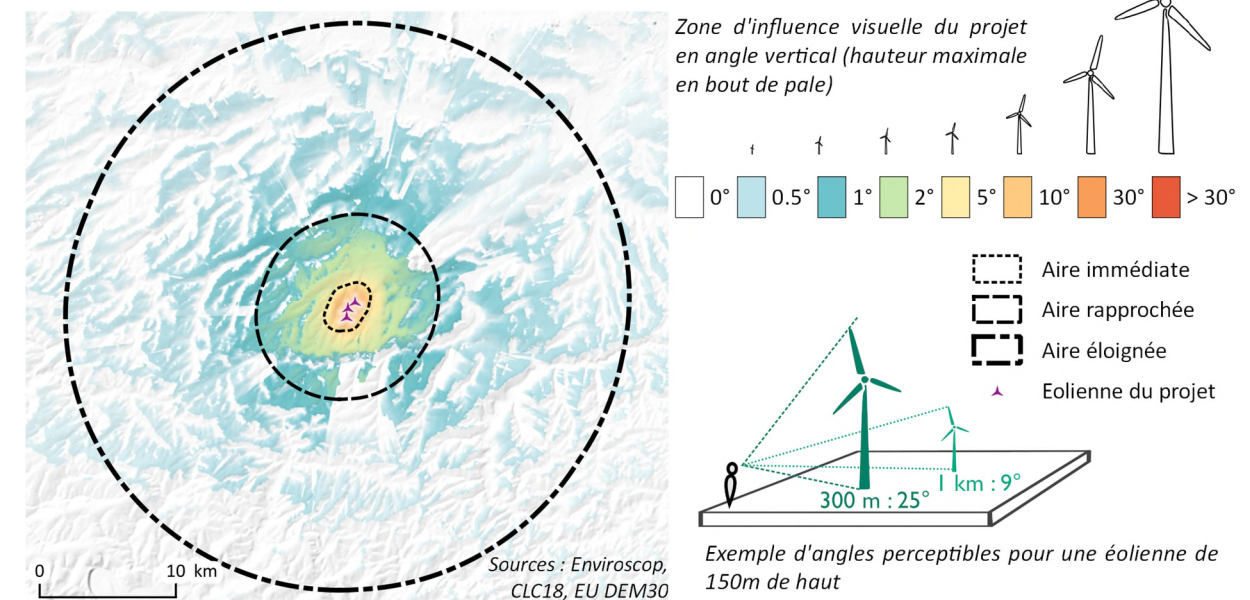
ZIV maximale. Au stade de l'état initial, une ZIV maximale (**ZIVmax**) est calculée en prenant en compte la hauteur maximale envisagée pour les éoliennes (ici 186 m en bout de pale). Comme l'implantation du projet n'est pas connue à ce stade de l'étude, le calcul est réalisé avec un nuage de points sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle (ZIP). L'indicateur utilisé est l'angle vertical maximale de l'ensemble des implantations possibles sur la ZIP.

ZIV du projet. Au stade de l'analyse des impacts visuels, le projet est modélisé en tenant compte du gabarit des éoliennes (hauteur du mât, diamètre) et de leur localisation précise. Le calcul de la **ZIVpro** prend en compte la hauteur en bout de pale soit 186 m. Au final le logiciel calcule, pour chaque point du territoire selon un pas de 25 m, si au moins une éolienne est visible à hauteur des yeux (1,70 m) en fonction de différents indicateurs.

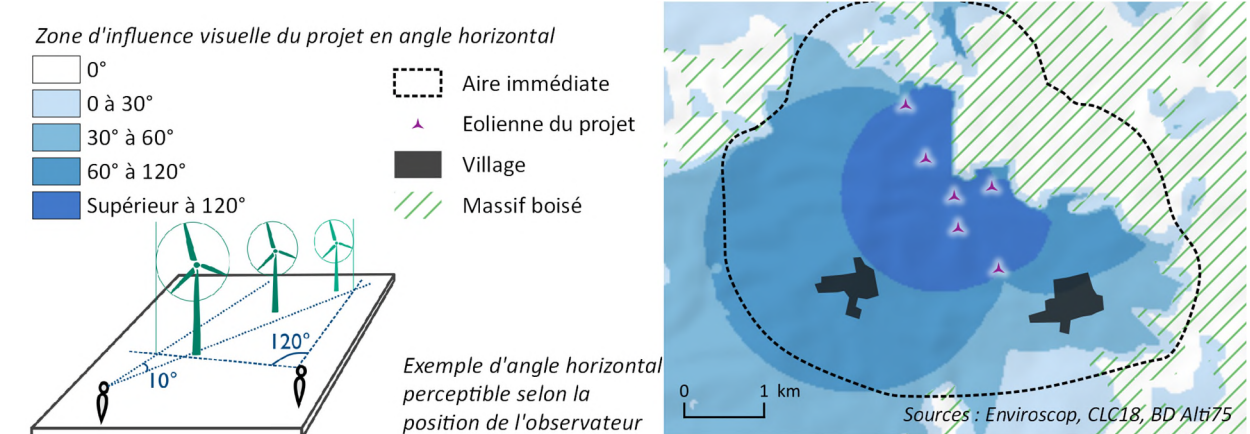
ZIV cumulée. Au stade de l'analyse des impacts cumulés, la **ZIVcum** est calculée pour prendre en compte la visibilité maximale des éoliennes construites, autorisées, en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale (AE) ainsi que du projet. Le calcul prend en compte la hauteur en bout de pale de chaque éolienne du contexte éolien (source : DREAL, Windpower, dossiers mis à disposition lors de l'enquête publique ou arrêtés d'autorisation) et du projet (186 m).

Figure 8 : Exemples de différentes ZIV

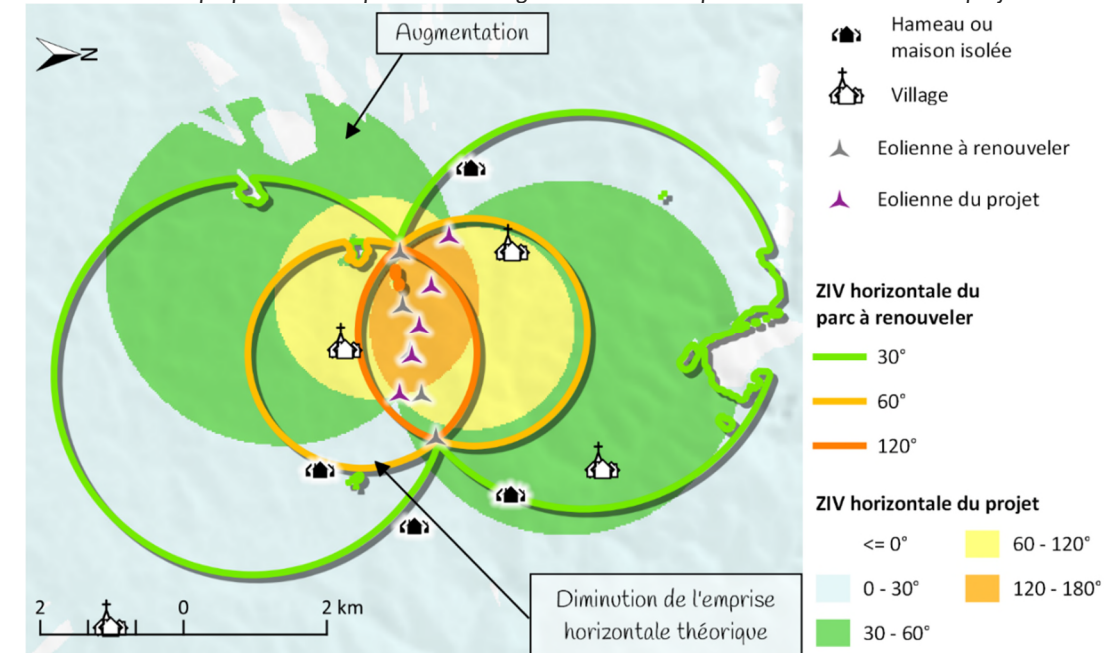
La cartographie ci-dessous représente l'angle vertical maximal des éoliennes en bout de pale. L'indicateur reflète la prégnance maximale des éoliennes



La cartographie ci-dessous représente l'angle horizontal maximal des éoliennes en bout de pale. L'indicateur reflète l'emprise théorique du projet sur l'horizon.



La ZIV ci-dessous propose une comparaison de l'angle horizontal d'un parc à renouveler et de son projet de renouvellement



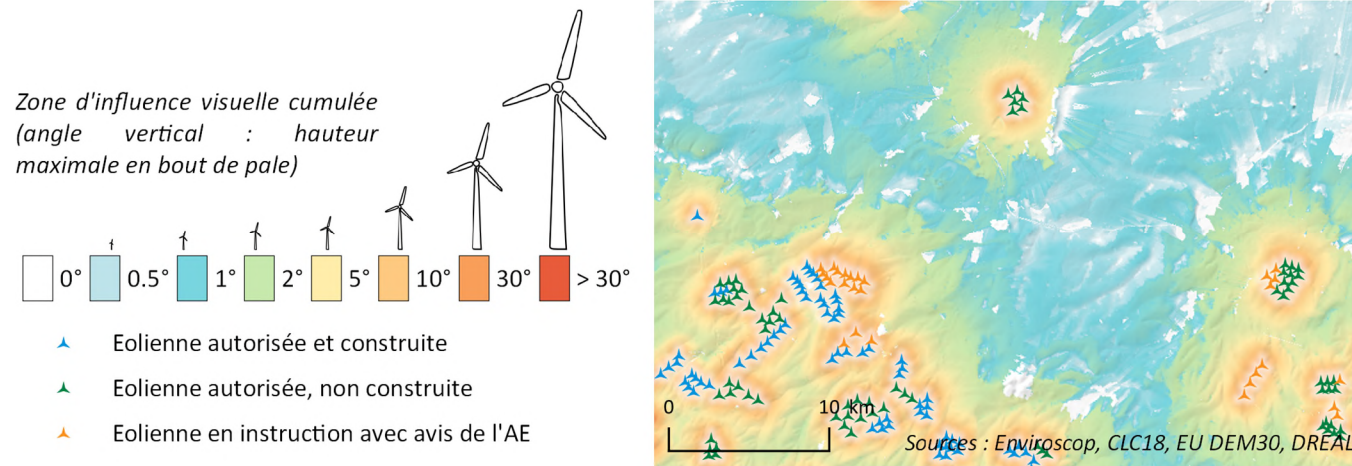
A.2-8. ZIV cumulées et saturations visuelles

Les parcs éoliens se multipliant et se densifiant, cette dynamique peut conduire, à terme, à des effets de saturation visuelle et d'encerclement des lieux de vie proches. La saturation visuelle correspond aux situations où il y a « une occupation totale ou très forte de l'horizon par des parcs éoliens [...]. L'enjeu est d'éviter que la vue d'éoliennes s'impose de façon permanente et incontournable aux riverains, dans l'espace le plus intime du village. » Source : Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens, Annexe 3, 2015. DREAL et DRAC Centre

L'étude des saturations visuelles débute par l'analyse de la ZIV cumulée entre le projet et le contexte éolien (voir exemple ci-dessous). **La ZIV cumulée permet de rendre compte, à l'échelle de l'aire éloignée, des espaces de respiration sans éolien et des zones où une prégnance importante de l'éolien est attendue.**

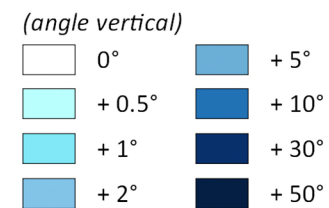
Figure 9 : Exemple de ZIV cumulée

La cartographie ci-dessous reflète la prégnance maximale du contexte éolien cumulé. L'indicateur est l'angle vertical maximal des éoliennes en bout de pale des parcs construits, autorisés et en instruction avec avis de l'autorité environnementale (AE).



La cartographie ci-contre est réalisée à partir de la soustraction de la ZIV cumulée avec le projet à la ZIV cumulée sans le projet (en angle vertical).

Augmentation du projet dans la ZIV cumulée



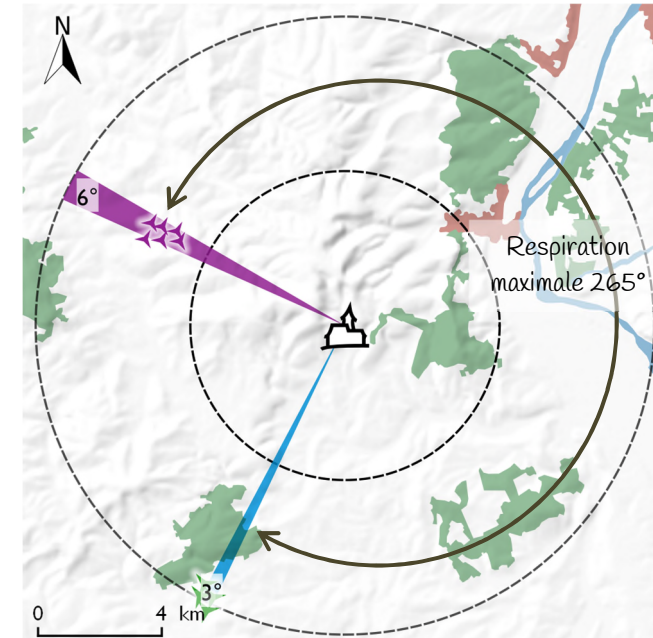
— Aire immédiate
▲ Eolienne du projet

Réalisation : Enviroscop.

Faisant suite à cette première analyse, des indices théoriques de saturation visuelle sont calculés sur **les lieux de vie déterminés comme sensibles au projet dans l'état initial**. L'échelle d'analyse pertinente correspond à l'aire immédiate et à l'aire rapprochée dans le cadre d'un projet éolien.

La modélisation de la saturation visuelle théorique se base sur les préconisations de la DREAL Centre Val-de-Loire, reprises dans le guide actualisé de l'étude d'impact.

Figure 10 : Carte de saturation visuelle



Réalisation : Enviroscop | Sources : BD Alti 75, IGN Routes 500

Le niveau de risque de saturation visuelle s'établit en fonction du rayon d'analyse pris en compte et du dépassement des seuils :

Tableau 4 : Niveau de risque de la saturation visuelle

| Condition | Niveau de risque |
|--|------------------|
| Aucune éolienne visible | Nul |
| Des éoliennes sont visibles mais aucun seuil n'est dépassé | Très faible |
| Un seuil est dépassé | Faible |
| Deux seuils sont dépassés | Modéré |
| Trois seuils sont dépassés mais la respiration maximale est supérieure à 60° | Fort |
| Trois seuils sont dépassés et la respiration maximale est inférieure à 60° | Très fort |

Remarque : les seuils dépassés sont notés en gras. | Réalisation : Enviroscop d'après la DREAL Hauts-de-France & DREAL CVdL

Pour refléter la saturation visuelle théorique, deux indices principaux ainsi que leur seuil d'alerte, ont été définis :

| Indice de saturation visuelle | Seuil d'alerte |
|---|-------------------|
| Occupation des horizons par l'éolien visible | Au-delà de 120° |
| Espace maximal de respiration sans éolienne visible | En dessous de 90° |

D'après la DREAL HdF, les indices sont mesurés « en considérant une vision fictive à 360° sans prendre en compte les obstacles (végétation, constructions...). On mesure les angles occupés par les éoliennes présentes dans un rayon de 5km (prégnance forte) et celles distantes de 5 à 10km (éoliennes nettement visibles par temps dégagé) et on ne prend pas en compte celles au-delà de 10km. » (Source : Séquence Eviter – Réduire – compenser. Rencontres Hauts-de-France – 25 et 26 novembre 2019).

Les seuils sont les suivants :

- Occupation des horizons supérieures à 120° dans le périmètre 5 à 10 km
- Occupation des horizons supérieures à 120° dans le périmètre 0 à 5 km
- Respiration maximale inférieure à 90° et supérieure à 60°
- Respiration maximale inférieure à 60°

Des photomontages à 360° sur les lieux concernés par un risque de saturation visuelle sont également recommandés, notamment sur les communes définies comme sensibles par la DREAL.

La densité sur les horizons occupés est un autre indice d'analyse qui complète celui d'occupation de l'horizon. En effet, l'impact visuel est majoré par la densité d'éolienne. Il correspond au « ratio du nombre d'éoliennes à moins de 5 km (prégnance forte) sur la totalité des angles occupés entre 0 et 10 km. Il doit être lu en complément du premier indice, car un fort indice de densité n'est pas alarmant s'il correspond à un regroupement d'éoliennes sur un secteur faible. » (Source : Séquence Eviter – Réduire – compenser. Rencontres Hauts-de-France – 25 et 26 novembre 2019). Le seuil d'alerte à 0.1 déterminé par la DREAL Centre peut être utilisé pour analyser cet indice.

Le calcul des indices décrits ci-dessus est basé sur une modélisation par Système d'Information Géographique, et plus précisément l'application dédiée compatible Map Info® développée par le CEREMA à la demande de la DREAL Centre. Elle prend en compte les masques visuels créés par le relief (IGN BD Alti75), l'état de l'éolien actualisé (parcs construits, autorisés et ayant reçus l'avis de l'Autorité environnementale, éoliennes du projet) et la hauteur maximale en bout de pale de chaque éolienne (données DREAL et développeurs). **Le détail des calculs est disponible en annexe du document.**

Remarque : La modélisation ne prend pas en compte les masques visuels végétaux et bâtis : les visibilité de l'éolien ainsi modélisées sont « surestimées » par rapport aux vues réelles (cas défavorable), qui peuvent être masquées par la présence de haies de haut-jet à proximité des villages et par le bâti. En outre, la perception réelle tient également compte des effets de perspective, d'écrasement, tels que les photomontages les mettent en évidence.

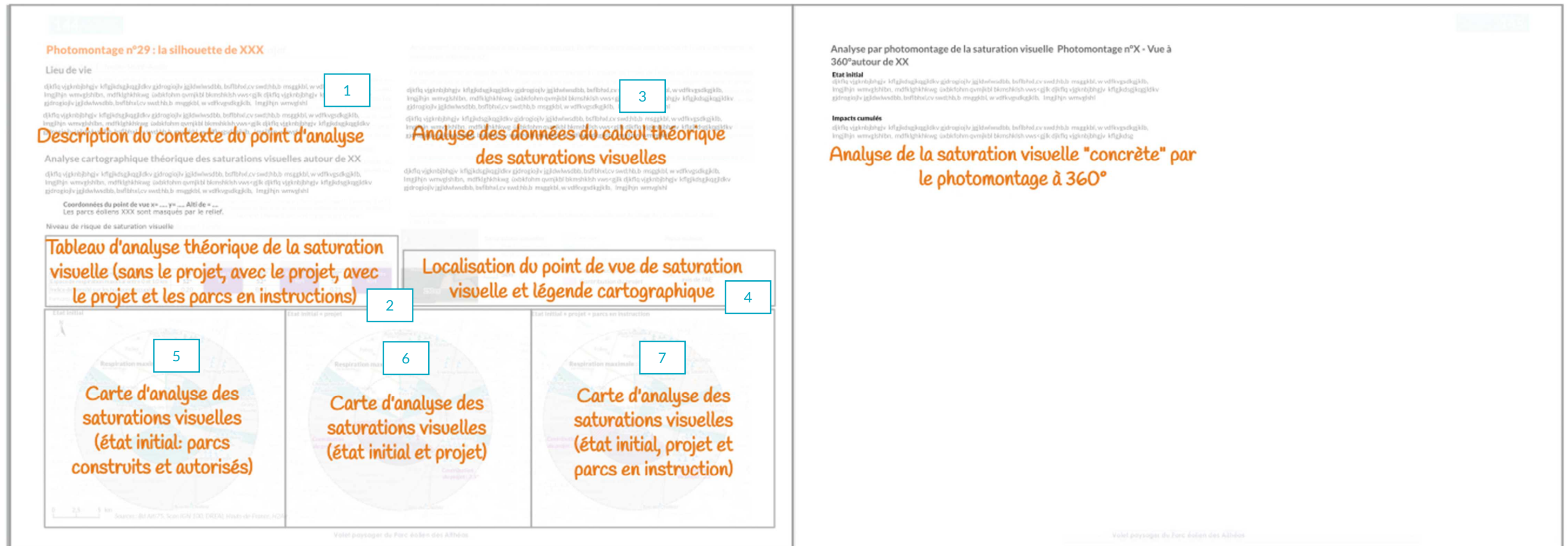
Lorsqu'un parc éolien chevauche la limite entre les périmètres de 5 et 10 km, il est considéré comme faisant partie de « la classe majorant l'impact », soit 0 à 5 km, afin de prendre en compte le fait que « le regard est attiré par l'éolienne la plus proche mais il embrasse l'ensemble du parc ». Les espaces de respiration sont calculés entre chaque parc. De ce fait, les espaces de respiration entre plusieurs éoliennes d'un même parc ne sont pas prises en compte, peu importe la distance qui les sépare.

Une fois ces indicateurs calculés, les situations où un risque modéré à très fort est identifié sont analysées via la réalisation de photomontages permettant de mettre en évidence la présence ou non de saturation visuelle.

La saturation visuelle théorique est définie en synthétisant l'occupation de l'horizon par l'éolien connu et l'espace de respiration maximal. Le choix des sites d'analyse sont présentés au chapitre D.3-1 puis les analyses sont détaillées au chapitre D.3-3, à partir de la page 144. Les synthèses des saturations visuelles se trouvent au chapitre D.3-4, en page 400.

| N° de page | Information comprise dans la page | N° sur le schéma |
|------------|---|------------------|
| Page 1 | Une description du contexte du point d'analyse. | 1 |
| | Le tableau d'analyse théorique des saturations visuelles dont les données sont issues du calcul théorique des saturations visuelles entre : <ul style="list-style-type: none"> • contexte éolien initial, • contexte initial et le projet, • contexte éolien avec le projet et les parcs en instruction ayant reçu un avis de l'AE). | 2 |
| | Une analyse comparative du risque de saturation visuelle théorique selon les trois contextes éoliens correspondant aux calculs, afin d'analyser les seuils théoriques et leurs franchissements pour déterminer s'il y a un risque de saturation visuelle ou non. | 3 |
| | Une carte de localisation du point de saturation visuelle et du photomontage | 4 |
| | La carte d'analyse du risque de saturation visuelle de l'état initial | 5 |
| | La carte d'analyse du risque de saturation visuelle de l'état initial et du projet | 6 |
| | La carte d'analyse du risque de saturation visuelle de l'état initial, du projet et des parcs en instruction | 7 |
| Page 2 | Une analyse comparative entre l'analyse théorique et les esquisses commentées à 180°, afin d'étudier les réelles visibilité sur les parcs éoliens en prenant en compte les masques visuels. De plus, cela permet d'analyser les covisibilités et les impacts cumulés entre les parcs éoliens, et ainsi de confronter le risque des saturations visuelles théorique avec le projet photomonté. | 8 |

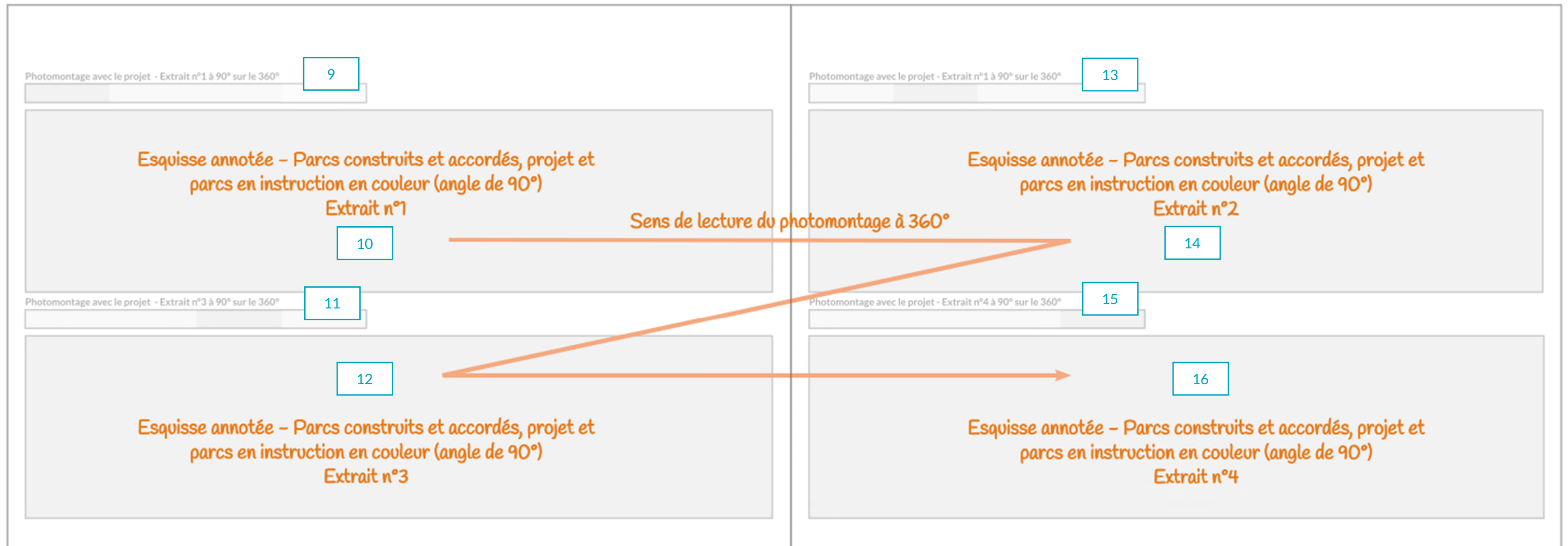
Figure 11 : Exemple de mise en page (première double page)



Les photomontages à 360° modélisés par Windpro sont intégrés au volet paysager grâce à deux doubles pages A3 à lire en vis-à-vis, comprenant :

| N° de page | Information comprise dans la page | N° sur le schéma |
|------------|---|------------------|
| Page 3 | La localisation de l'extrait du 90° sur le panorama à 360° (extrait n°1) | 9 |
| | Une esquisse commentée à 90° (extrait n°1) de l'état avec le projet (en magenta), les parcs construits (en bleu), autorisés (en vert) et en instruction avec avis de l'AE (en orange), ainsi que le relief (trame blanche). | 10 |
| | La localisation de l'extrait du 90° sur le panorama à 360° (extrait n°3) | 11 |
| | Une esquisse commentée à 90° (extrait n°3) de l'état avec le projet (en magenta), les parcs construits (en bleu), autorisés (en vert) et en instruction avec avis de l'AE (en orange), ainsi que le relief (trame blanche). | 12 |
| Page 4 | La localisation de l'extrait du 90° sur le panorama à 360° (extrait n°2) | 13 |
| | Une esquisse commentée à 90° (extrait n°2) de l'état avec le projet (en magenta), les parcs construits (en bleu), autorisés (en vert) et en instruction avec avis de l'AE (en orange), ainsi que le relief (trame blanche). | 14 |
| | La localisation de l'extrait du 90° sur le panorama à 360° (extrait n°4) | 15 |
| | Une esquisse commentée à 90° (extrait n°4) de l'état avec le projet (en magenta), les parcs construits (en bleu), autorisés (en vert) et en instruction avec avis de l'AE (en orange), ainsi que le relief (trame blanche). | 16 |

Figure 12 : Exemple de mise en page (deuxième double page)



A.2-9. Photomontages

Choix des points de vue

L'étude traite du **point de vue des habitants** des communes d'accueil et riveraines, mais aussi du point de vue du passant, du **voyageur** qui traverse et visite la région et ses patrimoines. Pour représenter ce que verront différents observateurs une fois le projet construit, des photomontages sont réalisés à des points représentatifs du territoire, en fonction des sensibilités définies dans l'état initial. Les points de vue sélectionnés privilégient les secteurs fréquentés, où les éoliennes sont potentiellement visibles, et le nombre de photomontages présentés est proportionné aux secteurs les plus prégnants.

L'emplacement de prises de vue doit être adapté sur le terrain de manière à :

- Éviter les masques visuels très ponctuels et non représentatifs du paysage en premier plan (pylône, buisson...),
- Avoir un maximum d'éléments intéressants sur la photographie (église, position de belvédères, coteau opposé de la vallée),
- Être dans le sens de circulation si cela n'empêche pas de remplir les deux critères précédents.

Les prises de vue en sortie de village peuvent être réalisées avec le panneau de sortie d'agglomération en second plan si aucune maison n'est visible sur le panorama pour situer le photomontage.

Figure 13 : Exemple d'adaptation à réaliser sur le terrain concernant l'emplacement de la prise de vue



Sources : Enviroscop

Exemple basé sur la Figure 13 : ces photos prises à environ une centaine de mètres d'écart sur une route locale.

La première vue est prise avant un hameau. Les jardins arborés masquent en grande partie le château dont on ne voit que les toits. En dépassant le hameau, la seconde vue propose un paysage où le château est beaucoup plus visible, entre deux alignements d'arbres.

Réalisation des prises de vue et des photomontages

Les photomontages ont été réalisés à partir de prises de vue réalisées les 21/01/2020, 30/07/2020, 26/10/2020, 23/02/2021, 14/01/2022 et le 30/04/2022. Le choix de photos hivernales permet en effet de montrer la situation où les visibilitées potentielles sont les plus importantes, lorsque les masques visuels issus de la végétation sont les plus faibles. L'orientation du soleil a été prise en compte pour le choix de l'heure de prise de vue afin d'éviter au maximum les contre-jours. L'appareil photo utilisé est un réflex numérique plein format équipé d'un objectif à focale fixe 50 mm. Chaque photo est géolocalisée.

Les points de vue font l'objet d'une prise de vue à 360° avec un chevauchement d'au moins 30% entre deux photos, afin de pouvoir ajuster au mieux les panoramas intégrés à l'étude. Autant que faire se peut, le ciel occupe une part importante de la photo. L'horizon est situé au niveau du 1^{er} tiers bas de la photo dans l'aire immédiate, et entre 1/3 et le milieu de la photo pour les autres aires d'études.

Figure 14 : Exemple de prises de vue



Réalisation : Enviroscop

Les photos sont assemblées sur un angle plus large selon une projection cylindrique. Ces assemblages sont ensuite redécoupés à 120°. Les éoliennes et la ligne du relief sont ensuite simulées.

En fonction de l'intérêt du panorama, le projet éolien ne sera pas forcément situé au milieu du panorama.

- Il devra cependant être présent en entier (sauf pour les vues très proches).
- Les axes de déplacement (routes, canaux, ...) qui ont justifié le choix du photomontage ou les éléments dont sont étudiées les covisibilités avec le projet (monument historique, silhouette de bourg, ...), pourront être placés au centre du panorama.
- Pour l'étude des visibilitées depuis les sites patrimoniaux ou en sortie de bourg, il est préférable d'intégrer une petite partie de ceux-ci sur la photo ou à minima son panneau indicateur afin que le lecteur puisse bien les situer.
- Les éoliennes des Tulipes n'étant pas construites au moment de certaines prises de vue, elles ont été modélisées sur les photomontages, dès ceux présentant l'état initial. Depuis le volet paysager initialement déposé, une mise à jour du logiciel Windpro a actualisé et affiné le modèle utilisé pour le parc des Tulipes.

Tableau 5 : Outils et méthodes utilisés pour la réalisation des photomontages

| Étape | Outils et méthode | Auteur |
|---------------|--|------------|
| Prises de vue | Prises de vue à 360° avec un reflex numérique plein format Canon EOS 6D (GPS intégré et objectif de focale 50 mm) | Enviroscop |
| Assemblage | Panorama assemblé grâce à une projection cylindrique sur 160-180° avec le logiciel ICE 2 ou HUGIN 2019.2.0 | |
| Modélisation | Découpage des panoramas à 120° avec le logiciel WindPRO 3.5. Modélisation des éoliennes connues et du projet avec ce même logiciel en fonction du relief (EU-DEM30) et de la géolocalisation intégrée aux photos | |

Mise en page

L'analyse des photomontages repose sur deux types de vues qui ont chacune leur importance : la **vue dite « réelle »**, généralement à 60°, et la **vue panoramique** à 120°.

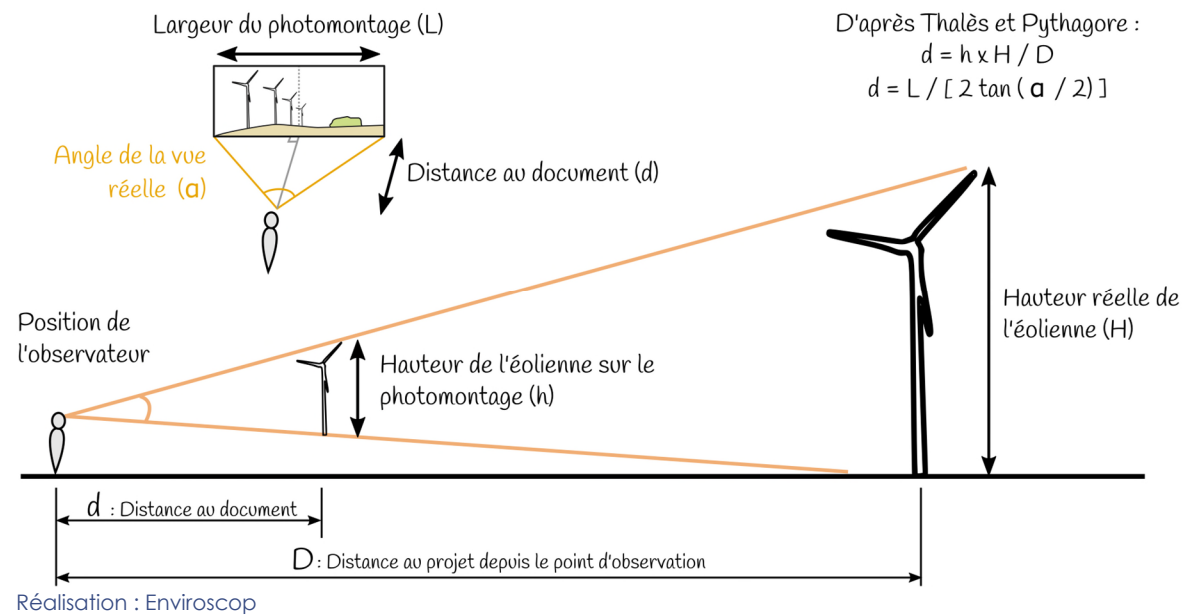
Le but de la **vue dite « réelle »** est de **reproduire la vision humaine en respectant le rapport d'échelle entre les objets photographiés (ou photomontés) et ces mêmes objets in situ**. L'angle horizontal de 60° correspond au champ de vision perceptible consciemment par l'œil humain sans mouvement de tête. Pour que les objets soient regardés avec le même angle de vision par un observateur lisant le document que par un observateur placé in situ, la distance « d » de lecture du document doit être égale à la « distance orthoscopique », celle permettant de reproduire l'angle de vision de l'observateur in situ. La distance de lecture d'un document est en moyenne de 40 cm : la dimension « h » de l'objet représenté dans le document a été calculée pour respecter la vision de l'observateur in situ.

Comme demandé dans le sommaire inversé, la représentation en vue réelle du projet reproduit la vision humaine en respectant le rapport d'échelle entre les objets photographiés (ou photomontés) et ces mêmes objets in situ pour une **distance de lecture de 43 cm**.

Il est important de respecter le format du document et d'imprimer le carnet de photomontages sur du papier A3 pour respecter les conditions de la vue réelle.

Les **montages panoramiques** ne reproduisent pas la vision humaine mais sont toutefois intéressants car ils **permettent de situer le projet sur un large champ de vision**. Ils sont généralement à 120° (champ de vision périphérique d'un observateur statique : les mouvements sont perceptibles mais pas les détails des objets). Ils contextualisent le projet dans le paysage et permettent de comparer aisément l'état initial et l'état avec le projet.

Figure 15 : Distance de lecture et de l'angle horizontal pour une vue « réelle »



Les photomontages modélisés par WindPRO sont intégrés au volet paysager grâce à deux doubles pages A3 comprenant :

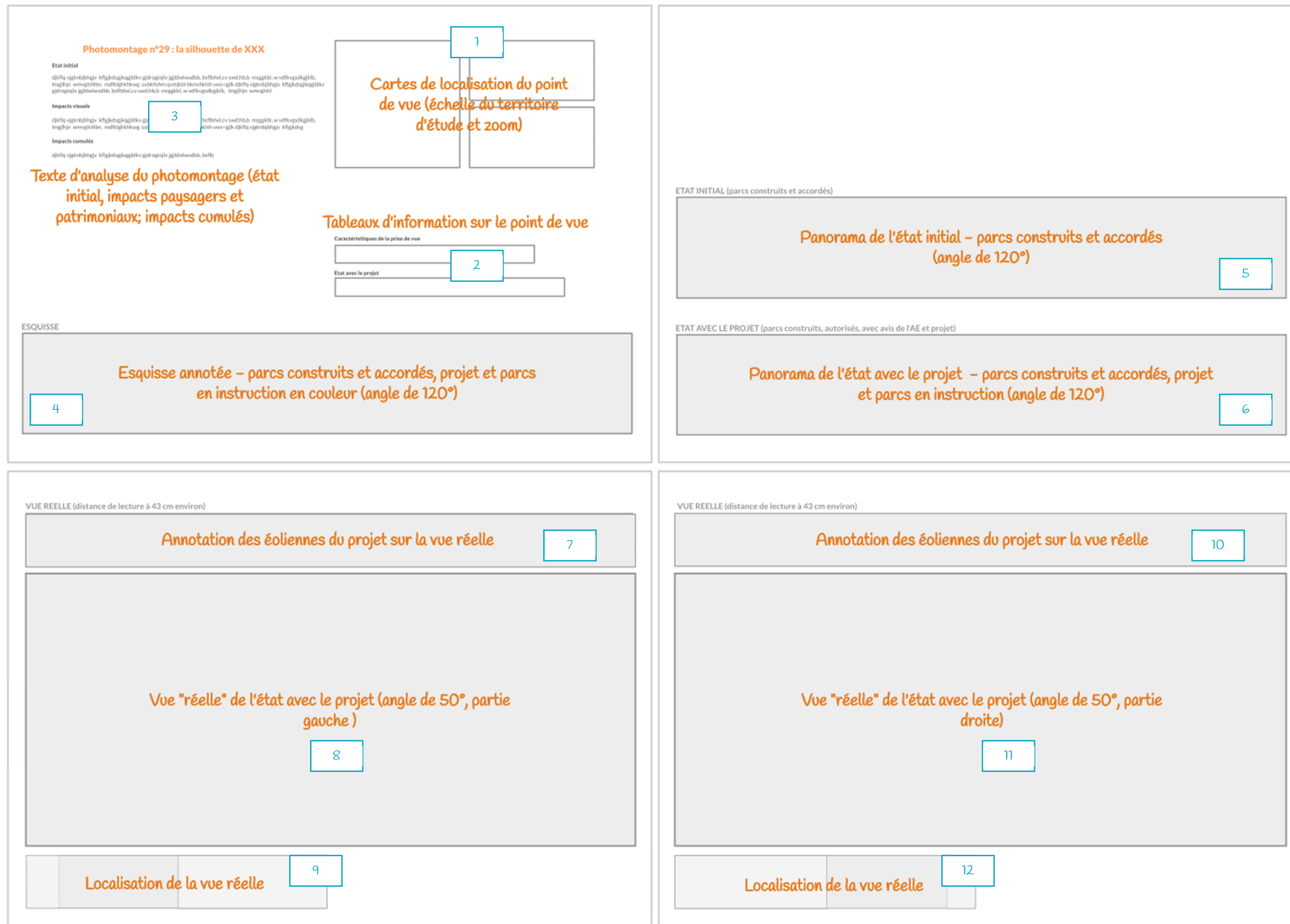
| Numéro de page | Information comprise dans la page | N° sur le schéma |
|----------------|--|------------------|
| Page 1 | Des cartes de localisation du point de vue à différentes échelles. | 1 |
| | Un ou des tableaux reprenant les caractéristiques du point de vue et du projet . | 2 |
| | Une analyse comparative entre paysage initial et paysage avec le projet, afin d'étudier les visibilités, les covisibilités et les impacts cumulés. | 3 |
| | Une esquisse commentée à 120° de l'état avec le projet (en magenta), les parcs construits (en bleu), autorisés (en vert) et en instruction avec avis de l'AE (en orange), ainsi que le relief (trame blanche). Cette vue permet de visualiser les éoliennes qui pourraient être masquées par le relief, la végétation ou d'autres masques visuels | 4 |
| Page 2 | Un panorama de l'état initial du paysage avec les parcs construits et autorisés (en 120°). | 5 |
| | Un panorama de l'état avec le projet , les parcs construits, autorisés et en instruction avec avis de l'AE (en 120°). | 6 |
| Page 3 | Annotation des éoliennes du projet sur la vue réelle | 7 |
| | La partie gauche du photomontage en vue réelle (sur un angle de 50°) de l'état avec le projet, les parcs construits, autorisés et en instruction avec avis de l'Autorité environnementale (AE) | 8 |
| | Annotation des éoliennes du projet sur la vue réelle | 9 |
| Page 4 | Localisation de la vue réelle | 10 |
| | La partie droite du photomontage en vue réelle (sur un angle de 50°) de l'état avec le projet, les parcs construits, autorisés et en instruction avec avis de l'Autorité environnementale (AE) | 11 |
| | Localisation de la vue réelle | 12 |

Cf. Figure 16 : Exemple de mise en page

Les **simulations paysagères** permettent de décrire les paysages tels qu'ils seront une fois le projet réalisé. Ils se situent en chapitre D.3-3 à partir de la page 144.

Le carnet de photomontages se termine par une **synthèse des photomontages via les impacts visuels du projet sur le paysage et le patrimoine** ainsi que des impacts cumulés. Ils se situent en chapitres D.3-4 à partir de la page 400.

Figure 16 : Exemple de mise en page



A.3 Glossaire

A.3-1. Notions générales sur le paysage

UNITE PAYSAGERE : « partie de pays présentant suffisamment d'homogénéité de composantes et d'ambiance pour lui conférer une certaine spécificité ». Atlas des Paysages du Morbihan, lexique. CD, Préfecture et CAUE du Morbihan, Région Bretagne, AMPM. 2011

PAYSAGE VISIBLE : Correspond à ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique, s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc.

- **Ambiance paysagère** : « impression donnée par le milieu dans lequel une personne évolue ». Atlas des Paysages du Morbihan, lexique. CD, Préfecture et CAUE du Morbihan, Région Bretagne, AMPM. 2011
- **Dynamique paysagère** : « processus selon lequel un espace donné présentant certaines formes naturelles ou artificielles connaît une transformation liée tant à l'évolution des espèces et des milieux vivants qui les composent qu'à l'activité humaine qui s'y déploie ». Atlas des Paysages du Morbihan, lexique. CD, Préfecture et CAUE du Morbihan, Région Bretagne, AMPM. 2011
- **Structure paysagère** : « mode d'enchaînement des motifs constitutifs d'un paysage en fonction de sa charpente naturelle et de l'organisation de ses composantes bâties, cultivées et naturelles ». Atlas des Paysages du Morbihan, lexique. CD, Préfecture et CAUE du Morbihan, Région Bretagne, AMPM. 2011

PAYSAGE PERÇU : La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. De même, le regard que porte l'observateur sur un parc éolien est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective. Par exemple, un point de vue depuis une route secondaire peu fréquentée sera généralement moins sensible qu'un point de vue depuis un panorama touristique.

- **Ensemble paysager remarquable** : grande portion de territoire aux caractéristiques paysagères particulières, présentant une forte valeur patrimoniale du fait des représentations culturelles qu'il génère.
- **Site singulier** : espace limité, lieu proposant une construction et/ou une ambiance paysagère insolite, rare ou exceptionnelle ayant marqué l'imaginaire collectif.

A.3-2. Notions spécifiques à l'étude d'impact éolien

TERRITOIRE D'ETUDE : portion de territoire considéré par le volet paysager englobant trois grandes aires d'études et le site du projet

- **aire d'étude éloignée (AEE)** : zone qui englobe tous les impacts potentiels du projet. Elle correspond à l'aire de visibilité notable potentielle. Elle permet d'inscrire le projet dans l'unité paysagère concernée et de restituer le parc éolien dans les grandes logiques d'organisation du territoire (lignes structurantes du paysage).
- **aire d'étude rapprochée (AER)** : elle correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition d'un projet de paysage, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Elle est liée à la qualité du cadre de vie et à l'organisation des paysages de proximité (perspectives visuelles, qualité architecturale des abords du parc et des éoliennes). Le projet y est perceptible dans sa globalité, et s'inscrit dans le paysage comme un ensemble. Il forme un élément du paysage, au sein d'une structure paysagère.
- **aire d'étude immédiate (AEI)** : elle est définie comme la zone où les études environnementales sont les plus poussées. Les impacts y sont souvent directs et permanents. Cette aire d'étude est concernée par les aménagements connexes au projet. L'aire immédiate correspond à l'échelle d'analyse paysagère où la hauteur perçue des éoliennes est potentiellement importante vis-à-vis de celle des éléments de paysage en place. Le projet éolien est susceptible d'introduire des transformations significatives dans les paysages.

- **Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)** : elle est constituée par l'emprise technique du projet. Cette échelle permet : de rechercher l'insertion fine du projet éolien dans son environnement le plus proche, d'apprécier la qualité et les impacts des équipements connexes comme le poste de livraison, et des emprises au sol (pistes d'accès et de chantier, plate-forme de montage) et d'étudier le traitement des abords du site et les conséquences du chantier.

ENJEU : « élément de paysage dont la prise en compte est nécessaire pour préserver et développer l'identité des lieux dans les aménagements futurs ou le développement du secteur. L'identification d'un enjeu cadrera et fédèrera les interventions sur l'ensemble du territoire d'une entité ou d'un lieu particulier ». Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe-et-Moselle. Préfecture de Moselle. 2006).

SENSIBILITE : élément de paysage dont l'appréciation paysagère est susceptible d'être modifiée par un projet localisé dans la zone d'implantation potentielle

Un **IMPACT VISUEL** correspond à l'effet visuel projeté du projet sur un paysage. En effet, l'analyse ne se réduit pas à identifier les lieux où le projet sera visible et les endroits où il sera masqué : son objectif est de qualifier l'insertion du projet dans le paysage et le rapport qu'il entretient avec les différents éléments préexistants de ce paysage.

- **Visibilité d'un parc éolien** : « La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres : la distance entre l'observateur et l'éolienne (qui permet de prendre en compte notamment la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité, etc.) ; la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc. Ainsi la visibilité d'une éolienne peut être totale (éolienne entièrement visible), partielle (éolienne visible uniquement en partie), filtrée (éolienne visible à travers un masque visuel végétal par exemple), permanente ou intermittente (selon que l'on voit le mât et la nacelle ou seulement les pales), etc. » Guide de l'étude d'impact des parcs éoliens terrestres, actualisation 2016. Ministère de l'Environnement. 2017.
- **Covisibilité** : « Tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon que la vision conjointe est « directe » [...] [quand] tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère ou un site donné, se superposent visuellement [ou] « indirecte » : [...] [quand] tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ visuel binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 50° (25° de part et d'autre de l'axe central de vision). » Guide de l'étude d'impact des parcs éoliens terrestres, actualisation 2016. Ministère de l'Environnement. 2017.
- **Prégnance** : « La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Ainsi, la prégnance d'une éolienne correspond le plus souvent à l'appréciation du caractère dominant ou non de cette éolienne dans un paysage (on parle parfois de « dominance ») ». Guide de l'étude d'impact des parcs éoliens terrestres, actualisation 2016. Ministère de l'Environnement. 2017.

Un **IMPACT CUMULE** correspond à une situation où l'implantation de plusieurs éléments/projets de nature similaire renforce leur effet visuel sur l'environnement.

- **Saturation visuelle des paysages liée à l'éolien** : Elle correspond aux situations où il y a « une occupation totale ou très forte de l'horizon par des parcs éoliens [...] l'enjeu est d'éviter que la vue d'éoliennes s'impose de façon permanente et incontournable aux riverains, dans l'espace plus intime du village. » Guide de l'étude d'impact des parcs éoliens terrestres, actualisation 2016. Ministère de l'Environnement. 2017.

SCENARIO DE REFERENCE : description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de son évolution probable. Code de l'Environnement. Contenu de l'étude d'impact. Légifrance. 2018

B. État initial

B.1 Localisation, contexte et territoire d'étude

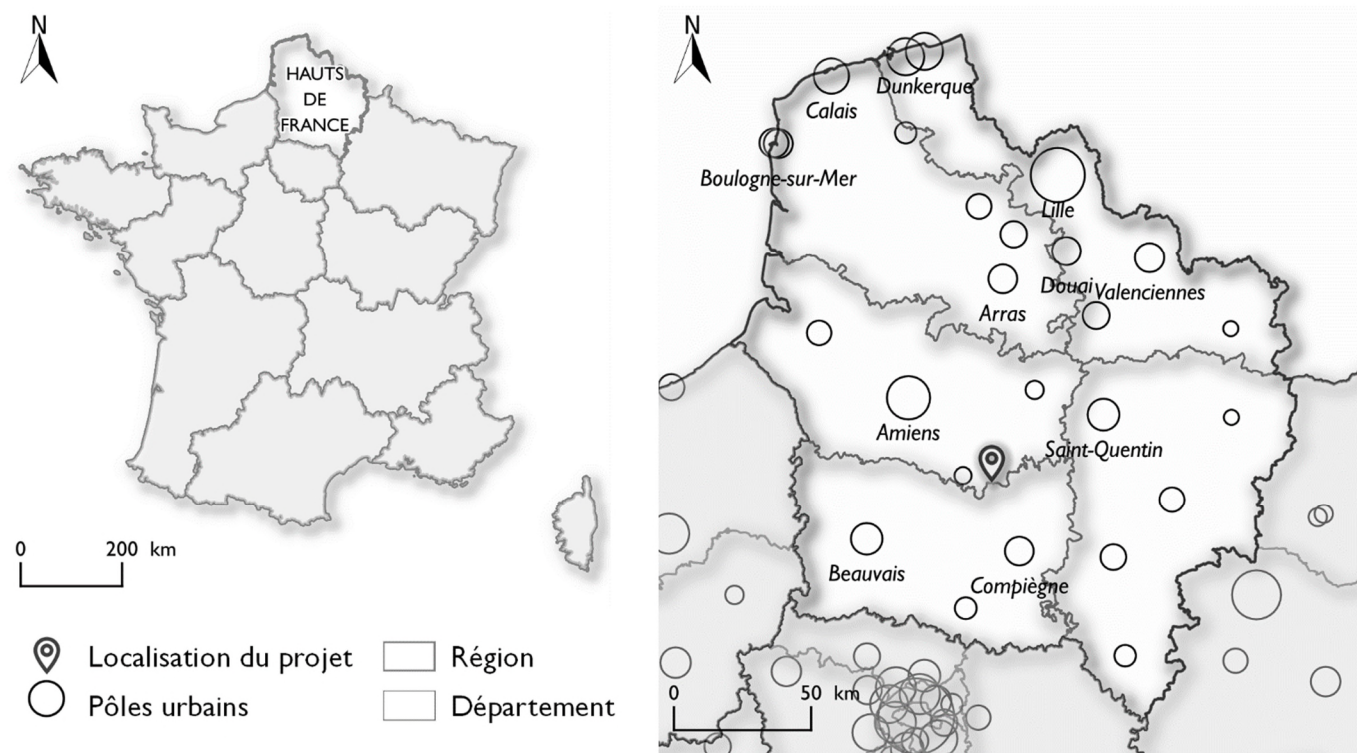
B.1-1. Contexte régional

Localisation du projet

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet se situe en région Hauts-de-France, dans le département de la Somme (80), sur les communes de Dancourt-Popincourt, l'Echelle Saint-Aurin, Marquivillers.

Le projet est localisé dans un espace rural encadré par 2 petits pôles urbains : celui de Roye à environ 6 km au nord-est, et celui de Montdidier à environ 7 km au sud-ouest. Des agglomérations plus importantes telles qu'Amiens, Saint-Quentin et Compiègne sont à proximité du site d'étude.

Carte 1 : Contexte géographique

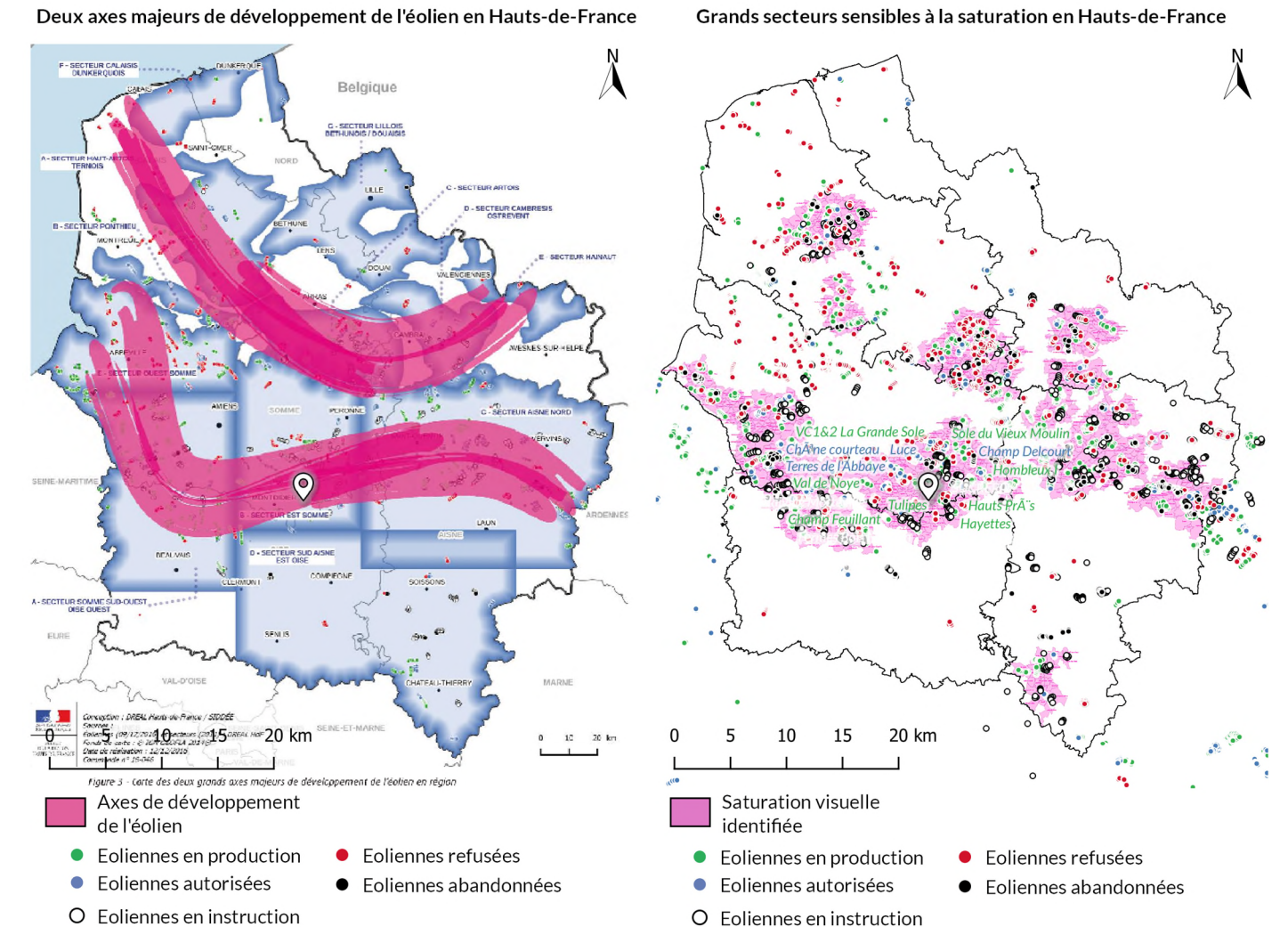


Sources : Région & DREAL Hauts de France, FranceRaster1000, Admin Express

Éolien

Les Hauts-de-France sont devenus la première région de France en 2018 en termes de production d'énergie éolienne, devant la région Grand-Est. Le relief relativement plat de la région le rend propice aux captations des vents et donc aux énergies renouvelables. D'après les chiffres de la DREAL en 2018, les éoliennes se situent en majorité dans la Somme, avec 960 éoliennes, puis dans l'Aisne (540 éoliennes) et le Pas-de-Calais (504 éoliennes). L'Oise en comptabilise 271 et le Nord 131.

Carte 2 : Contexte du développement éolien et des saturations en Hauts de France



Sources : Région & DREAL Hauts de France, FranceRaster1000, Admin Express

Le projet s'inscrit dans un des deux axes majeurs de développement éolien à l'échelle des Hauts-de-France, établi par la DREAL en 2017. Il se trouve dans un secteur présentant un risque de saturation éolienne, d'après la DREAL. En effet, à une échelle plus fine, il s'inscrit dans un territoire regroupant de nombreux parcs, et plus précisément au sein du pôle de densification de Roye et dans la continuité du parc éolien des Tulipes. Ces éléments seront développés dans la suite de l'étude (voir Etat de l'éolien existant p27). Aussi, il pourrait accompagner une ligne de force significative à l'échelle du grand paysage, à savoir le canal Seine-Nord-Europe en projet.

Paysage et tourisme

Le territoire d'étude s'insère dans l'unité paysagère régionale du **Santerre et Vermandois**.

Des enjeux paysagers ou patrimoniaux sont relevés autour de la zone de projet :

En effet, plusieurs sites historiques ont été référencés selon leur sensibilité par **des aires d'exclusion** ou **des aires de vigilance**. En effet, les **zones de vigilance** sont des secteurs identifiés ayant une sensibilité et un enjeu paysager, où l'implantation d'éoliennes est très sensible et peu envisageable. Alors que les **aires d'exclusion** quant à elles, annihilent tout projet éolien. (voir au B- II 3.)

Certains concernés par **des aires de vigilance** sont :

- **Le Domaine de Tilloloy**, qui comporte une zone de vigilance de 5km ;
- **Le village de Grivesnes**, à l'ouest (zone de vigilance de 10km) ;
- **La butte de Coivrel**, au sud-ouest (zone de vigilance de 10km).

D'autres sites patrimoniaux sont situés en dehors du territoire étudié. Ils comprennent **des aires de vigilance** et/ou exclusivement **des aires d'exclusion** ne comprenant pas la ZIP. Elles se situent dans l'aire éloignée pour la **Cathédrale de Noyon**, au sud-est (zone d'exclusion de 10km et cône d'exclusion à 15km) et le **Village de Folleville**, à l'ouest (zone d'exclusion de 10km) et tout au plus l'aire rapprochée pour l'**Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois** au sud (zone d'exclusion à 10km et de vigilance de 20km).

De plus, le territoire d'étude présente des sites UNESCO. Les sites les plus proches concernent l'**Eglise Saint Jacques-Le-Majeur et Saint Jean-Baptiste** à Folleville (à 23,1 km à l'est), la **Cathédrale et le Beffroi d'Amiens** (à 35,8 km au nord-ouest). D'autres sites sont d'ailleurs candidats à la labellisation UNESCO. Au nord, ces sites sont limitrophes mais extérieurs au territoire étudié. Il s'agit du **Monument aux Morts** à Proyart situé à 21,1km, du **Mémorial National australien** de Villers-Bretonneux à 24,5 km et du **Military Cemetery** à 24,6 km. Au sud, il s'agit de **Nécropoles Franco-Allemandes** situées respectivement à Thiescourt à 15,7 km et Vignemont à 18,7km. Ces dernières localisées dans le périmètre étudié, seront détaillées et développées dans la suite de l'étude (voir la).

La région souhaite développer son attractivité en la basant sur l'initiative des territoires, en soutenant les investissements et une nouvelle approche de marketing pour promouvoir l'attractivité des Hauts-de-France.

ORIENTATIONS DU TOURISME REGIONAL

Une stratégie d'aménagement commune à construire :

- Structurer une politique d'aménagement et de développement touristique en s'appuyant sur une approche territoriale innovante et sur les initiatives locales
- Construire trois grandes lignes d'offres touristiques stratégiques et compétitives
- Développer une politique d'accompagnement pour la création de produits touristiques et de loisirs
- Renforcer les démarches d'identification et de maîtrise du foncier, et de recherche d'opérateurs et d'investisseurs
- Développer une politique de sensibilisation et de conseil à la requalification urbaine et paysagère à l'attention des collectivités et des habitants.

Une stratégie marketing commune à poursuivre et renforcer :

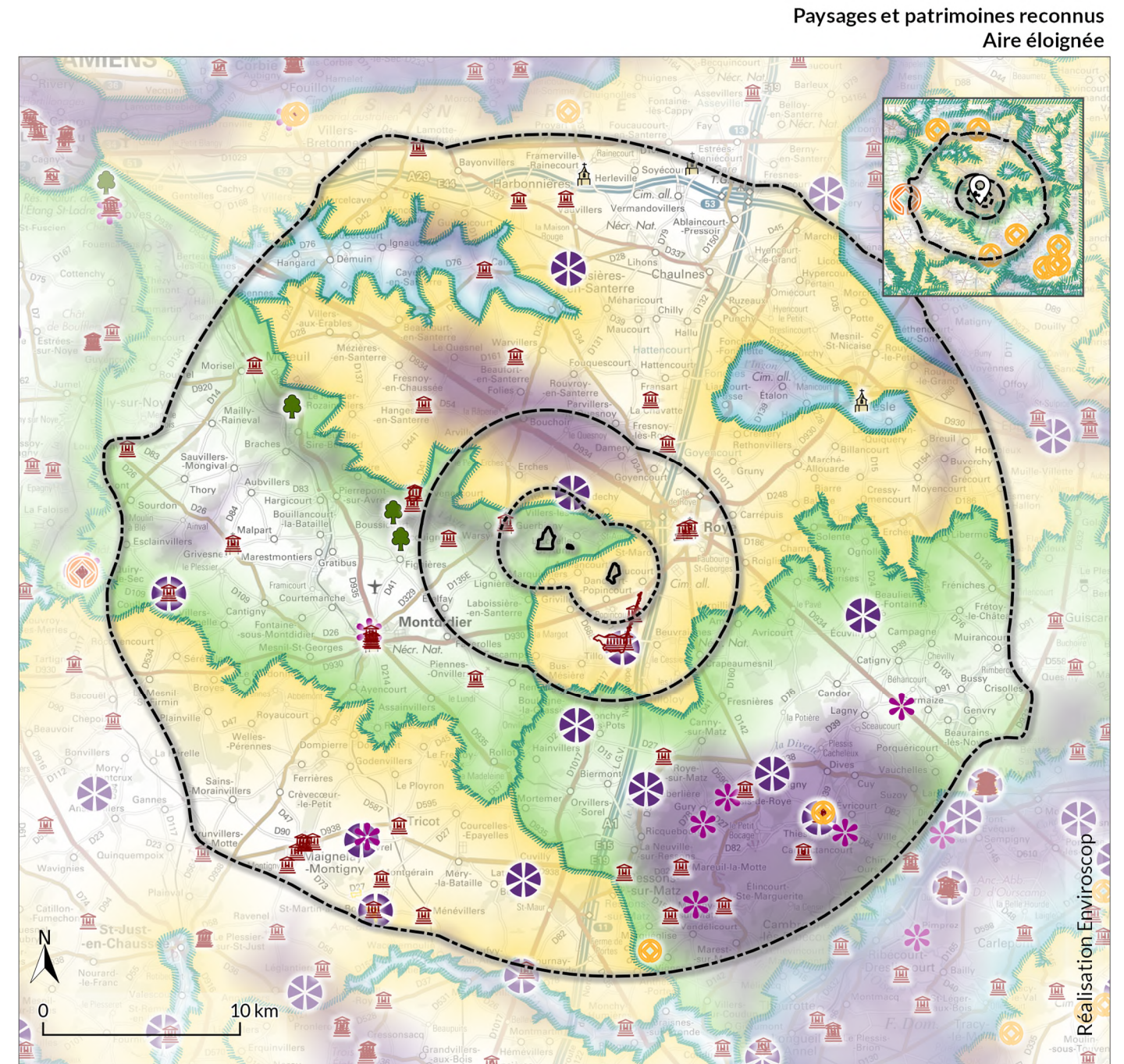
- Inscrire le tourisme dans la stratégie régionale d'attractivité, d'excellence et d'innovation
- Développer un marketing affinitaire de conquête de clientèle et poursuivre les orientations de la stratégie marketing 2005-2010
- Développer une stratégie événementielle forte et novatrice
- Construire une stratégie de séduction et de captation des flux internes et de proximité
- Développer et animer une vaste communauté « Esprit de Picardie »
- Un système de gouvernance à renouveler et étendre :
- Formaliser une organisation claire, optimisée et harmonisée des compétences entre les collectivités
- Redéfinir les politiques d'aides publiques en s'appuyant davantage sur des outils et des partenariats nouveaux
- Formaliser, prolonger et étendre les méthodes de travail collaboratif mises en œuvre par le CRT (Comités Régionaux du Tourisme), les CDT (Conseils Départementaux du Tourisme) et la FROTSI (Fédération Régionale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative)
- Repenser avec la FROTSI l'organisation territoriale et les missions des OTSI (Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative) : Inventer l'office de tourisme de demain

- Développer un grand projet d'assistance et d'échange en faveur des acteurs publics et privés du secteur touristique

Source : Schéma régional de développement durable du tourisme et des loisirs de la Picardie, Rapport avis du 20 juin 2011

Figure 17 : Stratégie du développement touristique régional

Carte 3 : Contexte paysager et patrimonial



Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Typologie de paysage

- Grandes cultures
- Bocage, prairies
- Vallée
- Agglomération
- Limite d'unité paysagère

Sites patrimoniaux

- Monument historique
- Site UNESCO
- Projet de site UNESCO

Paysage reconnu

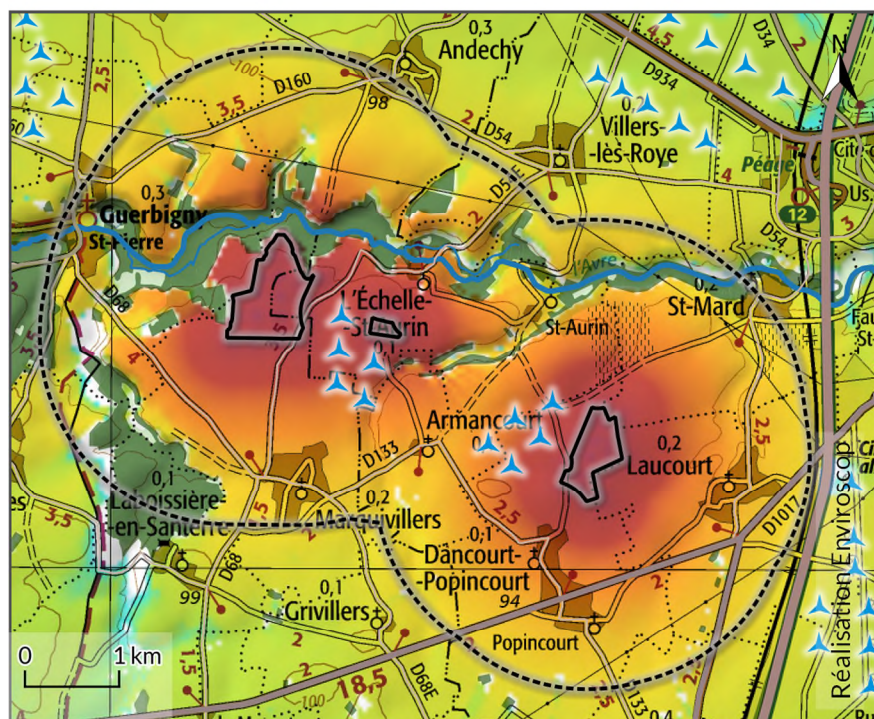
- Ensemble paysager remarquable
- Site d'intérêt ponctuel
- Panorama
- Site naturel

Sources : AdminExpress, DREAL Hauts de France, Centre des Monuments Nationaux, DRAC Hauts-de-France, IGN ScanExpress250, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise

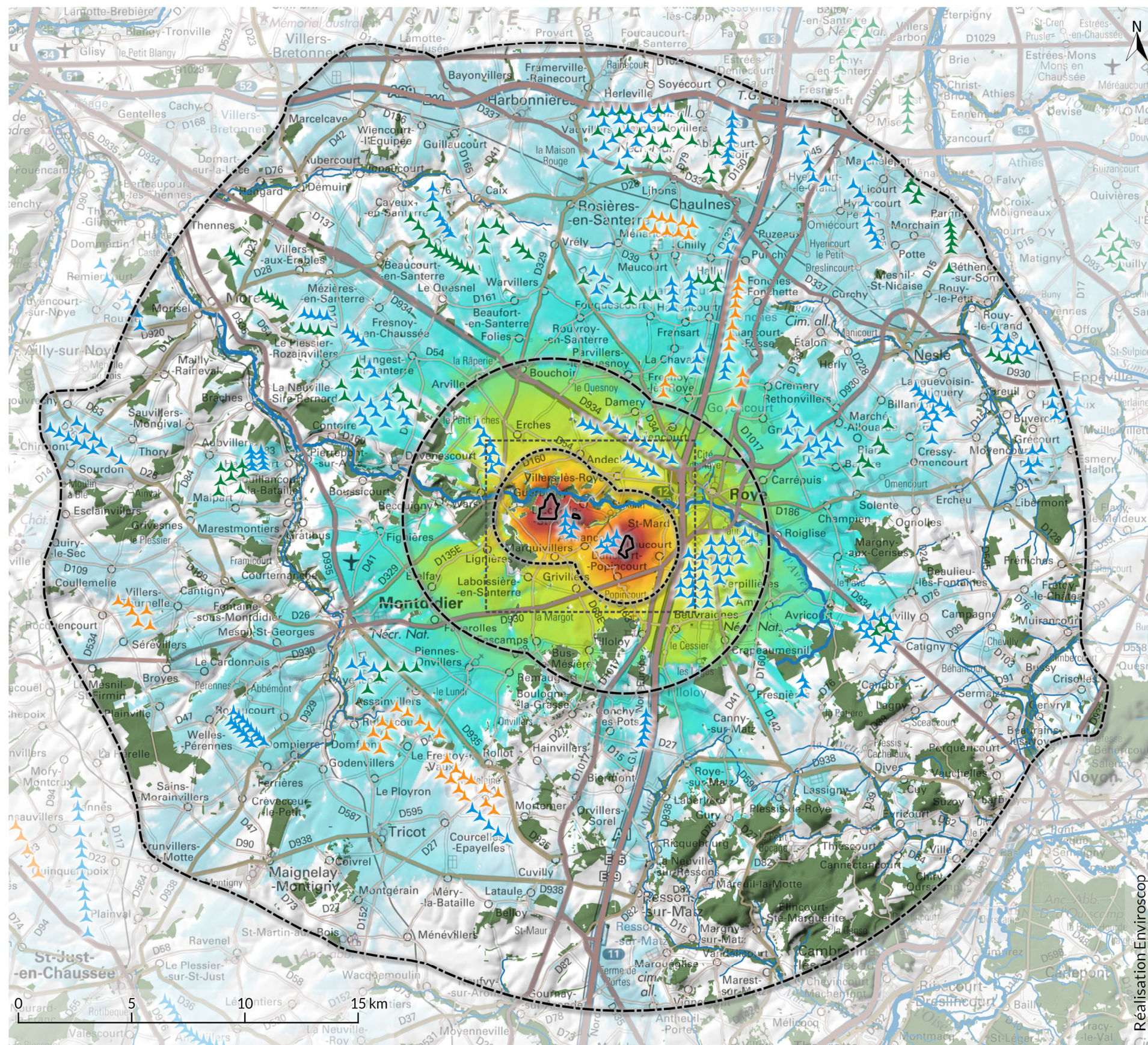
B.1-2. Définition des aires d'étude

Carte 4 : Présentation des aires d'étude

Aire immédiate



Aire éloignée



Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien

- Construit
- Autorisé, non construit
- Ayant reçu un avis de l'AE

ZIV max verticale (H=186m)

- 0°
- 0.4°
- 1°
- 2°
- 5°
- 10°
- 20°
- =>20°

Occupation du sol

- Massif boisé
- Rivière
- Petit cours d'eau

Infrastructure

- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Route locale

Sources : IGN Scan Express 250, IGN BD Alti75, BD Carthage, DREAL & MOS 2016 Hauts-de-France

La carte ci-contre propose une modélisation de la **Zone d'influence Visuelle Maximale (ZIVmax)** du projet. En prenant en compte le relief et les boisements, elle permet d'obtenir la prégnance maximale du projet, avec une implantation d'éoliennes couvrant la totalité de la ZIP, soit une vision maximisant son impact, permettant de définir différentes aires d'influence.

La **zone d'implantation potentielle (ZIP)** du projet correspond au secteur où il est techniquement possible d'implanter des éoliennes. Elle est définie notamment par un éloignement de 500 m aux habitations et zones urbanisables si elles existent aux alentours. La ZIP est répartie sous la forme de trois entités. Elles encadrent et s'appuient sur la composition du parc des Tulipes, en densification.

Elles sont localisées sur des **parcelles cultivées**. Elles représentent en tout 96 ha, avec un gabarit de 1 km sur 0,8 km pour l'entité n°1, 0,2 km par 0,3 km pour l'entité n°2 et 1 km par 0,5 km pour l'entité n°3 environ. Elles s'insèrent dans un plateau principalement voué à l'agriculture. Le nord de la ZIP est bordé par la vallée de l'Avre et par les boisements de Guerbigny et Laboissière à l'ouest. Les routes départementales D930 et D1017 cloisonnent la ZIP au sud aussi à l'est. L'A1 et la ligne LGV Nord bordent l'aire immédiate.

Photo 1 : Vue en direction de la ZIP (entités 1 et 2) depuis la D68



L'**aire d'étude immédiate** correspond au secteur où le projet pourra être très prégnant. Pour une hauteur de 186 m en bout de pale prévue à ce stade de l'étude, son rayon correspond à environ 2 km autour de la ZIP (carte de la ZIV maximale du projet en page suivante). Cette aire d'étude inclue la ZIP et sera le lieu privilégié pour étudier la composition du projet et l'intégration de ses aménagements connexes.

Le paysage proche est dichotomique. Des paysages naturels prennent place au nord de la ZIP, avec des boisements à l'ouest ainsi que la vallée de l'Avre traversant d'est en ouest le territoire étudié. Elle coupe et ferme le paysage. Dans le même temps, le reste du plateau est ponctué par la présence humaine. Différents hameaux se signalent comme des petits bois d'où émergent un clocher ou un château d'eau. Deux routes distribuent cet espace. La D930, traverse d'est au sud-ouest vers Montdidier, alors que la D1017 à l'est relie Roye à Senlis.

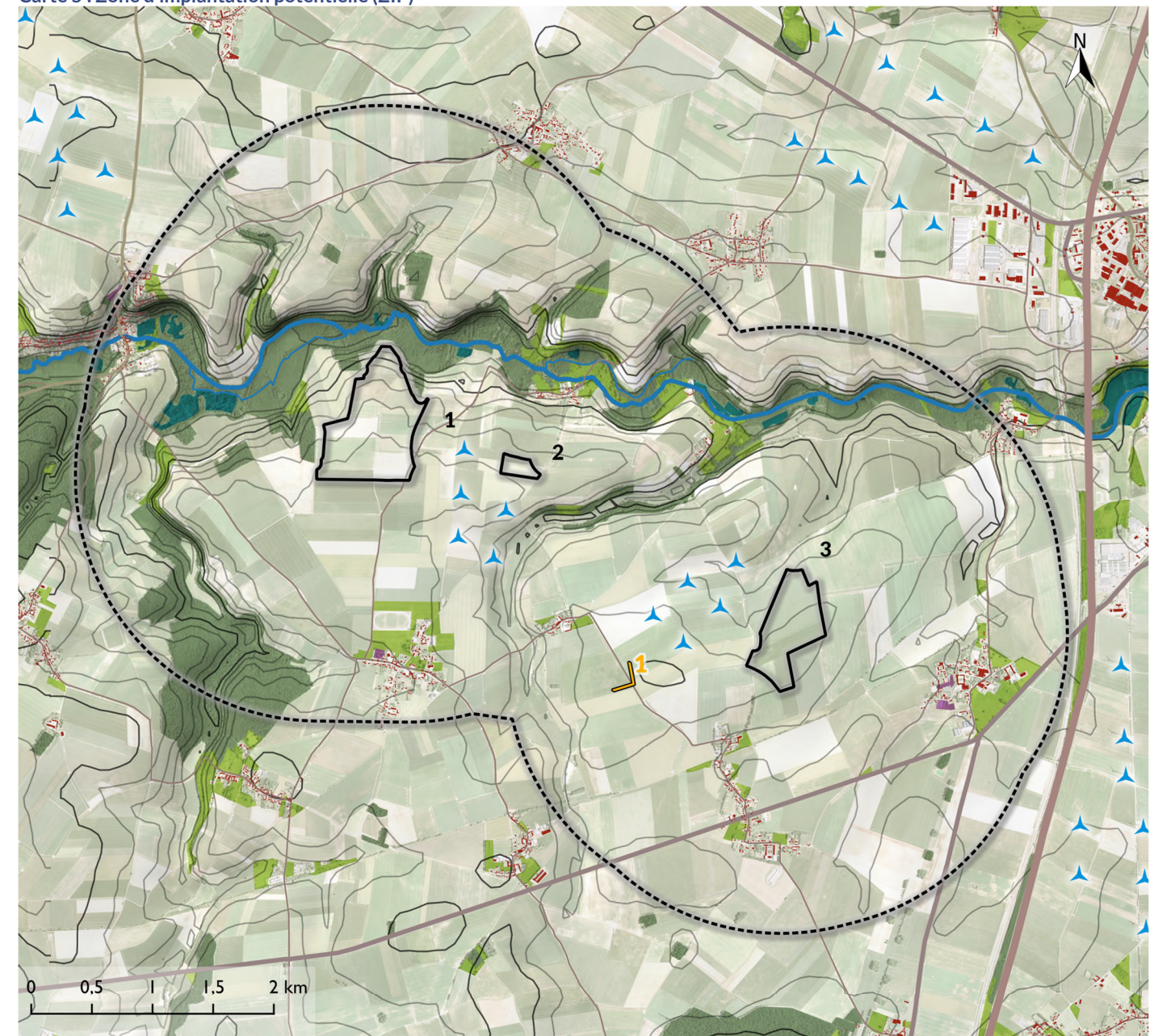
Huit villages sont présents dans ce périmètre, les villages de **L'Échelle-Saint-Aurin** et d'**Andechy** au nord, ceux de **Saint-Mard** et **Laucourt** à l'est, ceux de **Dancourt-Popincourt**, **Armancourt** et **Marquivillers** et au sud et **Guebigny** à l'ouest.

Au-delà de l'aire immédiate, l'**aire d'étude rapprochée** est définie jusqu'à 6 km de rayon. Paysage essentiellement de plateaux agricoles, à l'horizon ouvert, le projet restera visible.

Les infrastructures créent des ruptures dans le paysage. Passant au nord de la ZIP, la D934 est un axe historique et structurant le territoire au-delà de la Vallée de l'Avre. Ancienne voie romaine, elle relie le nord-ouest au sud-est, d'Amiens à Noyon, en passant par Roye, petit pôle urbain. À l'est, en bordure de l'aire immédiate, l'A1 et la ligne LGV Nord deviennent des failles sur le plateau agricole.

D'autres villages y sont localisés : Becquigny, Davenescourt, Warsy, Erches, Arvillers, Bouchoir, Andechy, Damery, Goyencourt, Villers-lès-Roye, Verpillières, Beuvraignes, Crapeaumesnil, Tilloloy, Bus-la-Mésière, Fescamps, Grivillers, Laboissière-en-Santerre, Faverolles, Lignièrres et Etefay.

Carte 5 : Zone d'implantation potentielle (ZIP)



| | | | |
|---------------------------------------|----------------------|--------------------------|------------------------------|
| Aires d'étude | Photo d'illustration | Occupation du sol | Massif boisé |
| Zone d'implantation potentielle (ZIP) | Parc éolien | Zone urbaine | Zone humide ou espace en eau |
| Aire immédiate | Construit | Culture permanente | Rivière |
| | | Bocage ou lande | Petit cours d'eau |

Sources : Orthophotographie, BDalti 75, IGN Route 500, BD Carthage, OS MOS Hauts-de-France, DREAL Hauts-de-France

L'**aire d'étude éloignée** est définie de 6 à 20 km de rayon environ, selon les angles verticaux obtenus avec la Carte 4 : Présentation des aires d'étude, allant jusqu'à 1° d'angle vertical, et permet de comprendre alors le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Saint-Martin aux-Bois, ainsi que les monuments historiques classés situés au sud de Maignelay-Montigny et inscrit de Louvrechy à l'est.

Elle présente trois typologies de paysage. La première et principale, correspond à un paysage d'openfield agricole très ouvert présent sur la majorité du territoire. La seconde correspond à un plateau vallonné entaillé par des vallées humides et leurs réseaux de vallons secs au sud-ouest. Enfin, la troisième et dernière typologie paysagère comprend des reliefs naissants associés à des boisements au sud-est, marquant la bascule vers le Noyonnais. Cette dernière est moins sensible aux visibilités potentielles maximales du projet, du fait des nombreuses collines boisées.

Le territoire d'étude est localisé dans la partie sud de la Somme, en région Hauts de France. La ZIP du projet du Parc éolien des Althéas est située à environ 6 km au sud-ouest de Roye et 5 km au nord-est de Montdidier sous forme de trois entités dans l'unité paysagère régionale du Santerre et Vermandois. D'une superficie d'environ 96 ha, elle s'installe dans un espace ouvert au milieu d'un territoire cultivé. Elle est traversée par la petite départementale D54e.

D'après la bibliographie régionale, le projet s'inscrit dans un territoire favorable à l'éolien. En effet, cette énergie renouvelable est organisée autour de deux pôles importants dont celui de Roye situé à proximité de l'aire immédiate. De plus le projet des Althéas s'insère dans une stratégie de densification du parc éolien des Tulipes. Des enjeux ponctuels d'importance régionale sont cependant localisés, notamment dans l'aire immédiate et rapprochée (par la présence de l'Eglise de Guerbigny et du Domaine de Tilloloy).

L'aire immédiate, qui regroupe les paysages proches du projet, est définie par la ZIP et une zone tampon d'un rayon de 2 km. Elle est traversée d'est en ouest par deux réseaux distincts ; au nord, par un cours d'eau, l'Avre, alors qu'au sud, il s'agit de deux infrastructures routières, la D930 et la D1017. Elle comprend 8 villages : L'Échelle-Saint-Aurin, Andechy, Saint-Mard, Laucourt, Dancourt-Popincourt, Armancourt, Marquivillers et Guerbigny.

Au-delà de cette aire et jusqu'à 6 km dans l'aire rapprochée, un nœud infrastructurel structurant s'articule autour du petit pôle urbain de Roye. Ce carrefour en étoile connecte des villes de moyennes à grandes envergures. La D930 relie Nesle à Montdidier sur l'axe nord-est/sud-ouest. L'Ancienne Voie Romaine aujourd'hui dénommée D934 connecte depuis le nord-ouest vers le sud-est Amiens et Noyon. Enfin, du nord au sud, l'A1 et la LGV Nord relient Paris - Lille, en passant par Compiègne et Péronne. En plus de Roye, plusieurs villages y sont localisés : Erches, Arvillers, Bouchoir, Damery, Villers-lès-Roye, Goyencourt, Verpillières, Crapeaumesnil, Beuvraignes, Tilloloy, Bus-la-Mésière, Grivillers, Fescamps, Laboissière-en-Santerre, Lignièrès, Etefay, Warsy, Becquigny et Davenescourt.

Au-delà, l'aire éloignée s'étend jusqu'à plus de 20 km. Elle présente trois typologies de paysage : un paysage agricole aux horizons très ouverts sur les lointains, un plateau vallonné entaillé par des vallées humides boisées qui cassent la monotonie du plateau et enfin une troisième et dernière typologie paysagère au sud-est comprenant des reliefs coiffés de boisement aux vues plus courtes.

B.2 Structure et composition des paysages

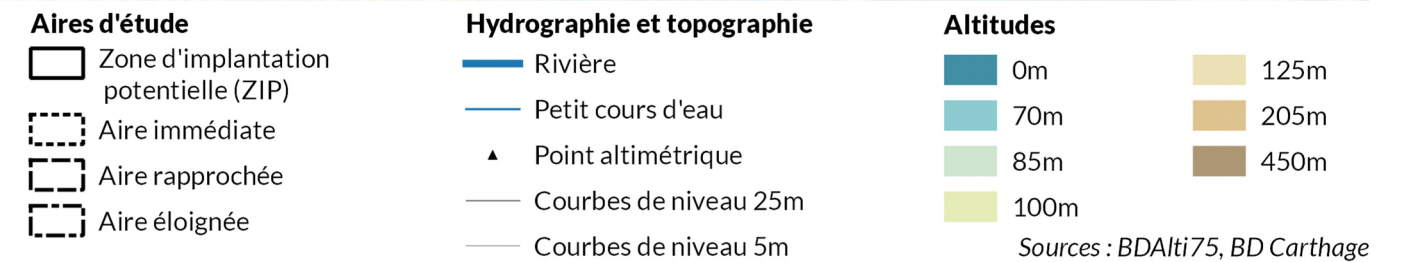
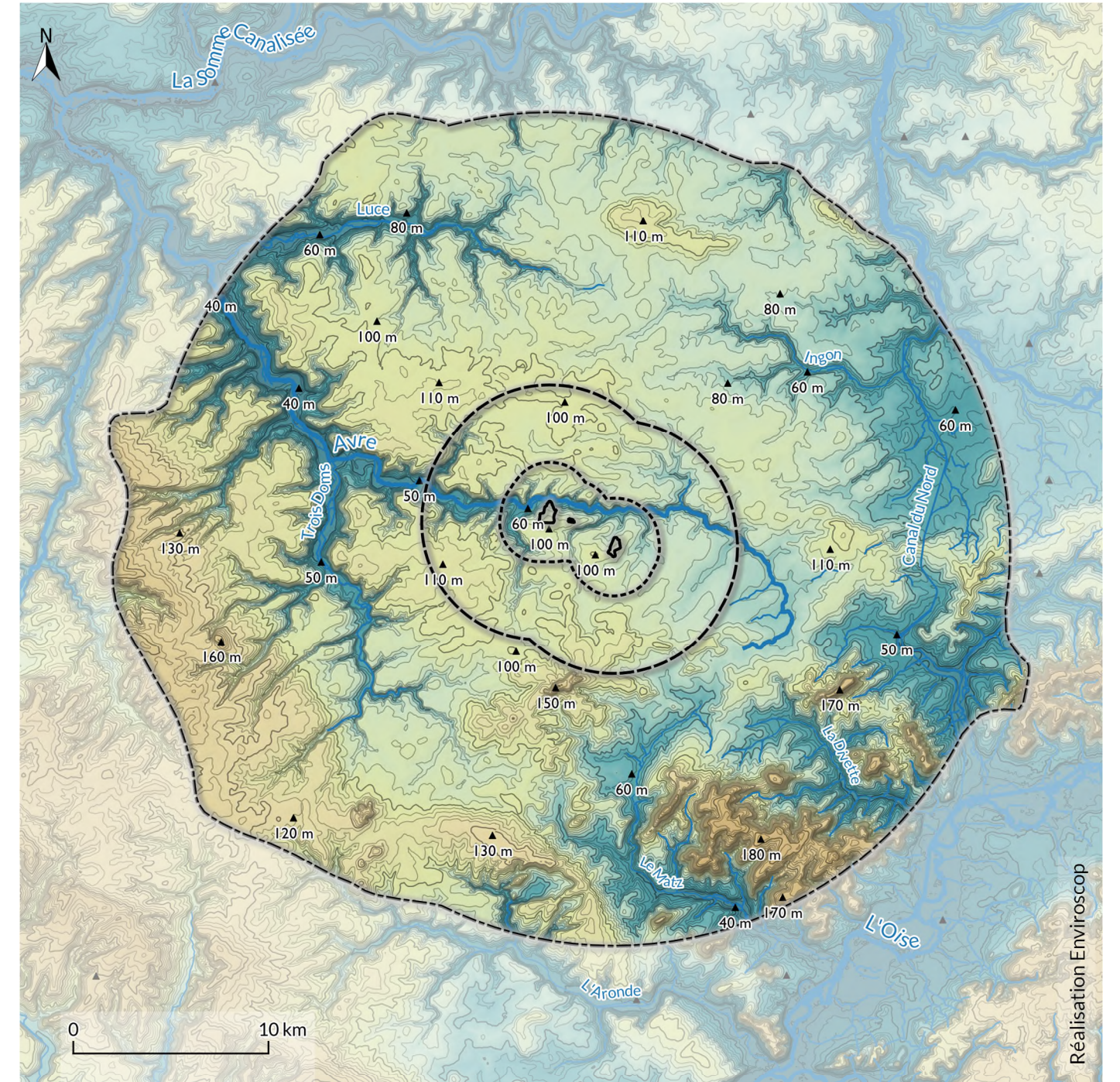
B.2-1. Situation géographique et climat

Le climat du territoire d'étude est de type **océanique dégradé**, avec une température annuelle moyenne de 10,3°C et un faible cumul des précipitations (702.6 mm par an). Les jours avec nébulosité ou brouillard sont nombreux (71 jours sans ensoleillement et 73 jours de brouillard par an). Ces conditions entraînent une diminution des visibilités lointaines sur le territoire d'étude pendant 1/3 de l'année environ.

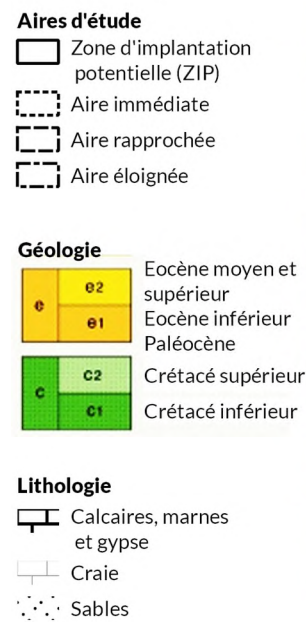
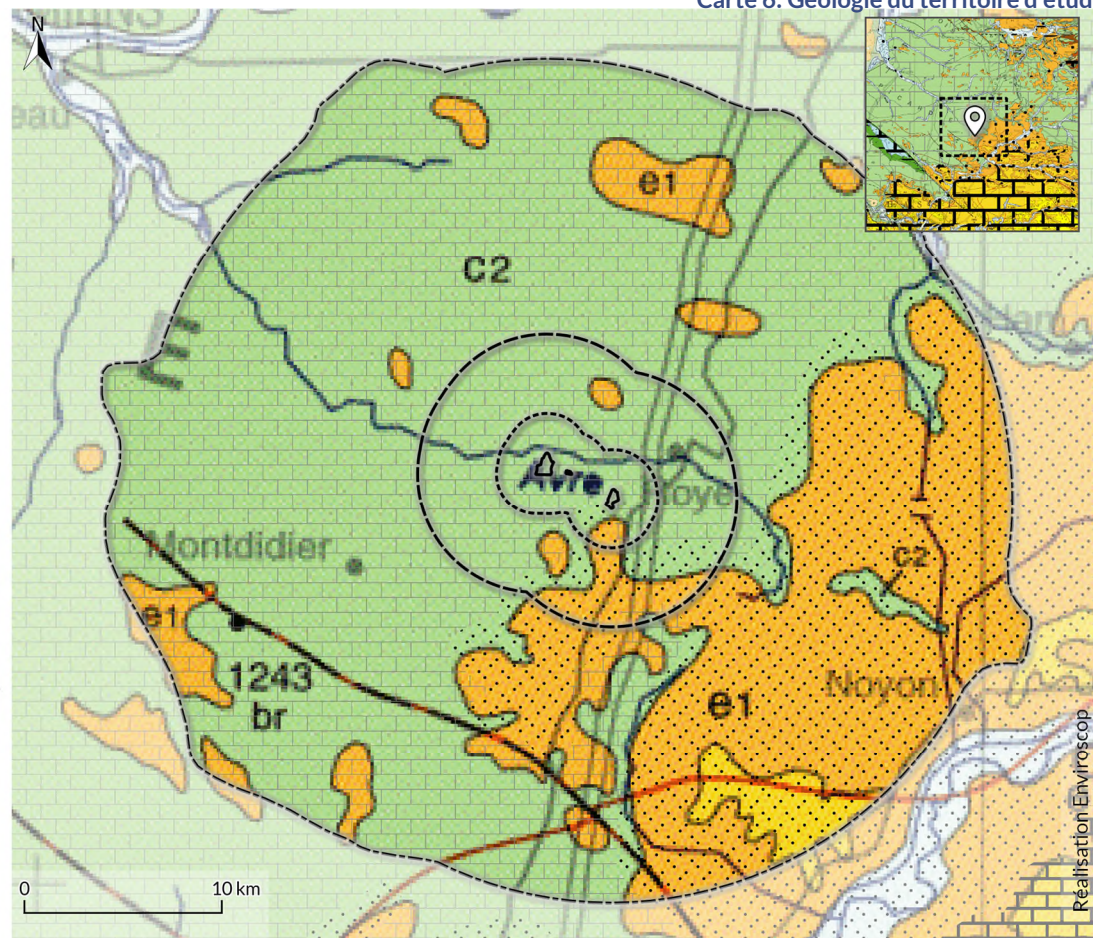
B.2-2. Relief, hydrographie et occupation du sol

Le territoire d'étude se situe dans la partie nord du Bassin parisien, dans un assemblage de plateaux calcaires du Crétacé supérieur s'articulant autour de vallées (voir carte ci-dessous). Ils sont entaillés par la **vallée de la Somme** et de son affluent **l'Ingon** à l'est, la **vallée de l'Oise** au sud-est, la **vallée de l'Avre** et son affluent **la Luce**, au nord-ouest et la **vallée des Trois Doms** à l'ouest dont les altitudes en plaine alluviale varient de 40 m à 70 m environ. Dans l'aire immédiate, l'Avre a dessiné deux petites vallées sèches, la **vallée du Bois Leleu** et la **vallée de la Terrière**. Elles forment un léger vallonement dans le paysage. Puis émerge un vaste plateau (oscillant entre 80 m et 110 m) dont la géologie et le relief rendent cet espace propice à la culture. Le mont de Boulogne-la-Grasse (162 m), le Bois de Ricquebourg (168 m) et la montagne de Lagny (162 m) se détachent du plateau et annoncent une variation dans le relief ; la bascule vers un relief argilo-sableux plus marqué, le **Noyonnais** (jusqu'à 180 m, voir Carte 7 ci-contre). A l'est, le **canal du Nord** avec le projet de canal Seine-Nord-Europe s'implantant parallèlement au canal existant et au sud-est, les **vallées de la Divette et du Matz** et de **l'Aronde**, affluents de l'Oise, accompagnent cette transition.

Carte 7 : Topographie et hydrographie du territoire d'étude



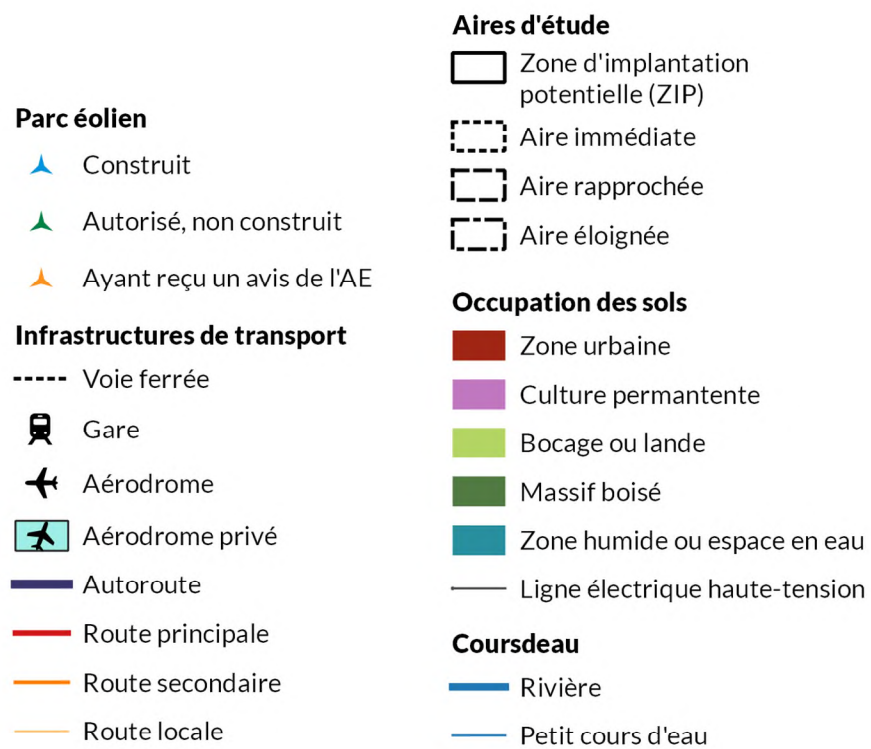
Carte 6 : Géologie du territoire d'étude



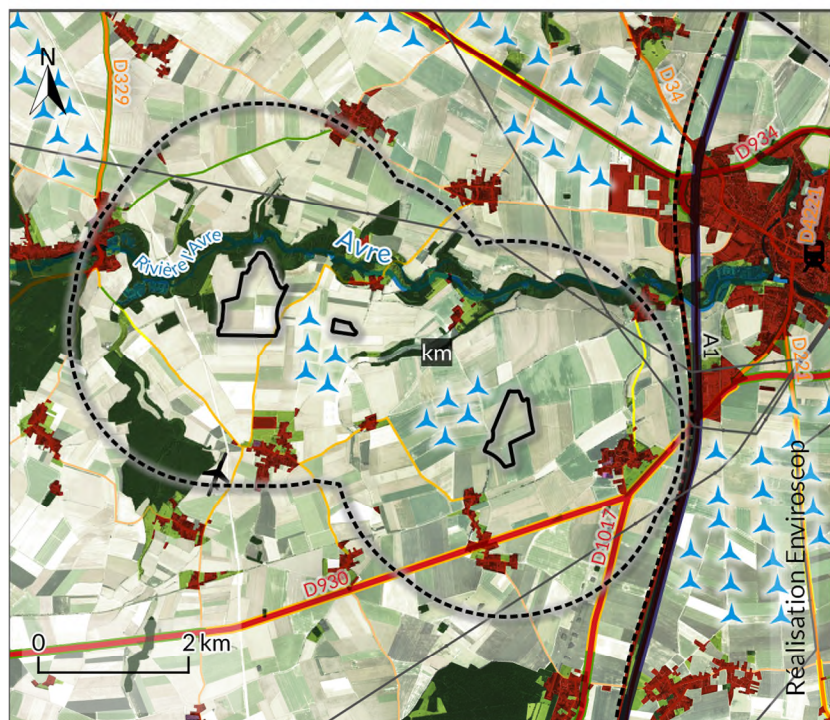
Sources : BRGM, France Raster 250

Aire éloignée

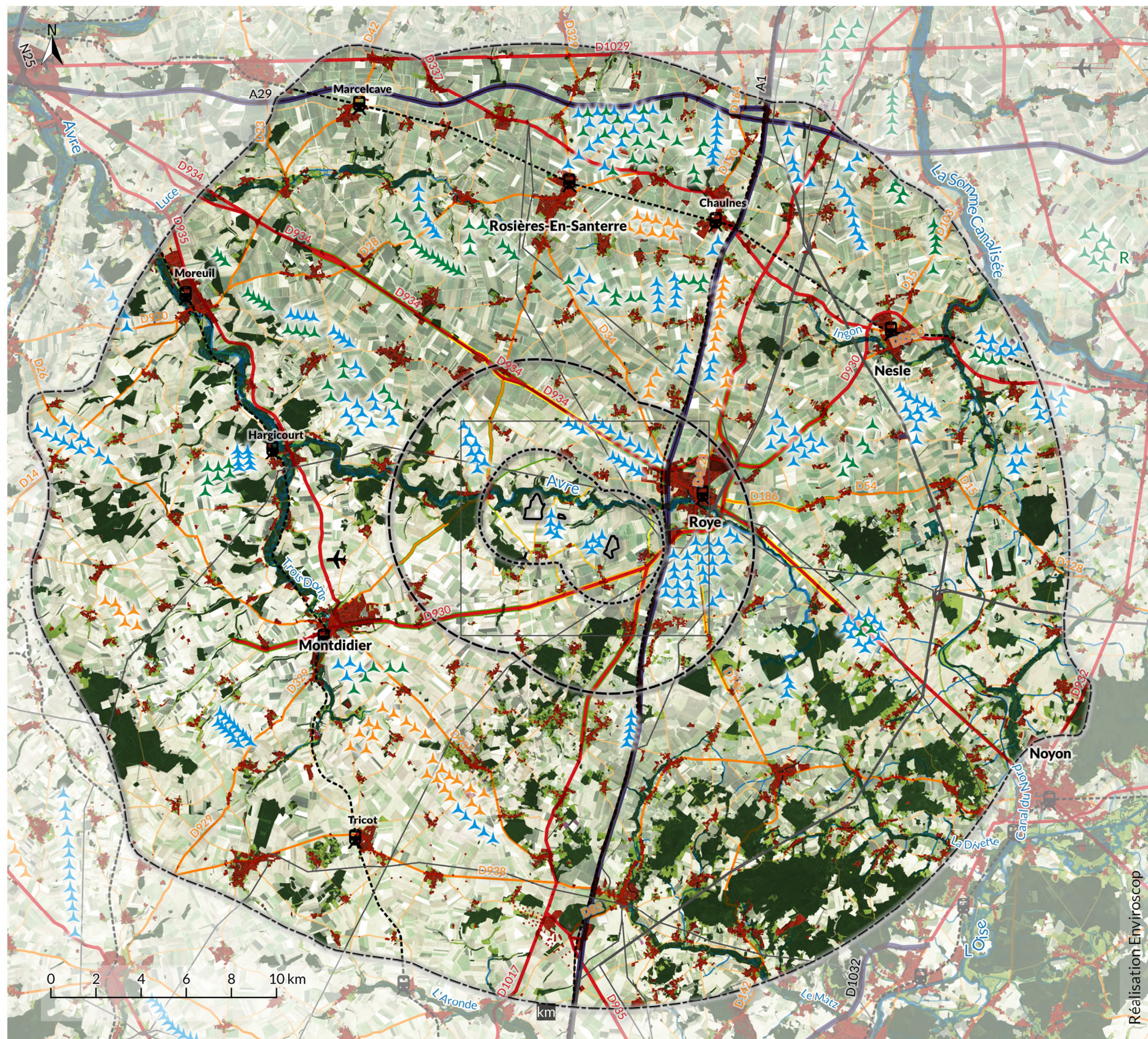
Carte 8 : Occupation du sol



Sources : GeoPicardie, DREAL Hauts-de-France, BD Carthage, OS MOS 2016



Aire immédiate



Aire éloignée

Les paysages du territoire de la ZIP sont essentiellement ruraux, bien qu'ils dépendent de grandes agglomérations et grands bassins de vie avec Amiens aux limites nord-ouest ainsi que Noyon et Compiègne vers le sud/ sud-est au-delà de l'aire d'étude éloignée, générant des flux et du trafic importants, rendant le paysage un espace traversé, traversant.

Les communes sont caractérisées par différents types de campagne selon la DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) :

- Des paysages de grandes cultures (voir Photo 2),
- Des villages relativement discrets sur le plateau (voir Photo 3)
- Des paysages de vallées et vallons arborés plus artificialisés, sous influence noyonnaise (voir Photo 4).

Le paysage de plateaux agricoles ouverts prédomine, alors que le sud-est du territoire d'étude marque une transition. Le paysage se transforme et passe des vastes plateaux cultivés à des paysages plus vallonnés et boisés, avec les présences de bois tels que ceux de Thiescourt et du Buisson aux Renards. Ces boisements s'inscrivent une continuité boisée, au-delà de l'aire éloignée, vers les forêts domaniales d'Ourscamp-Carlepont et Laigue.

Les grandes routes sont des repères essentiels dans le territoire. Elles rayonnent depuis Roye et maillent l'espace par un réseau de routes important qui relie les grands pôles urbains périphériques d'Amiens, Péronne, Noyon, Compiègne (au-delà de l'aire éloignée). La D934, section de l'Ancienne Voie Romaine Lyon-Boulogne dessert le territoire du nord-ouest au sud-est d'Amiens à Noyon. Perpendiculairement à celle-ci s'insère la D1017, ex RN17 Roye-Péronne. Enfin la D930 relie Nesle à Montdidier sur l'axe nord-est/sud-ouest. Pour compléter ce réseau historique, s'ajoutent deux autoroutes : l'A1 à l'est de la ZIP et l'A29 au nord dans l'aire éloignée, ainsi que la LGV Nord reliant Paris - Lille. Aussi, dans l'aire éloignée à proximité de Nesle, le projet de canal Seine-Nord-Europe renforçant le trafic fluvial, s'implantera parallèlement au canal du Nord existant.

Du fait de la présence de postes électriques au nord-est de l'aire immédiate, dans l'aire rapprochée, à proximité de Roye, les lignes hautes-tensions et les grands parcs éoliens sont des éléments importants du paysage de proximité.

Carte 9: Analyse communale des paysages de campagne sur le territoire d'étude

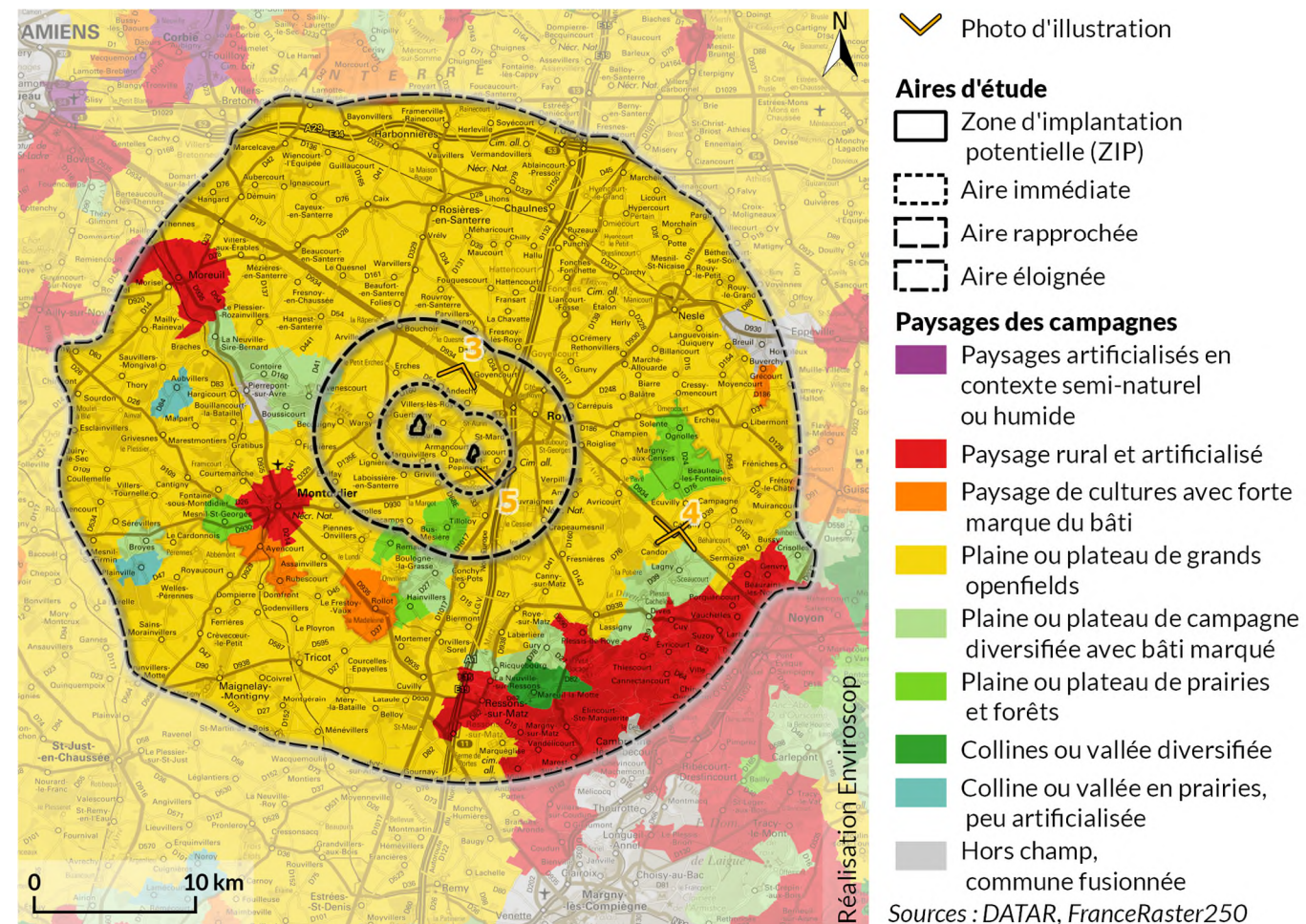


Photo 2: Des paysages de grandes cultures



Photo 3: Silhouette village-bosquet sur le Plateau



Photo 4: Paysage mixte vers le Noyonnais



Photo 5: Présence de l'homme marquée dans le paysage par de grandes infrastructures

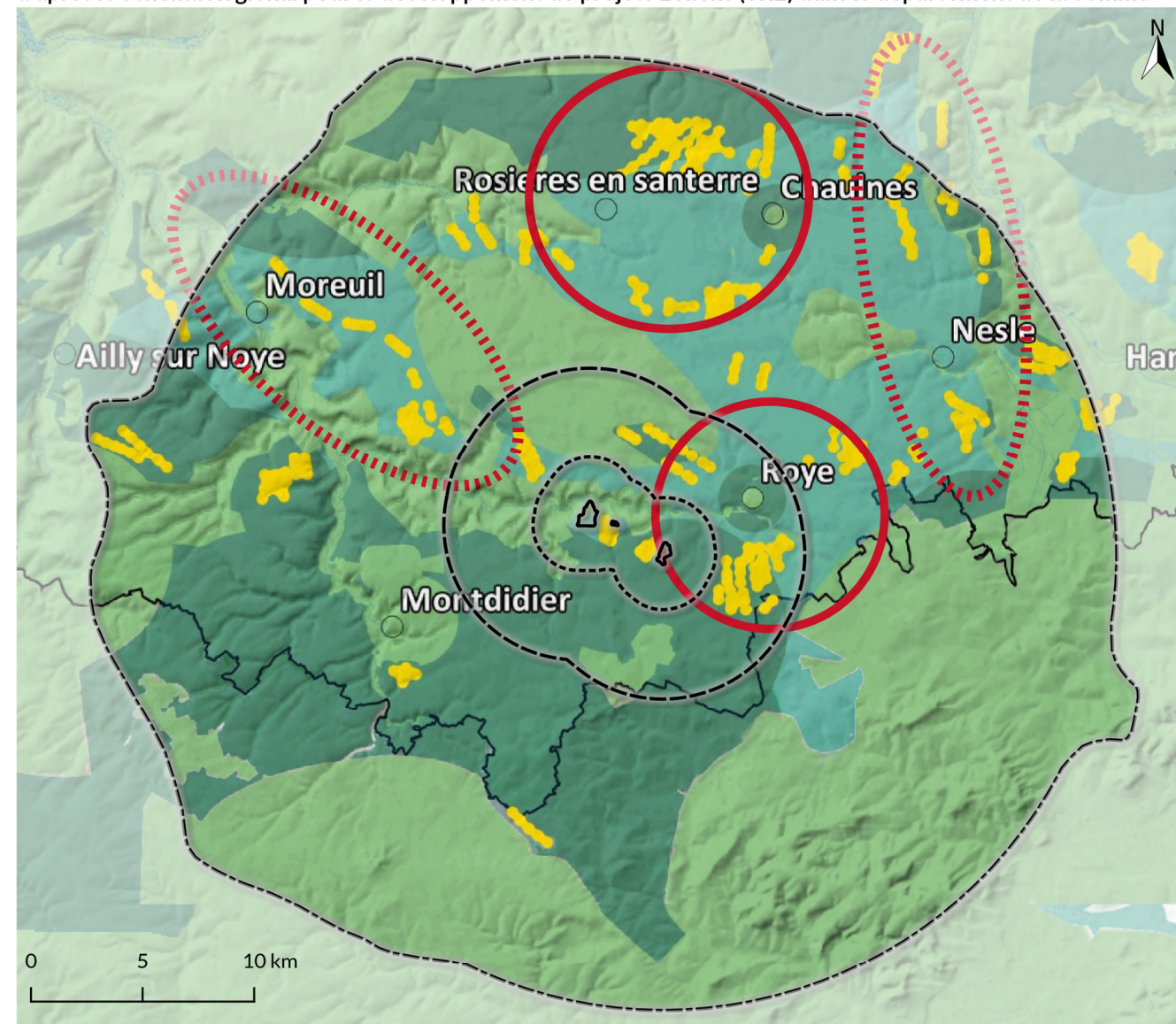


B.2-3. Etat de l'éolien existant

Le périmètre d'étude s'inscrit dans un territoire qui était soumis au Schéma Régional Eolien. Document caduque depuis juin 2016 faute d'évaluation environnementale, il n'en reste pas moins un document sur lequel il est judicieux de s'appuyer et qui permet de comprendre dans quel schéma et quelles stratégies les parcs éoliens se sont implantés.

La Picardie avait établi des espaces favorables au développement éolien, avec ou sans condition. En effet, les plateaux sont des territoires propices à l'énergie éolienne, ce qui justifie la forte présence de parcs éoliens dans les Hauts-de-France. Aussi, le SRE avait identifié des secteurs de développement plus spécifiques. La ZIP se retrouve en partie dans le pôle de densification éolien de Roye.

Carte 10: Les stratégies de développement sur le secteur de Montdidier / Roye inscrits dans le SRE Picardie
Zoom sur les stratégies de développement sur le secteur de Montdidier / Roye d'après le Schéma Régional pour le développement de projets Eoliens (SRE) dans le département de la Somme



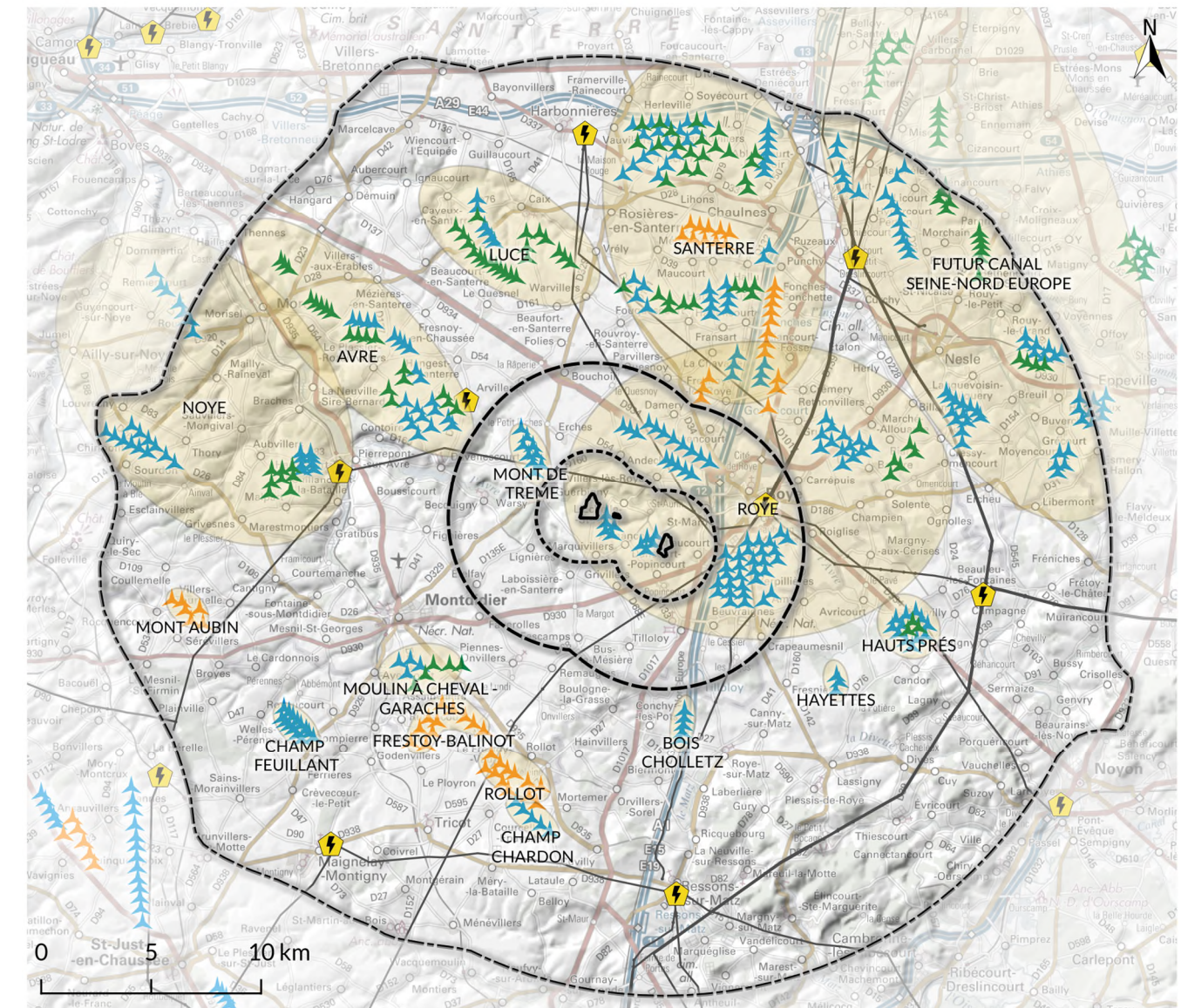
- Zone favorable pour le développement de projet éolien
- Zone favorable sous condition pour le développement de projet éolien
- Zone des parcs éoliens réalisés ou en autorisés
- Confortement des pôles de densification
- Développement en structuration

Sources : BDAIt75, AdminExpress, DREAL Hauts-de-France, SRE de la Somme, fond de la DDTM de la Somme de 2017

Lorsqu'on compare la stratégie de développement établie en 2012 au regard de l'état actuel de l'éolien, on constate qu'en effet, les éoliennes ne se sont pas développées aléatoirement mais dans une logique semblable à celle identifiée dans le SRE. On retrouve plusieurs grands secteurs éoliens, celui de Roye au centre et du Santerre au nord, du futur Canal Seine Nord Europe à l'est et de l'Avre au nord-ouest. Néanmoins il en existe deux autres, celui de Noye à l'ouest et de la Luce au nord. D'autres parcs éoliens sont répartis sur le territoire au sud, mais de manière isolée.

Carte 11: Les secteurs éoliens du territoire d'étude

L'état de l'éolien par secteur le 5 décembre 2020



- | Aires d'étude | Parc éolien | Réseau électrique |
|---|---|---|
| Zone d'implantation potentielle (ZIP) | Secteur de parcs | Ligne électrique haute-tension |
| Aire immédiate | Construit | Poste électrique |
| Aire rapprochée | Autorisé, non construit | |
| Aire éloignée | Ayant reçu un avis de l'AE | |

Sources : ScanExpress250, BDAIt75, DREAL Hauts-de-France, avis de la MRAE, RTE

L'état de l'éolien le 5 décembre 2020



Le périmètre d'étude présente en tout 70 parcs éoliens.

Dans l'**aire immédiate**, le parc éolien des Tulipes, support au projet des Althéas, a été mis en service en février 2021.

Dans l'**aire rapprochée**, onze parcs éoliens sont présents (Les parcs éoliens de Roye 1, 2, 3 et 4, de Bois Guillaume du Val de Gronde, du Chemin Blanc, les Trente, de Beuvraignes Énergie, de Laucourt Énergie et du Mont de Trême). Ils sont tous en activité.

Enfin, 58 parcs se répartissent dans l'**aire éloignée**.

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien

- ▲ Construit
- ▲ Autorisé, non construit
- ▲ Ayant reçu un avis de l'AE
- Secteur de parcs

Réseau électrique

- Ligne électrique haute-tension
- ⚡ Poste électrique

Sources : OSM, ScanExpress250, DREAL Hauts-de-France, avis de la MRAE, RTE

Réalisé par Enviroscop

Carte 12: Etat actuel de l'éolien sur le territoire étudié

Tableau 6 : Etat actuel de l'éolien

| Groupement repères | N° | Nom entier | Nom | Etat | Nombre de Machine | Commune | Aire | Niveau d'enjeu | Distance de la ZIP |
|--|-------------------------------|---|-------------------------------|-----------|--|---|---------|----------------|--------------------|
| Parcs de Roye | 1 | Parc éolien des Tulipes | Tulipes | Construit | 10 | Armancourt, Dancourt-Popincourt, L'Echelle-Saint-Aurin, Marquivillers | AEI | Local | 0,3 km |
| | 2 | Parc éolien de Laucourt Energies | Laucourt | Construit | 4 | Laucourt | AER | | 2,5 km |
| | 3 | Parc éolien de Energie les Trente | Trente | Construit | 5 | Laucourt, Beuvraignes, Amy, Crapeaumesnil | AER | | 2,6 km |
| | 4 | Parc éolien de Bois-Guillaume | Bois Guillaume - Roye I | Construit | 1 | Roye | AER | | 3,1 km |
| | 4 | Parc éolien de Bois-Guillaume | Bois Guillaume - Roye II | Construit | 5 | Roye | AER | | 3,1 km |
| | 5 | Parc éolien de Roye 3 | Saint-François ou Roye 3 | Construit | 4 | Goyencourt, Villers-lès-Roye | AER | | 3,1 km |
| | 6 | Parc éolien de Beuvraignes Energies | Beuvraignes | Construit | 4 | Laucourt, Beuvraignes | AER | | 3,3 km |
| | 7 | Parc éolien de Roye 1 | Innovent ou Roye 1 | Construit | 5 | Villers-lès-Roye, Goyencourt | AER | | 3,4 km |
| | 8 | Parc éolien de Roye 2 | Roye 2 | Construit | 4 | Andechy, Damery | AER | | 3,5 km |
| | 9 | Parc éolien de Val de Gronde | Val de Gronde | Construit | 6 | Roye | AER | | 3,7 km |
| | 10 | Parc éolien de Roye 4- FE Argentan Innovent | Roye 4 | Construit | 4 | Damery, Goyencourt | AER | | 4,3 km |
| | 11 | Parc éolien de Chemin Blanc | Chemin Blanc | Construit | 5 | Roye | AER | | 4,5 km |
| | 12 | Parc éolien de Enertrag Santerre III | Enertrag Santerre III | Autorisé | 3 | Fresnoy-lès-Roye | AEE | | 8,1 km |
| | 13 | Parc éolien de La Croix-Sainte-Claude et Bois Lemaire | Balâtre-Gruny-Marché | Construit | 13 | Balatre, Gruny, Marché-Allouarde, Rethonvillers | AEE | | 8,0 km |
| | 14 | Parc éolien de Enertrag Santerre II | Enertrag Santerre II | Construit | 3 | Liancourt-Fosse | AEE | | 8,3 km |
| 15 | Parc éolien de Falvieux | Falvieux | Autorisé | 6 | Billancourt, Biarre, Cressy-Omencourt, Solente | AEE | 10,4 km | | |
| 67 | Parc éolien de la Sucrierie | Sucrierie | Instruction avec avis de l'AE | 6 | Fresnoy-les-Roye, Gruny, Liancourt-la-Fosse | AEE | 6,5 km | | |
| Parc Mont de Treme | 16 | Parc éolien du Mont de Treme | Mont de Treme | Construit | 9 | Guerbigny, Warsy, Erches | AEI | 2,7 km | |
| Parcs du Santerre | 17 | Parc éolien de Bois Madame | Bois Madame | Autorisé | 4 | Méharicourt, Rouvroy-en-Santerre | AEE | 9,0 km | |
| | 18 | Parc éolien du Santerre - Vents des Champs | Santerre Vents des Champs | Autorisé | 4 | Fouquescourt | AEE | 9,3 km | |
| | 19 | Parc éolien de Chilly-Fransart | Chilly-Fransart | Construit | 8 | Chilly, Fransart | AEE | 9,9 km | |
| | 20 | Parc éolien de la Haute Borne | Haute Borne Hallu-Punchy | Construit | 2 | Hallu, Punchy | AEE | 11,5 km | |
| | 21 | Parc éolien de la Haute Borne | Haute Borne Hallu-Punchy | Construit | 4 | Hallu | AEE | 14,2 km | |
| | 22 | Parc éolien VC1 et VC2 La Grande Sole | VC1 et VC2 La grande Sole | Construit | 6 | Vauvillers | AEE | 14,8 km | |
| | 23 | Parc éolien les Rosières | Rosières | Autorisé | 7 | Lihons, Vermandovillers | AEE | 14,8 km | |
| | 24 | Parc éolien du Petit Arbre | Petit arbre | Construit | 5 | Vauvillers, Herleville, Lihons | AEE | 14,9 km | |
| | 25 | Parc éolien du Bois Briffaut | Bois Briffaut | Autorisé | 4 | Chaulnes, Vermandovillers | AEE | 15,7 km | |
| | 26 | Parc éolien des Vents du Santerre | Vents du Santerre | Autorisé | 7 | Framerville-Rainecourt, Herleville, Vauvillers, Lihons | AEE | 16,3 km | |
| | 27 | Parc éolien de Vauvillers 2 | Vauvillers 2 | Construit | 3 | Framerville-Rainecourt, Herleville | AEE | 16,5 km | |
| | 28 | Parc éolien de Kerles - Sole du Moulin Vieux II | Kerles | Construit | 2 | Vermandovillers, Chaulnes | AEE | 16,7 km | |
| | 29 | Parc éolien de Sole du Moulin-Vieux | Sole du Moulin-Vieux | Construit | 5 | Ablaincourt-Pressoir | AEE | 17,3 km | |
| | 64 | Parc éolien de Bois Madame II | Bois Madame II | Autorisé | 2 | Fouquescourt - Méharicourt | AEE | 9,6 km | |
| 66 | Parc éolien du Chemin Croisé | Chemin Croisé | Instruction avec avis de l'AE | 10 | Maucourt, Chilly | AEE | 12,6 km | | |
| 68 | Parc éolien de Champ Serpette | Champ Serpette | Instruction avec avis de l'AE | 8 | Liancourt-Fosse, Hattencourt, Punchy | AEE | 9,5 km | | |
| Parcs du Futur Canal Seine-Nord Europe | 30 | Parc éolien des Plaines | Plaines | Construit | 6 | Cressy-Omencourt | AEE | 14,1 km | |
| | 31 | Parc éolien des Hautes Bornes | Hautes Bornes | Construit | 7 | Billancourt, Breuil, Languevoisin-Quiquery | AEE | 14,2 km | |
| | 32 | Parc éolien de la Solerie | Solerie | Construit | 6 | Pertain, Potte | AEE | 16,9 km | |
| | 33 | Parc éolien Les Loups | Les Loups | Autorisé | 5 | Grécourt | AEE | 17,8 km | |
| | 34 | Parc éolien de Ablaincourt | Ablaincourt | Construit | 10 | Pertain, Marchépot, Ablaincourt-Pressoir, Hyencourt-le-Grand | AEE | 17,9 km | |
| | 35 | Parc éolien Hombleux Energies | Hombleux Energies | Autorisé | 4 | Hombleux | AEE | 17,9 km | |
| | 36 | Parc éolien Champ Delcourt | Champ Delcourt | Autorisé | 8 | Licourt, Saint-Christ-Briost | AEE | 18,4 km | |
| | 37 | Parc éolien de Voyennes Energies | Voyennes | Construit | 8 | Voyennes, Rouy-le-Petit | AEE | 18,5 km | |
| | 38 | Parc éolien des Dix Nesloises | Dix Nesloises | Construit | 7 | Epénancourt, Pargny, Morchain | AEE | 19,1 km | |
| | 39 | Parc éolien de Hombleux II | Hombleux II | Construit | 4 | Hombleux | AEE | 19,5 km | |
| | 40 | Parc éolien de Hombleux I | Hombleux I | Construit | 5 | Hombleux | AEE | 19,9 km | |

| Groupement repères | N° | Nom entier | Nom | Etat | Nombre de Machine | Commune | Aire | Niveau d'enjeu | Distance de la ZIP |
|----------------------------------|----|--|----------------------------------|-------------------------------|-------------------|---|------|----------------|--------------------|
| Parcs de la Luce | 41 | Parc éolien Le Quesnel | Le Quesnel | Autorisé | 9 | Le Quesnel | AEE | Local | 10,5 km |
| | 42 | Parc éolien de Luce | Luce | Autorisé | 12 | Caix, Cayeux-en-Santerre, Vrély | AEE | | 10,7 km |
| | 43 | Parc éolien de Caix | Enertrag Santerre I | Construit | 6 | Caix | AEE | | 12,4 km |
| Parcs de l'Avre | 44 | Parc éolien de la Sablière | Sablière | Construit | 9 | Davenescourt, Contoire-Hamel | AEE | | 7,1 km |
| | 45 | Parc éolien de Champs perdus II | Champs perdus II | Autorisé | 3 | Hangest-en-Santerre | | | 7,3 km |
| | 46 | Parc éolien de Champs perdus | Champs perdus | Construit | 4 | Hangest-en-Santerre | AEE | | 8,1 km |
| | 47 | Parc éolien de Santerre Energies | Santerre Energies | Construit | 8 | Hangest-en-Santerre, Le Plessiers-Rozainvillers, Mézières-en-Santerre | AEE | | 10,7 km |
| | 48 | Parc éolien des Hauts de Saint Aubin | Hauts de Saint Aubin | Autorisé | 4 | Le Plessiers-Roainvillers | | | 12,2 km |
| | 49 | Parc éolien des Terres de l'Abbaye | Terres de l'Abbaye | Autorisé | 5 | Moreuil | AEE | | 14,5 km |
| | 50 | Parc éolien du Chêne Courteau | Chêne Courteau | Autorisé | 3 | Thennes, Moreuil | AEE | | 17,2 km |
| Parcs de l'Avre | 65 | Parc éolien Solette | Solette | Autorisé | 4 | Le Plessier-Rozainvillers | AEE | | 10,0 km |
| Parcs de la Noye | 51 | Parc éolien d'Hargicourt | Hargicourt | Construit | 8 | Hargicourt | AEE | | 12,3 km |
| | 52 | Parc éolien du Bois de la Hayette | Bois de la Hayette | Autorisé | 8 | Hargicourt, Aubvillers, Malpart, Braches | AEE | | 13,2 km |
| | 53 | Parc éolien du Val de Noye | Val de Noye | Construit | 12 | Louvrechy, Thory, Chirmont, Sourdon | AEE | | 18,6 km |
| | 54 | Parc éolien d'Argillère | Argillère | Construit | 8 | Rouvrel, Dommartin, Morisel | AEE | 19,5 km | |
| Parc Bois des Cholletz | 55 | Parc éolien de Bois des Cholletz | Bois des Cholletz | Construit | 5 | Conchy-les-Pots | AEE | 6,9 km | |
| Parc des Hayettes | 56 | Parc éolien des Hayettes | Hayettes | Construit | 3 | Amy, Lassigny | AEE | 9,4 km | |
| Parc du Moulin à Cheval-Garaches | 57 | Parc éolien les Garaches | Garaches | Autorisé | 5 | Assainvillers | AEE | 8,5 km | |
| | 58 | Parc éolien du Moulin à Cheval | Moulin à Cheval | Construit | 4 | Montdidier | AEE | 9,8 km | |
| Parc des Hauts Prés | 59 | Parc éolien des Hauts Prés | Hauts Prés | Construit | 4 | Avricourt, Candor | AEE | 10,6 km | |
| | 59 | Parc éolien des Hauts Prés | Hauts Prés | Construit | 8 | Avricourt, Candor, Ecuville | AEE | 10,6 km | |
| | 59 | Parc éolien des Hauts Prés | Hauts Prés | Autorisé | 3 | Candor, Ecuville | AEE | 11,4 km | |
| Plateau du Pays de Chaussée | 60 | Parc éolien du Champ Chardon | Champ Chardon | Construit | 5 | Courcelles-Epayelles, Mortemer | AEE | 13,0 km | |
| | 61 | Parc éolien du Champ feuillant | Champs feuillant | Construit | 14 | Welles-Pérennes, Ferrières, Royaucourt | AEE | 15,6 km | |
| Parcs de Frestoy-Balinot | 62 | Parc éolien de Balinot | Balinot | Instruction avec avis de l'AE | 6 | Frestoy-Vaux, Rubescourt | AEE | 11,2 km | |
| | 69 | Parc éolien du Frestoy | Frestoy | Instruction avec avis de l'AE | 5 | Frestoy-Vaux, Assainvillers | AEE | 10,3 km | |
| Parcs de Rollot | 63 | Parcs éoliens de Rollot I, Rollot II et Rollot III | Rollot I Rollot II et Rollot III | Instruction avec avis de l'AE | 12 | Mortemer, le Frestoy-Vaux, Rollot | AEE | 11,3 km | |
| Parc de Mont Aubin | 70 | Parc éolien de Mont Aubin | Mont Aubin | Instruction avec avis de l'AE | 6 | Rocquencourt, Sérévillers | AEE | 17,8 km | |

AEI : Aire d'Etude Immédiate - AER : Aire d'Etude Rapprochée - AEE : Aire d'Etude Eloignée

B.2-4. Paysages du quotidien

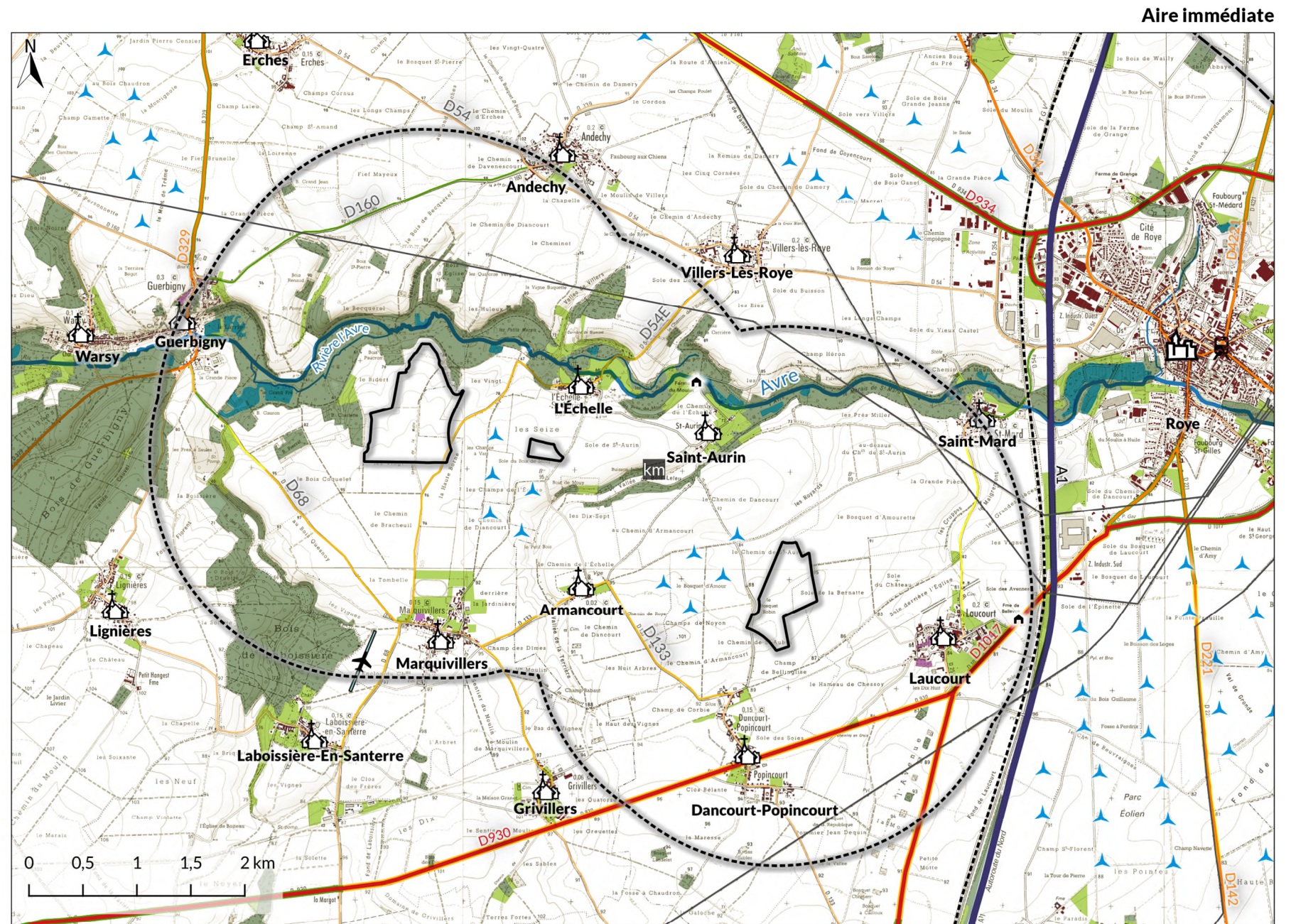
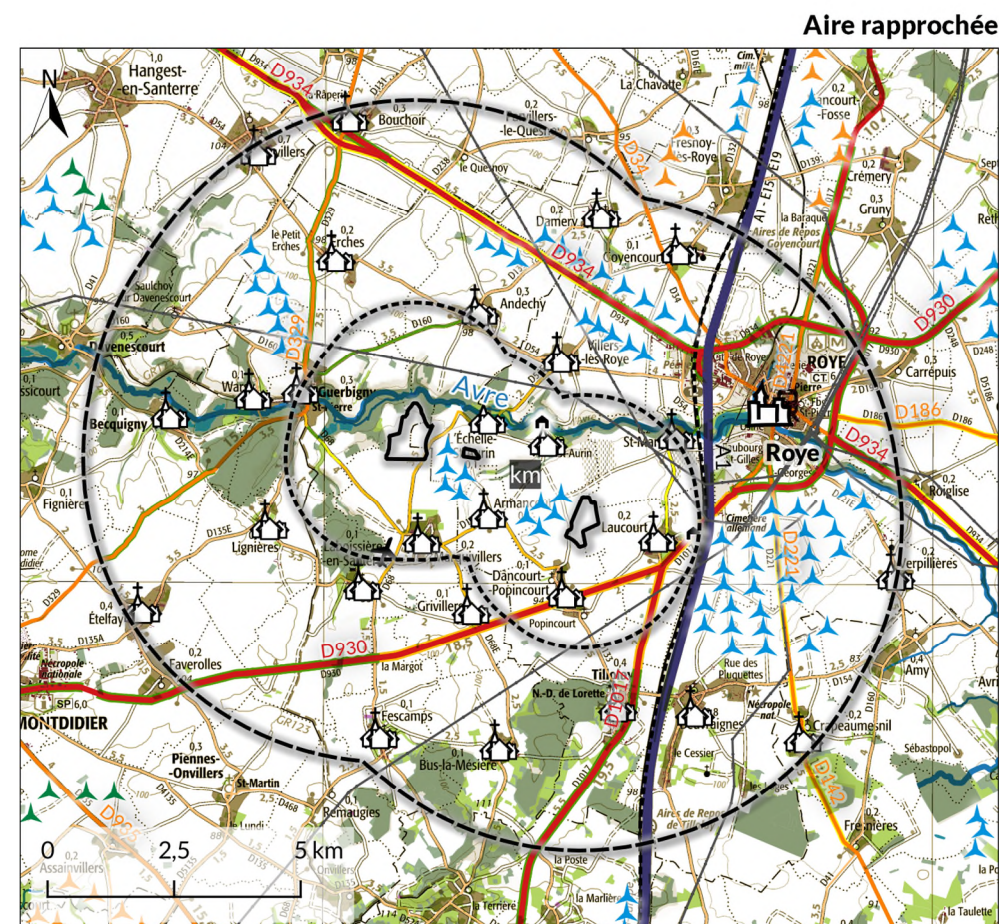
Lieux de vie

Par définition, aucune habitation n'est présente dans la ZIP. Sur un demi-cercle orienté sud, le reste de l'aire connaît des lieux de vie qui gravitent : **8 villages** (L'Échelle-Saint-Aurin en deux parties au centre, ceux de Saint-Mard et Laucourt à l'est, ceux de Dancourt-Popincourt, Armancourt, Marquivillers, au sud et Guerbigny à l'ouest) et **2 habitations isolées** (La Ferme du Moulin à proximité de l'Échelle-Saint-Aurin et la Ferme de Bellevue, à l'est de Laucourt.) Andechy est la seule commune présente dans la partie nord de l'aire immédiate, au-dessus de la vallée de l'Avre.

Dans l'aire rapprochée, le **petit pôle urbain** de Roye ainsi que **19 villages** sont recensés (Erches, Arvillers, Bouchoir, Damery, Villers-lès-Roye, Goyencourt, Verpillières, Crapeaumesnil, Beuvraignes, Tilloloy, Bus-la-Mésière, Grivillers, Fescamps, Laboissière-en-Santerre, Lignières, Etefay, Warsy, Becquigny et Davenescourt).

Dans l'aire éloignée, le **deuxième petit pôle urbain** de Montdidier est présent au sud-ouest. Il est complété par la présence de 2 petites villes qui maillent le territoire (Rosières-en-Santerre et Nesle).

Carte 13: Lieux de vie et axes de déplacement dans les aires immédiate et rapprochée



Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien

- Construit
- Autorisé, non construit
- Ayant reçu un avis de l'AE

Lieux de vie

- Maison isolée
- Hameau
- Village ou bourg
- Ville ou pôle

Occupation des sols

- Bocage ou lande
- Zone humide ou espace en eau
- Rivière
- Petit cours d'eau

Réseau électrique

- Ligne électrique haute-tension

Infrastructures

- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Route locale
- Voie ferrée
- Aérodrome privé

Sources : Scan 25 et 100, DREAL Hauts-de-France, MOS Hauts-de-France, IGN Routes 500, RTE, BD Carthage

Les villages peuvent être accolés à des bois, voire des prairies arborées, ou ouverts sur les cultures. Leur structure est héritée de leur histoire et de leur passé agricole.

La forme urbaine est structurée par des fermes picardes, à cour fermée depuis la rue. Leur répétition le long des voies forme des alignements de granges aveugles. Ils intègrent souvent une trame arborée artificielle (due aux jardins) ou naturelle (due aux ripisylves ou boisements) qui borde la commune. Elle leur confère alors des silhouettes de village mêlées au végétal, aussi surnommées de « **village-bosquet** » héritage du passé. (Voir Histoire et évolution des paysages).

Il est à noter que L'Échelle-Saint-Aurin forme, en termes de paysage, deux villages espacés de 2 km bien qu'ils soient considérés comme une seule et même commune par les limites administratives et les habitants.

La Ferme de Bellevue et la Ferme du Moulin sont les seules habitations isolées présentes dans l'aire immédiate. La Ferme du Moulin se situe à cheval sur deux communes différentes qui ont fusionné.

Les lieux de vie plus importants, comme les petites villes ou les centres urbains que sont Roye et Montdidier, arrivent à garder une forme plutôt rassemblée, malgré le fleurissement des lotissements pavillonnaires. Les infrastructures peuvent parfois contenir et contraindre la ville, comme à Roye, Moreuil ou encore Nesle.

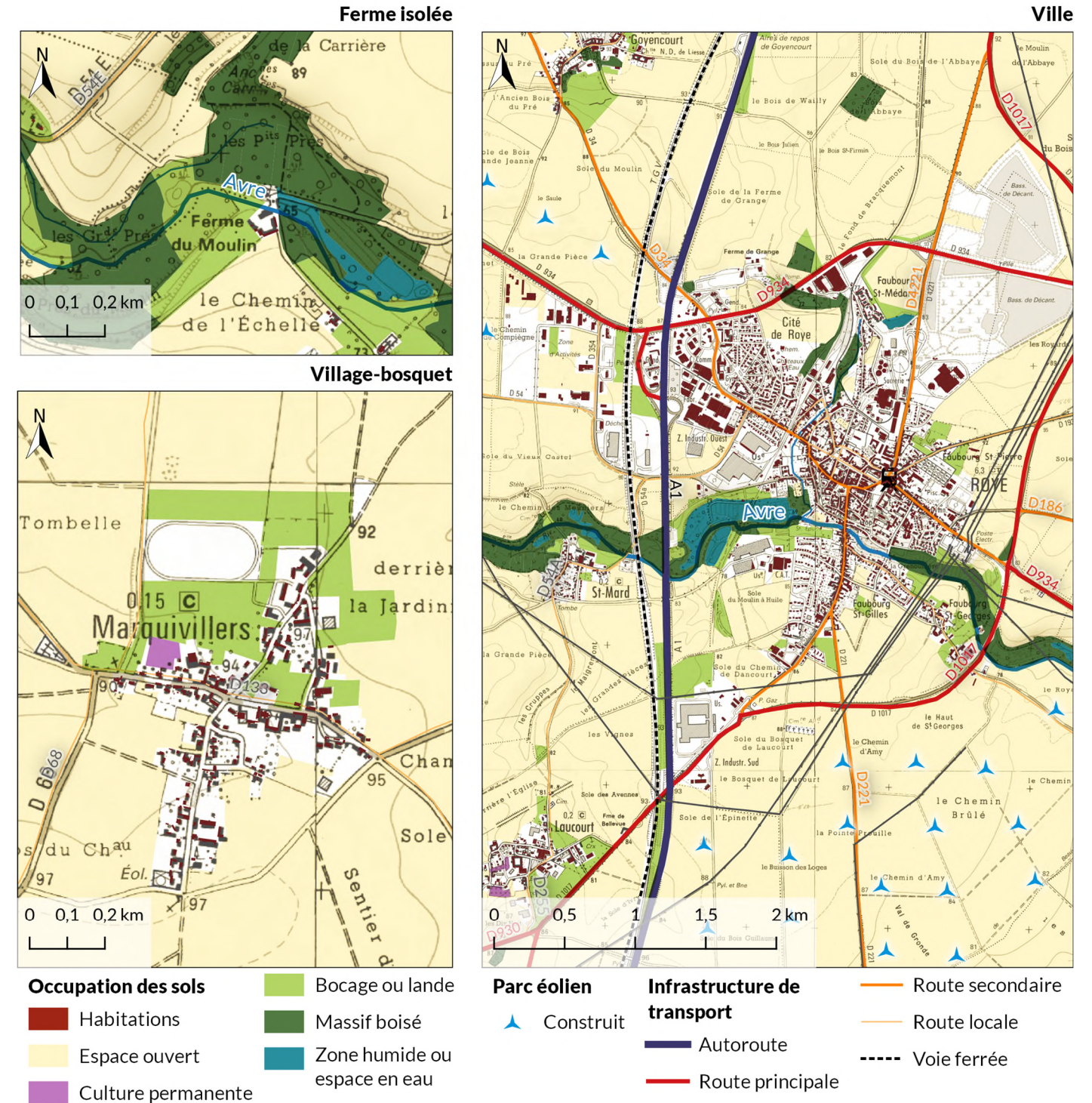
Les deux petits pôles urbains de Roye et Montdidier subissent l'influence d'Amiens, mais sont des territoires avec une certaine dynamique (voir Carte 17 : Stratégie du Contrat Ruralité de la communauté de communes du Grand Roye) et relai de l'agglomération à l'échelle du plateau.

Tableau 7: Lieux de vie des différentes aires d'étude

| Aire d'étude | Type | Lieux de vie | Niveau d'enjeu | Unité paysagère |
|------------------------------------|-------------------|---|------------------|---|
| Aire immédiate | Habitation isolée | La Ferme de Bellevue La Ferme du Moulin | Particulier | Plateau du Santerre Vallée de l'Avre |
| | Village | Andechy, Saint-Mard, Dancourt-Popincourt, Armancourt, Laucourt et Marquivillers | Local | Plateau du Santerre |
| L'Échelle-Saint-Aurin et Guerbigny | | Local | Vallée de l'Avre | |
| Aire rapprochée | Village | Erches, Arvillers, Bouchoir, Damery, Villers-lès-Roye, Goyencourt, Verpillières, Crapeaumesnil, Beuvraignes, Tilloloy, Bus-la-Mésière, Grivillers, Fescamps et Davenescourt | Local | Plateau du Santerre |
| | | Laboissière-en-Santerre, Lignièrès, Etefay, Warsy et Becquigny | Local | Vallée de l'Avre |
| | Pôle urbain | Roye | Significatif | Plateau du Santerre |
| Aire éloignée | Ville | Rosières-en-Santerre, Nesle | Significatif | Plateau du Santerre |
| | Pôle urbain | Montdidier | Significatif | Vallée de l'Avre |

Remarque : Un village présente une centralité actuelle ou historique et ne correspond pas toujours à une commune.

Carte 14 : Formes d'urbanisation du territoire d'étude



Sources : DREAL Hauts-de-France, Corine Land Cover 2018, IGN Routes 500, RTE, Scan 25 Topo, BD Carthage

Carte 15: Lieux de vie et axes de déplacement dans l'aire éloignée

**Aires d'étude**

- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien

- Construit
- Autorisé, non construit
- Ayant reçu un avis de l'AE

Lieu de vie

- Maison isolée
- Village ou bourg
- Ville ou pôle

Occupation des sols

- Bocage ou lande
- Zone humide ou espace en eau
- Massif boisé
- Rivière
- Petit cours d'eau

Infrastructures

- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Route locale
- Gare ferroviaire
- Voie ferrée
- Aéroport
- Ligne haute-tension

Sources : DREAL Hauts-de-France, MOS Hauts-de-France, IGN Routes 500, RTE, BD Carthage

Tableau 8: Axe de déplacement des différentes aires d'étude

| Aire d'étude | Type | Nom | Niveau d'enjeu |
|-------------------------------|------------------|---|----------------|
| A partir de l'aire immédiate | Petite route | D68, D68E, D255, D133, D160, D54E, D135E | Particulier |
| | Route secondaire | D329 | Local |
| | Route principale | D930, D1017 | Significatif |
| A partir de l'aire rapprochée | Aérodrome | Marquillers (privé) | Local |
| | Route secondaire | D34, D329, D186, D221, D4221, D142 | Local |
| | Route principale | D934 | Significatif |
| | Voie rapide | A1 | Principal |
| A partir de l'aire éloignée | Voie ferrée | Ligne TGV Paris/Lille | Principal |
| | Route principale | D337, D935, D932, D934 | Significatif |
| | Voie rapide | A29 | Principal |
| | Voie ferrée | Ligne TER Amiens/Tergnier Ligne TER Amiens/Compiègne | Principal |
| | Aérodrome | Montdidier (civil) | Principal |

La ZIP se localise dans un secteur à dominante rurale présentant un relief doux entaillé par les vallées de l'Avre et ses affluents secs (au nord-ouest) et de la Somme au nord-est et à l'est (dans l'aire éloignée). Le Noyonnais au sud-est quant à lui, dessine une transition au relief plus marqué et aux buttes boisées avec les paysages du bassin soissonnais.

La majeure partie du territoire est occupée par de grandes cultures. Elles accueillent des villages et quelques habitations isolées (8 villages et 2 habitations isolées dans l'aire immédiate) répartis de manière homogène dans l'espace et dont le bâti reste relativement groupé. Ces lieux de vie sont souvent intégrés à une trame arborée. Avec les infrastructures électriques et routières (l'A1, l'A29, la D934, la D1017 et la D930), ils animent la planéité du Plateau. Roye et Montdidier sont les villes les plus importantes du territoire d'étude. Considérées comme petits pôles urbains, elles sont le relai de l'agglomération d'Amiens.

Le territoire d'étude comporte 70 parcs éoliens autorisés dont 41 construits. Dans l'aire immédiate, se trouve le parc des Tulipes, support du projet des Althéas.

B.2-5. Perception sociale des paysages

Histoire et évolution des paysages

Le territoire d'étude est un paysage de plateau limoneux, qui présente de vastes horizons et une variation altimétrique relativement faible (constante autour de 20 m). Seules les incisions légères des vallées de l'Ingon, de la Luce et de l'Avre marquent des variations de rythmes, par la topographie mais surtout par les rideaux boisés qu'elles dessinent à travers le plateau.

Depuis toujours, ce plateau limoneux a été **une terre riche propice à la culture de la terre**. Son nom, Santerre, l'exprime, issu du latin : *Sana Terra* signifie terre saine et fertile. Marais à l'époque gauloise, depuis l'époque romaine les terres y sont cultivées pour le blé, l'avoine ou le seigle. Pour autant sa situation géographique, en tant que zone de passage vers différentes villes importantes voire pays, lui a amené une certaine instabilité territoriale, tant en termes d'identité, qu'en termes de paysage. Le territoire a alterné entre guerres, invasions et périodes de paix, avant d'enfin trouver une stabilité au milieu du XVIII^{ème} siècle.

Malgré tout, certains dispositifs mis en place ont marqué le territoire, avec notamment à partir du Moyen-Âge, le développement de nouvelles formes de villages : **les village-bosquets ou villages-courtils**. Le paysage des campagnes a été façonné par la mise en commun de certains moyens de production et la rotation triennale des cultures, imposée à l'ensemble de la communauté. Les haies associées au bâti étaient installées tout autour des jardins. Les pratiques agricoles de l'assolement triennal ainsi que la vaine pâture participaient à une certaine forme d'agriculture et à une gestion des espaces, offrant des ambiances paysagères animées et à échelle humaine.

Au XVIII^{ème} siècle, suite aux nombreuses critiques de ces pratiques, un édit, l'édit royal de 1761, autorise de clore les terres et les prés. Elle donna lieu à la mise en place de haies pérennes.

Ces éléments participaient à créer autour des villages deux ceintures végétales, les courtils.

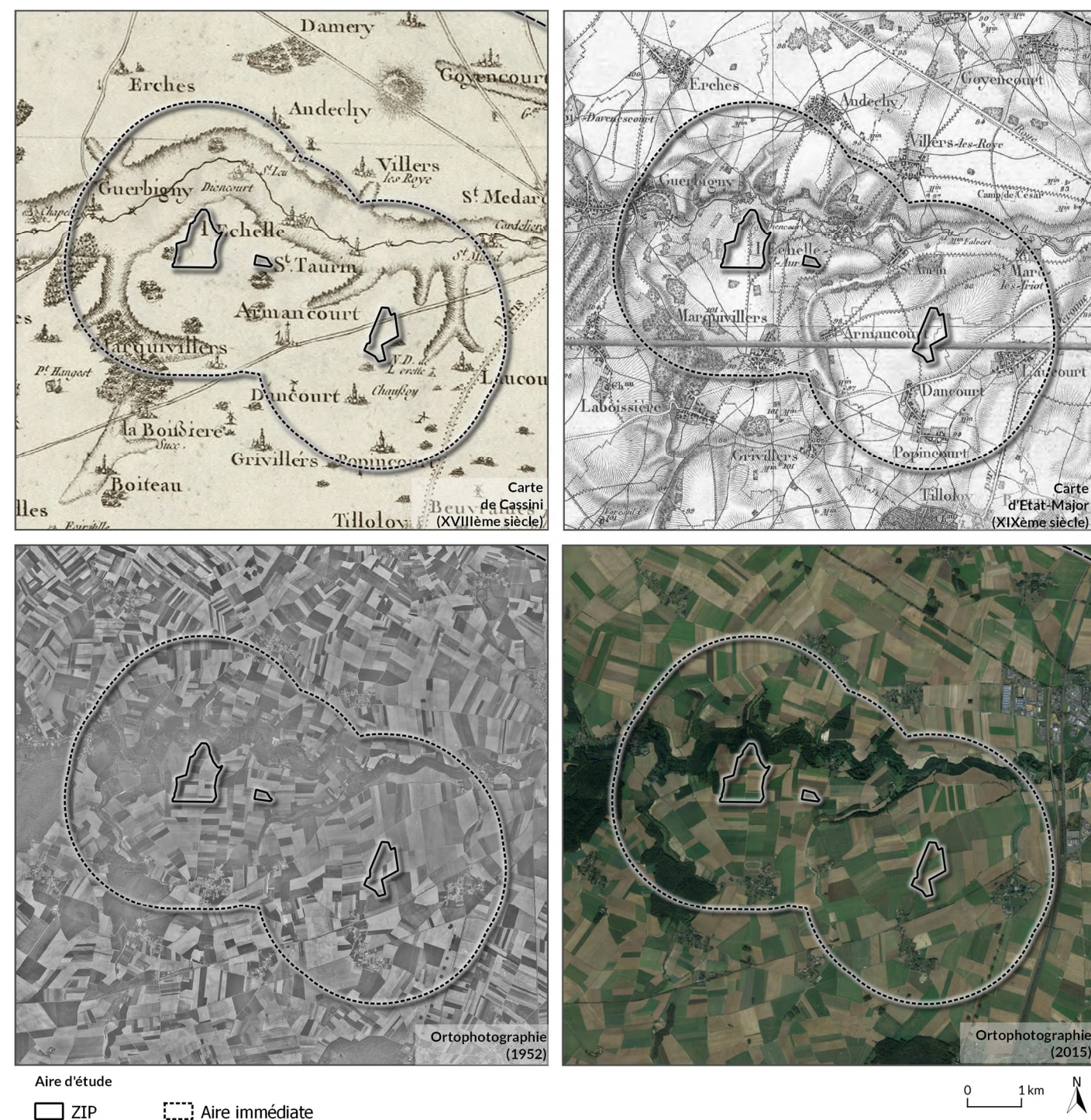
Puis à partir de 1870, les guerres ont repris. La **Première Guerre Mondiale** a profondément marqué le Santerre. La ligne de front de 14/18 a traversé ce territoire du nord au sud, sur une ligne reliant Thiepval à Roye. Peu de communes n'ont pas été touchées et ne gardent pas de cicatrices de cette époque. Cela se perçoit dans les matériaux utilisés pour la reconstruction des villages. Initialement bâtis en torchis et en craie, les nouvelles habitations sont édifiées en brique rouge. Parfois sont expérimentés des matériaux modernes comme le béton armé. En plus d'avoir frappés les villages, le paysage est aujourd'hui encore imprégné de la guerre. Une densité exceptionnelle de cimetières militaires existe. Quarante-neuf sites en mémoire aux soldats sont présents sur le territoire d'étude, sur environ 200 compris dans le Santerre et le Vermandois, soit près d'un quart.

Dans les années 50, des suites de la Seconde Guerre Mondiale, le **remembrement** est précoce et la **mécanisation** accélérée. Les innovations technologiques ont permis de s'affranchir des nombreuses contraintes naturelles. L'agriculture intensive s'est développée et a gagné du terrain. Les espaces cultivés deviennent de plus en plus vastes, les haies devenant des éléments gênants sont arrachées. Ces nouveaux usages accentuent l'impression d'uniformité d'horizon à perte de vue et ont participé à la disparition d'une grande partie du paysage rural de l'époque. Ce sentiment est d'autant plus renforcé par l'urbanisation de type pavillonnaire qui s'est développée depuis les années 60. Ainsi, les continuités bâties disparaissent, les anciens vergers et haies en limite de village avec.

De plus, les paysages sont marqués par le **développement de grandes infrastructures** traversant le territoire d'est en ouest (via l'ancienne Voie Romaine Lyon-Boulogne devenue la D934, et l'A29 en 2000) ainsi et surtout au développement de l'axe nord-sud, avec la juxtaposition de canaux (Canal de la Somme en 1827, le canal du Nord en 1965 et projet du Canal Seine Nord Europe) et d'infrastructures routières importantes (l'A1 en 1965) et ferroviaire (le TGV en 1993, le Thalys et l'Eurostar en 1997).

Le paysage est aussi marqué par des éléments anthropiques verticaux signifiants et rompant avec la monotonie du plateau. Il s'agit des châteaux d'eau, des lignes à hautes tensions et surtout du **développement des parcs éoliens**, qui se confirme depuis ces dernières années, à l'ouest le long de la vallée de l'Avre, à l'est autour de l'axe Nesle-Ham, près de grandes infrastructures telle que l'A1 (autour de Roye) et l'échangeur A29/A1 (à proximité de Chaulnes).

Carte 16 : Cartes historiques et évolution moderne de L'Échelle-Saint-Aurin, Marquivillers et Dancourt-Popincourt entre la XVIII^{ème} siècle et 2015



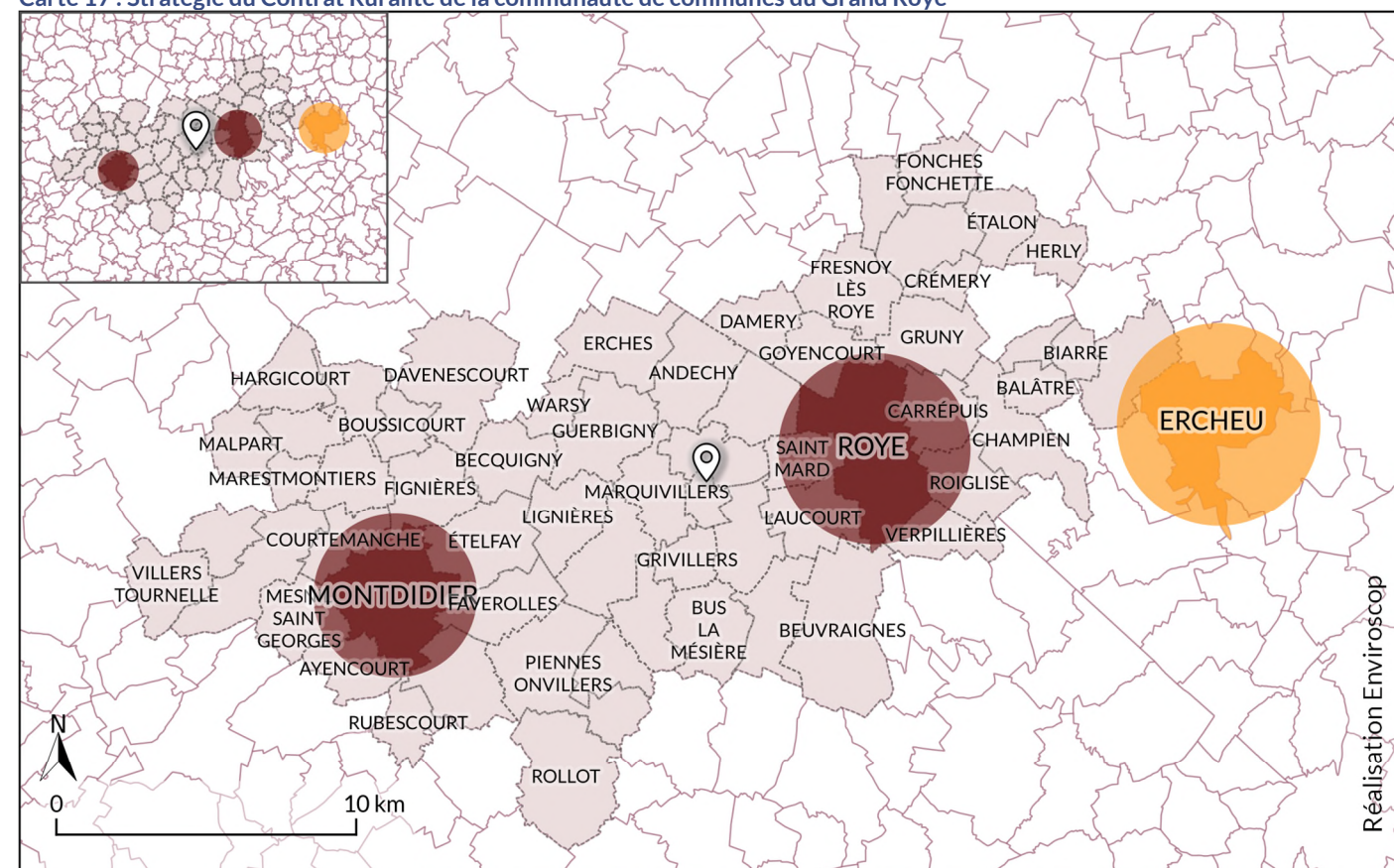
Sources : GEOPORTAIL Carte de Cassini, Carte d'Etat-major, Remonter le temps, Région Hauts-de-France

En termes de prospective, le Grand Roye n'a pas à ce jour de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : celui-ci est en cours de réalisation. Néanmoins en juillet 2017, la communauté de communes du Grand Roye a signé avec l'Etat un **contrat de ruralité** pour une validité de 4 ans, soit 2017-2020. Ce contrat s'articule dans une logique de projet de territoire autour de 6 volets (accès aux services et aux soins, revitalisation centre-bourgs, attractivité du territoire, mobilités, transitions écologiques, cohésion sociale).

Il prévoit notamment de redynamiser les centre-bourgs de Montdidier et Roye. En effet, ces deux communes sont reconnues comme des petits pôles urbains dépendant du bassin de vie d'Amiens. Néanmoins, ils ont perdu leur dynamisme et leur attractivité. Une commune de petite échelle, Ercheu (807 habitants) a vocation de devenir un nouveau relais dans la communauté de communes, à son extrémité est, afin de maintenir des services de qualités et de proximité pour les communes environnantes.

Historiquement occupé par une mosaïque d'occupation du sol, le territoire d'étude perd peu à peu sa complexité au profit d'espaces bien délimités entre zones urbanisées, grandes cultures, boisements des vallées et grandes infrastructures. Ce phénomène est amplifié par l'arrivée de l'autoroute A1 et la LGV Nord facilitant l'accès à la région parisienne.

Carte 17 : Stratégie du Contrat Ruralité de la communauté de communes du Grand Roye



Projet Bourg à renforcer Bourg à développer Communes du Grand Roye

Sources : Région & DREAL Hauts de France, FranceRaster1000, Admin Express, Contrat ruralité de la Communauté de Communes du Grand Roye

Éléments paysagers reconnus

L'identification des paysages emblématiques et reconnus de la Picardie est issue de 3 documents de référence à savoir, l'atlas des paysages de l'Oise (2005), l'inventaire des paysages de l'Aisne (1998-2003) et l'atlas des paysages de la Somme (2007), complément de l'inventaire des paysages de la Somme (1998-2001).

Les paysages emblématiques correspondent à des territoires de différentes échelles particulièrement évocateurs de l'entité à laquelle ils appartiennent. Ils concentrent les grandes caractéristiques naturelles, architecturales, urbaines et agricoles de l'entité et témoignent d'une histoire commune ou d'une activité. Il peut s'agir également de paysages faisant l'objet d'une reconnaissance sociale, culturelle, historique, voire institutionnelle.

Pour simplifier, ces paysages emblématiques sont cartographiés sur deux niveaux d'échelles : les grands ensembles emblématiques et les sites reconnus.

Les ensembles paysagers remarquables du territoire d'étude s'organisent en trois typologies :

- Les paysages de plateau à dominante agricole (le Cœur du Santerre, Plateau et sources de l'Ingon)
- Les paysages liés à l'eau qui viennent entailler le socle agricole (la vallée de l'Avre, la vallée de la Luce, la vallée de la Somme et le Canal du Nord, la vallée de l'Oise, la vallée de l'Aronde et Grivesnes et la vallée de Septoutre, Confluence de la Noye et de l'Avre)
- Les paysages bocagers (Les Monts du Noyonnais)
- 36 sites reconnus ont été répertoriés, comprenant 12 sites d'intérêt ponctuel et 7 panoramas.

Itinéraires de découverte

- Boucle locale vélo
- - - Boucle locale
- Véloroute
- ⋯ GRP
- GR

Aires d'étude

- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien

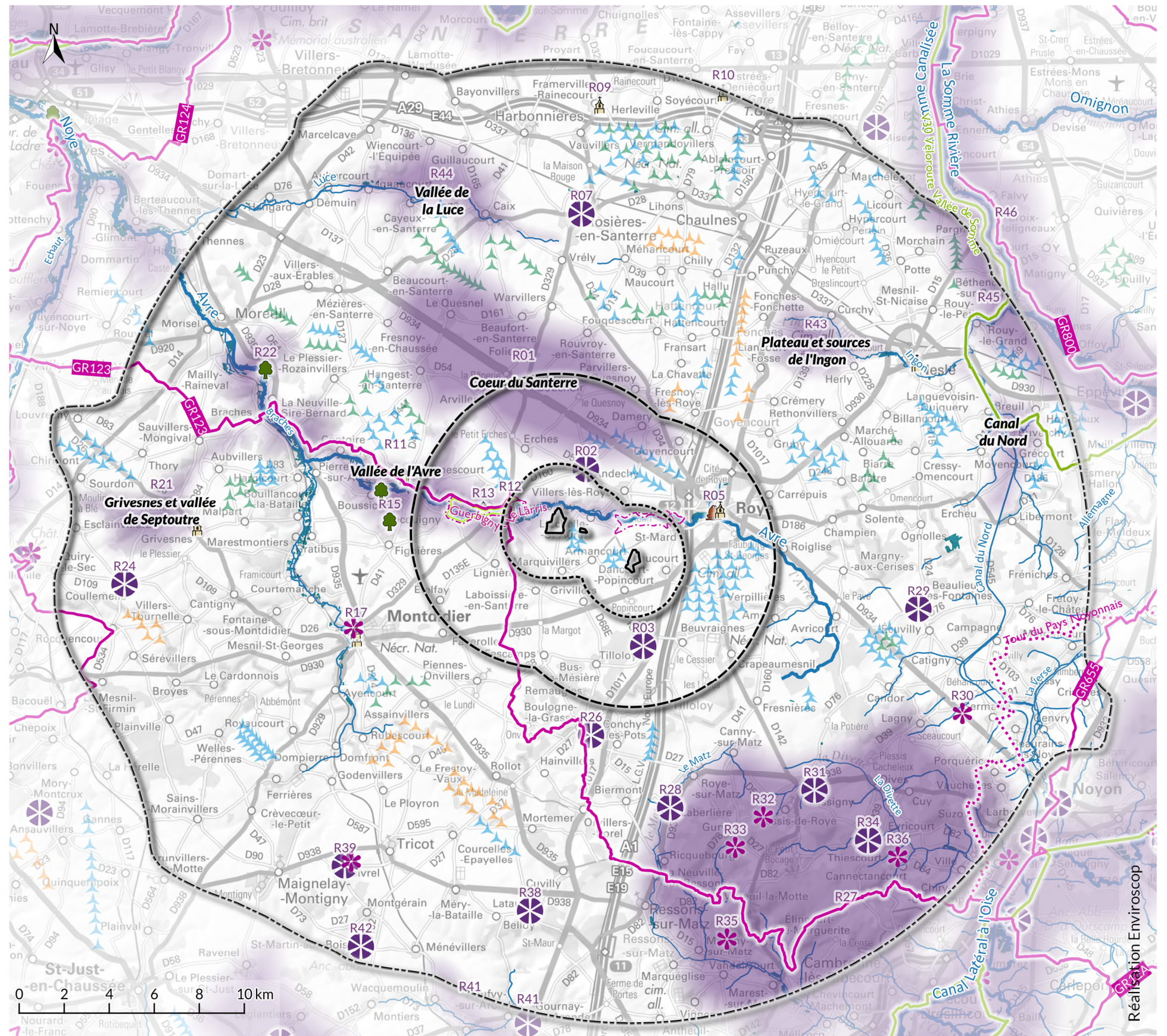
- ▲ Construit
- ▲ Autorisé, non construit
- ▲ Ayant reçu un avis de l'AE

Paysages reconnus

- Ensemble paysager remarquable
- ⊗ Site d'intérêt ponctuel
- † Site de mémoire
- ✿ Panorama
- 🏰 Château ou forteresse
- ⛪ Eglise ou abbaye
- 🏰 Site archéologique ou ruine
- 🌳 Site naturel
- 🏠 Autre site touristique

Sources : ScanExpress250, Région et DREAL Hauts-de-France, Offices de Tourisme, Atlas de Paysage de la Somme et de l'Oise, BD Carthage, France Rando

Carte 18 :Éléments paysagers reconnus du territoire d'étude Aire éloignée



Volet paysager du Parc éolien des Althéas

L'aire immédiate présente un élément reconnu important, puisqu'il est aussi le support de promenades.

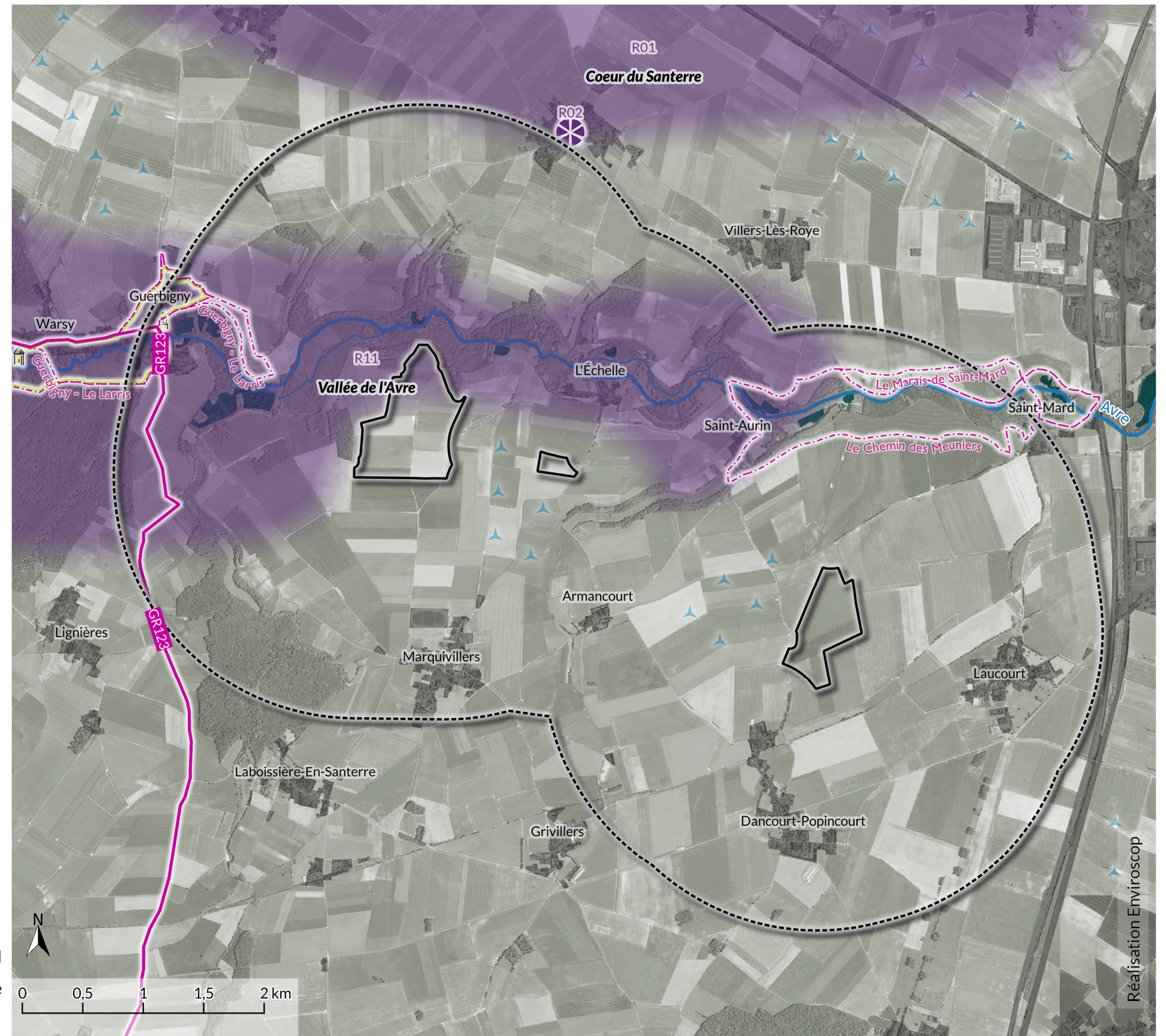
En effet, la **vallée de l'Avre** a été identifiée dans l'Atlas des Paysages de la Somme pour ses qualités paysagères, géographiques et écologiques.

Elle offre une ambiance de fond de vallée plus ou moins humide, où il fait bon de se promener.

4 boucles de promenades locales sont présentes :

- 2 boucles de randonnées à pied se font au départ de Saint-Mard, à l'est de l'aire immédiate (Le Chemin des Meuniers qui est aussi une boucle locale à vélo et le Marais de Saint-Mard).
- 2 autres sont au départ de l'église de Guerbigny à l'ouest de l'aire immédiate (De Guerbigny aux Bois des communes et Guerbigny - Le Larris)

Aussi, un chemin de randonnée plus important est présent à l'extrémité ouest de l'aire immédiate. Le **GR123** traverse du nord au sud le plateau du Santerre afin de rejoindre et de suivre la vallée de l'Avre.



Aires d'étude

- ZIP
- Aire immédiate

Parc éolien

- Construit

Source : Région et DREAL Hauts-de-France, Offices de Tourisme, Atlas de Paysage de la Somme, BD Carthage, France Rando, Géoportail

Itinéraires de découverte

- Boucle locale vélo
- Boucle locale
- GR

Paysages reconnus

- Ensemble paysager remarquable
- Site d'intérêt ponctuel
- Château ou forteresse
- Eglise ou abbaye

Ensembles paysagers remarquables

Le Cœur du Santerre est situé le long de la D934, dans le plateau agricole du même nom. En effet, la planéité de ce territoire rend l'horizon infini. Il est si vaste, qu'il est peu saisissable à l'échelle humaine sur des mobilités douces. La D934 qui n'est autre que l'ancienne voie romaine, devient support de mise en scène du plateau. En effet sa rectitude et son ouverture permettent de capter les silhouettes emblématiques et préservées des villages émergeant et animant l'horizon.

Photo 6: Le Cœur du Santerre



Source: Enviriscop, 2020

Le Plateau et les sources de l'Ingon sont associés du fait de l'incision de surface (variation d'altitudes entre 15 et 20 m) formée par l'Ingon, affluent de la Somme. Ses méandres et ses ripisylves sont les éléments qui permettent de le distinguer dans le paysage d'openfield. Peu peuplée, la vallée de l'Ingon est dominée par la ville de Nesle. Le Plateau et les sources de l'Ingon ne présentent que des petits villages agricoles, comme Fonches-Fonchette (111 hab.), Curchy (300 hab.).

Photo 7: L'Ingon à Herly



Source: P. Rogez, 2014

Traversant l'aire immédiate du sud-est au nord-ouest jusqu'à la limite de l'aire rapprochée au sud-est, **la vallée de l'Avre** contraste avec le plateau agricole. Elle vient entailler légèrement celui-ci et laisse pour seule trace un linéaire boisé continu qui suit le cours d'eau. Elle a dessiné des petites vallées adjacentes qui se sont asséchées. Elles ont été remplacées par des structures agraires tels que des rideaux ou des bois. Aussi, elle présente une richesse écologique qui s'illustre par trois sites tourbeux reconnus et classés au titre Natura 2000 (la tourbière de Boves et les prairies de Fortmanoir, le marais de Thézy-Glimont et le marais de Moreuil). Ceux-ci représentent une importante réserve écologique, tant en faune (nombreux amphibiens) qu'en flore (variétés de paysages ; tourbières, étangs, roselières, cariçaies, boisement).

Photo 8: La Vallée de l'Avre



Source: Enviriscop, 2020

La vallée de la Luce, sous-affluent de l'Avre, s'écoule sur 15 kilomètres depuis le village de Caix, installé en étage sur le coteau à la commune de Thennes, où elle rejoint l'Avre. Située au nord-ouest du territoire d'étude, elle se manifeste dans le paysage par une masse boisée émergente du plateau agricole, avec une pente déclinante ne permettant pas la culture céréalière. Elle présente un fond de vallée riche et diversifié (roselières, saulaies et prairies humides). Malgré tout, celui-ci tend à s'appauvrir. Les exploitations de peupliers en fond de vallées augmentent, générant une autre ambiance paysagère, moins intimiste.

Photo 9: Le village de Caix, niché dans la vallée de la Luce, depuis la D28



Source: Enviriscop, 2020

Inséré dans un territoire au paysage plat et peu urbanisé, **le Canal du Nord** est encadré de végétal. Il traverse l'est du territoire d'étude vers le sud-est. Au-delà de son caractère artificiel, le chemin de halage qui longe le canal du Nord est une piste cyclable appréciée. Il permet la jonction de **la vallée de l'Oise** au sud-est et de **la vallée de la Somme** au nord-est. Aussi il maintient un équilibre hydraulique. En effet, il draine les premiers affluents de la Somme (l'Ingon, l'Omignon, la Beine, la Germaine et l'Allemagne).

Photo 10: Le Canal du Nord à Breuil



Source: A. Pictche, Wikimedia commons, 2014

Grivesnes et la vallée sèche de Septoutre sont situés à l'ouest du territoire d'étude, dans l'aire éloignée. Leur attrait est historique et architectural. En effet Grivesnes était une place importante et a joué un rôle clef dans la Bataille de la Somme pour renverser les Allemands. Commune lourdement détruite, elle est aussi par son église, un symbole architectural de la reconstruction, et dans une forme singulière, carrée, dont le dôme devient un repère au loin dans la silhouette du village.

Photo 11: Grivesnes et la vallée du Septoutre



Source : M. Roussel, Wikimedia commons, 2008

Les Monts du Noyonnais situés au sud-est du territoire d'étude présentent des paysages variés, combinant collines, vallonnements et vallées. Ils constituent un territoire de bocages, mêlant les boisements, des grandes cultures, d'herbages ou de culture. Ils présentent de nombreux points d'intérêts ponctuels liés à la topographie, qui offre points de vue et variations de paysages, ainsi qu'aux traces laissées par la Première Guerre Mondiale.

Photo 12: Vers les Monts du Noyonnais



Source: Enviroscop, 2020

A ces paysages s'ajoutent ceux des vallées de **la Confluence de l'Avre et de la Noye, la vallée de l'Aronde et la vallée de l'Oise**, toutes trois limitrophes à l'aire d'étude éloignée. Elles reprennent les codes des vallées, creusant légèrement le plateau pour la Confluence de l'Avre et de la Noye au nord-ouest et la Vallée de l'Aronde au sud-ouest. La vallée de l'Oise quant à elle marque plus en profondeur le territoire.

Points d'intérêt paysager

Des éléments ponctuels à forte valeur sociale (Site d'intérêt ponctuel, panorama reconnu et autre point d'intérêt touristique) se retrouvent répartis de manière homogène sur le territoire. Il s'agit de :

- Sites naturels comme les sites tourbeux reconnus et classés au titre Natura 2000 de la tourbière de Boves et les prairies de Fortmanoir, le marais de Thézy-Glimont et le marais de Moreuil ;
- Paysages représentatifs comme celui de Boulogne-la-Grasse, de la Haute-Vallée du Matz ou encore de Beaulieu-lès-Fontaine ; la butte de Coivrel ;
- L'architecture de la reconstruction du village d'Andechy et de la ville de Rosières-en-Santerre ;
- Sites de mémoire avec les cimetières militaires et nécropoles de Thiescourt et de Lassigny ;
- Sites liés au patrimoine avec les châteaux et leurs domaines comme à Tilloloy ou Lataule ou l'église de Coullemelle ;
- Points de vue sur le territoire, avec la perspective emblématique le long de la D934 entre Noyon et Roye ou le panorama depuis la butte de Coivrel.

Photo 13 : Le marais de Moreuil



Source : C. Villeteuse, Wikimedia commons, 2008

Photo 14: La perspective emblématique depuis la D934 vers Noyon



Source : M. Roussel, Wikimedia commons, 2007

Le tableau [situé à la page suivante](#) liste tous les éléments paysagers reconnus (remarquable, touristique ou point d'intérêt ponctuel/singulier) jusque dans l'aire d'étude éloignée.

Tableau 9: Éléments paysagers reconnus du territoire d'étude

| N° | Nom | Type | Niveau d'enjeu | Distance à la ZIP | Aire | Commune | Unité paysagère |
|-----|--|-------------|----------------|-------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| R01 | Cœur du Santerre | Remarquable | Principal | 1,72 km | Immédiate | — | Plateau du Santerre |
| R02 | Village d'Andechy | Ponctuel | Significatif | 1,73 km | | Andechy | |
| R03 | Château de Tilloloy et son parc | Ponctuel | Significatif | 3,02 km | | Tilloloy | |
| R04 | Eglise Notre-Dame de Lorette | Tourisme | Principal | 3,07 km | Rapprochée | Tilloloy | |
| R05 | Rempart de la Tour Saint-Laurent | Tourisme | Principal | 3,75 km | | Roye | |
| R06 | Eglise Saint Pierre | Tourisme | Principal | 4,07 km | | Roye | |
| R07 | Ville de Rosières-en-Santerre | Ponctuel | Significatif | 12,25 km | Éloignée | Rosières-en-Santerre | Vallée de l'Avre |
| R08 | Chapelle Notre-Dame de Bon Secours | Tourisme | Local | 14,94 km | | Nesle | |
| R09 | Eglise Sainte-Geneviève | Tourisme | Local | 18,03 km | | Framerville | |
| R10 | Fonts baptismaux de l'Eglise Saint Martial | Tourisme | Local | 19,86 km | | Soyécourt | |
| R11 | Vallée de l'Avre | Remarquable | Principal | 0,00 km | Immédiate | — | |
| R12 | Eglise Saint Pierre | Tourisme | Principal | 1,85 km | | Guerbigny | |
| R13 | Château de Warsy | Tourisme | Local | 2,80 km | Rapprochée | Warsy | |
| R14 | Château de Davenescourt | Tourisme | Local | 6,65 km | | Davenescourt | |
| R15 | Montagne de Fignièrès | Tourisme | Local | 6,79 km | Éloignée | Fignièrès | |
| R16 | Etangs tourbières de Boussicourt | Tourisme | Local | 7,38 km | | Boussicourt | |
| R17 | Eglise Saint Pierre | Tourisme | Principal | 9,46 km | | Montdidier | |
| R18 | Eglise Saint Sépulcre | Tourisme | Principal | 9,58 km | | Montdidier | |
| R19 | Prieuré de Montdidier | Tourisme | Local | 9,62 km | | Montdidier | |
| R20 | Panorama de Montdidier | Panorama | Significatif | 9,73 km | | Montdidier | |
| R21 | Grivesnes et vallée de Septoutre | Remarquable | Principal | 13,56 km | | — | |
| R22 | Tourbières et marais de Génonville | Tourisme | Local | 13,75 km | | Moreuil | |
| R23 | Eglise Saint Aignan | Tourisme | Principal | 15,46 km | | Grivesnes | |
| R24 | Eglise Saint-Nicolas | Ponctuel | Significatif | 18,59 km | | Coullemelle | |
| R25 | Confluence de la Noye et de l'Avre | Remarquable | Principal | 19,54 km | — | | |
| R26 | Paysage de Boulogne-la-Grasse | Ponctuel | Significatif | 6,55 km | Éloignée | Boulogne-la-Grasse | Noyonnais |
| R27 | Monts du Noyonnais | Remarquable | Principal | 8,52 km | | — | |
| R28 | Haute-Vallée du Matz | Ponctuel | Significatif | 9,46 km | | Roye-Ricquebourg | |
| R29 | Beaulieu-les-Fontaines | Ponctuel | Significatif | 11,43 km | | Beaulieu-les-Fontaines - Ecuville | |
| R30 | Perspective emblématique | Panorama | Significatif | 11,44 km | | D934 vers Roye | |
| R31 | Cimetière militaire et nécropole de Lassigny | Ponctuel | Significatif | 11,67 km | | Lassigny | |
| R32 | Point de vue vers le nord-ouest | Panorama | Significatif | 12,07 km | | Bois de la Réserve | |
| R33 | Point de vue vers le nord-ouest | Panorama | Significatif | 13,44 km | | Bois de Caponne | |
| R34 | Thiescourt | Ponctuel | Significatif | 15,75 km | | Thiescourt | |
| R35 | Point de vue vers la Vallée de l'Aronde | Panorama | Significatif | 16,15 km | | Le Plessier | |
| R36 | Point de vue vers Evricourt | Panorama | Significatif | 17,60 km | Thiescourt | | |
| R37 | Vallée de l'Oise | Remarquable | Principal | 19,30 km | — | | |
| R38 | Château de Lataule | Ponctuel | Significatif | 15,08 km | Éloignée | Lataule | Plateau du Pays de Chaussée |
| R39 | Butte de Coivrel | Ponctuel | Significatif | 16,25 km | | Coivrel | |
| R40 | Point de vue vers le nord-est | Panorama | Significatif | 16,76 km | | Coivrel | |
| R41 | Vallée de l'Aronde | Remarquable | Principal | 19,00 km | — | | |
| R42 | Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois | Ponctuel | Significatif | 20,04 km | Saint-Martin-aux-Bois | | |
| R43 | Plateau et sources de l'Ingon | Remarquable | Principal | 10,12 km | — | Vallée de l'Ingon | |
| R44 | Vallée de la Luce | Remarquable | Principal | 11,63 km | — | Vallée de la Luce | |
| R45 | Canal du Nord | Remarquable | Principal | 15,22 km | — | Source au Canal du Nord | |
| R46 | Vallée de la Somme | Remarquable | Principal | 17,45 km | — | — | |

Certains monuments (château ou forteresse, église ou abbaye, moulin, site naturel, cité) aux enjeux locaux en principe, présentent un enjeu principal dès lors qu'ils sont classés ou inscrits.

Les paysages reconnus du territoire d'étude s'articulent autour de la vallée de l'Avre et du Cœur de Santerre dans l'aire immédiate. D'autres vallées identifiées comme remarquables gravitent autour de l'Avre, dans l'aire éloignée. C'est le cas de Grivesnes et la vallée de Septoutre, la Confluence de l'Avre et de la Noye, la vallée de la Luce et la vallée de l'Ingon. Enfin, des paysages reconnus se situent plus à l'est (tels que le Canal du Nord et la vallée de la Somme) et au sud (tels que les Monts du Noyonnais, la vallée de l'Oise et la vallée de l'Aronde). Ils complètent ce panel. Des éléments d'intérêt

isolés, allant du village d'Andechy avec son architecture d'Après-Guerre atypique ainsi que ses items liés à l'époque gallo-romaine, aux paysages de petite vallée humide et boisée de Boulogne-la-Grasse ponctuent le territoire.

Itinéraires paysagers et touristiques

Plusieurs itinéraires touristiques traversent le territoire d'étude, dans les espaces forestiers et les vallées notamment :

- A l'échelle proche du projet, dans les aires immédiate et rapprochée, sont recensées les boucles locales du Chemin des Meuniers, des Marais à Saint-Mard, de Guerbigny au Larris et le parcours de Bois des Communes à Guerbigny.
- Des chemins au rayonnement régional voir national traversent aussi le territoire, à savoir, le chemin de Grande Randonnée (GR) 123 de Clairly-Saulchoix (Somme) à Carlepont (Oise), le chemin de Grande Randonnée (GR) 124 de Rebreuviette (Pas-de-Calais) à Cires-lès-Mello (Oise), le GR655 de Bruxelles (Belgique) à Tours (Indre-Et-Loire) et le chemin de Grande Randonnée de Pays (GRP) du Tour du Noyonnais et la véloroute du Canal Nord jusqu'à la Somme.

Photo 15: Depuis le GR123 près de la D930



Photo 16: Depuis le GR123, sur les hauts de Davenescourt



Tableau 10: Itinéraires touristiques du territoire d'étude

| Nom | Type | Niveau d'enjeu | Distance à la ZIP | Aire |
|------------------------------------|---------------|----------------|-------------------|------------------------|
| Bois des Communes - Guerbigny | Boucle locale | Local | 0,86 km | Immédiate à rapprochée |
| Le Chemin des Meuniers | Boucle locale | Local | 0,98 km | |
| Le Marais de Saint-Mard | Boucle locale | Local | 1,46 km | |
| Le Larris - Guerbigny | Boucle locale | Local | 1,64 km | Immédiate à éloignée |
| GR 123 | GR | Principal | 1,48 km | |
| GR655 | GR | Principal | 16,20 km | Éloignée |
| Véloroute du Canal Nord à la Somme | Véloroute | Principal | 16,87 km | |
| GR 124 | GR | Principal | 19,71 km | |
| GRP du Tour du Noyonnais | GRP | Principal | 20,28 km | |

Bien que le lourd passé du territoire soit inscrit dans la mémoire collective, il existe peu d'itinéraires touristiques. Le plus notable est le GR 123, à 1,48km au plus proche de la ZIP. Dans les aires immédiate et rapprochée, ne sont recensées que des boucles locales de promenade, hormis en limite d'aire éloignée de brefs tronçons des GR124 au sud-ouest et du GR655 au sud-est.

Patrimoines

Sites protégés

Tableau 11: Éléments patrimoniaux classés du territoire d'étude

| N° | Nom | Type | Référence | Niveau d'enjeu | Distance à la ZIP | Aire | Commune |
|-----|-----------------------------------|----------------------|------------|----------------|-------------------|------------|-----------------------------|
| P01 | Bosquets du Château de Tilloloy | MH classé | PA00116284 | Principal | 1,34 km | Immédiate | Tilloloy |
| P02 | Château de Tilloloy | MH classé | PA00116284 | | 2,61 km | | Tilloloy |
| P03 | Eglise Notre Dame de Lorette | MH classé | PA00116257 | | 3,07 km | | Tilloloy |
| P04 | Remparts de Roye | MH inscrit (part.) | PA00116286 | | 3,76 km | Rapprochée | Roye |
| P05 | Eglise Saint Pierre | MH classé | PA00116231 | | 4,08 km | | Roye |
| P06 | Croix en Pierre | MH classé | PA00116162 | | 6,61 km | | Fresnoy-lès-Roye |
| P07 | Blockhaus allemand | MH inscrit | PA80000072 | | 8,27 km | | Chavatte |
| P08 | Eglise Notre-Dame-de-L'Assomption | MH inscrit | PA00116089 | | 8,83 km | | Beaufort-en-Santerre |
| P09 | Eglise Saint Martin | MH inscrit | PA00132922 | | 8,83 km | | Hangest-en-Santerre |
| P10 | Saule | Site inscrit | | | 15,92 km | Eloignée | Moyencourt |
| P11 | Eglise Saint Martin | MH classé | PA00116175 | | 16,64 km | | Harbonnières |
| P12 | Eglise Saint Eloi | MH inscrit | PA00116263 | | 16,69 km | | Vauvillers |
| P13 | Eglise Saint-Pierre | MH classé | PA00132923 | | 20,34 km | | Lamotte-Warfusée |
| P14 | Eglise Saint Pierre | MH classé | PA00116170 | | 1,85 km | Immédiate | Guerbigny |
| P15 | Eglise ancienne | MH classé (part.) | PA00116091 | | 4,51 km | Rapprochée | Becquigny |
| P16 | Domaine de Davenescourt | MH classé (part.) | PA00116129 | | 6,42 km | | Davenescourt |
| P17 | Eglise Saint Martin | MH classé | PA00116130 | | 6,62 km | | Davenescourt |
| P18 | Eglise Saint Martin | MH classé | PA00116219 | | 7,33 km | | Piennes-Onvillers |
| P19 | Eglise Saint Pierre | MH classé | PA00116203 | | 9,45 km | | Montdidier |
| P20 | Eglise Saint Sépulcre | MH classé | PA00116204 | | 9,57 km | | Montdidier |
| P21 | Hôtel de Ville | MH inscrit | PA80000042 | | 9,61 km | Eloignée | Montdidier |
| P22 | Eglise Saint Aignan | MH classé | PA80000040 | | 15,43 km | | Grivesnes |
| P23 | Eglise Saint Vaast | MH inscrit | PA00132924 | | 16,89 km | | Moreuil |
| P24 | Eglise Saint Nicolas | MH inscrit | PA00132921 | | 18,84 km | | Coullemelle |
| P25 | Eglise Saint-Martin | MH inscrit | PA00116192 | | 21,37 km | | Louvrechy |
| P26 | Eglise Saint Martin | MH classé | PA00114845 | | 9,22 km | | Roye-sur-Matz |
| P27 | Eglise Saint Jean-Baptiste | MH classé | PA00114812 | | 12,45 km | | Plessis-de-Roye |
| P28 | Eglise Saint Louis | MH classé | PA00114834 | | 14,73 km | | Ressons-sur-Matz |
| P29 | Eglise Saint Eloi | MH classé | PA00114738 | | 14,86 km | | Mareuil-la-Motte |
| P30 | Nécropole Franco-allemande | Projet UNESCO | | | 15,75 km | | Thiescourt |
| | Nécropole et cimetière | MH inscrit | PA60000094 | | 15,75 km | Eloignée | Thiescourt |
| P31 | Eglise Assomption de Notre-Dame | MH classé | PA00114920 | | 15,78 km | | Thiescourt |
| P32 | Carrière du Chauffour | MH inscrit | PA60000021 | | 16,67 km | | Thiescourt |
| P33 | Eglise Saint Vaast | MH inscrit | PA00114740 | | 17,16 km | | Margny-sur-Matz |
| P34 | Eglise Sainte Flore | MH classé | PA00114676 | | 17,37 km | | Elincourt-Sainte-Marguerite |
| P35 | Nécropole Franco-allemande | Projet UNESCO | | | 18,75 km | | Vignemont |
| P36 | Eglise Notre-Dame-de-L'Assomption | MH classé (part.) | PA00114924 | | 15,75 km | | Tricot |
| P37 | Calvaire de Montgérain | MH classé | PA00114755 | | 18,57 km | | Montgérain |
| P38 | Chapelle Sainte Marie-Madeleine | MH classé | PA00114732 | | 19,08 km | | Maignelay-Montigny |
| P39 | Eglise Sainte Marie-Madeleine | MH classé | PA00114734 | | 19,08 km | | Maignelay-Montigny |
| P40 | Château de Maignelay-Montigny | MH inscrit | PA60000056 | | 19,13 km | | Maignelay-Montigny |
| P41 | Croix en pierre | MH classé | PA00114745 | | 19,44 km | Eloignée | Ménévillers |
| P42 | ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois | SPR | 585ZP02 | | 19,50 km | | Saint-Martin-aux-Bois |
| P43 | Croix de Chemin | MH classé | PA00114733 | | 19,70 km | | Maignelay-Montigny |
| P44 | Abbaye ancienne | MH classé et inscrit | PA00114868 | | 20,05 km | | Saint-Martin-aux-Bois |
| P45 | Eglise Saint Martin | MH classé | PA00114735 | | 20,49 km | | Maignelay-Montigny |
| P46 | Eglise Sainte Croix | MH classé | PA00116111 | 13,42 km | Eloignée | Caix | |

Les patrimoines protégés des aires d'étude sont constitués de :

- 42 monuments historiques (MH),
- 1 site naturel inscrit,
- 1 site patrimonial remarquable (SPR) situé sur la commune de Saint-Martin-aux-Bois.

De plus, 2 projets d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO sont situés à Thiescourt et à Vignemont,

Le patrimoine est principalement constitué d'édifices religieux tels que des églises de village et de quelques châteaux. Des vestiges archéologiques sont présents et se concentrent à l'est, sur les bords de Somme.

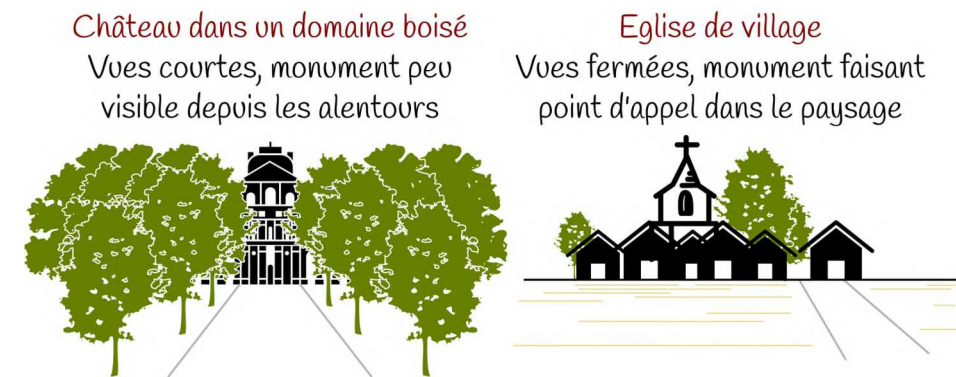


Figure 19 Exemple de typologies de monuments historiques

Réalisation : Enviroscop

Une démarche de Site Patrimonial Remarquable (SPR) est engagée dans la commune de Saint-Martin-aux-Bois, comprenant tout le village et le hameau de Vaumont. Elle se situe à 19.51km et est néanmoins sans portée réglementaire au titre des SPR à ce jour. Son périmètre de vigilance entre dans l'aire immédiate mais ne rencontre pas la ZIP. En revanche, la ZIP (notamment l'entité n°3) est incluse dans le périmètre de vigilance du domaine de Tilloloy. Les enjeux patrimoniaux et paysagers sont ainsi inclus dans la démarche d'analyse dans la présente étude.

De plus, deux sites UNESCO sont localisés à proximité du territoire d'étude. Pour autant, ils n'en font pas partie. Il s'agit de :

- **Les églises Saint Jacques le Majeur et Saint Jean-Baptiste**, à Folleville, à 23.11 km de la ZIP à l'ouest. Ainsi, la ZIP est située hors de la zone tampon des 10 km d'éloignement aux églises Saint Jacques le Majeur et Saint Jean-Baptiste.
- **La Cathédrale et le Beffroi d'Amiens**, à environ 35 km au nord-ouest de la ZIP. La ZIP est située en dehors des zones tampon d'exclusion de 10km et de celle de vigilance de 15 km.

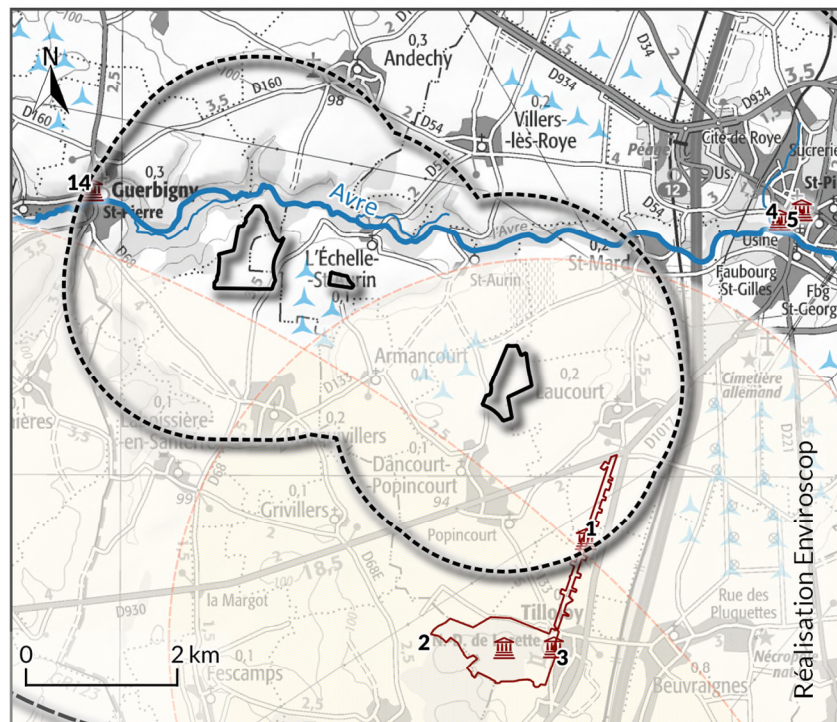
La ZIP étant localisée en-dehors des aires d'exclusion et de vigilance concernant les sites UNESCO ci-avant, ceux-ci ne nécessitent pas d'étude spécifique.

MH : Monument Historique - SPR Site Patrimoniale Remarquable - Part. : partiellement

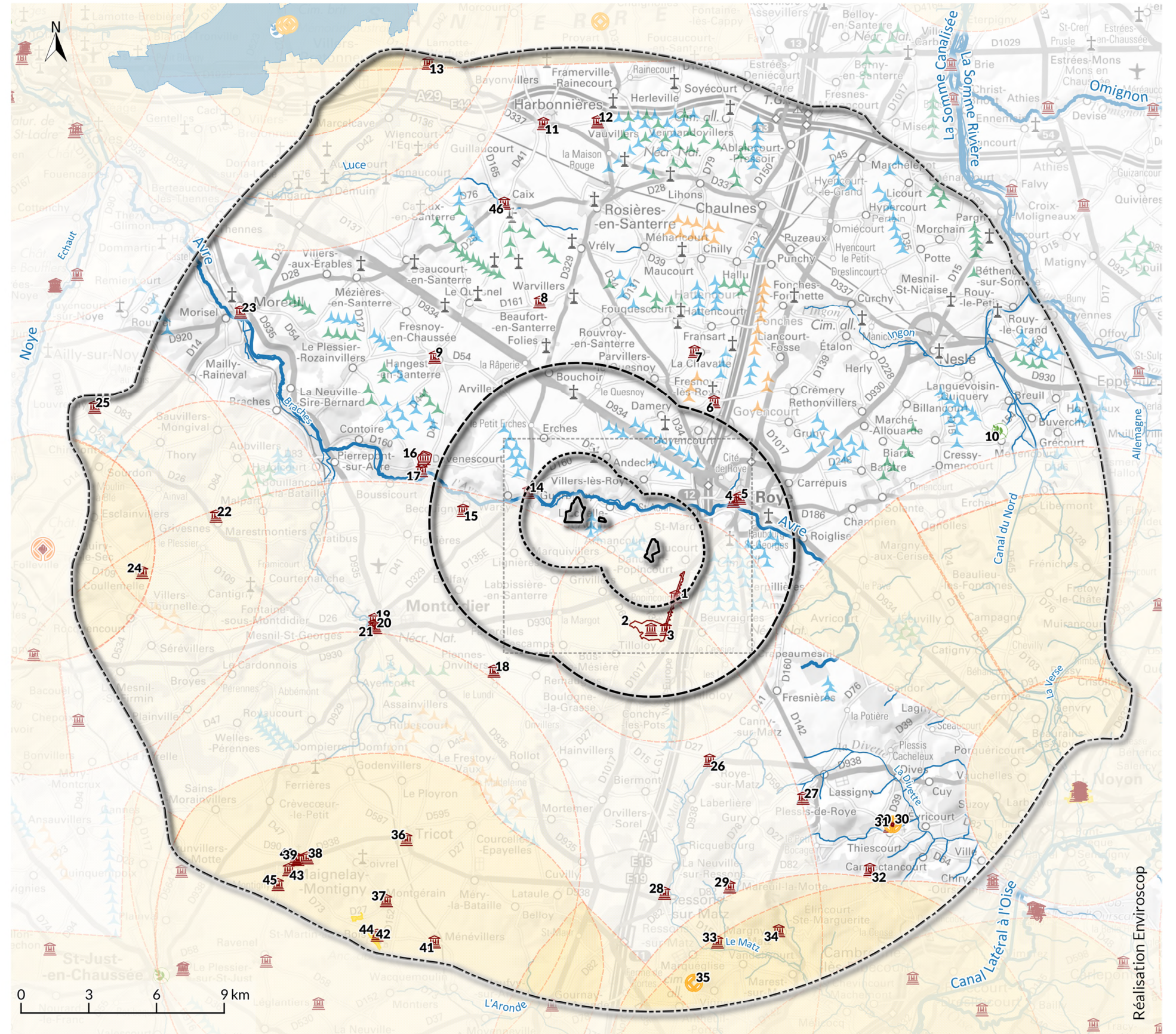
Carte 20 : Patrimoine protégé du territoire d'étude

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| Aires d'étude | Patrimoine |
| ZIP | Site inscrit |
| Aire immédiate | Site patrimonial remarquable |
| Aire rapprochée | Monument historique |
| Aire éloignée | Site UNESCO |
| | Projet de site UNESCO |
| Cours d'eau | Aire de vigilance |
| Rivière | Aire d'exclusion |
| Petit cours d'eau | Site de mémoire |
| Parc éolien | |
| Construit | |
| Autorisé, non construit | |
| Ayant reçu un avis de l'AE | |

Sources : BD Alti75, ScanExpress250, Scan25 TOPO, BD Carthage, Région et DREAL Hauts-de-France, DRAC Hauts-de-France



Aire immédiate



Aire éloignée

Les sites concernés par des aires de vigilance à l'éolien sont :

- Le **Domaine de Tilloloy** qui comporte une zone de vigilance de 5km, à laquelle l'entité n°3 de la ZIP est sujette et nécessitera une étude plus approfondie ;
- Le **village de Grivesnes**, à l'ouest (zone de vigilance de 10km) ;
- La **butte de Coivrel**, au sud-ouest (zone de vigilance de 10km).

Trois autres sites, situés non loin du territoire d'étude comprennent des aires de vigilance et/ou exclusivement des aires d'exclusion :

- L'**Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois**, située hors périmètre, présente une zone de vigilance de 20km au rayonnement important sur le territoire d'étude mais ne comprend pas la ZIP ;
- La **Cathédrale de Noyon**, hors périmètre, avec une zone d'exclusion de 10km et cône d'exclusion situé dans l'axe de la ZIP à 15km ;
- Le **Village de Folleville**, hors périmètre, n'a pas d'enjeu de vue orientée vers la ZIP.

Patrimoine de mémoire

Sur le territoire d'étude, on dénombre **51 sites de mémoires non protégés** ainsi que les deux demandes d'inscription à l'UNESCO. Ces deux démarches de projet UNESCO sont engagées au titre de « sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale », sur le Noyonnais à Thiescourt et à Vignemont.

Photo 17 : La nécropole franco-allemande de Thiescourt



Sources : Guillard Gérard, Unis dans le repos, mai 2012, Thiescourt

En effet, le territoire d'étude s'est retrouvé au cœur du conflit lors de la Première Guerre Mondiale. La ligne de front de 1914 traversait le territoire du nord au sud et s'étendait sur une ligne imaginaire de Thiepval à Roye. Le front se déplaça vers l'est notamment avec une grande offensive des Alliés en 1916, la Bataille de la Somme. Ainsi la ligne de front continuait de migrer vers l'est jusqu'à rejoindre la ligne fortifiée allemande allant d'Ostende en Belgique, passant par Lens, Laon, et jusqu'à Verdun. Cette ligne fortifiée est nommée la Ligne d'Hindenburg. Les Allemands ont de nouveau mené une offensive vers l'ouest en 1918, où ils ont récupéré des territoires sur le Santerre et le Vermandois. Ce passé permet de saisir l'ampleur des destructions subies, les cicatrices laissées dans le paysage et les nombreux cimetières et mémoriels présents.

Certains cimetières du Tableau 12 ci-contre au niveau d'enjeu local présentent un niveau différent :

- principal pour Thiescourt et Vignemont en cours de classification UNESCO dans le volet paysager initialement déposée. Les enjeux locaux situés en dehors de l'aire immédiate ne seront pas analysés plus fortement.

Tableau 12 : Inventaire des mémoriels du territoire d'étude

| N° | Nom | Type | Distance à la ZIP | Niveau d'enjeu | Aire | Unité paysagère |
|----|--|---------|-------------------|----------------|------------|------------------------------------|
| 1 | Cimetière Militaire Allemand d'Andechy | Mémoire | 1,96 km | Local | Immédiate | |
| 2 | Cimetière Allemand | Mémoire | 3,07 km | Local | | |
| 3 | Bouchoir New British Cemetery | Mémoire | 4,60 km | Local | Rapprochée | |
| 4 | Damery Communal Cemetery | Mémoire | 4,94 km | Local | | |
| 5 | Roye New British Cemetery | Mémoire | 4,94 km | Local | | |
| 6 | Folies Communal Cemetery | Mémoire | 6,78 km | Local | | |
| 7 | Fresnoy-Les-Roye Communal Cemetery | Mémoire | 7,07 km | Local | | |
| 8 | Warvillers Churchyard Extension | Mémoire | 8,85 km | Local | | |
| 9 | Fouquescourt Old Churchyard | Mémoire | 8,89 km | Local | | |
| 10 | La Nécropole D'Hattencourt | Mémoire | 9,30 km | Local | | |
| 11 | Fouquescourt British Cemetery | Mémoire | 9,40 km | Local | | |
| 12 | Le Quesnel Communal Cemetery Extension | Mémoire | 9,96 km | Local | | |
| 13 | Le Quesnel Communal Cemetery | Mémoire | 9,97 km | Local | | |
| 14 | Mémorial Canadien | Mémoire | 10,27 km | Local | | |
| 15 | Manitoba Cemetery | Mémoire | 10,69 km | Local | | |
| 16 | Cimetière Militaire | Mémoire | 11,84 km | Local | | Plateau Du Santerre |
| 17 | Fonchette Churchyard | Mémoire | 12,38 km | Local | | |
| 18 | Beaucourt British Cemetery | Mémoire | 12,60 km | Local | Eloignée | |
| 19 | Rosieres Communal Cemetery | Mémoire | 13,17 km | Local | | |
| 20 | Rosieres Communal Cemetery Extension | Mémoire | 13,20 km | Local | | |
| 21 | Mezieres Communal Cemetery Extension | Mémoire | 14,02 km | Local | | |
| 22 | Lihons French National Cemetery | Mémoire | 14,83 km | Local | | |
| 23 | Nesle Communal Cemetery | Mémoire | 14,98 km | Local | | |
| 24 | Rosieres British Cemetery | Mémoire | 15,06 km | Local | | |
| 25 | Mesnil-St. Nicaise Churchyard | Mémoire | 16,76 km | Local | | |
| 26 | Framerville Communal Cemetery | Mémoire | 17,60 km | Local | | |
| 27 | Rouy-Le-Petit Churchyard | Mémoire | 18,13 km | Local | | |
| 28 | Cimetière Allemand | Mémoire | 18,50 km | Local | | |
| 29 | Herleville Churchyard | Mémoire | 18,86 km | Local | | |
| 30 | Toronto Cemetery, Demuin | Mémoire | 18,92 km | Local | | |
| 31 | Heath Cemetery, Harbonnières | Mémoire | 19,35 km | Local | | |
| 32 | Cantigny American Monument | Mémoire | 14,16 km | Local | | |
| 33 | Moreuil Communal Cemetery Allied Extension | Mémoire | 17,57 km | Local | Eloignée | Vallee de l'Avre et des Trois Doms |
| 34 | Mareuil-La-Motte Churchyard | Mémoire | 14,75 km | Local | | |
| 35 | Thiescourt French National Cemetery | Mémoire | 15,65 km | Principal | Eloignée | Noyonnais |
| 36 | Vignemont French National Cemetery | Mémoire | 18,72 km | Principal | | |
| 37 | Dompierre French National Cemetery | Mémoire | 15,39 km | Local | | |
| 38 | Coivrel Communal Cemetery | Mémoire | 17,24 km | Local | Eloignée | Plateau Du Pays De Chaussee |
| 39 | St. Martin-Aux-Bois Churchyard | Mémoire | 20,06 km | Local | | |
| 40 | Hillside Cemetery, Le Quesnel | Mémoire | 11,06 km | Local | | |
| 41 | Vrely Communal Cemetery Extension | Mémoire | 11,28 km | Local | | |
| 42 | Caix British Cemetery | Mémoire | 12,74 km | Local | | |
| 43 | Caix Communal Cemetery | Mémoire | 12,96 km | Local | | |
| 44 | Cayeux Military Cemetery | Mémoire | 14,53 km | Local | Eloignée | Vallee De La Luce |
| 45 | Ignaucourt Churchyard | Mémoire | 16,46 km | Local | | |
| 46 | Wood Cemetery, Marcelcave | Mémoire | 16,92 km | Local | | |
| 47 | Demuin British Cemetery | Mémoire | 18,01 km | Local | | |
| 48 | Hangard Communal Cemetery Extension | Mémoire | 18,57 km | Local | | |
| 49 | Hourges Orchard Cemetery | Mémoire | 18,62 km | Local | | |
| 50 | Pargny British Cemetery | Mémoire | 19,89 km | Local | Eloignée | Sources Canal Du Nord |
| 51 | Cimetière Allemand | Mémoire | 13,33 km | Local | Eloignée | Vallee De L'Ingon |

Patrimoine archéologique

Des Zones de Présomptions de Prescriptions Archéologiques (ZPPA) sont identifiées sur les communes voisines. En effet, des fouilles archéologiques ont été menées autour des communes de Guerbigny et de Villers-lès-Roye. Celles-ci ont révélé des sites classés par sensibilité.

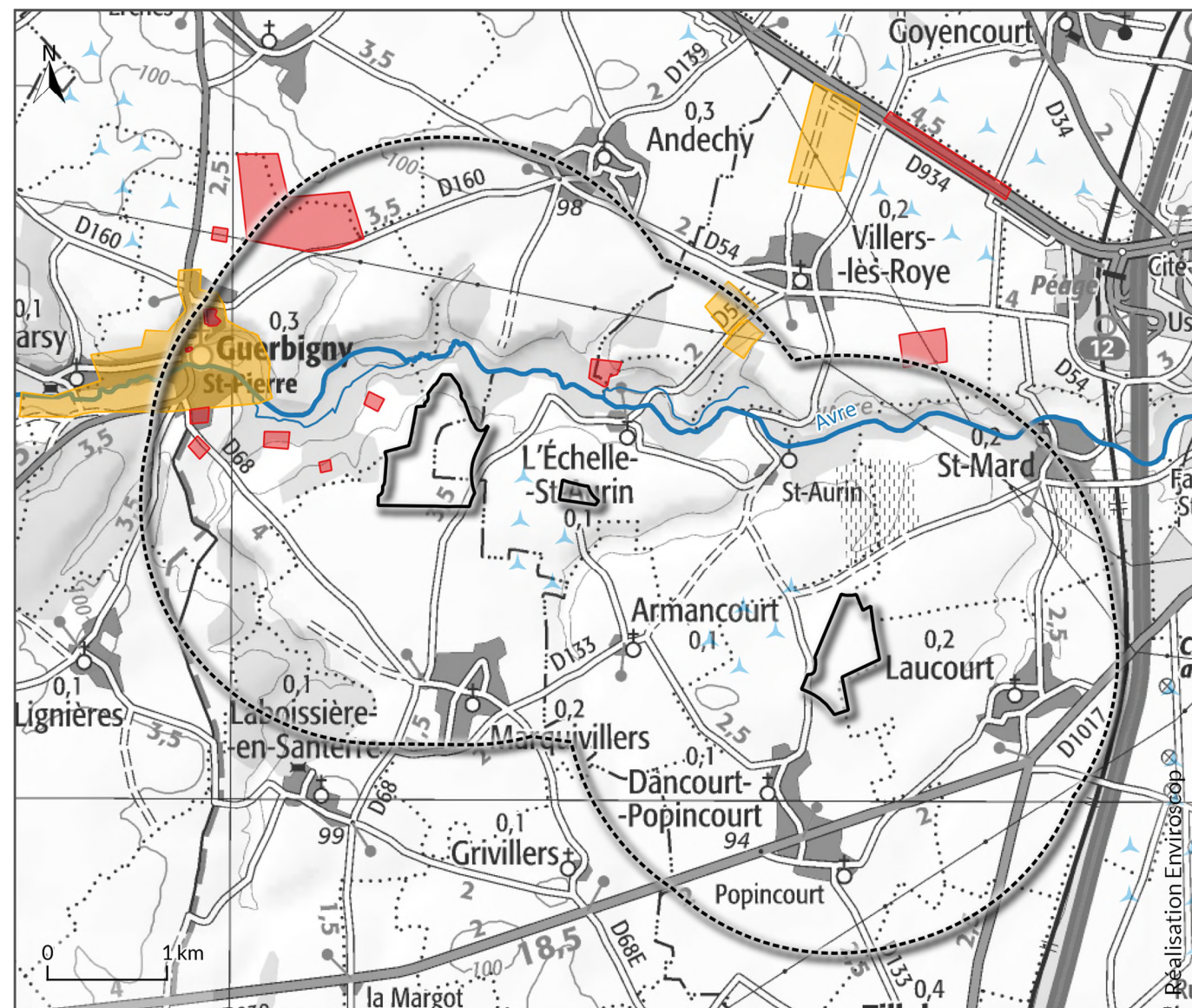
Les secteurs sont identifiés par des zones hiérarchisées en différents niveaux de sensibilité :

- Niveau 0 : zone sans contrainte définie ;
- Niveau 1 : espaces non zonés – Aucun indice patrimonial recensé ;
- Niveau 2 : bien qu'aucun site ne soit précisément recensé, la situation de ces terrains implique une forte potentialité archéologique ;
- Niveau 3 : un ou des sites archéologiques ou indices de forte potentialité sont présents dans ce périmètre.

Pour autant, aucun site archéologique n'est recensé dans la ZIP.

Carte 21: Présomption du Patrimoine Archéologique (PPA)

| Aires d'étude | Niveau de sensibilité | Cours d'eau | Parc éolien |
|----------------|-----------------------|-------------------|-------------------------|
| ZIP | Sensibilité niveau 2 | Rivière | Construit |
| Aire immédiate | Sensibilité niveau 3 | Petit cours d'eau | Autorisé, non construit |



Sources : BD Alti75, ScanExpress250, Scan25 TOPO, BD Carthage, Région et DREAL Hauts-de-France, DRAC Hauts-de-France

Le patrimoine ponctue le territoire. Il est disséminé sur tout le territoire, sur les plateaux, à proximité des vallées, ou encore sur des monts, au nord, au sud et à l'ouest. Il est beaucoup moins représenté à l'est et au nord-est. Sur les 46 éléments protégés (42 MH, 1 site naturel Loi 1930, 1 SPR et 2 projets UNESCO), deux sites protégés sont localisés dans l'aire immédiate. Il s'agit de l'église Saint-Pierre à Guerbigny et du Domaine de Tilloloy. Cinq se répartissent dans l'aire rapprochée et le reste se trouve dans l'aire éloignée.

Aussi, le Domaine de Tilloloy, reconnu à la fois Monument Historique et site d'intérêt, se situe à proximité de la ZIP dans l'aire immédiate et rapprochée au sud-est. Il présente une aire de vigilance dans laquelle se situe une des trois entités de la ZIP (entité n°3). D'autres sites ont des aires de vigilance apparaissant sur le territoire d'étude mais elles ne comprennent pas la ZIP. Cependant une attention particulière sera portée sur ces sites.

Le territoire d'étude a un passé assez lourd, du fait d'avoir été au cœur des batailles de la Première Guerre Mondiale. Environ une cinquantaine de mémoriels sont présents sur le territoire. Deux d'entre eux sont des projets UNESCO, au titre des « sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale ». Situés dans l'aire éloignée, du côté du sud-est, dans le Noyonnais, entre espace boisé et relief vallonné, la ZIP n'a pas d'impact sur ceux-ci.

Aucun site archéologique connu n'a été recensé dans la ZIP, bien que certains soient situés dans ses abords proches.

La ZIP n'est pas concernée par un PLUi. Celui-ci étant en cours de rédaction, les éléments paysagers remarquables ne sont pas identifiés.

B.3 Unités paysagères et sensibilités

De la conformation du territoire d'étude décrite ci-avant, découlent 7 unités paysagères.

Le projet s'inscrit dans un paysage de grandes cultures, bosquets et prairies, entre le Plateau du Santerre et la vallée de l'Avre et des Trois Doms.

Tableau 13 : Unités paysagères du territoire d'étude

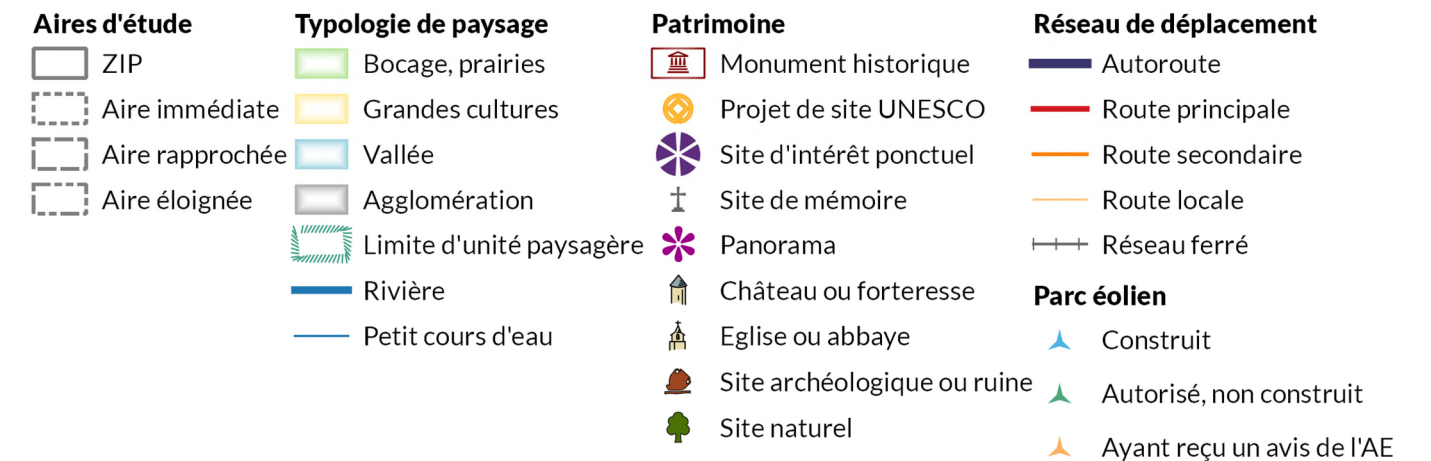
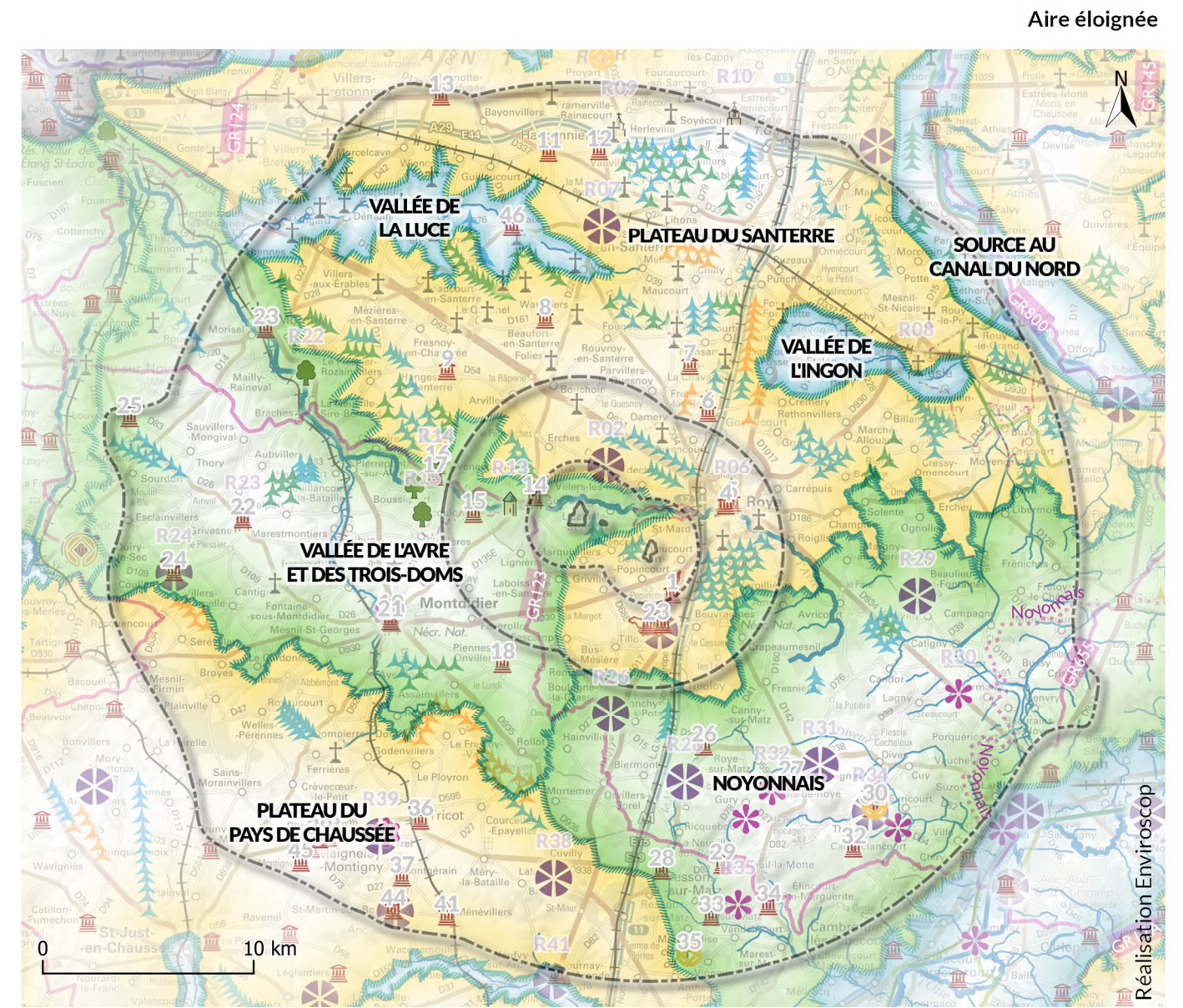
| N° | Nom de l'unité paysagère | Type de paysage | Aire d'étude |
|----|---------------------------------------|-------------------|---------------------------------|
| 1 | Le Plateau du Santerre | Openfield | Aire immédiate à aire éloignée |
| 2 | La vallée de l'Avre et des Trois-Doms | Bocage et prairie | |
| 3 | Le Noyonnais | Bocage et prairie | Aire rapprochée à aire éloignée |
| 4 | Le Plateau du Pays de Chaussée | Openfield | Aire éloignée |
| 5 | La vallée de la Luce | Vallée | |
| 6 | La vallée de l'Ingon | Vallée | |
| 7 | Source au Canal du Nord | Vallée | |

Figure 20: Quelques motifs paysagers du territoire d'étude



Sources : Marais de Moreuil, Plaine agricole vers Roye, Eglise Saint Omer à Rosières en Santerre, Vue aérienne de l'A1 et LGV Nord & Parc éolien Laucourt et Beuvraignes, Wikimedia Commons

Carte 22: Unités paysagères du territoire d'étude



Sources: ScanExpress 250, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, Offices de Tourisme

B.3-1. Plateau du Santerre

Carte 23 : Unité paysagère du Plateau du Santerre

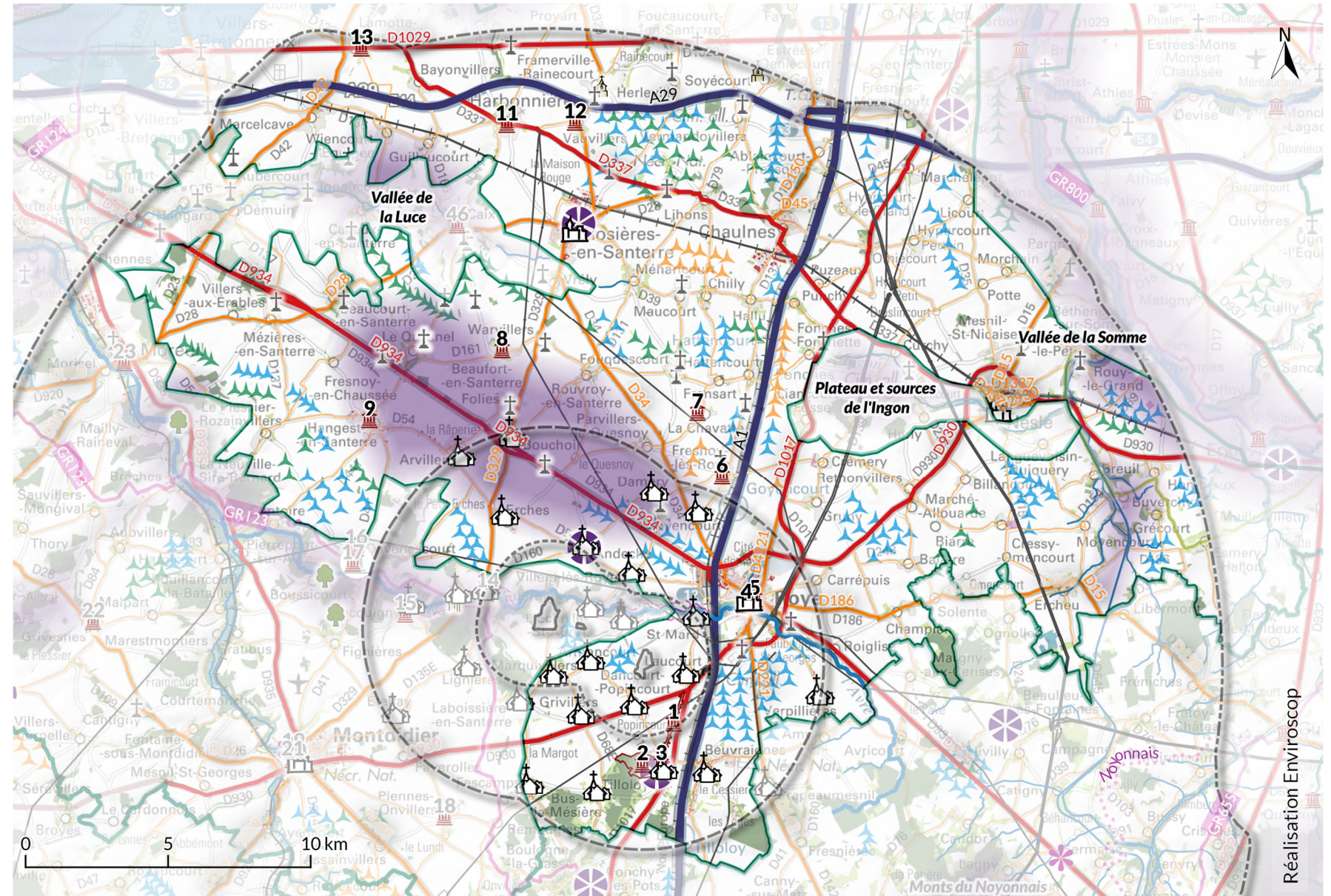
Le Plateau du Santerre a un double visage ; à la fois immense, infini, semblant dénué d'habitants et dans le même temps, un territoire qui a été depuis l'époque romaine lentement façonné à travers les époques. L'unité paysagère est caractérisée par son uniformité et sa régularité. Les horizons sont lointains et plutôt ouverts. De ce fait, tout élément isolé ou singulier devient un repère dans le paysage (un alignement d'arbres, un clocher, une grange...). Bien que paraissant désert et impalpable à une échelle humaine/pédestre, l'Homme y est omniprésent. Les infrastructures telles que les routes (la D934, la D1017) les autoroutes (l'A1, l'A29), la ligne TGV/LGV Nord ou encore le réseau de lignes électriques traversent les champs. Elles nous donnent une autre perception de ce paysage, une appréciation dynamique plus que statique de ce territoire.

Historiquement, le plateau est cultivé depuis fort longtemps. Que ce soit à l'échelle du plateau ou à l'échelle du village, avec les courtils. Au fil du temps et de l'innovation technologique, les petites parcelles à taille humaines ont peu à peu disparu, elles se sont agrandies, et le paysage s'est un peu plus uniformisé, pour laisser place à un paysage plus épuré, un paysage d'openfield.

Les éléments paysagers suivants du Plateau du Santerre seront analysés dans les pages suivantes :

Tableau 14: Éléments paysagers et patrimoniaux ponctuels du Plateau du Santerre

| Type | Éléments | Aire |
|-----------------|--|-----------------|
| Lieux de vie | Marquivillers, Armancourt, Dancourt-Popincourt, Laucourt, la Ferme de Bellevue, Saint-Mard, Andechy | Aire immédiate |
| | Erches, Arvillers, Bouchoir, Damery, Villers-lès-Roye, Goyencourt, Verpillières, Beuvraignes, Tilloloy, Bus-la-Mésière, Grivillers, Fescamps, Roye | Aire rapprochée |
| | Rosières-en-Santerre, Nesle | Aire éloignée |
| Patrimoine | Domaine du Château de Tilloloy | Aire immédiate |
| | Château de Tilloloy, Eglise Notre-Dame de Lorette, Remparts de Roye, Eglise de Saint-Pierre | Aire rapprochée |
| | Croix en Pierre de Fresnoy-lès-Roye, Blockhaus allemand, Eglise Notre-Dame-de-L'Assomption, Eglise Saint Martin d'Hangest-en-Santerre, Saule de Moyencourt, Eglise Saint Martin d'Harbonnières, Eglise Saint Eloi de Vauvillers, Eglise Saint-Pierre de Lamotte-Warfusée | Aire éloignée |
| Paysage reconnu | Village d'Andechy, Cœur du Santerre | Aire immédiate |
| | Château de Tilloloy et son parc | Aire rapprochée |
| | Ville de Rosières-en-Santerre, Chapelle Notre-Dame de Bon Secours, Eglise Sainte-Geneviève, Fonts baptismaux de l'Eglise Saint Martial, Vallée de la Luce, Canal du Nord, Vallée de la Somme | Aire éloignée |
| Eolien | Tulipes | Aire immédiate |
| | Laucourt Energie, les Trente, Bois Guillaume, Roye I, II, III et IV, Beuvraignes Energie, Val de Gronde, Chemin Blanc | Aire rapprochée |
| | Sablrière, Enertrag Santerre II, Gruny (...), Champs Perdus I et II, Bois Madame, Santerre, Chilly-Fransart, Santerre Energies, Luce, Le Quesnel, Falvieux, Haute-Borne, Plaines, Hautes Bornes, Terres de l'Abbaye, VC1 et VC2 La Grande Sole, Rosières, Petit Arbre, Bois Briffaut, Vents du Santerre, Vauvillers II, Kerles, Solerie, Chêne Courteau, Sole du Vieux Moulin, Loups, Ablaincourt, Hombleux Energies, Champ Delcourt, Voyennes Energies, Hombleux I et II, Bois Madame II, Chemin croisé, Sucrierie, Champs Serpette | Aire éloignée |



Sources: Scan Express 250, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mai 2016

Aires d'étude

- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Lieux de vie

- Village ou bourg
- Ville ou pôle urbain

Occupation du sol

- Culture permanente
- Bocage ou lande
- Massif boisé
- Zone humide ou espace en eau

Patrimoine et paysage reconnu

- Monument historique
- Ensemble paysager remarquable
- Site d'intérêt ponctuel
- Site de mémoire
- Eglise ou abbaye
- Site archéologique ou ruine

Réseau transport

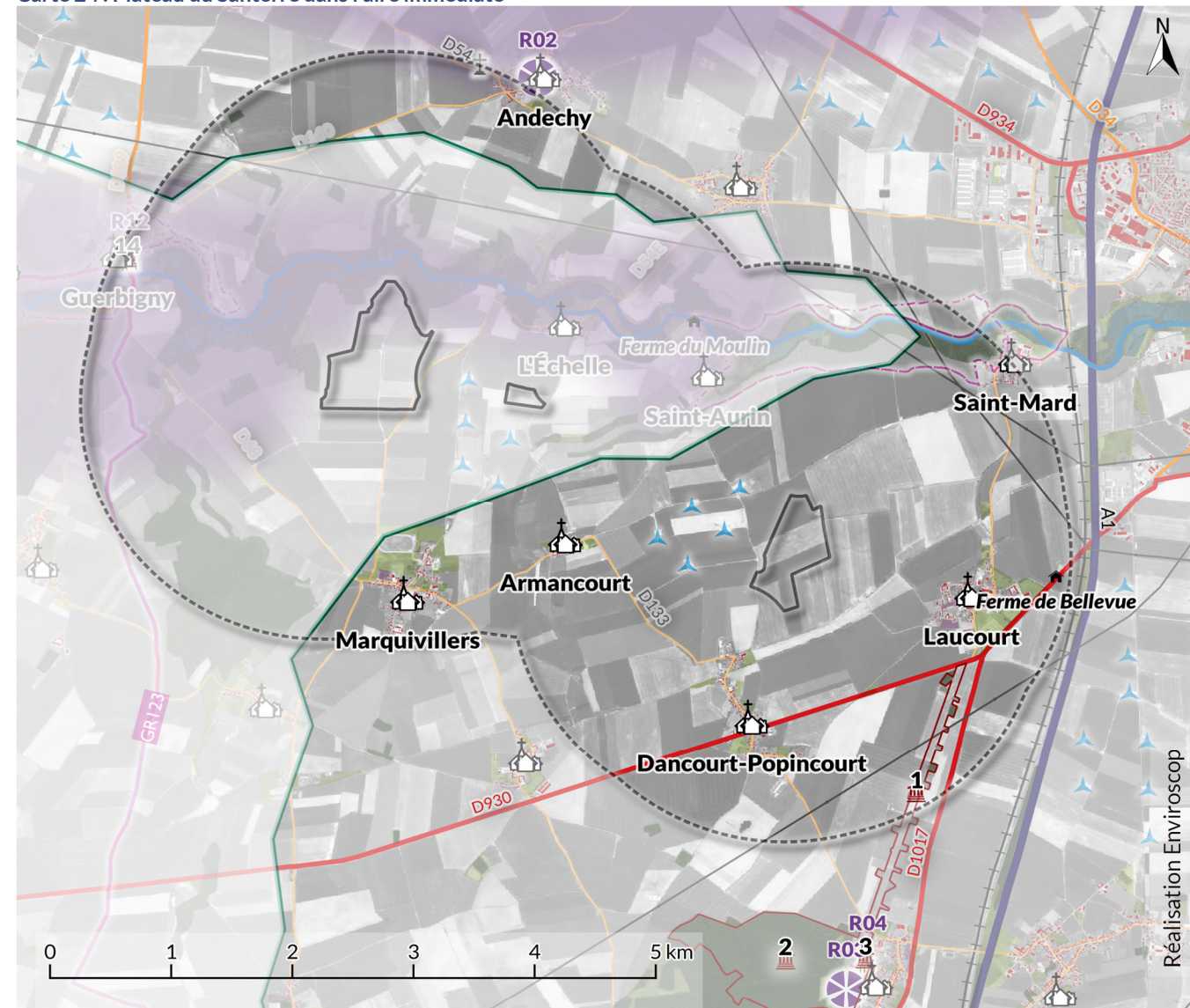
- Rivière
- Petit cours d'eau
- Ligne électrique haute-tension
- Réseau ferré
- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Route locale

Itinéraires de découverte

- Boucle locale
- Véloroute



Aire immédiate

Carte 24 : Plateau du Santerre dans l'aire immédiate



Sources: Géoportail, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016



Aires d'étude

-  ZIP
-  Aire immédiate








Parc éolien

-  Construit



Lieux de vie

-  Habitation isolée
-  Village ou bourg



Occupation du sol

-  Zone urbaine
-  Bocage ou lande
-  Massif boisé
-  Zone humide ou espace en eau
-  Rivière
-  Petit cours d'eau
-  Ligne électrique haute-tension



Réseau de déplacement

-  Route principale
-  Route locale

Patrimoine et paysages reconnus

-  Monument historique
-  Ensemble paysager remarquable

Itinéraires de découverte

-  Boucle locale vélo
-  Boucle locale

L'aire d'étude immédiate est à cheval sur deux unités paysagères, entre la vallée de l'Avre, avec son cours d'eau et ses boisements et le Plateau du Santerre, espace agricole ouvert. Elle s'étend jusqu'à 2 km de la ZIP et ne comprend que l'entité n°3.

Elle est caractérisée par un territoire dominé par l'openfield ponctué par des zones urbaines amassées.

Au sud-est, la D930 et la D1017 traversent l'aire immédiate de l'est vers le sud et le sud-est. Ces infrastructures routières marquent fortement le paysage, créant de grandes traversées sur le plateau. Plusieurs lignes haute-tension nord-est et sud-est sont raccordées au poste source, dans l'aire rapprochée à Roye à l'est.

La vallée de l'Avre est traversante au nord mais c'est une vallée peu profonde. Elle impacte tout de même délicatement la topographie. La commune de Saint-Mard s'est installée dans cette pente et dans la continuité d'une vallée sèche dite les Cruppes.

Cette aire d'étude comprend 1 élément reconnu : le village d'Andechy, pour son architecture liée à la période de la Reconstruction.

Seul un monument historique y est recensé : le parc du Domaine du Château de Tilloloy.

6 villages et 1 habitation isolée se répartissent sur l'ensemble de l'aire d'étude, avec une concentration de lieux de vie plus importante au sud qu'au nord.

Parc éolien

La ZIP du Parc éolien des Althéas s'intègre à proximité du parc éolien des Tulipes, dans la continuité de celui-ci. L'aire d'étude immédiate du Santerre compte 5 des 10 éoliennes du **parc des Tulipes**, construites en février 2021, de 153 m de hauteur en bout de pale. Leur implantation est structurée sur deux lignes parallèles de deux éoliennes, complétées par une 5^e. Les entités de la zone d'implantation potentielle s'insèrent de part et d'autre de ce parc pour constituer une **extension**.

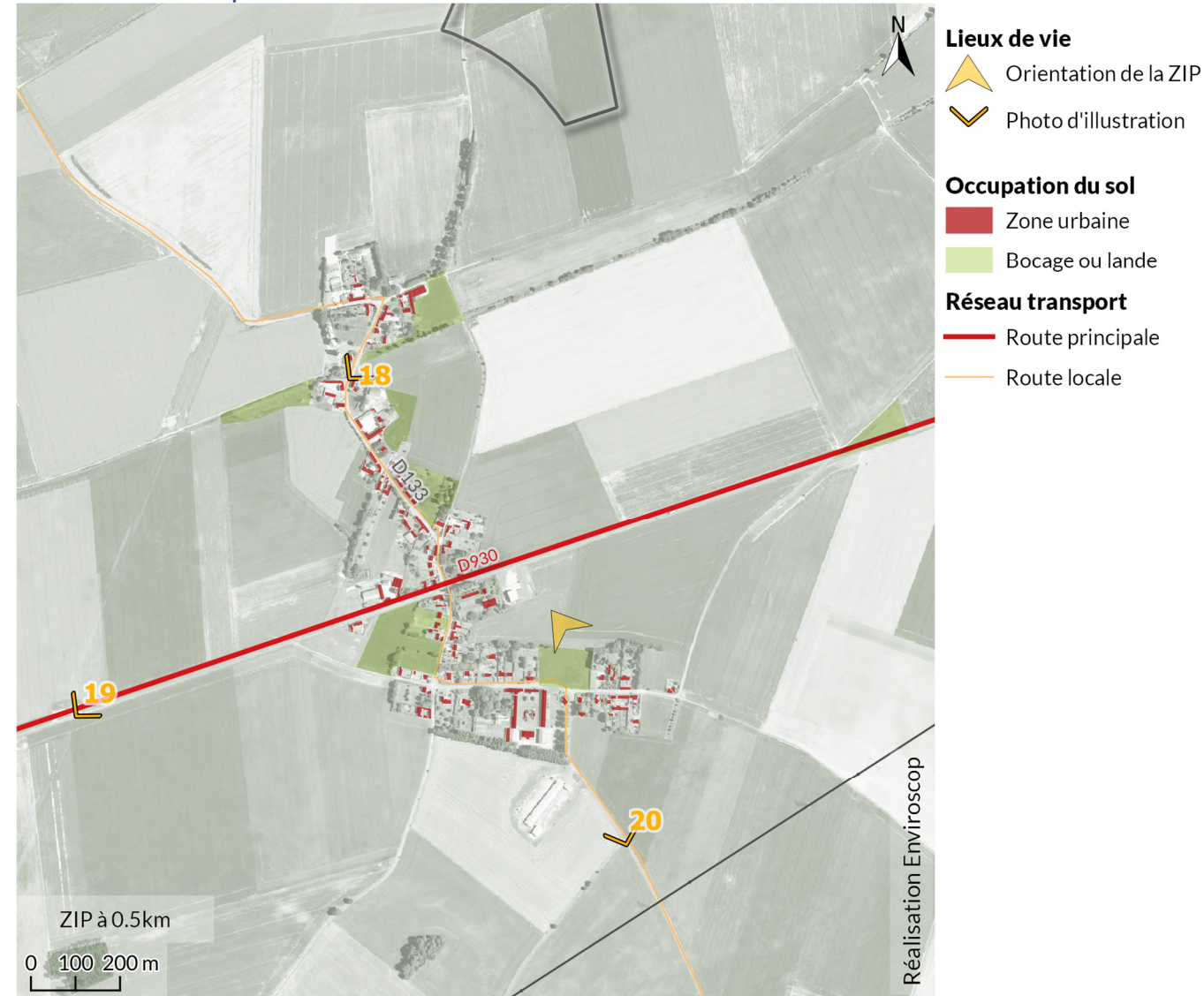
Covisibilité. La sensibilité de covisibilité est **forte** du fait de la proximité immédiate des deux parcs. En effet, l'insertion en extension du parc des Tulipes imposera au futur projet une implantation cohérente.

Dancourt-Popincourt

Relativement étalé, le **village de Dancourt-Popincourt** est la fusion de deux communes à savoir, Dancourt au nord de l'intersection de la rue Grivillers et la D133 et Popincourt au sud, qui a eu lieu le 1 mars 1971. Le bâti s'est développé en village-rue, sur un linéaire « anguleux et en zig-zag ». Les deux axes des anciennes communes sont encore bien visibles et identifiables. Pour la partie Popincourt, le village s'est développé sur un axe est-ouest rectiligne, alors que Dancourt s'est développé sur un axe nord-sud, plus sinueux.

Le tissu bâti est une composition du bâti ancien historique, organisé en contact direct avec la Grande Rue et de bâti plus récent, plus en retrait avec des avants-jardins

Carte 25 : Dancourt-Popincourt dans l'aire immédiate



Sources: Géoportail, Admin Express, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

Visibilité. L'alternance de front bâti avancé ou en recul de la route, crée un rythme ainsi que des respirations sur le linéaire de la Grande Rue. Néanmoins, les vues sont essentiellement cadrées et orientées dans la perspective de la rue principale. Elle alterne entre une orientation nord-est et nord-ouest, laissant le regard s'échapper vers le nord. Le regard entrevoit soit l'entité n°1 et n°2 vers le nord-ouest, soit l'entité n°3 de la ZIP, lorsque la rue part vers le nord-est. La sensibilité de visibilité est donc **forte**.

Photo 18: Vue cadrée vers le nord-est, depuis la D133



Covisibilité. Mêlée à la végétation délitée qui la borde, la silhouette du bourg se détache dans l'espace agricole. En effet, selon les points de vue, les clochers de l'Eglise Saint-Martin (partie nord, appartenant anciennement à Dancourt) ou de l'Eglise Saint-Ambroise (partie sud, appartenant anciennement à Popincourt) sont visibles. Celle-ci s'axe en direction du **parc des Tulipes** et de la ZIP. La sensibilité de covisibilité est donc **forte**.

Photo 19 : Dancourt-Popincourt, partie sud, depuis la D930, à l'ouest du village



Le parc des Tulipes n'était pas construit au moment des prises de vue, il a été photomonté

Photo 20 : La silhouette de Dancourt-Popincourt vue depuis la D133 au sud du village

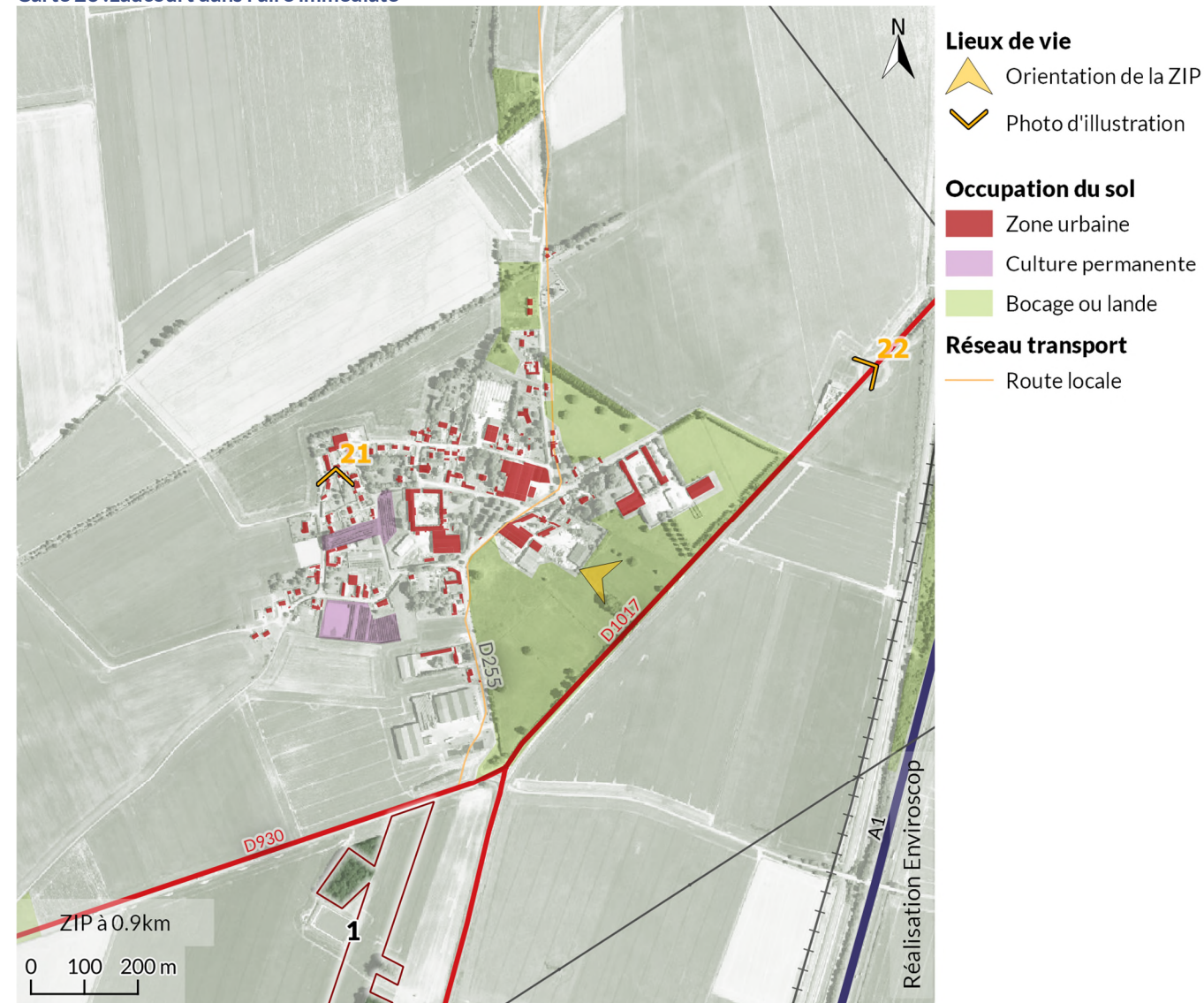


Le parc des Tulipes n'était pas construit au moment des prises de vue, il a été photomonté.

Laucourt

Le **village de Laucourt** est situé à l'est de la ZIP. Les reliquats des ceintures de courtils sont encore lisibles aujourd'hui dans le paysage. Des boisements discontinus enveloppent la commune sur la majorité de son pourtour.

Carte 26 : Laucourt dans l'aire immédiate



Sources: Géoportail, Admin Express, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

Visibilité. Le village de Laucourt est fortement végétalisé, les vues sont courtes. Pour autant, plusieurs rues ont une orientation est-ouest, alors que la ZIP est orientée ouest-nord-ouest par rapport à la commune. La rue sous l'église, Rue de la Mairie et rue du Chessy présentent une sensibilité modérée. Sur la partie ouest du village, là où commence à se développer de nouvelles habitations, les boisements ont disparu, au profit d'une vue très ouverte sur le plateau et sur le parc des Tulipes, par extension sur la ZIP. La sensibilité pour les franges urbaines ouest du village est forte.

Covisibilité. Le cœur du bourg est fortement végétalisé, sa silhouette générale se mêle à la végétation. Néanmoins, sa frange urbaine nord présente peu de végétation et une visibilité sur les champs en arrière-plan. Les habitats ressortent nettement de l'horizon. La sensibilité de covisibilité est modérée.

Présente sur les cartes d'Etat-Major (1820-1866), la **Ferme de Bellevue** se situe au nord-est de Laucourt.

Visibilité. La sensibilité de visibilité semblerait forte pour ce bâti isolé. Pour autant, la ferme de Bellevue prend la forme d'une ferme fermée dont les bâtiments sont tournés vers la cour intérieure et non vers les champs. La sensibilité y est donc faible.

Covisibilité. Ce lieu de vie peu marquant n'est pas sensible aux covisibilités. La sensibilité de covisibilité reste donc nulle.

Carte 27 : La Ferme de Bellevue dans l'aire immédiate



Sources: Géoportail, AdminExpress, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

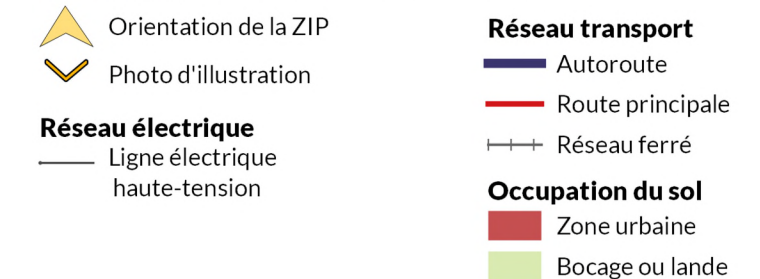


Photo 21: Limite ouest de Laucourt, depuis la rue Verte



Le parc des Tulipes n'était pas construit au moment des prises de vue. Le parc des Tulipes a été photomonté sur cette vue.

Photo 22: La Ferme Bellevue au premier plan et la silhouette de Laucourt depuis la D1017 à l'est du village



Le parc des Tulipes n'était pas construit au moment des prises de vue. Le parc des Tulipes a été photomonté sur cette vue.

Armancourt

Le **village de Armancourt** est la commune du plateau du Santerre la plus au cœur de l'aire immédiate. Développé sous forme de village-rue, son bâti resserré est complété par du végétal. Il s'appuie sur la D133 dans un axe nord-est, sud-ouest, avec quelques petites rues perpendiculaires.

Carte 28 : Armancourt dans l'aire immédiate



Sources: Géoportail, Admin Express, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

Photo 23 : La sortie est d'Armancourt



Le parc des Tulipes n'était pas construit au moment des prises de vue. Le parc des Tulipes a été photomonté sur cette vue.

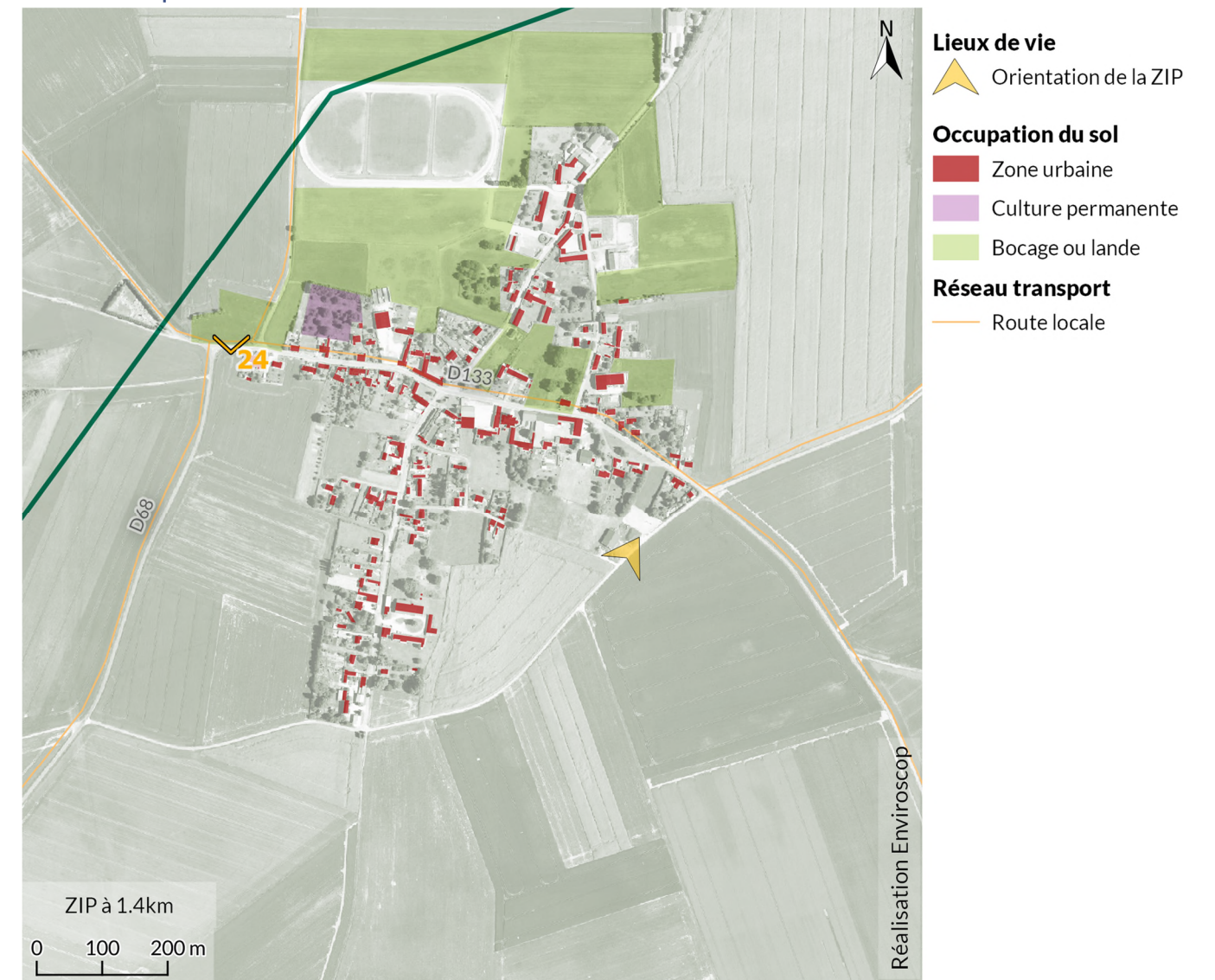
Visibilité. Les vues sont masquées en direction de la ZIP, du fait d'un maillage très serré entre bâti et végétal. Les vues y sont courtes, sauf en sortie de bourg. La sortie de village à l'ouest n'est pas orientée sur la ZIP alors qu'à l'est, elle est dans l'axe du parc des Tulipes et de l'entité n°3. La sensibilité de visibilité depuis le village est forte.

Covisibilité. Bien que ramassé et inscrit dans les boisements, le village occupe une position centrale, à proximité des trois entités de la ZIP. Cependant le clocher de l'église étant relativement bas associé à la forte présence du végétal la masquant, la silhouette d'Armancourt est peu remarquable. La sensibilité de covisibilité est très faible.

Marquivillers

Au sud-ouest de la ZIP, le **village de Marquivillers** s'installe en lisière du plateau du Santerre, dans un espace agricole très ouvert du nord-est à l'ouest. La vallée de l'Avre vient restreindre ses horizons de l'ouest au nord-est. Historiquement au croisement des D133, la rue de l'Échelle et la rue de Là-Haut, il a gardé sa forme d'origine de village en croix, mais dont les courtils se sont largement délités, laissant un tissu relativement discontinu.

Carte 29 : Marquivillers dans l'aire immédiate



Sources: Géoportail, Admin Express, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

Visibilité. Du fait du tissu urbain lâche, la sensibilité de visibilité est modérée, pour l'ensemble du centre de Marquivillers. L'urbanisation de Marquivillers s'est prolongé le long de la D133, laissant les vues ouvertes vers le nord, en direction du parc des Tulipes et de la ZIP, aux limites du village, notamment vers l'entité n°1 en limite ouest et vers l'entité n°3 en limite est. La sensibilité de visibilité y est forte.

Covisibilité. La silhouette du village est un mélange entre végétal et bâti, dont émerge la flèche du clocher de l'église de la commune. Globalement regroupé, le village contraste avec le paysage d'openfield en arrière-plan. Du fait de sa proximité à la ZIP, sa sensibilité de covisibilité avec celle-ci est forte.

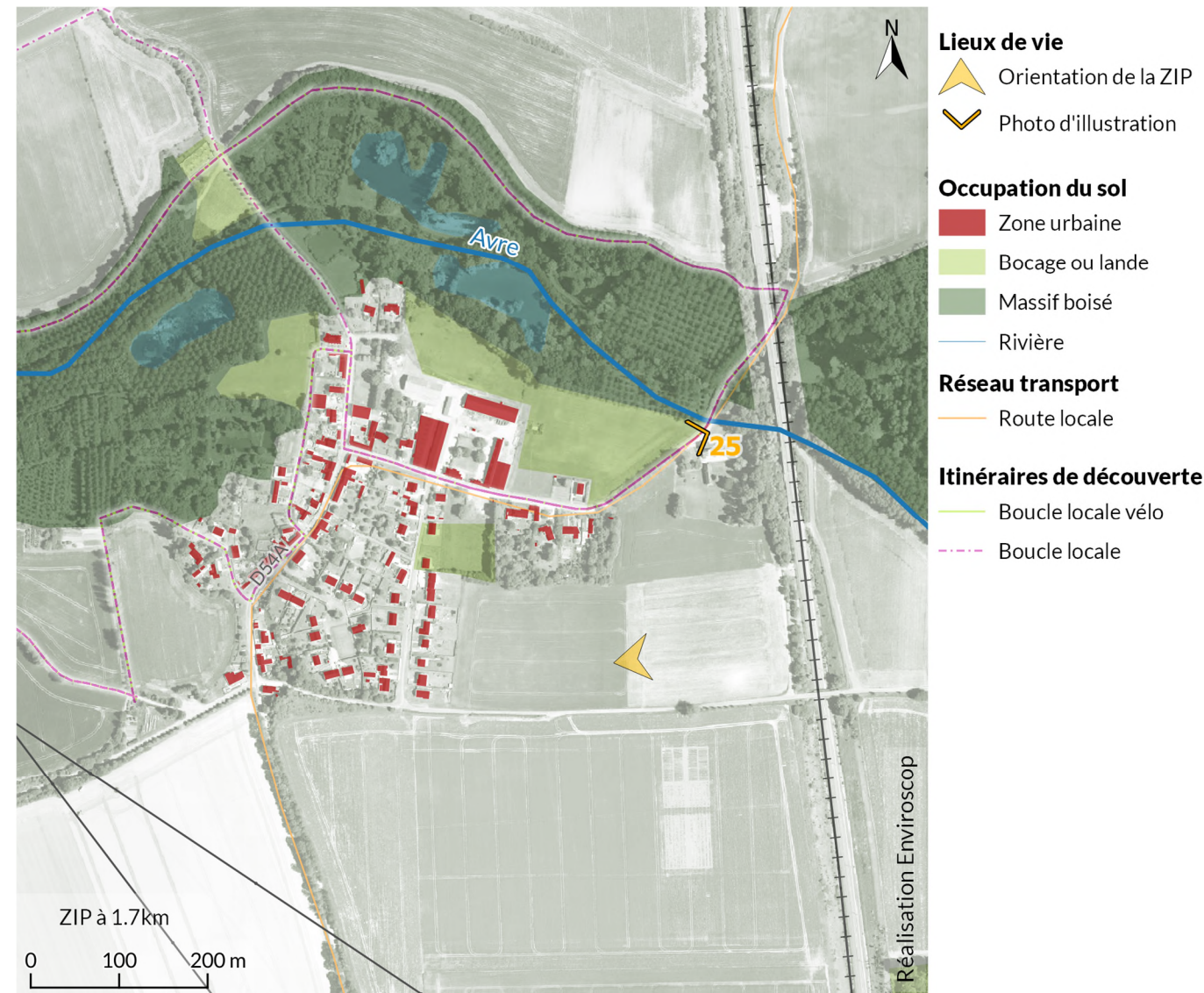
Photo 24 : L'entrée ouest de Marquivillers



Le parc des Tulipes n'était pas construit au moment des prises de vue. Le parc des Tulipes a été photomonté sur cette vue.)

Saint-Mard

Carte 30 : Saint-Mard dans l'aire immédiate



Sources: Géoportail, Admin Express, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

Installé dans une pente descendante vers l'Avre, le **village de Saint-Mard** est historiquement un village rue, qui s'est développé le long de la Grande Rue. Une voie parallèle d'accès aux parcelles agricoles située à l'est est devenue le support d'urbanisation du village depuis les années 50. Deux maillages urbains s'opposent, d'un côté, un front bâti ancien, en bord de route du côté de la Grande rue, de l'autre des habitations type pavillonnaire, beaucoup moins denses.

Visibilité. Le village s'insère au creux de la vallée, en limite d'aire immédiate et d'aire rapprochée. Ainsi le centre du bourg de Saint-Mard n'est pas sensible aux visibilitées en raison du relief et du cadre bâti qui limitent les visibilitées lointaines. La sensibilité au projet est nulle pour le centre. En revanche, au niveau de sa frange urbaine sud, à l'intersection de la rue de Montdidier et de la Grande Rue, que ce soit orienté à l'ouest vers les entités n°1 et n°2 ou orienté au sud-ouest vers l'entité n°3, du fait de la topographie, l'horizon est plus haut et les éoliennes existantes surplombent le paysage. La sensibilité de visibilité y est modérée par la distance.

Covisibilité. Inscrit en coteau de la vallée de l'Avre, le bourg présente des risques de covisibilité limités. En effet, depuis le nord-est, l'arrivée par la D54a se fait en contre-bas en présence de nombreux boisements, soit ceux autour de l'Avre, soit ceux qui bordent l'entrée sur la rue du Moulin. La sensibilité de covisibilité est faible.

Photo 25 : La silhouette de Saint Mard, en entrée nord du village depuis la D54A



Le parc des Tulipes n'était pas construit au moment des prises de vue. Le parc des Tulipes a été photomonté sur cette vue.

Andechy

Commune la plus au nord de l'aire immédiate sur le Plateau, **Andechy** est située au-delà de la vallée de l'Avre. Elle s'est développée autour de l'actuelle D139 dans un axe nord-est – sud-ouest. Elle a été répertoriée dans l'Atlas des Paysages de la Somme comme site d'intérêt ponctuel pour son architecture et son urbanisme, liés à la Reconstruction. Beaucoup touchée par la Guerre, elle a dû se reconstruire à la suite des incendies et bombardements. Ce fut l'occasion d'expérimentation architecturale, avec des jeux stylistiques autour de la brique.

Carte 31 : Andechy dans l'aire immédiate



Visibilité. Le bâti est un mélange de constructions en briques édifiées au contact direct de la route et de constructions plus récentes avec un retrait végétalisé. Les vues ne sont pas orientées vers la ZIP ou sont fermées par du bâti, excepté rue du Château, lorsqu'elle est orientée nord-sud, une percée existe. La sensibilité reste très faible depuis le cœur de bourg. Les perceptions de la ZIP se font essentiellement au niveau de ses sorties ouest (D54 et D160) et sud-est (rue de la Chapelle Piot, Rue du Four Bastien), où s'inscrit déjà le parc des Tulipes. La sensibilité y est modérée, du fait de franges urbaines distendues et peu arborées vers la ZIP.

Covisibilité. Depuis la D139 au nord, le village présente encore une ceinture de courtill relativement présente sur ce secteur et donc se mêle à la végétation. La sensibilité de covisibilité est faible vers la ZIP et notamment les entités n°1 et n°2. En revanche, depuis la D54 au nord-ouest, la végétation est plus éparse. La silhouette du bourg est lisible et le clocher émergeant. La sensibilité de covisibilité est modérée par la distance.

Photo 26 : La sortie sud-est d'Andechy



Le parc des Tulipes n'était pas construit au moment des prises de vue. Le parc des Tulipes a été photomonté sur cette vue.

Andechy comprend aussi un **cimetière militaire allemand**, d'enjeu local situé en frange ouest du village, en bordure de la D54. L'entrée de ce dernier est orientée nord, en direction du plateau du Santerre, avec en arrière-plan des éoliennes de l'ensemble des parcs éoliens de Roye, qui bordent la D934.

Visibilité. De manière générale, le cimetière est orienté vers le nord, non pas en direction du projet, mais dos à celui-ci. De plus, au-delà de la végétation présente en son sein qui crée des masques visuels sur l'horizon, les éoliennes situées en arrière-plan ne dénotent pas en terme d'échelle dans l'horizon. De ce fait, la sensibilité de visibilité depuis celui-ci est faible. Cependant en quittant ce lieu de recueillement, la vue en sortie de cimetière donne sur l'espace agricole ouvert du Santerre, où la sensibilité de visibilité à la ZIP est modérée.

Covisibilité. Que ce soit depuis la D934 ou la D54, le cimetière militaire allemand ne se repère pas dans le paysage. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Photo 27 : Le cimetière militaire d'Andechy, en direction du nord



Photo 28 : Le cimetière militaire d'Andechy, en direction du sud, vers le parc des Tulipes



Photo 29 : Le cimetière militaire d'Andechy, au portillon de sortie, en direction du plateau agricole, vers le parc des Tulipes



Les Bosquets du Château de Tilloloy

L'aire immédiate ne présente que deux monuments historiques, dont l'un d'eux se situe dans l'unité paysagère du Plateau du Santerre : les **Bosquets du Château de Tilloloy** [P01]. Il se trouve aussi en partie sur l'aire d'étude rapprochée. Il est classé au titre des monuments historiques depuis 1994. Aussi, il comprend dans son patrimoine classé dans cette aire la grande allée et ses bosquets.

Le Château et son parc ont été construits à partir de 1645. Cette partie du parc présente un axe nord-est/ sud-ouest qui n'est autre que l'ancienne allée en double alignement de Tilleuls et menait du Château à Laucourt. Cet axe n'est plus employé. Néanmoins parallèlement cet axe reliant le village de Tilloloy à Laucourt a été créée la D1017 (voir Photo 31 : L'ancienne axe depuis la RD1017). Pour rompre avec le style classique et ordonné au moment de sa réalisation, le parc est remanié dans les années 1830 afin d'être plus dans la mode de l'époque des parcs dits « à l'anglaise ». L'alignement de tilleuls est modifié et laisse place à des bosquets à plan carré, qui ponctuent l'axe en quinconce. Il n'a pas changé depuis cette époque. Ces groupements boisés ponctuent le plateau agricole.

Visibilité. Du fait de végétal délité, organisé par bosquets, de nombreuses percées visuelles existent et le végétal ne fait pas écran opaque. La sensibilité depuis l'axe classé est forte.

Covisibilité. L'axe historique n'est pas orienté vers la ZIP. Néanmoins, au travers des bosquets réguliers mais discontinus, elle restera perceptible ponctuellement. Bien que la covisibilité sera moins conséquente dans l'axe historique depuis le Château, la sensibilité de covisibilité est modérée depuis la D1017.

Carte 32 : L'axe du historique du Château vers Laucourt, de 1745 à aujourd'hui



Photo 30 : L'ancien axe historique depuis l'entrée du Château, vers Laucourt



Source: Enviroscop, 2020

Le parc des Tulipes n'était pas construit au moment des prises de vue.

Photo 31 : L'ancienne axe depuis la RD1017



Source: Enviroscop, 2020

Photo 32: Vers la ZIP depuis la RD1017



Source: Enviroscop, 2020

Le parc des Tulipes n'était pas construit au moment des prises de vue. Le parc des Tulipes a été photomonté sur cette vue.

Élément paysager reconnu du Plateau du Santerre

Le **cœur du Santerre** est situé en limite nord/nord-ouest de l'aire d'étude immédiate. Il s'étend de celle-ci, jusque dans l'aire éloignée, aux abords de la D934, depuis la sortie nord de Roye et la vallée Floquet, peu avant Beaucourt-en-Santerre. Il est reconnu comme le paysage emblématique du Plateau. En effet, ce secteur illustre les paysages agricoles très ouverts. Ils permettent à l'œil de se raccrocher à tout élément vertical ou masse rompant avec la planéité de l'horizon. La D934 via son statut d'ancienne voie romaine offre une mise en scène panoramique du plateau.

Visibilité. Le **cœur du Santerre** présente d'ores et déjà en limite sud-est des éoliennes avec les parcs éoliens de Roye. De plus, la ZIP ne se situe pas dans le périmètre du cœur du Santerre, ni dans l'axe d'observation principal donné par la D934, ni dans les aires agricoles alentours. Dans un souci de cohérence entre parcs et afin de conserver le caractère agricole ouvert sans avoir trop d'éléments verticaux qui brouillent cette perception, la sensibilité de visibilité reste modérée par la distance.

Covisibilité. Il n'existe pas de sensibilité de covisibilité puisque l'élément même ne présente pas d'enjeu de covisibilité. Elle est donc nulle.

Vues dynamiques dans l'aire immédiate

L'aire d'étude immédiate est irriguée par un ensemble de routes locales, la **D133**, la **D68**, la **D68E** et la **D255** et deux routes importantes ; la **D1017** et la **D930**.

La **D133**, la **D68**, la **D68E** se rejoignent à Marquivillers en sortie est et permettent la traversée de l'aire immédiate depuis l'ouest vers l'est et le sud. En effet, en sortie de Marquivillers, la D68 qui devient la D68E, s'en va vers le sud, alors que la D133 s'en va vers l'est, puis en sortie d'Armancourt, vers le sud. La **D255**, quant à elle, passe à l'est de l'aire immédiate et permet la liaison entre Laucourt et Saint-Mard.

La **D1017**, anciennement N17, traverse l'aire immédiate de l'est vers le sud. À une échelle plus vaste, elle permet de relier Péronne – Roye – Senlis. La **D930** traverse l'aire immédiate de l'est vers le sud-ouest. Elle permet de relier Roye à Montdidier. Elle démarre au niveau du sud de Laucourt, depuis la D1017.

Toutes les routes de l'aire immédiate du Plateau du Santerre parcourent un paysage de grande culture, ponctué de lieux de vie qui animent l'horizon du plateau. Les vues sont fréquemment ouvertes. La sensibilité est forte.

Photo 33: La RD1017, entre Tilloloy et Laucourt



Deux boucles locales de promenade sont localisées dans l'aire immédiate. Il s'agit de deux itinéraires, entre chemins ruraux et routes communales, localisés au nord et nord-est de la ZIP. Tous deux partent du village de Saint-Mard, pour découvrir la vallée de l'Avre, située à proximité immédiate du bourg.

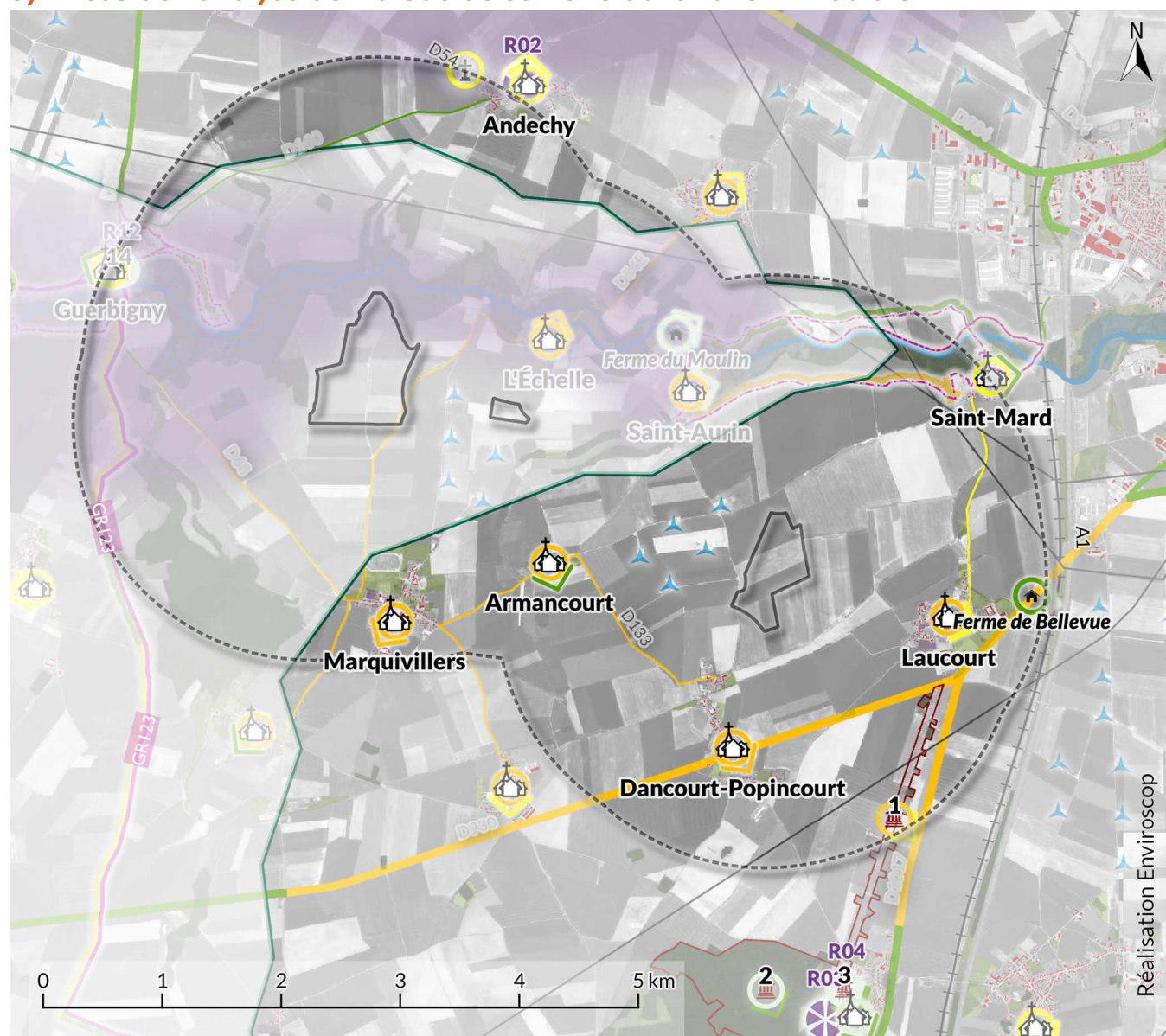
La boucle locale « **Les Marais de Saint-Mard** » traverse les marais de Saint-Mard, dans la vallée de l'Avre.

Visibilité. La boucle locale « Les Marais de Saint-Mard » à une sensibilité faible voire nulle, vu qu'elle se situe au nord de la vallée de l'Avre avec une section du cheminement en pied des boisements humides de l'Avre.

La boucle locale « **Le Chemin des Meuniers** » part de la commune de Saint-Mard et permet de relier la Ferme du Moulin ainsi que le Hameau de Saint-Aurin.

Visibilité. Contrairement à la précédente, la boucle locale « Le Chemin des Meuniers » a une sensibilité forte; une partie du parcours traverse le plateau agricole, au nord de l'entité n°3.

Synthèse de l'analyse du Plateau du Santerre dans l'aire immédiate



Sources: Géoportail, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

Aires d'étude

- ZIP
- Aire immédiate

Parc éolien

- Construit

Lieux de vie

- Habitation isolée
- Village ou bourg

Sensibilités ponctuelles

- Visibilité
- Covisibilité

Sensibilités linéaires

- Visibilité

Occupation du sol

- Zone urbaine
- Bocage ou lande
- Massif boisé
- Zone humide ou espace en eau
- Rivière
- Petit cours d'eau
- Ligne électrique haute-tension

Réseau de déplacement

- Route principale
- Route locale

Patrimoine

et paysages reconnus

- Monument historique
- Ensemble paysager remarquable

Itinéraires de découverte

- Boucle locale vélo
- Boucle locale

Niveau de sensibilité



Carte 33 : Sensibilités paysagères et patrimoniales dans l'aire immédiate

L'unité paysagère du Plateau du Santerre occupe presque la moitié de l'aire immédiate. Elle se caractérise par un espace de plateau agricole, majoritairement ouvert, animé par une partie du parc des Tulipes. Essentiellement « village-rue », les villages sont restés plutôt contenus et ont conservé pour la plupart leur profil de village-bosquet, mêlant constructions et ceinture végétale. Pour autant, ils sont très sensibles au projet du fait du plateau agricole très ouvert associé à leur proximité à la ZIP. Le plateau présente néanmoins une légère déclivité vers la vallée de l'Avre au nord. Le village de Saint-Mard s'est installé sur son coteau, ce qui le préserve un peu plus par rapport aux autres villages du plateau.

Les éléments paysagers et patrimoniaux de ce secteur du Plateau du Santerre sensibles au projet sont :

- Les Bosquets du Château de Tilloloy (P01) présentent une sensibilité forte du fait de la composition en bouquet d'arbres (petits bosquets) qui ne pallient pas l'ouverture du plateau vers la ZIP, mais de covisibilité modérée du fait de covisibilité qui ne sont pas l'axe historique mais visibles depuis la D1017 ;
- Le village d'Andechy a une sensibilité de visibilité modérée du fait d'une limite d'urbanisation relativement peu dense et peu arborée vers la ZIP.
- Les routes de manière générale, qu'elles soient de promenade, locale ou des axes principaux, sont sensibles du fait d'être sur un plateau agricole ouvert.

Tableau 15 : Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine sur l'aire immédiate dans le Plateau du Santerre

| N° | Type | Nom | Distance à la ZIP | Sensibilité aux visibilité | Sensibilité aux covisibilités | Niveau d'enjeu |
|------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------|----------------------------|-------------------------------|----------------|
| Lieux de vie | | | | | | |
| | Village | Dancourt-Popincourt | 0,48 km | Forte | Forte | Local |
| | Village | Laucourt | 0,95 km | Forte | Modérée | Local |
| | Village | Armancourt | 1,09 km | Forte | Très faible | Local |
| | Village | Marquivillers | 1,37 km | Forte | Forte | Local |
| | Village | Saint-Mard | 1,72 km | Modérée | Faible | Local |
| | Village | Andechy | 1,73 km | Modérée | Modérée | Local |
| | Ferme isolée | La Ferme de Bellevue | 1,85 km | Faible | Nulle | Particulier |
| Monuments historiques | | | | | | |
| P01 | MH classé | Bosquets du Château de Tilloloy | 1,34 km | Forte | Modérée | Principal |
| Paysage reconnu | | | | | | |
| R01 | Remarquable | Cœur du Santerre | 1,72 km | Modérée | Nulle | Principal |
| R02 | Village | Andechy | 1,73 km | Modérée | Modérée | Significatif |
| | Cimetière | Cimetière militaire allemand | 2,00 km | Modérée | Nulle | Local |
| Parcs éoliens | | | | | | |
| | Parc éolien | Les Tulipes | 0,29 km | / | Forte | Local |
| Vues dynamiques | | | | | | |
| | Boucle locale | Le Chemin des Meuniers | / | Forte | / | Local |
| | Boucle locale | Le Marais de Saint-Mard | / | Faible | / | Local |
| | | D133 | / | Forte | / | Local |
| | Route locale | D68 | / | Forte | / | Local |
| | | D68E | / | Forte | / | Local |
| | | D255 | / | Modérée | / | Local |
| | Route principale | D930 | / | Forte | / | Principal |
| | Route principale | D1017 | / | Forte | / | Principal |

Aire rapprochée

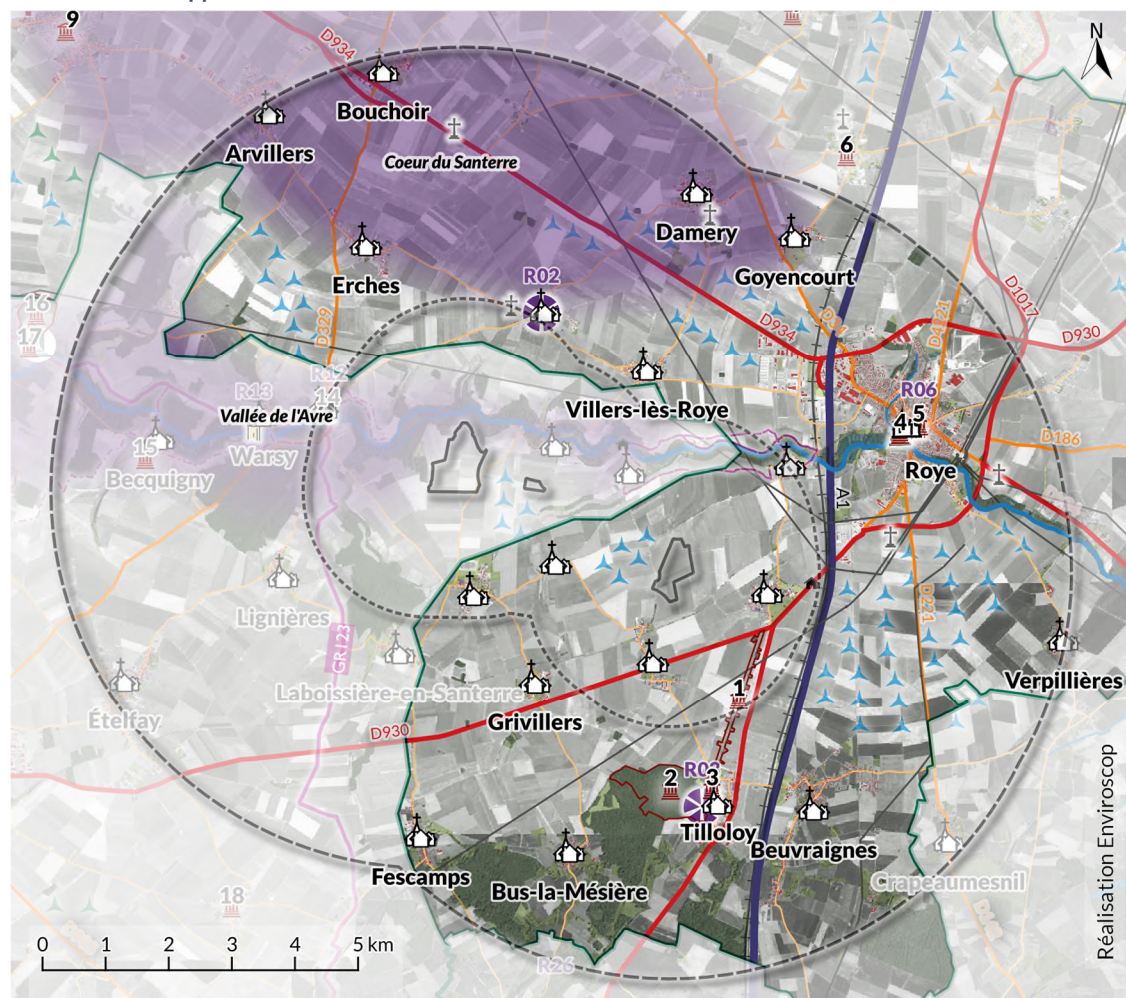
L'aire rapprochée est incluse aux trois quarts dans le Plateau du Santerre, à l'exception de son quart ouest/sud-ouest. Elle y concentre le pôle urbain de Roye, générant des flux importants ainsi qu'une présence de réseaux en adéquation avec les flux quotidiens. Ils traversent de grands espaces cultivés du nord-ouest au sud-est et du nord-est au sud.

Cette aire d'étude accueille comme paysage reconnu :

- Le Monument Historique du Château de Tilloloy au sud ;
- Le Cœur du Santerre, au nord.

Le cours d'eau de l'Avre prend sa source au sud-est, dans le bois de Crapeaumesnil et traverse l'aire rapprochée d'est en ouest. Sa vallée est très peu marquée. Le pôle urbain de Roye et 12 villages ou bourgs sont recensés dans l'aire rapprochée du Plateau du Santerre (Erches, Arvillers, Bouchoir, Damery, Villers-lès-Roye, Goyencourt, Verpillières, Beuvraignes, Tilloloy, Bus-la-Mésière, Grivillers, Fescamps) ainsi que 4 sites historiques (Château de Tilloloy, églises de Notre-Dame de Lorette, Saint Pierre et les remparts de Roye).

Carte 34 : Aire rapprochée dans le Plateau du Santerre



Sources : Géoportail, Admin Express, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

| Aires d'étude | Réseau de déplacement | Occupation du sol | Patrimoine et paysages reconnus |
|-----------------------------|---------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| ZIP | Autoroute | Zone urbaine | Monument historique |
| Aire immédiate | Route principale | Culture permanente | Ensemble paysager remarquable |
| Aire rapprochée | Route secondaire | Bocage ou lande | Site d'intérêt ponctuel |
| Parc éolien | Réseau ferré | Massif boisé | Site de mémoire |
| Construit | Itinéraires de découverte | Zone humide ou espace en eau | Eglise ou abbaye |
| Ayant reçu un avis de l'IAE | Boucle locale vélo | Rivière | Site archéologique ou ruine |
| | Boucle locale | Ligne électrique haute-tension | |

Roye

Roye est un **pôle urbain** situé à l'est de l'aire rapprochée en limite de l'aire immédiate, dans le Plateau du Santerre.

Roye apparaît comme la capitale historique du Santerre. La toponymie des lieux exprime les pratiques du territoire (Santerre *Sana Terra*, terre saine et *roye*, le sillon de labour). La présence de l'homme sur la commune remonterait au néolithique. Roye a connu diverses variations de noms. Nommée *Rodium* à l'époque gallo-romaine, elle a été fondée afin de devenir une ville-étape comme Amiens, sur l'ancienne voie romaine Lyon-Boulogne, la *via Agrippa de l'Océan*, devenue aujourd'hui la D934. En effet des traces de villas gallo-romaines situées à l'ouest de la ville, ainsi que les vestiges d'un camp romain qui subsistaient jusqu'à la Première Guerre Mondiale ont été repérées. Bien qu'elle ait énormément subi de guerres de destructions et de changements d'appartenances et de noms, la ville s'est sans cesse relevée et reconstruite jusqu'à être le Roye d'aujourd'hui.

Installée sur une colline qui s'incline vers le sud-ouest et l'Avre, la ville s'est dotée à plusieurs reprises de fortifications au 11^{ème} siècle ainsi qu'au 15^{ème} siècle. On retrouve en effet les traces qui avaient été édifiés sous Philippe Auguste et détruit en 1475, via les Remparts anciens (P04) qui conservent une des sept tours de l'ancienne enceinte et une portion des remparts. La ville a continué de s'étoffer et de se développer au nord et au sud, au-delà de l'Avre, en forme d'amphithéâtre, orienté à l'ouest, vers sa vallée. Très impactée par la Première Guerre Mondiale, du fait d'être à même la ligne de front de 1917, la ville a de nouveau subi de lourds dégâts. Le temps de la reconstruction aura permis des expérimentations et des innovations architecturales, notamment l'usage du béton armé dans les édifices religieux, offrant des bâtiments atypiques comme l'Eglise de Saint-Pierre (P05). De plus, le développement de l'industrie agroalimentaire avec notamment l'installation de l'usine Saint-Louis Sucre au nord-est de la ville, a généré beaucoup d'emplois, par extension, une arrivée massive de population. Dans cette dynamique de croissance, la création de l'échangeur de l'A1 à l'ouest de la ville a grandement impacté la structure de la ville et sa démographie. Cela se répercute directement sur l'extension de la ville avec l'apparition de nombreuses zones d'activités en bord de voie et des quartiers pavillonnaires plus récents à l'ouest comme au sud.

Roye assoit sa position de petit pôle urbain, un carrefour à l'échelle du Plateau, du bâti dense et serré en cœur historique, aux habitations pavillonnaires plus lâches autour en franges urbaines avec des zones d'activités au nord, à l'ouest et au sud-ouest, à la croisée d'importantes infrastructures (routières et ferroviaire) périphériques.

Visibilité. Il existe 3 niveaux de lecture à l'échelle de Roye. Au niveau du centre historique, le maillage bâti est dense et haut, il n'y a donc pas de sensibilité de visibilité. Au niveau de la frange urbaine, au sud-ouest, malgré les arbres d'alignement le long de la route, la vue est ouverte sur la ZIP. La sensibilité de visibilité est modérée. Au nord-ouest l'espace habité est dissocié de l'espace d'activité par les infrastructures routières et ferroviaires. Depuis la zone d'activité, la ZIP est masquée par l'échelle des bâtiments industriels. La sensibilité de visibilité depuis le nord est nulle.

Covisibilité. Les deux éléments émergents de Roye sont le clocher de l'église Saint Pierre et l'industrie de la sucrerie Saint-Louis depuis le nord. Ceux-ci rentrent en covisibilité depuis la D1930, au nord-est de Roye. Mais la sensibilité de covisibilité est atténuée du fait de la silhouette générale formée par les nombreuses installations industrielles. L'impact est faible.

Les **Remparts anciens [P04] et [R05]** sont les vestiges des anciennes fortifications de la ville. Ils sont inscrits au titre des monuments historiques. L'enceinte de Roye était irrégulière et flanquée de 7 tours. Il n'en reste plus qu'une aujourd'hui au sud-ouest de l'enceinte urbaine médiévale : la tour Saint-Laurent, comprenant aussi des pans de murs des remparts. Seule la tour et la courtine qui la jouxte au nord sont inscrites en 1992. Ayant perdu sa fonction défensive, l'esplanade des murailles a été convertie en promenade publique.

Visibilité. Une vue existe depuis le haut de la Tour et des remparts en direction du sud-ouest vers la ZIP. En revanche, elle appartient à un privé et n'est pas accessible par le public. Elle offre une vue sur la partie basse de Roye. Cependant la vallée de l'Avre vient fournir un écran végétal. Ainsi la sensibilité de visibilité est très faible depuis le haut des remparts. Depuis le pied des remparts par contre, la visibilité est nulle, du fait des bâtis qui font face à la ceinture des remparts et ferment les vues lointaines.

Covisibilité. Les remparts ne sont visibles que depuis la rue des Fontaines, à vision immédiate, le regard à l'opposé de la ZIP. Ils ne peuvent pas entrer en covisibilité avec la ZIP. La sensibilité de covisibilité est donc nulle.

La fondation de l'église Saint Pierre [P05] et [R06] remonterait à la fin du 12^{ème} siècle. Elle a connu deux périodes de destructions et de reconstructions. Elle fut une première fois reconstruite au 16^{ème} siècle, puis après la Première Guerre Mondiale. La nef, le transept et le clocher furent reconstruits dans un style résolument contemporain (Art déco) pour l'époque, tout en conservant le chœur gothique flamboyant. Elle fut classée au titre des monuments historiques à trois moments, en 1908, en 1924 et en 1997.

Visibilité. L'édifice est en plein cœur du centre-historique. Les vues sur les lointains sont fermées. Sa sensibilité de visibilité est nulle.

Covisibilité. Le clocher, haut de 64m et inspiré de celui de l'église du Raincy, est visible dans le paysage lointain. Néanmoins depuis l'entrée nord par la D4221 au nord, il se noie dans les installations industrielles de la sucrerie Saint-Louis, tandis que la ZIP est en grande partie masquée par les boisements. La sensibilité de covisibilité est faible. Depuis le nord-est à l'intersection de la D1017 et de la D930, la vue sur Roye est fermée. Depuis la D1017 à l'est, la ZIP est présente derrière les boisements mais ne rentre en covisibilité directe avec le clocher. En revanche depuis la D186, le clocher se signale dans le paysage au-dessus de la ripisylve. La covisibilité est indirecte, sa sensibilité est faible.

Photo 34 : Anciens remparts



Source : Y. Broc, Wiki Commons, 2019

Photo 35 : En haut des Remparts



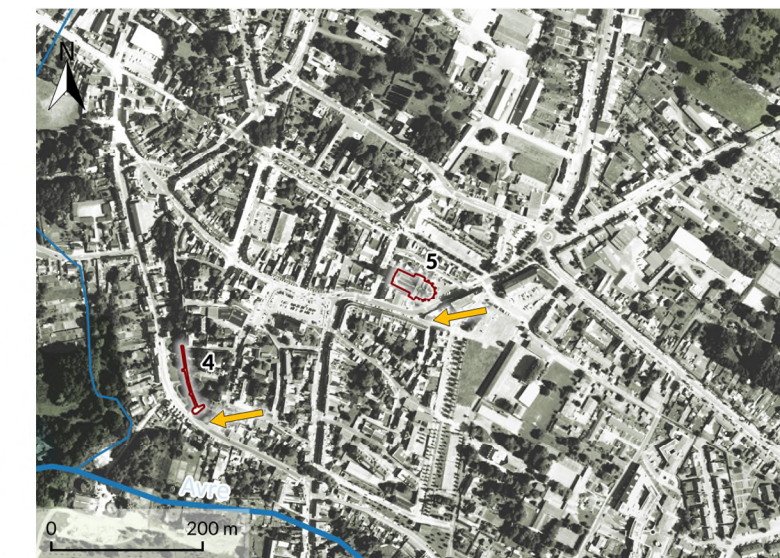
Source : Enviroscop, 2020

Photo 36 : Eglise Saint Pierre



Source : Torsafe de Pointe, Wiki Commons, 2010

Carte 36 : Eglise Saint Pierre



ZIP à 4.1km Monument historique

Sources: GeoPicardie, DRAC et DREAL Hauts de France

- Orientation de la ZIP
- Photo d'illustration

Parc éolien

- Construit

Réseau de déplacement

- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Route locale
- Réseau ferré

Occupation du sol

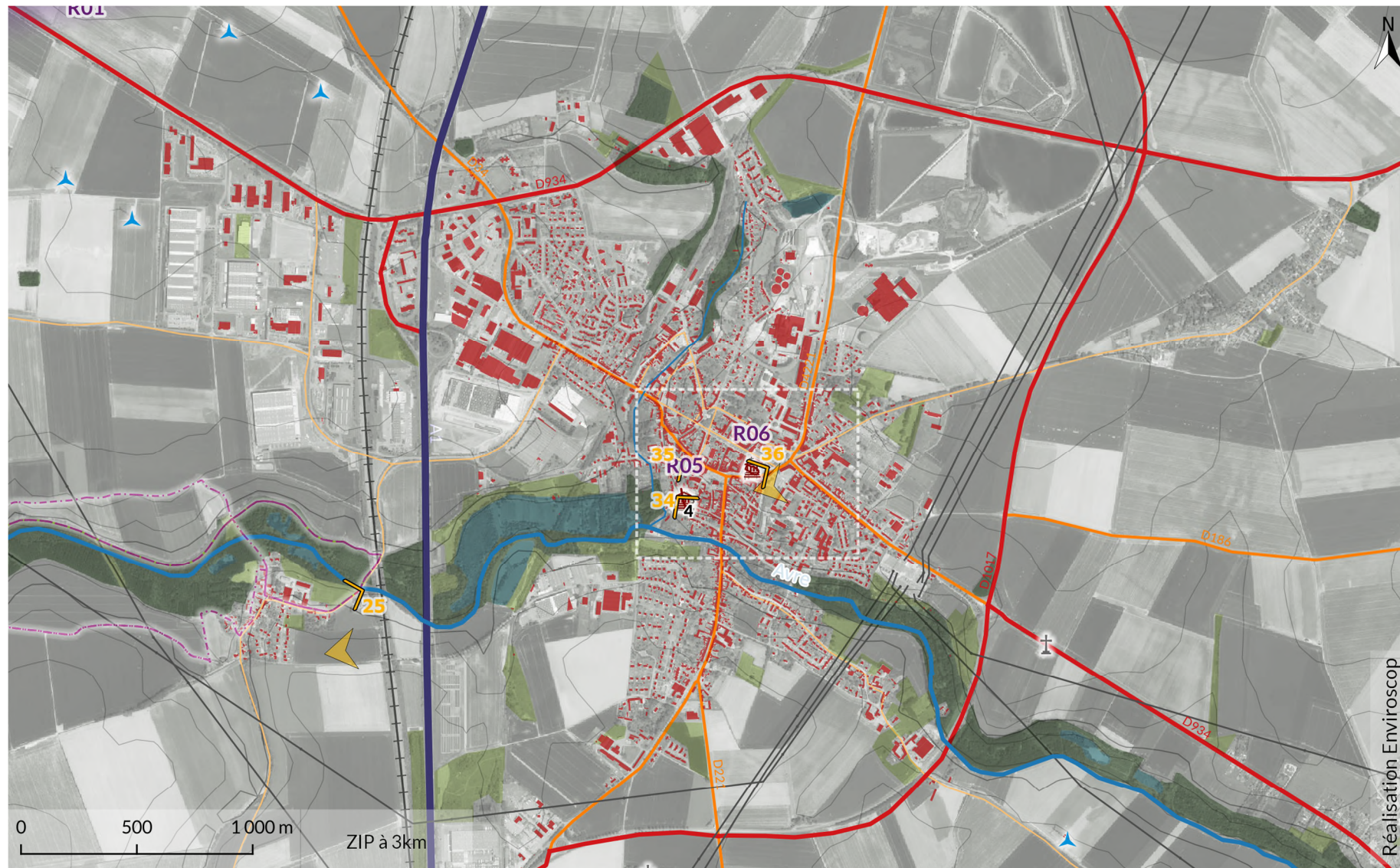
- Zone urbaine
- Bocage ou lande
- Massif boisé
- Zone humide ou espace en eau
- Ligne électrique haute-tension
- Rivière
- Petit cours d'eau

Patrimoine et paysages reconnus

- Monument historique
- Ensemble paysager remarquable
- Site de mémoire
- Eglise ou abbaye
- Site archéologique ou ruine

Itinéraires de découverte

- Boucle locale vélo
- Boucle locale



Sources: Géoportail, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

Carte 35 : Ville de Roye et ses patrimoines

Grivillers

Grivillers est localisé au sud de la ZIP, en limite de l'aire immédiate, à proximité de la D930. Il s'agit d'un village-rue historiquement, qui a gardé sa forme sur le linéaire de la D68E.

Visibilité. Grivillers présente du bâti plus ou moins serré. Il est complété par le végétal des jardins et de haies au nord du village. Les vues sont courtes au centre du village. Elles sont plus ouvertes au niveau de la rue de la Gare et sur le tiers nord de la Rue Verte, où les constructions ne sont installées que sur un bord de voie (côté est), laissant une grande ouverture vers l'ouest et le nord-ouest. Celles-ci sont tournées vers la ZIP, tout comme la rue de la Gare : la sensibilité est forte.

Covisibilité. La silhouette de Grivillers est peu remarquable et le clocher de l'église se détache peu du plateau, légèrement depuis la voie locale D68E au sud. A l'instar du parc des Tulipes, les entités n°1 et n°2 de la ZIP sont situées derrière la silhouette de bourg depuis cet axe. Du fait de l'orientation à la ZIP et de la distance à celle-ci, la sensibilité de covisibilité est modérée pour le village.

Carte 37 : Village de Grivillers dans l'aire rapprochée



Sources: Géoportail, AdminExpress, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

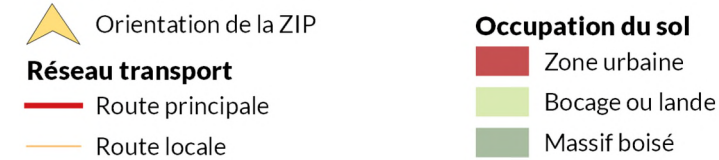


Photo 37 : Grivillers perçu depuis la rue de Bus-la-Mésière vers le nord



Le parc des Tulipes n'était pas construit au moment des prises de vue. Le parc des Tulipes a été photomonté sur cette vue.

Villers-lès-Roye

Villers-lès-Roye est un village au bâti étalé le long de petites routes locales. Bien qu'ayant globalement gardé sa forme d'origine, il a essuyé énormément de dégâts des suites de la Première Guerre Mondiale. Les constructions sont donc relativement récentes.

Visibilité. Quelques dents creuses sur le village s'identifient sur le bourg, en plus d'insertion d'habitat parfois en recul des voies. Pour autant, le bâti s'installe en majorité dans des jardins arborés. La présence des végétaux limite les visibilités depuis le bourg vers la ZIP. L'impact depuis le bourg est faible. En revanche, les vues en sortie de bourg ont une sensibilité modérée à forte au projet et notamment depuis la rue de l'Échelle, l'entité n°1 de la ZIP est dans l'axe de la rue.

Covisibilité. Bien qu'inscrits dans du végétal, des éléments bâtis comme le clocher de l'église ou des toits d'habitations sont visibles depuis la D934 dans le sens Amiens-Roye. Comme le parc des Tulipes, les entités de la ZIP se situent derrière la silhouette de la commune. La sensibilité de covisibilité est modérée.

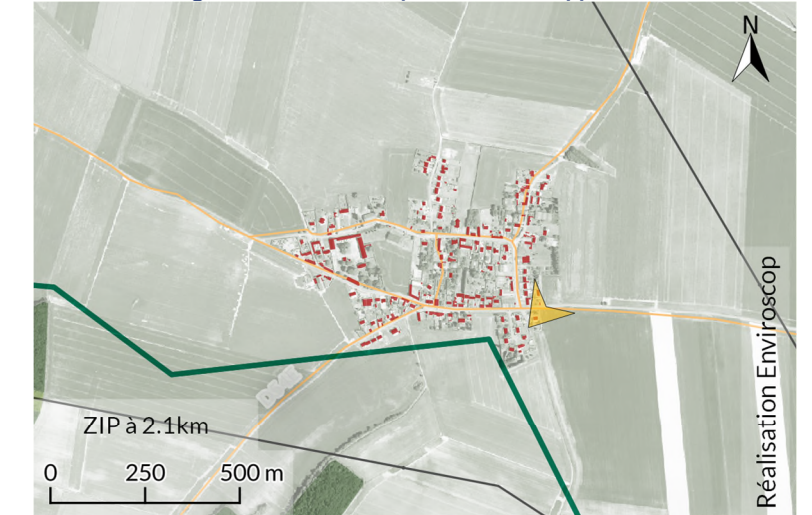
Erches

Erches prend la forme d'un village en Y, installé le long de la D54 et d'une petite route locale. Le bâti et la trame arborée sont discontinus.

Visibilité. La forme en courbe de la D54 permet de limiter voire même d'avoir une sensibilité nulle depuis le bourg. En effet, à l'extrémité nord-ouest du village, la D54 est orientée vers le sud-est et vers la ZIP. Seulement, peu avant sa fourche, elle se désaxe vers l'est. Les constructions et la végétation présentes permettent alors de former un écran qui masque les trois entités de la ZIP. Néanmoins en sortie de bourg la D54 se réoriente vers la ZIP, dans l'espace ouvert du plateau. La sensibilité de visibilité est modérée.

Covisibilité. La silhouette de bourg est peu remarquable dans le paysage du fait des masses végétales qu'elle contient. La sensibilité de covisibilité est très faible.

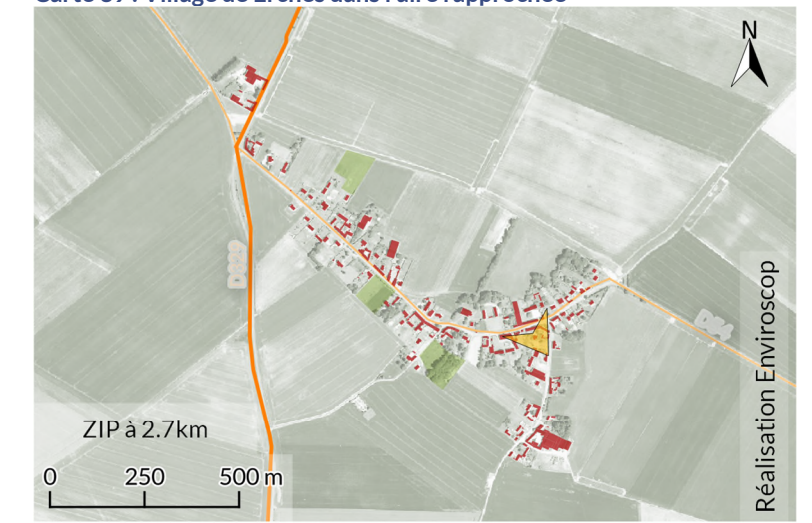
Carte 38 : Village de Villers-lès-Roye dans l'aire rapprochée



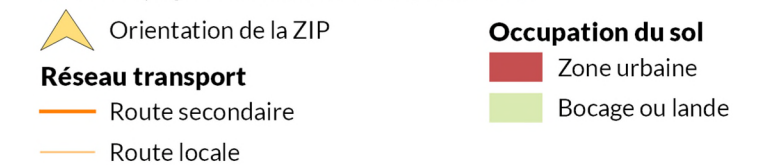
Sources: Géoportail, AdminExpress, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016



Carte 39 : Village de Erches dans l'aire rapprochée



Sources: Géoportail, AdminExpress, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016



Tilloloy

Tilloloy est un village-linéaire, qui s'étend sur deux axes, tous deux dirigés nord-est - sud-ouest, parallèle à l'orientation donnée par le Château de Tilloloy. Le village a subi de très lourds dégâts et est considéré comme dévasté au lendemain de la Première Guerre Mondiale.

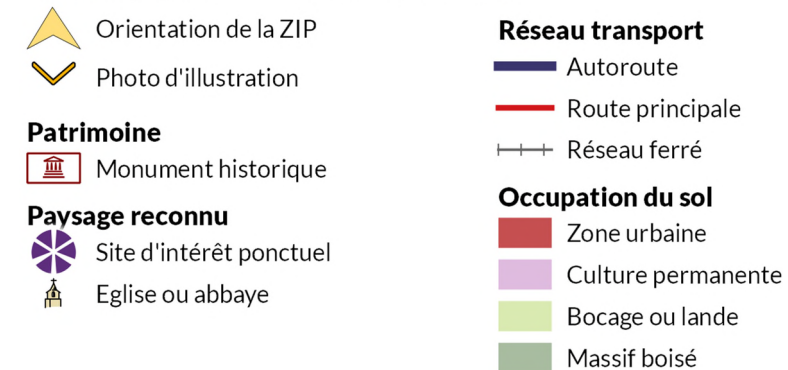
Visibilité. Le bâti est dense, orienté parallèle aux voies pour les constructions plus anciennes et avec un recul pour les plus récentes, limitant les vues. La trame arborée lié au Domaine du Château vient barrer la vue vers la ZIP. La sensibilité est donc nulle.

Covisibilité. Depuis la D1017, le village est entouré de boisements : le bois de Bus à l'ouest et les différents boisements au sud (le bois Maréchal, le bosquet du Suisse, ou petits amas boisés). Entre deux reliquats de haies, on entre-aperçoit la façade du château. Pour autant la silhouette du village est noyée dans la masse végétale. La sensibilité de covisibilité est très faible.

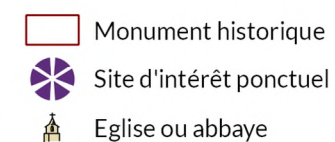
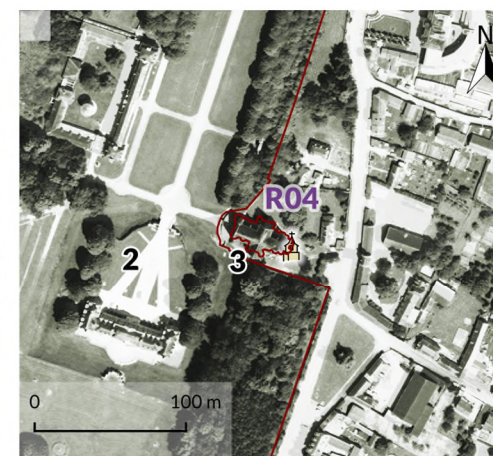
Carte 41 : Village de Tilloloy dans l'aire rapprochée



Sources : Géoportail, AdminExpress, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016



Carte 40 : les Monuments Historiques de Tilloloy



1, 2 et R03 : Bosquets et Château de Tilloloy et son parc, ZIP à 1,3 km
3 et R04 : Eglise Notre-Dame, ZIP à 3.1km

Sources : GeoPicardie, DRAC et DREAL Hauts de France

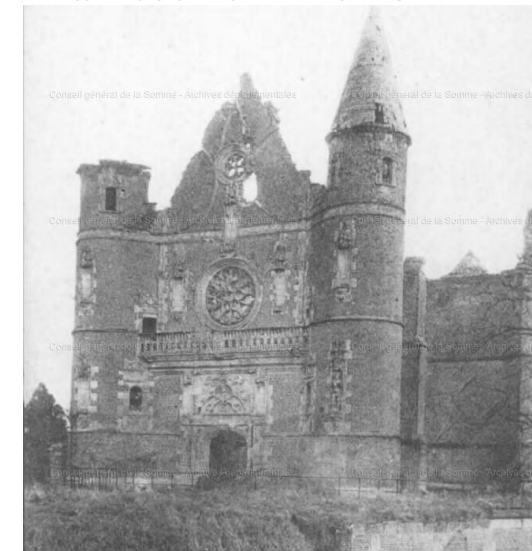
Le Château de Tilloloy [P02] et [R02] est à l'origine de la construction du bourg. Il connut plusieurs destructions et reconstructions. La première fut suite à la reddition de Corbie en 1636, laissant le Château aux mains des Espagnols. Réhabilité en 1643, il fut alors rebâti à partir de 1645, sous la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. Sa seconde destruction fut durant la Première Guerre Mondiale, où il fut incendié et bombardé à plusieurs reprises. Il n'en restait que des pans de murs. Dans les années 1930 et à l'initiative de la Comtesse Thérèse d'Hinnisdal, il est de nouveau reconstruit, à l'identique sous la direction de l'architecte Albert Montant.

Le Château, les bâtiments des communs et les trois portails, les douves sèches, le jardin classique dit « à la française » avec ses allées, ses vases et ses bancs de pierres, l'ancien portail de l'hôtel parisien d'Hinnisdal complètent l'allées et des Bosquets du Château de Tilloloy (cf. Le Domaine de Tilloloy p52) dans le classement au titre des monuments historiques en mars 1914.

Visibilité. Le Château est entouré de ses bosquets. Les vues sur la ZIP sont fermées. La sensibilité de visibilité est nulle, comparativement aux bosquets (cf. Carte 32 : L'axe du historique du Château vers Laucourt, de 1745 à aujourd'hui.)

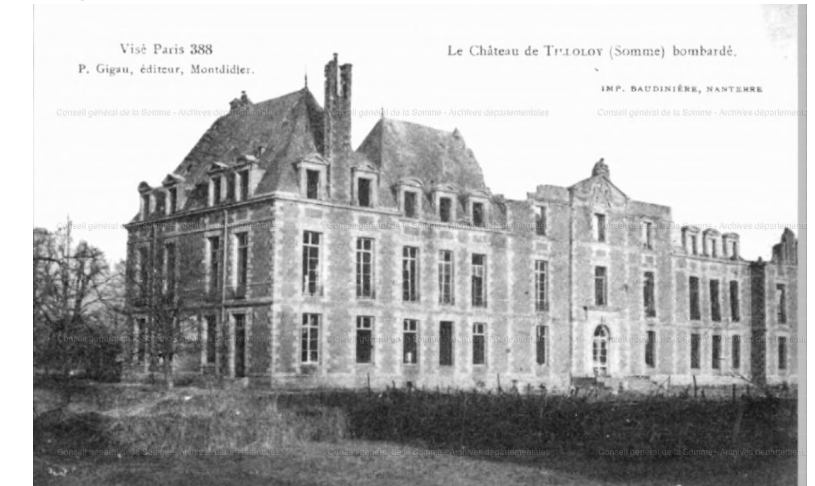
Covisibilité. Depuis le sud, la façade du monument est visible depuis la D1017 au sud. La sensibilité de covisibilité est faible.

Figure 21 : Carte postale de l'église Notre-Dame de Lorette détruite entre 1914 et 1916



Sources : Archives Départementales de la Somme

Figure 22 : Carte postale du Château de Tilloloy détruit entre 1914 et 1916



Sources : Archives Départementales de la Somme

Photo 38 : Château de Tilloloy LOCA PHOTO



Sources : C. Huvig Wiki commons, 2007

L'église Notre-Dame de Lorette [P03] et [R04] est protégée au titre des monuments historiques. Cet édifice du 16^{ème} siècle est classé depuis 1840. Bien qu'elle fût fortement abîmée suite à la Guerre 14-18 (figure ci-contre), elle fut de nouveau rebâtie.

Visibilité. Le monument est localisé en bordure du Château, au sein d'un cordon boisé qui sépare le Château du bourg. Les vues en direction de la ZIP sont masquées par la végétation. La sensibilité de visibilité est nulle.

Covisibilité. Le clocher de l'église est visible depuis la D1017, lorsque la vue est ouverte vers Tilloloy. Elle présente une sensibilité de covisibilité très faible voire nulle, du fait des nombreux boisements du Château qui masquent la ZIP.

Beuvraignes

Beuvraignes s'est constitué de manière linéaire le long de routes. La commune présente un habitat dense mais étendu, comprenant un secteur un peu plus concentré qui constitue le centre du village. Les infrastructures de l'A1, la D1017 et la voie ferrée sont venues la couper de Tilloloy qui lui faisait face.

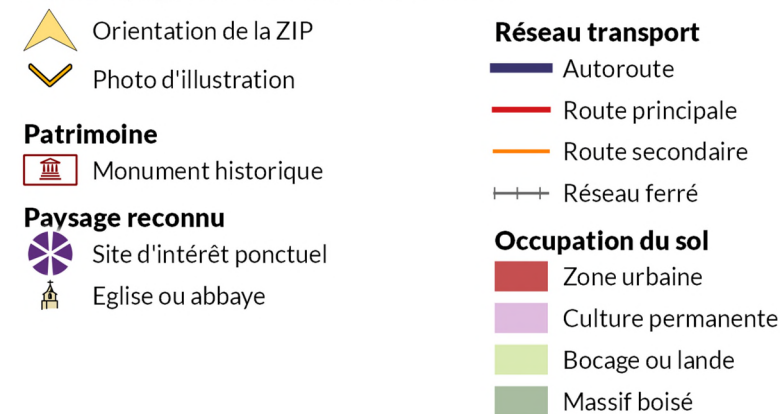
Visibilité. Le maillage bâti est resserré, laissant peu d'ouvertures visuelles sur les lointains. Cependant, la rue Maubuisson, située au nord du village propose une percée visuelle en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est modérée par la distance.

Covisibilité. Depuis la petite route à desserte locale, située en léger contre-bas au sud, la covisibilité entre la ZIP et la silhouette de Beuvraignes est peu importante, du fait d'une silhouette peu remarquable. En revanche, l'entité n°3 étant la plus proche de Beuvraignes, elle génère une sensibilité de covisibilité modérée par la distance.

Carte 42 : Village de Beuvraignes dans l'aire rapprochée



Sources: Géoportail, AdminExpress, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016



Bus-la-Mésière

Bus-la-Mésière est un village de forme géométrique construit de part et d'autre de la D68E. Le bâti est relativement dense. La trame arborée est peu présente en limite nord d'urbanisation.

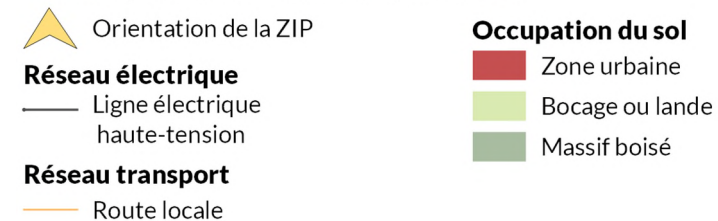
Visibilité. En centre du village, les vues sont masquées. Elles s'ouvrent en direction de la ZIP en sortie nord du village où le bâti se relâche. La sensibilité de visibilité est modérée par la distance.

Covisibilité. Le village s'insère légèrement en creux entre d'importants bois (bois Marotin à l'ouest, bois de Bus du nord-est à l'est, bois du Prévot, au sud-est). Ceux-ci vont limiter et préserver la silhouette du village de toute covisibilité possible. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 43 : Village de Bus-la-Mésière dans l'aire rapprochée



Sources: Géoportail, AdminExpress, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016



Goyencourt

Goyencourt est un bourg géométrique et dense, concentré autour de la D132 et qui s'arrête à la rencontre de la D34. Aussi les espaces sont très végétalisés et arborés.

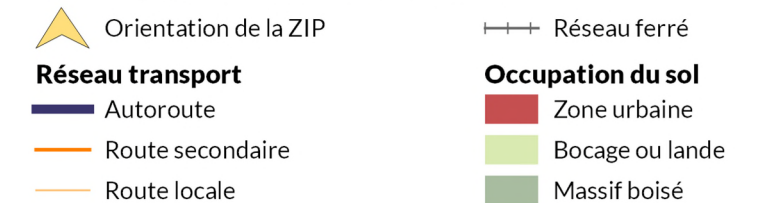
Visibilité. Au sein du bourg, la sensibilité au projet est très faible voire nulle. Le projet est très peu perceptible depuis celui-ci, du fait de l'importante présence du végétal et du bâti qui ferment les vues. De plus, les éoliennes du parc de Roye sont plus prégnantes et accrochent le regard. La sortie sud par la route de Saint-Mard, menant à la D934 donne sur l'espace ouvert du plateau, en léger surplomb de la ZIP. La sensibilité de visibilité est modérée.

Covisibilité. La végétation qui ceinture le bourg au sud masque une grande majorité de la silhouette bâtie de celui-ci. Seules ses franges est et ouest sont plus visibles depuis la D139 au nord. Néanmoins, elle est peu remarquable dans le paysage. Sa sensibilité de covisibilité est faible.

Carte 44 : Village de Goyencourt dans l'aire rapprochée



Sources: Géoportail, AdminExpress, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016



Damery

Damery est un village géométrique à l'habitat mixte (bâti ancien parallèle à la route ou constructions plus récentes un peu moins denses) qui crée une fermeture sur les lointains, entre le jeu du bâti et du végétal.

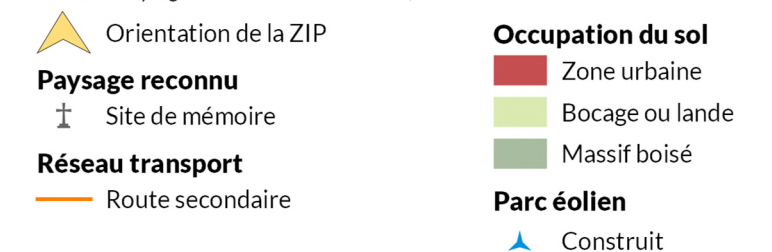
Visibilité. Au sud du bourg, le bois d'Argile limite la visibilité de la ZIP. Pour autant, la sensibilité de visibilité reste faible du fait de la répartition de celle-ci en trois entités.

Covisibilité. La silhouette de bourg est visible depuis le nord via la D34. Le végétal dans les jardins et le bois d'Argile créent malgré tout un léger écran. La sensibilité de covisibilité est faible.

Carte 45 : Village de Damery dans l'aire rapprochée



Sources: Géoportail, AdminExpress, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016



Fescamps

Le village de **Fescamps** est un village-rue qui s'étend le long de la D68.

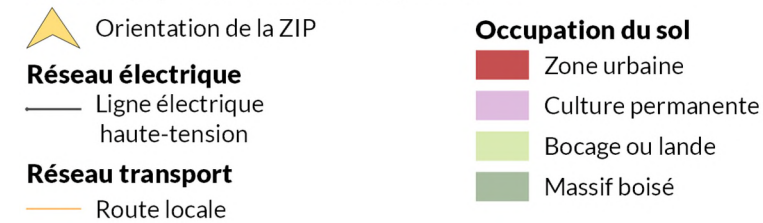
Visibilité. La partie nord du village est peu dense, contrairement au reste du bourg. Des percées visuelles existent en direction de la ZIP : la sensibilité de visibilité est modérée par la distance.

Covisibilité. La silhouette de bourg est mêlée à la végétation et est peu reconnaissable depuis le sud sur la D68 et peu dans l'axe de la ZIP. Seule une partie de la flèche du clocher de bourg est émergente. La sensibilité de covisibilité est faible.

Carte 46 : Village de Fescamps dans l'aire rapprochée



Sources: Géoportail, AdminExpress, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016



Bouchoir

Le village de **Bouchoir** occupe une position de carrefour entre Amiens et Roye. Des vestiges gallo-romains attestent de sa présence dès cette époque et souligne le choix de construire le village au bord de l'ancienne voie romaine qui est devenue l'actuelle D934. Le bourg s'est aussi développé le long de la D131 et de la D329, axe perpendiculaire à la D934.

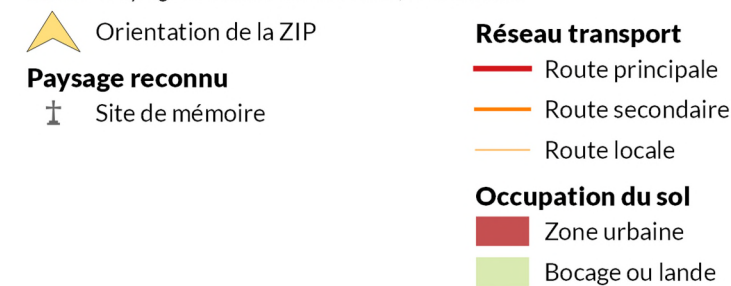
Visibilité. Le long de la D934, le bâti est construit côté sud de la voie, sous forme d'un linéaire quasiment continu. Lorsqu'il s'interrompt, les bâtiments industriels en arrière-plan prennent le relais pour faire écran sur les lointains. La sensibilité depuis le bourg est nulle. La sortie sud du bourg offre une visibilité partielle et limitée du fait des boisements de la vallée de l'Avre. La sensibilité de visibilité est faible.

Covisibilité. La silhouette de bourg est reconnaissable et peu masquée par le végétal. Depuis le nord-ouest sur la route principale la D934, la silhouette n'est pas orientée vers la ZIP. Elle entre plutôt en covisibilité avec les parcs existants de Roye. Depuis le nord sur la D329, route secondaire, la ZIP rentre en covisibilité avec celle-ci. De manière général, sa sensibilité de covisibilité est faible, par la distance.

Carte 47 : Village de Bouchoir dans l'aire rapprochée



Sources: Géoportail, AdminExpress, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016



Verpillières

Le village de **Verpillières** est à l'origine concentrique. Dégradé au cours de la Guerre, il est à ce jour plus condensé autour du linéaire qu'est la D221E. Situé au sud-est de Roye, il se retrouve bordé du nord à l'ouest par les parcs éoliens de Laucourt-Beuvraignes.

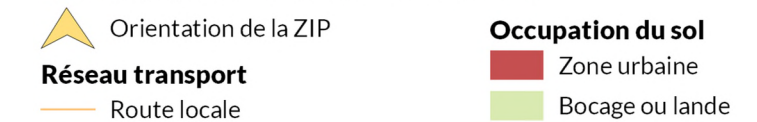
Visibilité. Le village ne présente pas de percée visuelle, donc une sensibilité nulle depuis le bourg. Néanmoins en sortie nord, le paysage d'openfield et ses horizons lointains s'ouvrent et laissent une visibilité sur la ZIP au loin. De nombreux parcs éoliens sont présents et plus prégnants que la ZIP. Ils réduisent la sensibilité de visibilité devient faible.

Covisibilité. La silhouette de bourg est visible par la D160 au sud mais n'entre pas en covisibilité avec la ZIP du fait de son orientation. Depuis la D934 à l'est, la silhouette du village rentre en légère covisibilité avec la ZIP. Déjà en covisibilité avec les parcs de Laucourt-Beuvraignes, la sensibilité de covisibilité est faible.

Carte 48 : Village de Verpillières dans l'aire rapprochée



Sources: Géoportail, AdminExpress, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016



Arvillers

Arvillers est un bourg géométrique installé à la croisée de routes locales. Il a peu évolué dans sa forme historique, s'étant surtout développé au nord.

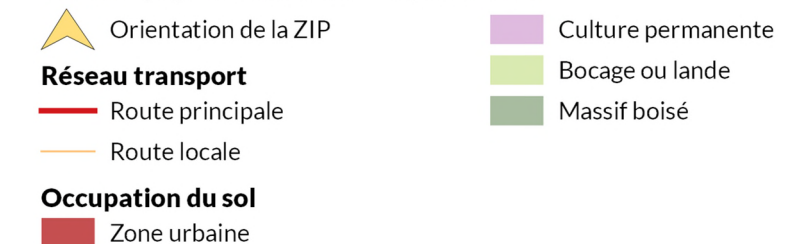
Visibilité. Le bourg présente une variation d'habitat plus ou moins dense selon les secteurs, pour autant il est très arboré, vestige de ses anciens courtils conservés. Ils ferment complètement les vues. La sensibilité dans le bourg est nulle. Par contre, la D934 est orientée dans l'axe de la ZIP. Elle est visible en sortie sud du bourg, pour autant la sensibilité de visibilité est faible par la distance.

Covisibilité. La silhouette de bourg est peu concernée par une covisibilité du fait de la forte présence de masques végétaux en son sein. La sensibilité de covisibilité est faible.

Carte 49 : Village d'Arvillers dans l'aire rapprochée



Sources: Géoportail, AdminExpress, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016



Vues dynamiques dans l'aire rapprochée

L'aire rapprochée, dans le Plateau du Santerre est traversée par les grands axes routiers du territoire (A1, D934, D1017) complétés par un réseau de routes secondaires (D329, D34, D4221, D186 et D221) et de nombreuses petites routes locales, de l'axe ferroviaire (la ligne Paris-Lille, et Eurostar et Thalys). Aucun itinéraire touristique d'importance n'est recensé.

La **D329** passe au nord-ouest de l'aire rapprochée et relie les communes de Guerbigny, Erches et Bouchoir, jusqu'à Rosières-en-Santerre.

Les paysages traversés sont très ouverts et la topographie orientée vers la ZIP, depuis Bouchoir au nord. Néanmoins les boisements de la vallée masquent légèrement la ZIP. La sensibilité de visibilité est faible du fait qu'elle ne soit pas orientée dans l'axe de la ZIP et que ce soit une voie secondaire.

La **D34** permet l'arrivée par le nord depuis Vrély (au sud de Rosières-en-Santerre) pour se finir à Roye. Elle n'est pas orientée vers la ZIP. La sensibilité de visibilité est nulle.

La **D186** est dans l'axe est-ouest et distribue les communes situées entre Ercheu et Roye et donne à voir le clocher de l'église Saint-pierre de Roye. Elle s'oriente donc directement vers la ZIP. En partie voilée par les boisements, elle reste néanmoins visible. La sensibilité de visibilité est modérée.

La **D221** relie le sud-est, de Lassigny à Roye à l'est.

En sortie de Crapeaumesnil, au sud-est de la ZIP, la proximité de la route, avec la densité des parcs éoliens de Laucourt-Beuvraignes, font que cette route présente une sensibilité modérée.

La **D4221** s'inscrit dans la continuité de la D221, en traversant la zone industrielle de Roye au nord. Elle rejoint ensuite la D1017, qui contourne l'est de Roye. Sa sensibilité de visibilité est nulle, du fait de l'horizon occupé par les massives industries.

La **D930** traverse de l'est vers le sud-ouest le vaste plateau agricole, ponctué de boisements groupés et des villages. La sensibilité de visibilité est modérée.

À partir de Tilloloy, le paysage change le long de la **D1017**.

La partie sud du territoire a une structure géologique bien différente d'au nord du village, expliquant des boisements nettement plus présents et limitant la visibilité de la ZIP. La visibilité reste tout de même forte vers le nord, une fois le bourg dépassé.

La **D934** traverse le Plateau du nord-ouest vers le sud-est. Il s'agit de l'ancienne voie romaine qui reliait autrefois Lyon-Boulogne dont Roye et Amiens étaient des étapes. Elle passe par Bouchoir ainsi qu'à proximité de plusieurs villages présentant des vues sur les silhouettes de certains bourgs.

La rectitude de cette voie associée à la planéité du relief offre une vision large du Plateau du Santerre. Les trois entités de la ZIP s'installent parallèlement à l'axe de cette route. Elles ne sont donc pas dans l'axe mais restent néanmoins visibles dans le paysage d'openfield. Ainsi, la sensibilité est modérée sur une grande partie de cet axe dans l'aire rapprochée.

Si l'**Autoroute A1** est en grande partie encaissée et/ou bordée de boisements, elle propose un paysage plus ouvert au nord de l'aire d'étude, notamment à partir de la sortie n°20 vers Roye.

Dans la partie est de l'aire rapprochée, l'autoroute traverse un ensemble de paysages ouverts, en direction du nord-ouest. Elle est donc très faiblement sensible au projet.

La **voie ferrée** reliant Paris – Lille s'inscrit parallèlement à l'A1 sur le territoire d'étude.

Elle est bordée de talus végétalisés. De fait, elle est très faiblement sensible voir de sensibilité nulle.

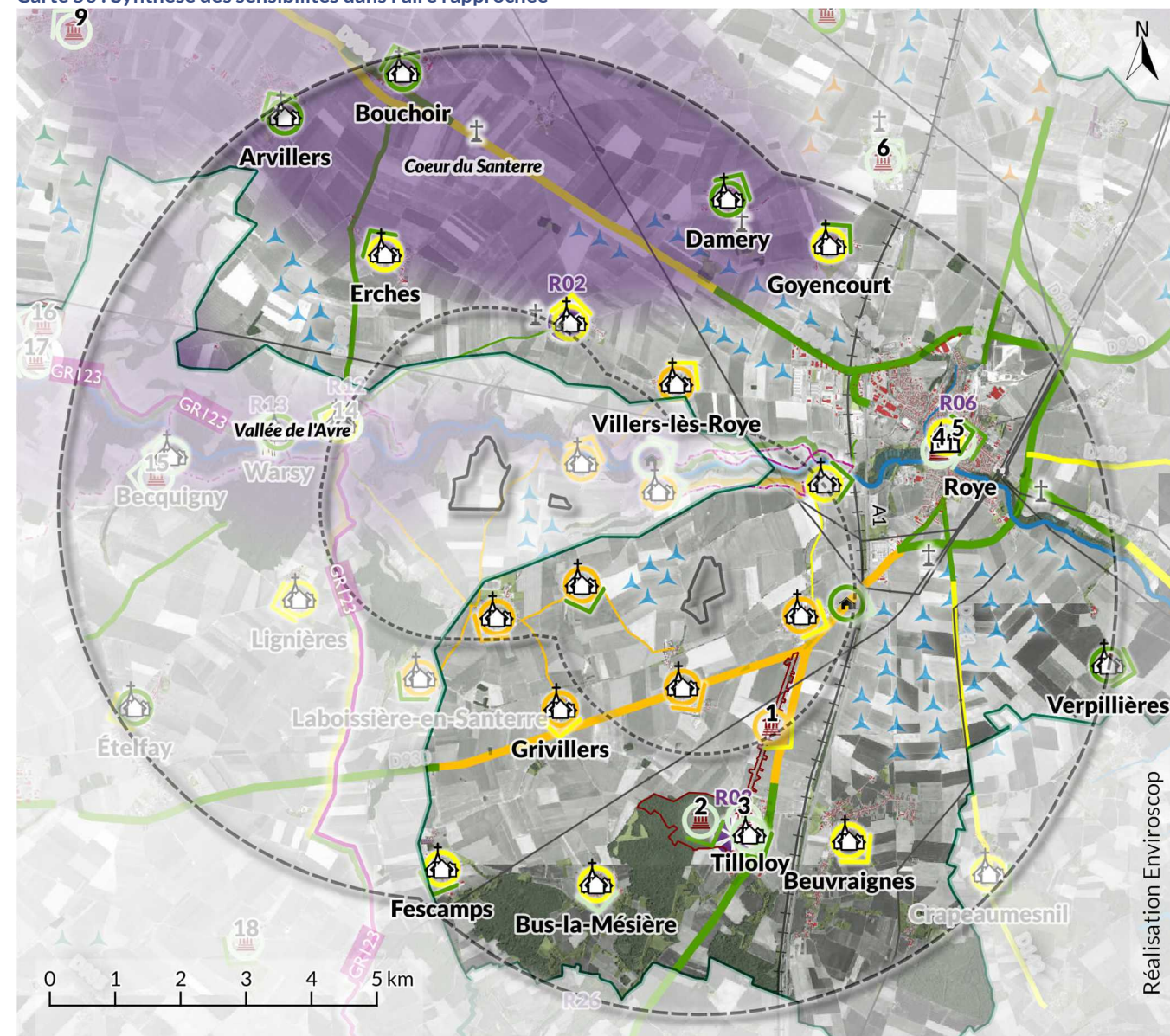
Contexte éolien

Deux ensembles éoliens se localisent dans le Plateau du Santerre de l'aire rapprochée :

- L'ensemble éolien de Roye se localise au nord et à l'est de la ZIP. On peut le décomposer en deux sous-entités :
 - o Les parcs éoliens de Roye nord-est de Roye I, II, III, IV sont situés à 3,1 km au nord de la ZIP et sont construits. **Covisibilité.** Installé en rideau de part et d'autre de la voie le long de la D934, la sensibilité liée aux covisibilités et aux potentiels effets d'effets cumulés est forte.
 - o Les parcs éoliens de Laucourt-Beuvraignes sont situés à 2,5km à l'est de la ZIP et sont eux-aussi construits. **Covisibilité.** Les parcs actuellement présents installés dans le plateau forment un groupement éolien important. La sensibilité liée aux impacts cumulés est forte.
- Le parc éolien de Mont de Trême, situé à 2,7km au nord-ouest de la ZIP est construit. **Covisibilité.** Bien que moins dense que les parcs précédents, l'emprise visuelle entre ce parc et la ZIP reste toutefois importante. La sensibilité aux impacts cumulés est modérée.

Synthèse de l'analyse du Plateau du Santerre dans l'aire rapprochée

Carte 50 : Synthèse des sensibilités dans l'aire rapprochée



Sources: Géoportail, Admin Express, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

| | | | | | | | | | |
|--|-------------|-------------|--------|--------|-----------|-----------|--|---|---|
| <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> ZIP Aire immédiate Aire rapprochée <p>Parc éolien</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Construit ▲ Ayant reçu un avis de l'AE <p>Sensibilités ponctuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> Visibilité Covisibilité <p>Niveau de sensibilité</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center; font-size: small;"> <tr> <td style="background-color: #e0f0e0;">Nul</td> <td style="background-color: #c0e0c0;">Très faible</td> <td style="background-color: #a0c0a0;">Faible</td> <td style="background-color: #80a080;">Modéré</td> <td style="background-color: #608060;">Fort</td> <td style="background-color: #406040;">Très fort</td> </tr> </table> | Nul | Très faible | Faible | Modéré | Fort | Très fort | <p>Réseau de déplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> Réseau ferré <p>Itinéraires de découverte</p> <ul style="list-style-type: none"> Boucle locale vélo Boucle locale <p>Sensibilités linéaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Visibilité | <p>Occupation du sol</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone urbaine Culture permanente Bocage ou lande Massif boisé Zone humide ou espace en eau Rivière Ligne électrique haute-tension | <p>Patrimoine et paysages reconnus</p> <ul style="list-style-type: none"> ⛪ Monument historique ⛪ Ensemble paysager remarquable ✳ Site d'intérêt ponctuel ✳ Site de mémoire ✳ Eglise ou abbaye ✳ Site archéologique ou ruine |
| Nul | Très faible | Faible | Modéré | Fort | Très fort | | | | |

L'aire d'étude rapprochée dans le Plateau du Santerre est le centre névralgique des flux sur le territoire d'étude.

En effet, elle comprend le petit pôle urbain de Roye au nord-est, d'où rayonnent les réseaux et traversent les paysages ouverts du plateau. Les entrées nord-ouest et sud sont peuplées de nombreuses éoliennes. Du fait de la proximité avec la ZIP et les paysages ouverts dans lesquels ils s'inscrivent, la sensibilité de covisibilité entre ces parcs et le projet est forte.

Les villages présents sur le plateau, du fait des vues sur les lointains, sont de sensibilité faible à forte au projet. En effet, certains villages sont plus sensibles à la présence de parcs éoliens existants que du projet en lui-même.

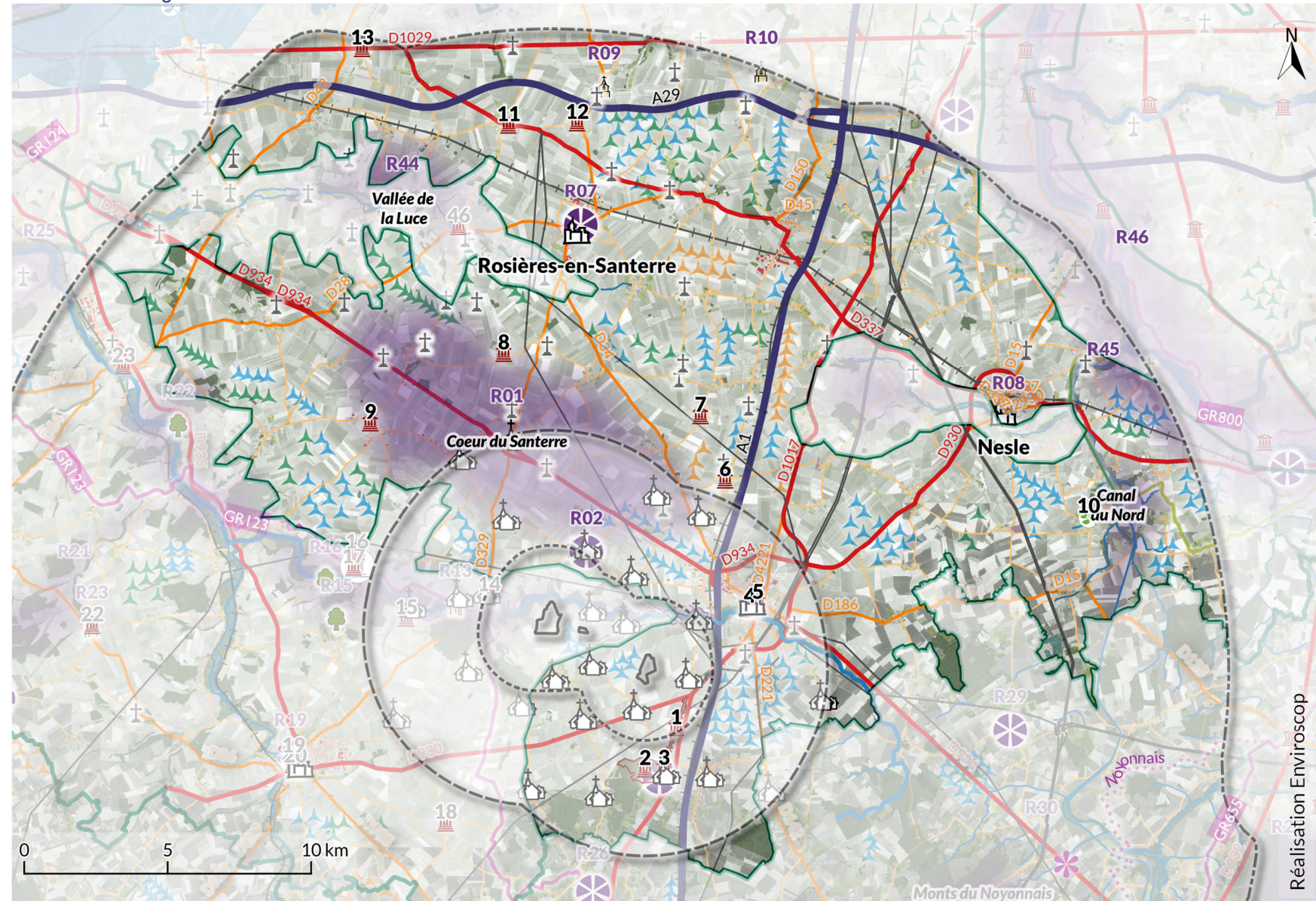
La sortie sud de Roye présente une sensibilité de visibilité modérée dues à ses ouvertures visuelles en direction de la ZIP. Le reste de la ville et des monuments historiques restent quant à eux préservés par le bâti. La partie sud à partir de Tilloloy commence à être boisée et devient une transition vers les monts et collines boisés du Noyonnais, ce qui prémunit la commune et le château d'une sensibilité marquée.

Tableau 16 : Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine sur l'aire rapprochée dans le Plateau du Santerre

| N° | Type | Nom | Distance à la ZIP | Sensibilité aux visibilités | Sensibilité aux covisibilités | Niveau d'enjeu |
|------------------------------|---|---|-------------------|-----------------------------|-------------------------------|----------------|
| Lieux de vie | | | | | | |
| | Village | Grivillers | 2,11 km | Forte | Modérée | Local |
| | Village | Villers-lès-Roye | 2,13 km | Forte | Modérée | Local |
| | Village | Erches | 2,66 km | Modérée | Très faible | Local |
| | Village | Tilloloy | 2,82 km | Nulle | Faible | Local |
| | Pôle urbain | Roye | 3,04 km | Modérée | Faible | Significatif |
| | Village | Beuvraignes | 3,35 km | Modérée | Modérée | Local |
| | Village | Bus-la-Mésière | 4,01 km | Modérée | Nulle | Local |
| | Village | Goyencourt | 4,67 km | Modérée | Faible | Local |
| | Village | Damery | 4,74 km | Faible | Faible | Local |
| | Village | Fescamps | 4,92 km | Modérée | Faible | Local |
| | Village | Bouchoir | 5,31 km | Faible | Faible | Local |
| | Village | Verpillières | 5,70 km | Faible | Faible | Local |
| | Village | Arvillers | 5,77 km | Faible | Faible | Local |
| Monuments historiques | | | | | | |
| P02 | MH classé | Château de Tilloloy | 2,61 km | Nulle | Faible | Principal |
| P03 | MH classé | Eglise Notre-Dame de Lorette | 3,07 km | Nulle | Très faible | Principal |
| P04 | MH inscrit | Remparts anciens | 3,76 km | Très faible | Nulle | Principal |
| P05 | MH classé | Eglise Saint Pierre | 4,08 km | Nulle | Faible | Principal |
| Paysage reconnu | | | | | | |
| R03 | Village | Château de Tilloloy | 2,61 km | Nulle | Faible | Principal |
| R04 | Ponctuel | Eglise Notre-Dame de Lorette | 3,07 km | Nulle | Très faible | Principal |
| R05 | Tourisme | Remparts anciens | 3,76 km | Très faible | Nulle | Principal |
| R06 | Tourisme | Eglise Saint Pierre | 4,08 km | Nulle | Faible | Principal |
| Parcs éoliens | | | | | | |
| | Parcs éoliens de Roye - Sous-entité de Roye ouest | Roye I, II, III, IV, Beuvraigne Energie | 3,07 km | / | Forte | Local |
| | Parcs éoliens de Roye - Sous-entité Laucourt | Laucourt Energie, Les Trente, Bois Guillaume, Beuvraigne Energie, Val de Gronde, Chemin Blanc | 2,45 km | / | Forte | Local |
| | Parc éolien | Mont de Trême | 2,71 km | / | Modérée | Local |
| Vues dynamiques | | | | | | |
| | Route secondaire | D34 | / | Nulle | / | Significatif |
| | Route secondaire | D329 | / | Faible | / | Significatif |
| | Route secondaire | D186 | / | Modérée | / | Significatif |
| | Route secondaire | D221 | / | Modérée | / | Significatif |
| | Route secondaire | D4221 | / | Nulle | / | Significatif |
| | Route principale | D930 | / | Modérée | / | Principal |
| | Route principale | D1017 | / | Forte | / | Principal |
| | Route principale | D934 | / | Modérée | / | Principal |
| | Autoroute | A1 | / | Très faible | / | Principal |
| | Voie ferrée | Ligne Grande Vitesse Paris - Lille | / | Très faible | / | Principal |

Aire éloignée

Carte 51 : Aire éloignée dans le Plateau du Santerre



Sources: Géoportail, Admin Express, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

Aires d'étude

- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien

- Construit
- Autorisé, non construit
- Ayant reçu un avis de l'AE

Lieux de vie

- Village ou bourg
- Ville ou pôle urbain

Occupation du sol

- Culture permanente
- Bocage ou lande
- Massif boisé
- Zone humide ou espace en eau

- Rivière
- Petit cours d'eau
- Ligne électrique haute-tension

Patrimoine et paysage reconnu

- Site inscrit
- Monument historique
- Ensemble paysager remarquable
- Site d'intérêt ponctuel
- Site de mémoire
- Eglise ou abbaye
- Site archéologique ou ruine

Réseau transport

- Réseau ferré
- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Route locale

Le Plateau du Santerre couvre un tiers de l'aire d'étude éloignée, sur toute la partie nord-ouest à nord-est de l'aire. L'aire éloignée est limitée, au sud-ouest par la vallée de l'Avre, au nord-est par la Source au Canal du Nord et la vallée de la Somme et au sud-est par le Noyonnais. Deux vallées s'invitent dans le plateau : la vallée de la Luce au nord-ouest et la vallée de l'Ingon à l'est.

Un site d'intérêt ponctuel est recensé dans le Plateau du Santerre de l'aire éloignée : la commune de Rosières-en-Santerre, au nord. Sept Monuments Historiques sont également situés dans le Plateau du Santerre de l'aire éloignée.

Le Plateau du Santerre présente un grand itinéraire touristique dans l'aire éloignée : la véloroute de la Vallée de la Somme.

L'A1 et la LGV Nord continuent de traverser de manière rectiligne le territoire du nord au sud, tout comme la D930 du nord-ouest au sud-est. A celles-ci s'ajoutent l'A29, qui assure la liaison d'Amiens à Péronne, accompagnée en parallèle par la D1029 à l'extrémité nord de l'aire éloignée. Des axes routiers importants supplémentaires alimentent le territoire. Il s'agit notamment de la D337, reliant l'A29 à la D930 par Harbonnières et Nesle.

Cinq grands secteurs éoliens répartis d'est en ouest du Plateau sont identifiés dans cette aire (cf. Carte 11: Les secteurs éoliens du territoire d'étude). Ils comprennent en tout 43 parcs éoliens, dont 19 en exploitation, 21 autorisés mais non construits et 3 en instruction avec un avis de l'Autorité Environnementale.

Rosières-en-Santerre

Rosières-en-Santerre est une petite ville située au nord du Plateau du Santerre.

Elle prend la forme du village courtill, qui était entouré de végétal. Il reste encore des éléments qui donnent à lire cette morphologie-là. Le végétal est morcelé mais est encore présent de manière discontinue et inégale en limite d'habitation. Comme Andechy, la commune de Rosières-en-Santerre a été complètement détruite lors de la Première-Guerre Mondiale. Elle a été reconstruite pendant l'Entre-deux-guerres. Une recherche d'identité est perceptible dans l'architecture, avec des jeux de motifs et de modénatures variés, liée à sa reconstruction. L'Atlas des Paysages de la Somme l'a identifiée comme site d'intérêt ponctuel [R08] en ce sens. La commune prend la forme d'une ville concentrée, installée à la croisée des routes, notamment de la D28 et de la D329.

Carte 52 : Centre-bourg de Rosières-en-Santerre dans l'aire éloignée



Sources: Géoportail, Admin Express, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

Visibilité. Le bourg est dense et ne présente pas de percées visuelles vers la ZIP. La visibilité y est nulle. De plus, la distance au projet fait que la ZIP n'est pas lisible à cette distance.

Covisibilité. Depuis le nord, la silhouette de Rosières-en-Santerre est souvent masquée par la trame arborée. La sensibilité de covisibilité au centre d'intérêt paysager est nulle du fait de la distance et de l'importance de la trame arborée.

Photo 39 : Recherche stylistique de la Reconstruction



Nesle

Située au nord-est du Plateau du Santerre, Nesle est une commune qui s'est installée au bord de l'Ingon, dans son grand méandre. Nesle était au Moyen-Âge une ville fermée d'une enceinte. Les quartiers périphériques étaient les lieux où s'établissaient les ordres mendiants. Une ligne de chemin de fer s'est installée sur la commune dans les années 1860 et mise en service en 1889. Celle-ci est déterminante dans le développement de la commune. En effet, elle est devenue le support de transport pour l'industrie qui s'est alors développée au nord de la voie. De gros groupes d'agro-alimentaires sont représentés dans cette zone industrielle telle que Beghin-Say. En effet, le territoire est structuré par la logique industrielle. Les enjeux économiques justifient à la fin des années 1980, le contournement de la D930 par le nord de la zone qui ceinture et contient aujourd'hui ces industries. L'installation de ces usines a aussi impacté la forme urbaine de Nesle. L'arrivée de main d'œuvre a généré le développement de quartiers pavillonnaires au Faubourg de St Nicolas, du nord-est du bourg ancien jusqu'à la voie ferrée et au Faubourg St Jacques du sud-est jusqu'au cours de l'Ingon.

Visibilité. Le centre de Nesle est caractérisé par un bâti continu et haut (R+2 en moyenne) : les vues sont masquées. De plus, la topographie remontante et les boisements de la vallée de l'Ingon associé à la distance rendent peu perceptible la ZIP en sortie de ville. La sensibilité de visibilité est très faible.

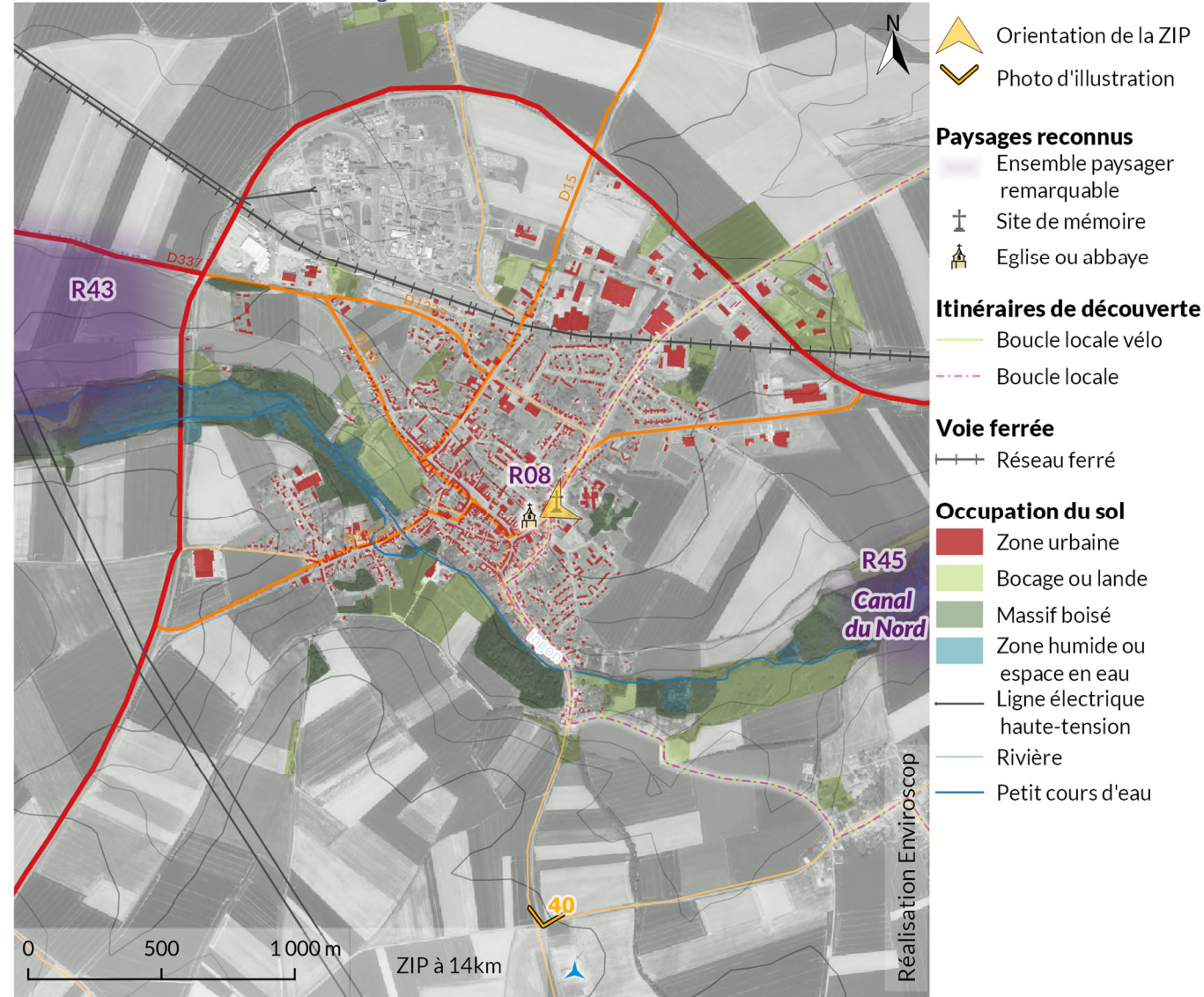
Covisibilité. Depuis le nord, la ZIP n'est pas visible du fait des masques végétaux et les bâtis de la zone industrielle, la rendant peu remarquable. La sensibilité de visibilité est nulle.

La **Chapelle Notre-Dame-De-Bon-Secours** est un élément religieux singulier du territoire, qui s'inscrit au sud-est de la ville, face au cimetière.

Visibilité. Inscrite dans la ville, le bâti masque les vues vers le projet, sa sensibilité de visibilité est nulle.

Covisibilité. Dépassant tout juste le R+1, la Chapelle est bien inscrite dans la ville et ne présente pas d'enjeu de covisibilité. Sa sensibilité est donc nulle.

Carte 53 : Ville de Nesle dans l'aire éloignée



Sources: Géoportail, Admin Express, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

Photo 40 : La silhouette de Nesle depuis la D15



Autres sites d'intérêt paysager et patrimonial

Les autres sites d'intérêt paysager et patrimonial du Plateau du Santerre dans l'aire éloignée sont des monuments historiques.

La Croix en pierre de Fresnoy-lès-Roye [P06], au centre de l'aire éloignée, est classée depuis 1897. Elle date du 12^{ème} siècle, bien majoritairement détruite pendant la Première Guerre Mondiale.

Visibilité. Elle est située au milieu d'un village dense qui limite les vues lointaines. La ZIP étant située à plus de 8 km, la sensibilité est nulle.

Covisibilité. La Croix n'est visible que depuis le centre du bourg, la sensibilité de covisibilité est nulle.

Le Blockhaus allemand [P07] de Chavatte a été érigé en 1915. Il se présente deux parties non communicantes, la première est une petite maison à deux niveaux surmontés d'un toit incliné à deux pans et guets à vues, et la seconde est une petite aile carrée au toit arrondi. Il est l'un des derniers témoignages de cette guerre d'usure, sur le front de la Somme. L'édifice est inscrit depuis 2012.

Visibilité. Le monument se situe en arrière-plan de l'église, dans un espace arbustif et arboré, laissant quelques percées vers la ZIP mais limitées. La sensibilité de visibilité est très faible.

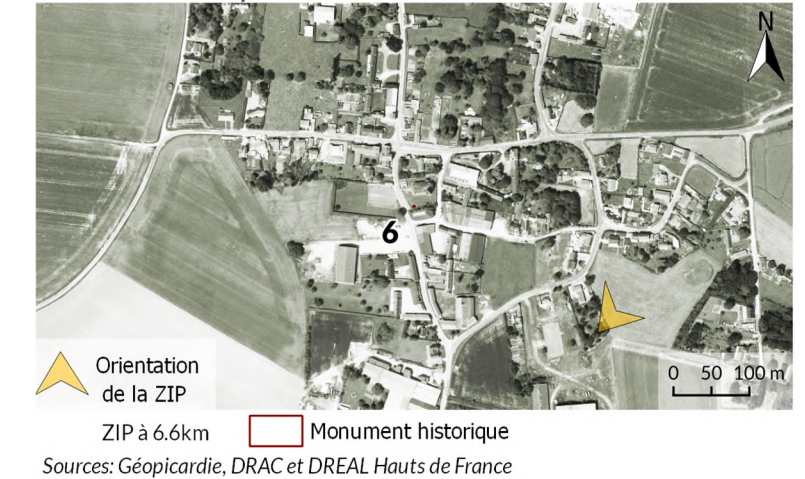
Covisibilité. Le blockhaus est dissimulé dans une masse végétale à l'arrière de l'église, il n'est pas perceptible depuis la D161E au nord. La sensibilité de covisibilité est nulle.

L'église Notre-Dame de l'Assomption [P08] à Beaufort-en-Santerre date du 12^{ème} siècle. Elle est inscrite depuis 1926

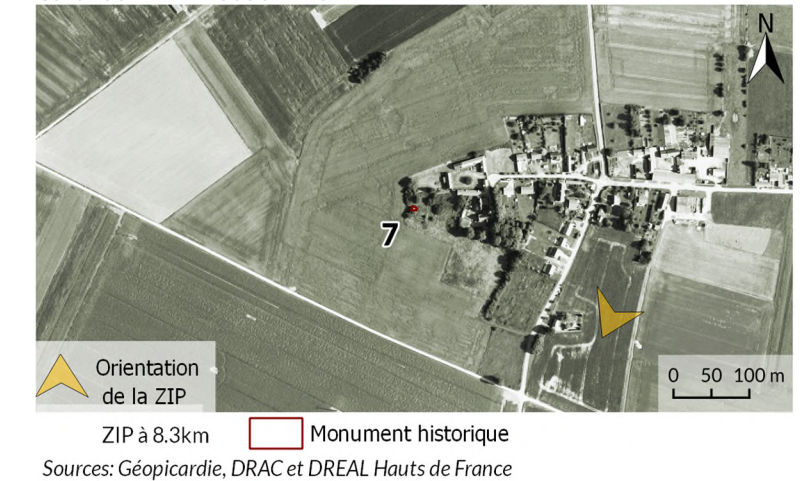
Visibilité. L'église est située sur une commune au tissu relativement discontinu, mais très arboré. Les vues sont fermées en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est donc nulle.

Covisibilité. La trame arborée située au nord et au nord-ouest du village masque l'église. La sensibilité de covisibilité est nulle.

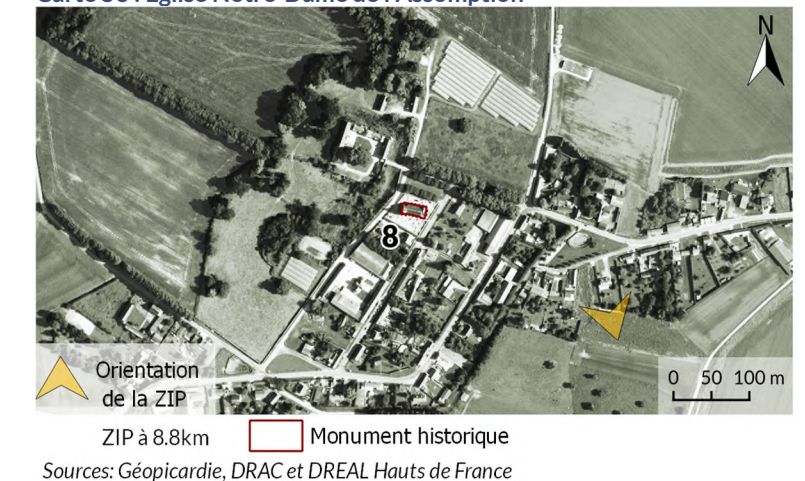
Carte 54 : Croix en pierre



Carte 55 : Blockhaus allemand



Carte 56 : Église Notre-Dame de l'Assomption



L'église Saint Martin

[P09] à Hangest-en-Santerre date de 1927. Elle a été reconstruite à cette époque, sur l'emplacement d'une église médiévale, partiellement endommagée pendant la Guerre. Elle est inscrite depuis 1994.

Visibilité. Située sur une place en cœur du bourg, le bâti clos les perspectives. L'église a une sensibilité de visibilité nulle.

Covisibilité. Le clocher de l'église n'est pas visible depuis la D54 en arrivant de l'est. En arrivant depuis le nord par la D41, la vue n'est pas orientée vers la ZIP. Le seul point de vue sur le clocher est depuis la rue Haute, en venant de Fresnoy-en-Chaussée. Néanmoins, au vu de la distance à la ZIP, elle n'est pas visible. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Le vieux **Saule** de Moyencourt [P10] était autrefois implanté dans les champs. Considéré comme le plus vieux saule de Picardie, le site est inscrit en 1934. Malheureusement, il a été victime de tempêtes et d'un acte de vandalisme il y a une dizaine d'années. Seule trace de sa présence à ce jour, une souche masquée dans la végétation.

Visibilité. La souche du saule est située dans la vallée du Petit Ingon, dans un relief plus bas que celui du Plateau. Les vues vers la ZIP sont donc limitées. La sensibilité de visibilité est nulle.

Covisibilité. Au vu de la nature de l'élément paysager, il n'y a pas d'enjeu de covisibilité. La sensibilité de covisibilité au projet est donc nulle.

L'église **Saint-Martin** [P11] à Harbonnières date du 15^{ème} siècle au 17^{ème} siècle. Elle a été classée au titre des monuments historiques, en 1906.

Visibilité. Située sur une place en cœur du bourg, le bâti clos les perspectives. L'église a une sensibilité de visibilité nulle.

Covisibilité. En arrivant depuis le nord par la D337, le clocher est visible mais n'entre pas en covisibilité avec la ZIP, du fait de la distance de celle-ci. Ailleurs, il se fond dans le profil du village, tantôt masqué par les arbres alignés qui sont de part et d'autre de la voie d'entrée, tantôt par d'autres masques végétaux. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 57 : Église Saint Martin



Orientation de la ZIP
ZIP à 8.8km Monument historique
Sources: Géopicardie, DRAC et DREAL Hauts de France

Carte 58 : Vieux Saule de Moyencourt



Orientation de la ZIP
ZIP à 15.9km Site inscrit
Sources: Géopicardie, DRAC et DREAL Hauts de France

Carte 59 : Eglise de Saint-Martin



Orientation de la ZIP
ZIP à 16.6km Monument historique
Sources: Géopicardie, DRAC et DREAL Hauts de France

L'église de **Saint-Eloi** [P12] a connu plusieurs époques de constructions, le 4^{ème} siècle, le 12^{ème} siècle et du 16^{ème} siècle au 18^{ème} siècle. Le chœur et le transept sont inscrits en 1926. Puis la nef est elle aussi inscrite au titre des monuments historiques en 2002.

Visibilité. L'église est localisée sur une place dont l'espace à proximité est soit bâti, soit arboré, générant des vues courtes. La sensibilité de visibilité est nulle.

Covisibilité. La ZIP n'est pas visible depuis le nord du village, en effet, la trame arborée présente la masque. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Construite entre 1929 et 1931, l'église de **Saint-Pierre** [P13] est l'illustration de la recherche architecturale et technique de l'entre-deux guerres, notamment avec sa charpente en béton armé et sa flèche ajourée faite du même matériau. Elle présente aussi une décoration intérieure réalisée par D. Aldighieri, ainsi qu'un beau travail sur les vitraux. Elle a été classée en totalité en 2005.

Visibilité. L'église s'installe dans un espace vert, au cœur de la commune. L'espace alentour est soit bâti, soit arboré, générant des masques vers les lointains. La sensibilité de visibilité est nulle.

Covisibilité. La ZIP n'est pas visible depuis la D42 au nord du village, en effet, la trame arborée présente la masque. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 60 : Église de Saint-Eloi



Orientation de la ZIP
ZIP à 16.7km Monument historique
Sources: Géopicardie, DRAC et DREAL Hauts de France

Carte 61 : Église de Saint-Pierre



Orientation de la ZIP
ZIP à 20.3km Monument historique
Sources: Géopicardie, DRAC et DREAL Hauts de France

Éléments paysagers reconnus du Plateau du Santerre

Au cœur du Santerre et à la vallée de l'Avre viennent s'ajouter d'autres paysages reconnus :

- La **vallée de la Luce** se situe au nord-ouest, de l'aire éloignée à 11,6 km de la ZIP. Elle ne présente dans l'unité qu'un morceau de cette vallée, puisqu'elle est principalement comprise dans l'unité paysagère homonyme (cf. Vallée de la Luce)
Visibilité. Même si cette vallée est peu profonde, cela suffit pour que la ZIP ne soit plus visible depuis celle-ci. La sensibilité de visibilité est nulle.
Covisibilité. La silhouette de la vallée se détache du paysage du plateau depuis le nord. Pour autant, du fait de la distance à la ZIP, sa sensibilité de covisibilité est très faible.
- Le **Canal du Nord** a été finalisé en 1965, afin de soulager le canal de Saint-Quentin, en relai pour supporter le trafic fluvial entre les bassins houillers du Nord et la région parisienne. Au sud de Béthencourt et jusque dans l'Oise, le canal du Nord a été creusé dans le plateau. Une partie est reconnue comme paysage remarquable, elle s'étend dans l'unité depuis sa bifurcation de la Somme en amont de Rouy-le-Grand, jusque Libermont. Il se situe à 15,22 km du projet.
Visibilité. Il se distingue du paysage agricole par la ripisylve présente sur ces abords, ainsi que de celles de plusieurs cours d'eau (le Petit Ingon, la Rivière bleue, l'Arriveau, le Ponchy, l'Ingon), qu'il suit. Elles maintiennent une visibilité nulle vers la ZIP.
Covisibilité. Du fait de la distance à la ZIP, la sensibilité de covisibilité est elle aussi nulle.
- La **vallée de la Somme** se trouve à l'est de l'aire éloignée à 17,45 km de la ZIP. Le fragment présent ne constitue que les abords de cette vallée, présente dans l'unité paysagère des Sources au Canal du Nord.
Visibilité. Même si le paysage est ouvert, la distance à la ZIP rend la sensibilité de visibilité nulle.
Covisibilité. Du fait de la distance à la ZIP, la sensibilité de covisibilité est elle aussi nulle.

Aussi, certains sites singuliers sont reconnus, on en dénombre 3 :

- La **Chapelle Notre-Dame de Bon-Secours** se situe à Nesle (voir analyse de Nesle) ;
Visibilité. Insérée dans le bourg, le bâti masque les vues et rend la sensibilité de visibilité nulle.
Covisibilité. Du fait de la distance à la ZIP, la sensibilité de covisibilité est elle aussi nulle.
- Les **Fonds baptismaux de l'Eglise Saint-Martial** sont localisés au nord du projet à Soyécourt, à 19,86km.
Visibilité. Localisés dans le bourg, le bâti masque les vues et rend la sensibilité de visibilité nulle.
Covisibilité. Du fait de la distance importante à la ZIP, la sensibilité de covisibilité est elle aussi nulle.

Vues dynamiques dans l'aire éloignée

L'autoroute A29, la D1029 et la D337 viennent s'ajouter aux infrastructures routières évoquées dans les aires précédentes (la D930, la D1017, la D934 et l'A1) dans l'aire éloignée du Plateau du Santerre.

- La **D1029** au nord de la ZIP en limite de l'aire éloignée est repérable de par son aspect rectiligne, dû à son statut, d'ancienne chaussée Brunehaut. Elle permet depuis les Hortillonnages d'Amiens de rejoindre Vermand.
Visibilité. Du fait de sa distance à la ZIP, sa sensibilité de visibilité est nulle.
- La **D337** au nord de la ZIP en limite de l'aire éloignée près d'Harbonnières, permet depuis Amiens et la D1029 de rejoindre Chaulnes et de s'orienter vers Nesle.
Visibilité. Cet axe offre les paysages ouverts du Plateau, en direction de la ZIP. Néanmoins elle est relativement distante à celle-ci. Sa sensibilité est nulle à très faible en se rapprochant de la ZIP vers Nesle.
- L'autoroute **A29** est située au nord de l'aire éloignée et relie Amiens à Saint-Quentin.
Visibilité. Elle reste encaissée sur la majeure partie de l'aire éloignée. De plus, du fait de sa distance à la ZIP, la sensibilité est très faible à nulle.

La **voie ferrée reliant Amiens à Tergnier**, pour des TER, allant jusqu'à Saint-Quentin traverse l'aire éloignée du nord-ouest vers l'est. **Visibilité.** Elle est tantôt encaissée, tantôt en léger surplomb par rapport aux champs, tantôt ouverte sur l'horizon du plateau agricole, tantôt plantée et donc aux vues courtes, vers la ZIP. Elle est relativement distante à celle-ci. Sa sensibilité est nulle à très faible notamment entre Rosières-en-Santerre et Chaulnes.

La **véloroute du Canal du Nord et de la Somme** passe à l'est de l'aire éloignée. Elle traverse les différents bourgs installés en bord d'eau du côté de la Somme canalisée et du canal du Nord à l'est et de l'autre rive, côté Somme Rivière. **Visibilité.** Bien que le secteur entre Moyencourt et Nesle soit un plateau agricole ouvert, elle n'est pas visible depuis celle-ci. Les profils des différents villages et de Roye au loin limitent la vue sur la ZIP. De plus, associée à la distance (la ZIP se situe à plus de 15km), la sensibilité de visibilité est nulle.

Contexte éolien

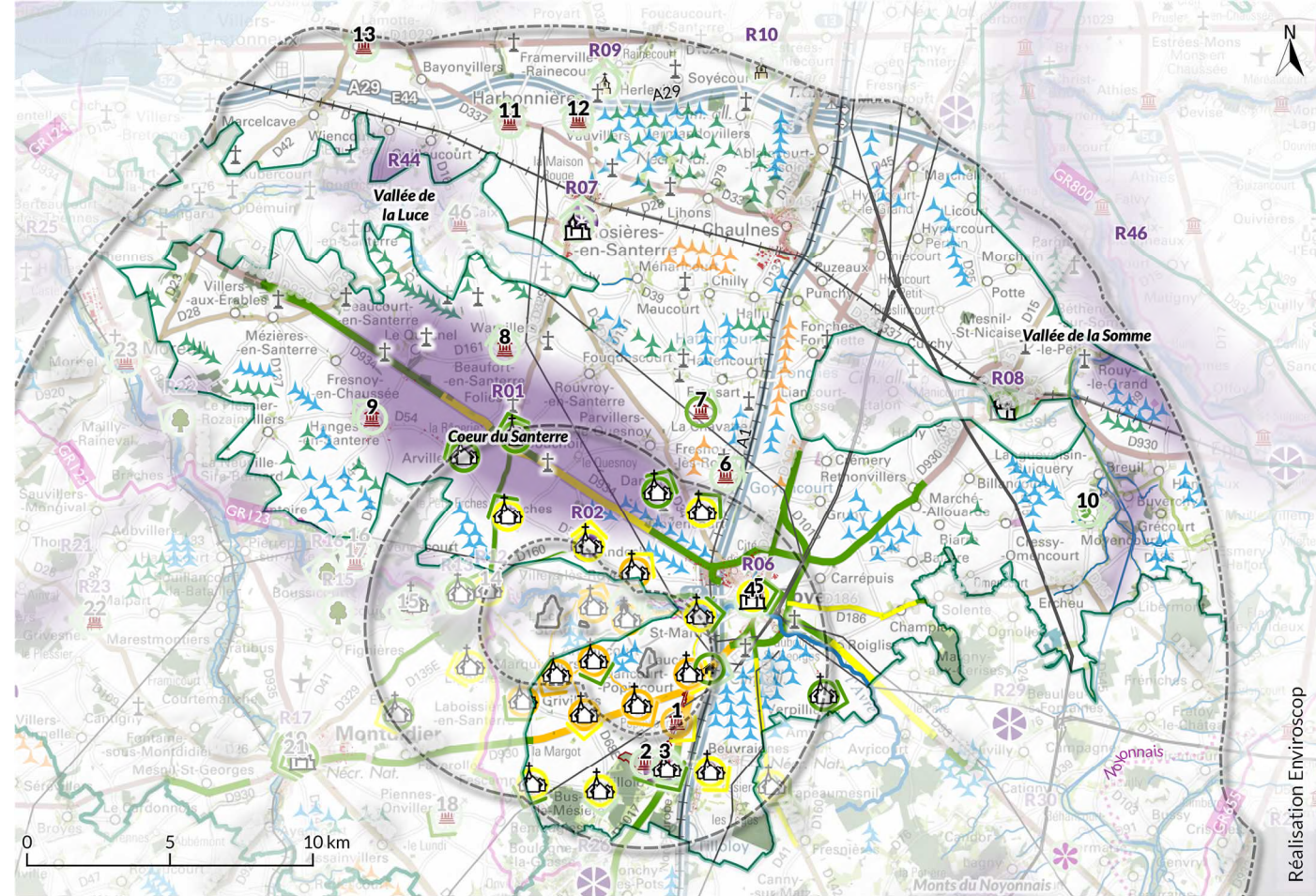
Cinq grands secteurs éoliens répartis d'est en ouest du Plateau sont identifiés dans cette aire :

- Le secteur éolien de Roye présente :
 - Le parc d'Enertrag **Santerre II** (8,3 km de la ZIP, construit) et d'Enertrag **Santerre III** (8,1 km de la ZIP, autorisé non construit), **Sucrierie** (6,5 km de la ZIP, ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale) et **Champs Serpette** (9,5 km de la ZIP, ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale) se trouvent au nord de Roye, de part et d'autre de l'A1.
Covisibilité. Les parcs ne sont pas visibles simultanément à la ZIP, depuis les infrastructures existantes et notamment depuis l'A1 encaissée ou végétalisée. La covisibilité est nulle.
 - Le groupement de parcs **Balâtre-Gruny-Marché** (8,0km de la ZIP, comprenant la Croix-Sainte Claude et le Bois Lemaire) qui sont construits, le parc de **Falvieux** (10,4km de la ZIP, autorisé, non construit) se trouvent dans le secteur entre Roye et Nesle.
Covisibilité. La ZIP n'entre pas en covisibilité du fait de la distance et de la silhouette de Roye qui masquent fortement celle-ci, la covisibilité est très faible.
- Le secteur éolien du Santerre, qui comprend :
 - Les parcs construits de **Santerre Vents des Champs** (9,3 km de la ZIP), **Chilly-Fransart** (9,9 km de la ZIP), de la **Haute-Borne** (11,5 km de la ZIP) et les parcs autorisés et non construits de **Bois Madame** (9 km de la ZIP) et la **Haute-Borne** (14,2 km de la ZIP) forment un panel éolien inscrit d'est en ouest, comme les parcs de Roye I, II III et IV et comme la ZIP.
Covisibilité. Eloignés à 9km ou plus, la covisibilité depuis ceux-ci est reste faible, du fait des parcs existants entre ceux-ci et la ZIP.
 - Le parc **Chemin croisé** (12,6 km de la ZIP, ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale) se trouvent au nord de Roye, entre Rosière-en-Santerre et Chaulnes le long de la voie ferrée.
 - Les parcs construits **VC1 et VC2 La Grande Sole** (14,8 km de la ZIP), **Petit Arbre** (14,9 km de la ZIP), **Vauvillers II** (16,5 km de la ZIP), les **Kerles** (16,7km de la ZIP), le **Sole du Vieux Moulin** (17,3km de la ZIP) et les parcs autorisés et non construits des **Rosières** (14,8 km de la ZIP), **Bois Briffaut** (15,7 km de la ZIP), **Vents du Santerre** (16,3 km de la ZIP) sont tous situés à plus de 14km de la ZIP.
Covisibilité. La covisibilité depuis ceux-ci est nulle, du fait de leurs distances à la ZIP.
- Le secteur éolien du Futur Canal Seine Nord Europe présente :
 - Les parcs construits des **Plaines** (14,1 km de la ZIP), des **Hautes-Bornes** (14,2 km de la ZIP), **Loups** (17,8 km de la ZIP), **Voyennes Energies** (18,5 km de la ZIP), **Hombleux II** (19,5 km de la ZIP), **Hombleux I** (19,9 km de la ZIP) et le parc autorisé et non construit de **Hombleux Energies** (17,9 km de la ZIP) sont tous situés à l'est/nord-est, à plus de 14km de la ZIP.
Covisibilité. La covisibilité depuis ceux-ci est nulle, du fait de la distance et des parcs existants entre ceux-ci et la ZIP qui seront beaucoup plus prégnants.
 - Les parcs construits **Solerie** (16,9 km de la ZIP), **Ablaincourt** (17,9 km de la ZIP), **Dix Nesloises** (19,1 km de la ZIP) et le parc autorisé et non construit de **Champ Delcourt** (18,4 km de la ZIP) sont tous situés au nord-est, à plus de 16km de la ZIP.
Covisibilité. La covisibilité depuis ceux-ci est nulle, du fait de la distance à la ZIP.

- Le secteur éolien de l'Avre présente :
 - Les parcs construits de la **Sablère** (7,1 km de la ZIP), de **Champs perdus I** (8,1 km de la ZIP) et le parc autorisé et non construit **Champs perdus II** (7,3km de la ZIP) sont tous situés au nord-ouest de la ZIP. **Covisibilité.** La sensibilité depuis ceux-ci est très faible. Les boisements bordant l'Avre et notamment ceux autour de Davenescourt limitent les effets cumulés.
 - Le parc construit de **Santerre Energies** (10,7 km de la ZIP) et les parcs autorisés et non construits des **Terres de l'Abbaye** (14,5 km de la ZIP), du **Chêne Courteau** (17,2 km de la ZIP) sont tous situés au nord-ouest de la ZIP. **Covisibilité.** Installés dans le même axe que les trois entités de la ZIP, l'éloignement de ceux-ci associé aux parcs présents entre eux et la ZIP, rendent leur sensibilité nulle.
- Le secteur éolien de la Luce comprend les parcs éoliens autorisés et non construit du **Quesnel** (10,5km de la ZIP) et de **la Luce** (12,4 km de la ZIP). Ils se situent au nord de la ZIP, orientés plutôt vers la vallée de la Luce. **Covisibilité.** La sensibilité entre ceux-ci et la ZIP reste très faible.

Synthèse de l'analyse du Plateau du Santerre dans l'aire éloignée

Carte 62 : Synthèse des sensibilités dans l'aire éloignée



Sources: Scan Express 250, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

Aires d'étude

- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien

- Construit
- Autorisé, non construit
- Ayant reçu un avis de l'AE

Sensibilités ponctuelles

- Visibilité
- Covisibilité

Sensibilités linéaires

- Visibilité

Lieux de vie

- Village ou bourg
- Ville ou pôle urbain

Occupation du sol

- Culture permanente
- Bocage ou lande
- Massif boisé
- Zone humide ou espace en eau

Patrimoine et paysage reconnu

- Site inscrit
- Monument historique
- Ensemble paysager remarquable
- Site d'intérêt ponctuel
- Site de mémoire
- Eglise ou abbaye
- Site archéologique ou ruine

Réseau transport

- Rivière
- Petit cours d'eau
- Ligne électrique haute-tension
- Réseau ferré

Itinéraires de découverte

- Véloroute

Niveau de sensibilité

Nul Très faible Faible Modéré Fort Très fort

L'aire d'étude éloignée dans le Plateau du Santerre est un vaste plateau agricole ouvert, dans lequel s'insèrent des villes bordées par le végétal et les monuments historiques inscrits dans le bâti, les préservant de sensibilités marquées (allant de nulle à tout au plus très faible).

De nombreux parcs éoliens sont présents sur cette partie du territoire. Regroupés par géographie, leurs sensibilités de covisibilité avec le projet restent faibles voir nulles.

Tableau 17: Synthèse de l'analyse des sensibilités du paysage et du patrimoine sur l'aire éloignée dans le Plateau du Santerre

| N° | Type | Nom | Distance à la ZIP | Sensibilité aux visibilité | Sensibilité aux covisibilités | Niveau d'enjeu |
|------------------------------|--|---|-------------------|----------------------------|-------------------------------|----------------|
| Lieux de vie | | | | | | |
| | Ville | Rosières-en-Santerre | 11,69 km | Nulle | Nulle | Significatif |
| | Ville | Nesle | 14,01 km | Très faible | Nulle | Significatif |
| Monuments historiques | | | | | | |
| P06 | MH classé | Croix en pierre | 6,61 km | Nulle | Nulle | Principal |
| P07 | MH inscrit | Blockhaus Allemand | 8,27 km | Très faible | Nulle | Principal |
| P08 | MH inscrit | Eglise Notre Dame de l'Assomption | 8,83 km | Nulle | Nulle | Principal |
| P09 | MH inscrit | Eglise Saint-Martin | 8,83 km | Nulle | Nulle | Principal |
| P10 | Site inscrit | Saule | 15,92 km | Nulle | Nulle | Principal |
| P11 | MH classé | Eglise Saint-Martin | 16,64 km | Nulle | Nulle | Principal |
| P12 | MH inscrit | Eglise Saint-Eloi | 16,69 km | Nulle | Nulle | Principal |
| P13 | MH classé | Eglise Saint-Pierre | 20,34 km | Nulle | Nulle | Principal |
| Paysage reconnu | | | | | | |
| R44 | Remarquable | Vallée de la Luce | 11,62 km | Nulle | Très faible | Principal |
| R07 | Remarquable | Village de Rosières-en-Santerre | 11,69 km | Nulle | Nulle | Significatif |
| R08 | Religieux | Chapelle Notre-Dame de Bon secours | 14,94 km | Nulle | Nulle | Local |
| R45 | Remarquable | Canal du Nord | 15,22 km | Nulle | Nulle | Significatif |
| R46 | Remarquable | Vallée de la Somme | 17,45 km | Nulle | Nulle | Significatif |
| R09 | Religieux | Eglise Sainte-Geneviève | 18,03 km | Nulle | Nulle | Local |
| R10 | Religieux | Fonds baptismaux de l'Eglise Saint Martial | 19,86 km | Nulle | Nulle | Local |
| Parcs éoliens | | | | | | |
| | Parcs éoliens de Roye | Enertrag Santerre II et III | 7,95 km | / | Nulle | Local |
| | | Falvieux, Falvieux extension et Croix-Saint-Claude et Bois Lemaire | 8,00 km | / | Très faible | Local |
| | Parcs éoliens du Santerre | Santerre Vents des Champs, Chily Fransart, Haute Borne, Bois Madame | 8,97 km | / | Faible | Local |
| | | VC1 et VC2 La Grande Sole, Petit Arbre, Vents de Santerre, Vauvillers II, Rosières, Bois Briffaut, Kerles, Sole du Vieux Moulin | 14,75 km | / | Nulle | Local |
| | Parcs éoliens du Futur Canal Seine-Nord Europe | Plaines, Hautes Bornes, Loups, Hombleux Energies, Voyennes Energies, Hombleux I et II | 14,06 km | / | Nulle | Local |
| | | Champ Delcourt, 10 Nesloises, Solerie, Ablaincourt | 16,95 km | / | Nulle | Local |
| | Parcs éoliens de l'Avre | Sablrière, Champs perdus I et II | 7,07 km | / | Très faible | Local |
| | | Terre de l'Abbaye, Santerre Energies, Chêne Courteau | 10,69 km | / | Nulle | Local |
| | Parcs éoliens de la Luce | Luce, Le Quesnel | 10,53 km | / | Très faible | Local |
| Vues dynamiques | | | | | | |
| | Route principale | D930 | / | cf Aire rapp. | / | Principal |
| | Route principale | D1017 | / | cf Aire rapp. | / | Principal |
| | Route principale | D934 | / | cf Aire rapp. | / | Principal |
| | Route principale | D337 | / | Très faible | / | Principal |
| | Route principale | D1029 | / | Nulle | / | Principal |
| | Autoroute | A1 | / | cf Aire rapp. | / | Principal |
| | Autoroute | A29 | / | Très faible | / | Principal |
| | Voie ferrée | Ligne Grande Vitesse Paris - Lille | / | cf Aire rapp. | / | Principal |
| | Voie ferrée | Ligne TER Amiens - Tergnier | / | Très faible | / | Principal |
| | Voie touristique | Véloroute de la Vallée de la Somme | / | Nulle | / | Principal |

B.3-2. Vallée de l'Avre et des Trois Doms

La vallée de l'Avre et des Trois Doms est située dans la partie ouest du territoire d'étude, de l'aire immédiate à l'aire éloignée. Elle matérialise la limite ouest entre le Plateau du Santerre et le Plateau du Pays de Chaussée. Elle s'oriente dans un axe nord-ouest/sud-est, avec une dissymétrie de versants très nette ; le versant nord est continu alors que le versant sud est entaillé d'une succession de vallées sèches plus ou moins profondes. L'Avre s'écoule à 40 mètres d'altitude environ, soit 60m en dessous du Plateau du Santerre.

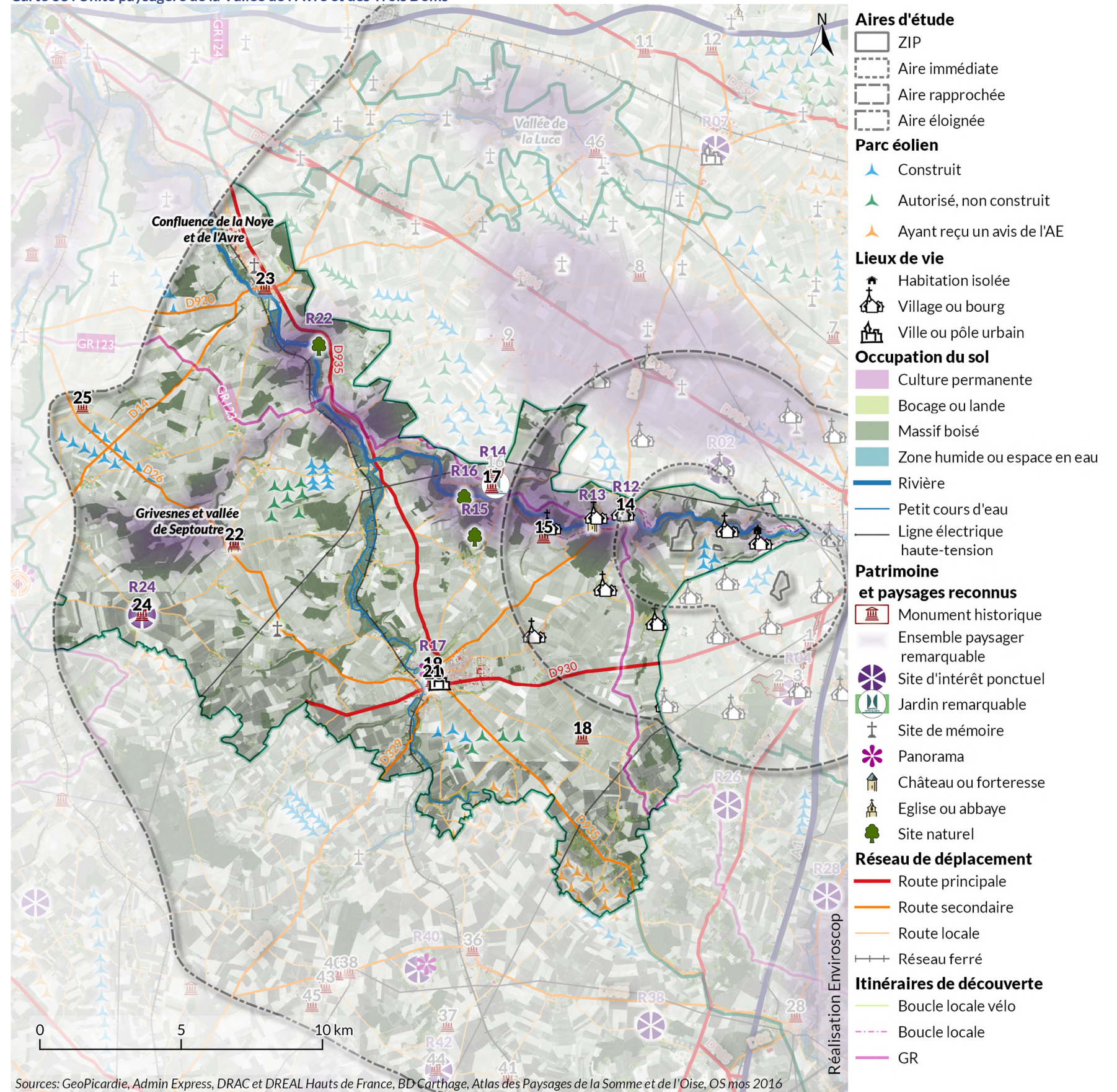
De l'époque Romaine Antique, avec des vestiges retrouvés à Guerbigny par exemple, à la présence de châteaux forts ou de moines clunisiens au 12^{ème} siècle, que l'on retrouve à travers les toponymes, l'occupation de ce territoire est très ancienne. Aujourd'hui, l'espace est jalonné de petites villes telles que Montdidier ou Moreuil qui s'insèrent en bord de vallée, alors que le Plateau est occupé par un maillage régulier de hameaux. L'unité paysagère est donc caractérisée par un plateau agricole creusé par le cours d'eau de l'Avre, qui vient contraster de l'openfield, par des milieux boisés plus fermés à flanc de coteau, où s'insèrent ponctuellement villages et hameaux. Quelques boucles locales la suivent, mais c'est surtout le GR 123 qui la traverse.

Les éléments paysagers suivants de la vallée des Trois Doms seront analysés dans les pages suivantes :

Tableau 18: Éléments paysagers et patrimoniaux ponctuels de la Vallée de l'Avre et des Trois Doms

| Type | Éléments | Aire |
|-----------------|---|-----------------|
| Lieux de vie | Guerbigny, L'Échelle-Saint-Aurin et la Ferme du Moulin | Aire immédiate |
| | Laboissière-en-Santerre, Lignièrès, Etefay, Warsy, Becquigny | Aire rapprochée |
| | Montdidier, Moreuil | Aire éloignée |
| Patrimoine | Eglise Saint-Pierre | Aire immédiate |
| | Eglise ancienne de Becquigny | Aire rapprochée |
| | Domaine de Davenescourt, Eglise Saint Martin de Davenescourt, Église Saint Martin de Piennes-Onvillers, Eglise Saint Pierre, Eglise Saint Sépulcre et Hôtel de Ville à Montdidier, Eglise Saint Aignan à Grivesnes, Eglise Saint Vaast à Moreuil, Eglise Saint Nicolas de Coullemelle, Eglise Saint-Martin de Louvrechy | Aire éloignée |
| | Eglise Saint-Pierre, vallée de l'Avre | Aire immédiate |
| Paysage reconnu | Château de Warsy, vallée de l'Avre | Aire rapprochée |
| | Château de Davenescourt, Montagne de Fignières, Etangs tourbières de Boussicourt, Eglise Saint Pierre, Eglise Saint Sépulcre, Prieuré de Montdidier, Panorama de Montdidier, Grivesnes et vallée de Septoutre, Tourbières et marais de Génnonville, Eglise Saint Aignan, Eglise Saint-Nicolas, Confluence de la Noye et de l'Avre | Aire éloignée |
| | Tulipes | Aire immédiate |
| Eolien | - | Aire rapprochée |
| | Moulin à cheval, Garaches, Hargicourt, Val de Noye, Argilière, Balinot, Rollot | Aire éloignée |

Carte 63 : Unité paysagère de la Vallée de l'Avre et des Trois Doms



Aire immédiate

Carte 64 : La vallée de l'Avre et des Trois Doms dans l'aire immédiate



Sources: Géoportail, DRAC et DREAL Hauts de France, BD Carthage, Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise, OS mos 2016

Aires d'étude

- ZIP
- Aire immédiate

Parc éolien

- Construit

Lieux de vie

- Habitation isolée
- Village ou bourg

Occupation du sol

- Zone urbaine

- Bocage ou lande

- Massif boisé

- Zone humide ou espace en eau

- Rivière

- Petit cours d'eau

- Ligne électrique haute-tension

Réseau de déplacement

- Route secondaire

- Route locale

Patrimoine

et paysages reconnus

- Monument historique

- Ensemble paysager remarquable

- Eglise ou abbaye

Itinéraires de découverte

- Boucle locale vélo

- Boucle locale

- GR

L'aire d'étude immédiate est partiellement incluse dans l'unité paysagère de la vallée de l'Avre et des Trois Doms. Elle s'étend jusqu'à 2 km de la ZIP et comprend l'entité n°1 et n°2.

Elle est caractérisée par un territoire mixte. Le socle est entaillé par l'Avre. Elle traverse d'est en ouest l'aire immédiate, accompagnée par ses vallées sèches qui se parent de boisements. Puis, elles laissent place à des terres limoneuses cultivées.

Le territoire est maillé de quelques routes secondaires mais qui correspondent à un réseau à l'échelle locale et impactent modérément le paysage.

Seul un monument historique y est recensé : l'église Saint-Pierre de Guerbigny.

2 villages et 1 habitation isolée se répartissent sur l'ensemble de l'aire d'étude, avec une concentration de lieux de vie le long du cours d'eau.